Mars 2024

Plan Communal Eau

BXL

LA VILLE DE STAD

SOMMAIRE

0. Introduction 7

1. Diagnostic 13

1. Analyse de la situation actuelle et future 15
1.1. Une Ville sur la Senne 16
1.2. L'eau en chiffres 17
1.3. Scénarios climatiques 18

2. Eau'bjectifs 21
2.1. Eau'bjectif 1. 23
2.2. Eau'bjectif 2. 25
2.3. Eau'bjectif 3. 27
2.4. Eau'bjectif 4. 29
2.5. Eau'bjectif 5. 31
2.6. Eau'bjectif6. 33

3. Chanti'eaux 37
3.1. Bruxelles sur Senne 39
3.2. Chemin du Maelbeek 41
3.3. Le Heysel comme éponge 43
3.4. Paysage portuaire 45
3.5. Le Nord de la Ville de Bruxelles 47
3.6. Vivre dans la vallée 49
3.7. A l'échelle de la Ville 51

2. Fiches-projets & Plans d'action 53

1. Guide de lecture 55
1.1. Structure des fiches 56
1.2. Cartographie 57
1.3. Collecter, réutiliser, infiltrer, tamponner, s'écouler 58
1.4. Abréviations 59

2. Echelle XS 61
2.1. Maison'eau 62

BXL LA VILLE DE STAD

antea group

ARCHITECTURE WORKROOM BRUSSELS

2.2. Bâti'eau de la Ville 66
2.3. Travailler avec l'eau 68
2.4. Cour de récréation végétalisée 70
Cartographie XS 73
Projets XS 74

3. Echelle S 79
3.1. Voisin d'eau 80
3.2. Bloc Collectif 82
3.3. Plat'eau 84
Cartographie S 87
Projets S 88

4. Echelle M 93
4.1. Rue d'eau 94
4.2. Place d'eau 96
Cartographie M 99
Projets M 100

5. Echelle L 105
5.1. Parc d'eau 106
5.2. Rivière urbaine 108
5.3. Fontaines durables 110
5.4. Etang d'eau de pluie 112
5.5. Canal, Corridor vert 114
5.6. Jardins communautaires 116
5.7. Fontaines d'eau potable 118
5.8. Ressourcer 120
5.9. Loisirs d'eau 122
5.10. Eau et Énergie 124
Cartographie L 127
Projets L 128

6. Echelle XL 135
6.1. Communication sur l'eau 136
6.2. Annexe Sensibilisation (interne) 139
6.3. Gestion verte et bleue 140
6.4. Contrat de quartier d'eau 142
6.5. Task Force Eau 144
6.6. Primes vertes 148
6.7. Règlement Eau 150
6.8. Eau sans frontières 154
6.9. La Ville soutient la Région 156

3. Eau travail ! 161
3.1 Eau travail ! 163
3.2 Vue d'ensemble des fiches 165
3.3 Cartographie des projets 167
3.4 Cartographie des priorités 169
3.5 Cartographie Qualité de vie 171
3.6 Vue d'ensemble des projets par chanti'eau 172

Colophon 177

0.
Introduction

Plan Communal Eau

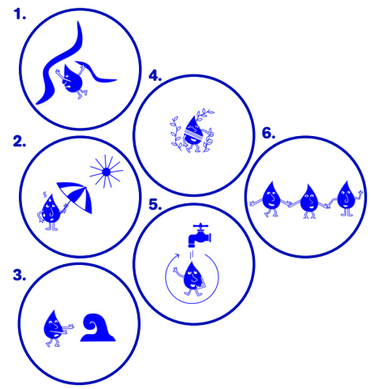
La Ville de Bruxelles, qui compte environ 188.000 habitants et qui présente un degré élevé d'urbanisation ainsi qu'un relief prononcé, est actuellement confrontée à un large éventail de défis, et le sera encore à l'avenir. Les inondations, la sécheresse, les îlots de chaleur urbain et les défis socio-économiques n'en sont que quelques exemples. Pour répondre à ces défis, notre espace urbain devra être se (ré)organisé différemment. Ainsi, le présent Plan Communal Eau (PCE) considère l'eau comme une opportunité pour effectuer cette transition vers une Ville habitable et résiliente et ce, en mobilisant de nombreux acteurs de terrain actifs en la matière. En effet, cette évolution ne pourra être menée par la Ville seule. Dès lors, à partir de lieux quotidiens facilement identifiables, le PCE souhaite prouver que chaque habitant, chaque bâtiment, chaque entreprise et chaque rue peut amener sa pierre à l'édifice en matière de gestion intégrée de l'eau. La question centrale du présent PCE est celle du comment : comment entreprendre collégialement cette transformation progressive de notre espace urbain? Cela se fera au moyen d'outils, de connaissances et de l'expertise dont dispose la Ville de Bruxelles ainsi qu'avec l'aide d'une multitude de citoyens, d'entreprises, d'écoles et d'autres acteurs de l'eau, prêts à y contribuer.

1. AMBITION EN MATIERE D'EAU

Les inondations que Bruxelles a subies au cours des dernières décennies, ont conduit au développement d'une certaine expertise en matière d'ingénierie hydraulique. En parallèle, l'évolution du climat entraîne maintenant des épisodes récurrents de sécheresse, de plus en plus perceptibles au cours des derniers étés. Des solutions technologiques ou ingénieuriales ne suffisent plus à elles-seules à solutionner ces événements. Aujourd'hui, il est clair qu'il est nécessaire de dédier plus d'espace pour l'implantation de solutions hydrologiques saines et résilientes. Cependant, cet espace est limité en ville. La problématique de l'eau est donc plus que jamais un défi urbain.
Si elle peut représenter une menace, l'eau est aussi une opportunité de transformer nos paysages urbains de manière intégrée, tout en solutionnant d'autres défis tels que la lutte contre les îlots de chaleur, l'énergie, le développement de la biodiversité ou encore, la question de l'égalité sociale. Pour ce faire, une nouvelle génération de projets à l'échelle de la rue, du quartier et de la Ville doivent émerger tout en développant et testant en pratique une vision, des exemples et des nouvelles formes de coopération.
L'ambition de la Ville de Bruxelles en matière d'eau, telle qu'énoncée dans l'accord de majorité 2018-2024 et les plans respectifs, peut être résumée comme suit :

> *L'ambition de la Ville de Bruxelles est de devenir une Ville d'eau reconnue mondialement d'ici 2050. Une Ville où l'eau est clairement visible et ce, grâce à la restauration et au renforcement des maillages vert et bleu, à la gestion circulaire de l'eau ainsi qu'à une politique visant un accès durable à l'eau pour tous.*

Pour réaliser cette ambition, 6 eau'bjectifs, 7 chanti'eaux et 28 fiches projets ont été développés en vue d'offrir à la Ville des outils concrets pour amorcer sa transition.

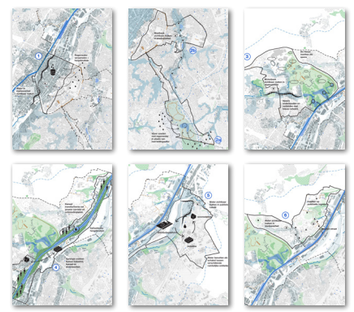


Le Plan Communal Eau définit 6 eau'bjectifs au sein du milieu urbain.

2. APPROCHE DU PLAN COMMUNAL EAU

Chanti'eaux

Afin de structurer les défis et les opportunités liés à l'eau, la Ville de Bruxelles a été scindée en diverses zones spécifiques, aux enjeux communs, dont le périmètre a été défini sur base d'un ensemble de critères tels que la géographie (topographie, bassin versant, etc.), la morphologie urbaine (densité, infrastructures, etc.) ou l'importance au sein du système hydrologique global (zone inondable, zone tampon, etc.). Ces zones, dénommées « Chanti'eaux », permettent de révéler des actions localisées, des interventions planifiées et des enjeux urbains auprès d'un large éventail d'acteurs. De cette façon, la pluralité du territoire bruxellois est consciemment traitée dans sa globalité. Par exemple, Bruxelles-Ville, la «Ville issue du marais», est historiquement connue pour sa morphologie spécifique englobant des systèmes hydrologiques tant naturels qu'anthropisés. Ainsi, à la lecture du contexte bruxellois, il a été identifié six sous-zones urbaines où les questions liées à l'eau constituent non seulement une menace, mais aussi une opportunité (voir 1.3 Chanti'eaux).



Les chanti'eaux subdivisent le territoire urbain en 6 sous-zones.

Traduire en actions et lieux-types

La réalisation d'une Ville d'eau d'ici 2050 ne peut se faire avec une poignée de projets emblématiques seulement. Au contraire, elle nécessitera la mise en oeuvre d'une multitude de projets, de moindre ampleur, faisant partie du fonctionnement journalier de la Ville. Ainsi, en partant de lieux concrets et quotidiens tels que maisons, rues ou parcs, les grands défis pourront être traduits en projets ciblés et maîtrisés. Le Plan Communal Eau se focalise sur ces lieux-types et identifie, pour chacun d'eux, via des fiches, les mesures qui leur sont applicables.

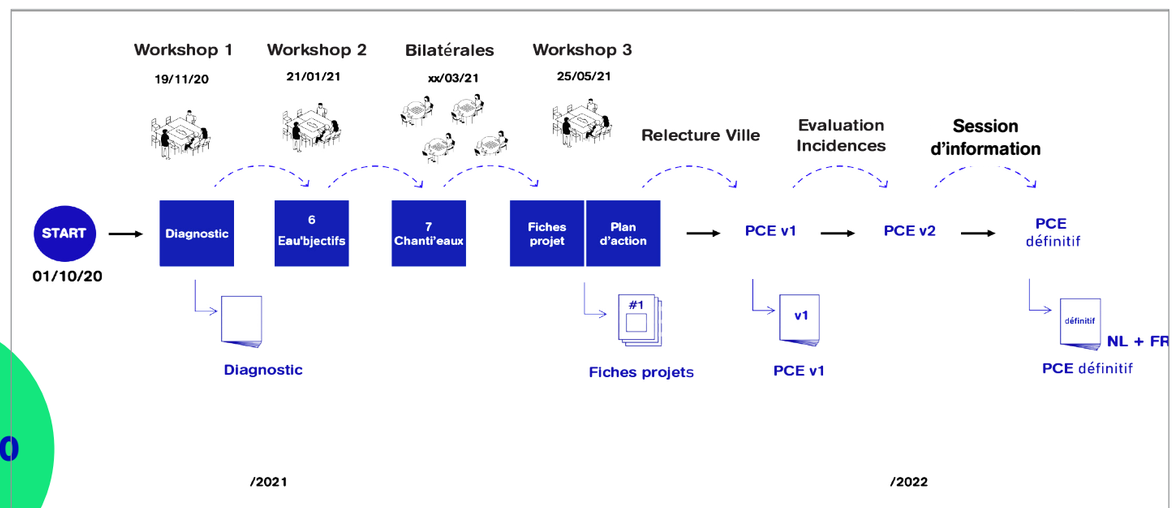
Cinq échelles d'intervention

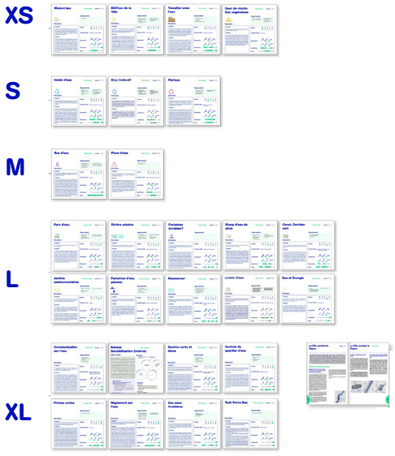
Ces fiches sont structurées selon 5 échelles. Les échelles les plus petites (XS, S) concernent principalement les propriétés privées et demandent donc à la Ville de jouer un rôle de sensibilisation et de stimulateur. Les échelles moyennes (M, L) sont en lien avec le domaine public et nécessitent un rôle exécutif ambitieux de la part de la Ville. L'échelle la plus élevée (XL) comprend essentiellement des actions non spatialisées pour lesquelles la Ville peut assumer un rôle de décideur. Ces cinq échelles illustrent comment la Ville peut mettre en place de nouvelles manières de collaborer avec d'autres acteurs afin de réaliser une mutitude de projets et ainsi, permettre une transition vers une Ville d'eau.

3. PROCESSUS D'ÉLABORATION

Le présent Plan Communal Eau concerne spécifiquement les champs de compétences et d'action de la Ville de Bruxelles. Celui-ci tend à s'articuler avec d'autres plans tels que le Plan de Gestion de l'Eau régional (PGE), le projet de Plan communal de développement durable (PCDD), le Plan Climat, l'Agenda 21, etc.

Plusieurs séances de travail, associant un large éventail d'acteurs (de l'eau), ont eu lieu tout au long de son élaboration. Il s'agissait aussi bien du personnel administratif de la Ville que d'organismes publics et





28 Fiches rassemblent les actions que la Ville et d'autres acteurs peuvent entreprendre. Celles-ci sont subdivisées par échelle d'intervention.

d'associations de citoyens, dont Vivaqua, Hydria, Perspective, Bruxelles-Environnement, les EGEB, Pool is Cool et Coordination Senne. De ce fait, le Plan Communal Eau intègre des idées ainsi que des projets déjà en cours et formule des outils mais aussi des solutions pour affronter les défis auxquels la Ville est confrontée quotidiennement.

En novembre 2020, **une séance de type brainstorming** a été organisée pour parcourir chaque chanti'eau dans le but d'identifier la multitude d'enjeux et d'opportunités spécifiques à chacune de ces sous-zones. Après cette première session, un diagnostic de la situation existante a été établi à l'échelle de la Ville (voir annexe).

Alimentée par une **deuxième séance de type brainstorming,** en janvier 2021, une longue liste d'actions a été dressée pour après être soumise aux différents acteurs de l'eau dans le cadre de **discussions bilatérales** et ce, tout en faisant le lien avec les eau'bjectifs que ces actions sont amenées à relever. Cette liste d'actions a ensuite été transposée au sein de fiches-projets comportant, elles-mêmes, des plans d'action. Ceci a permis de synthétiser l'information et d'appréhender l'espace urbain à différentes échelles du territoire. Une dernière **séance de travail**, en mai 2021, a permis de faire correspondre ces fiches à la réalité et d'en approfondir le contenu.

Les fiches et plans d'action ont enfin été affinés au début de l'année 2022 grâce à **l'input de l'équipe-RIE** (Rapport sur les Incidences Environnementales) et de la Ville. Ils ont, ensuite, été soumis aux différents services administratifs de la Ville ainsi qu'aux cabinets. En 2024, une session publique d'information est prévue. Ce ne sera qu'à la suite de celle-ci que le Plan Communal Eau sera finalisé.

4. STRUCTURE DU PLAN COMMUNAL EAU

Le Plan Communal Eau est divisé en trois chapitres.



1. Diagnostic

La première partie (p. 13 - 52) du Plan Communal Eau se concentre sur les défis liés à l'eau au sein de la Ville de Bruxelles. Elle reprend également les éléments-clés du diagnostic et définit les **6 eau'bjectifs** pour la Ville de Bruxelles. Enfin, les **7 chanti'eaux** y sont introduits. Ceux-ci illustrent les enjeux spécifiques de chaque quartier de la ville.

2. Fiches-projets et plans d'action

La seconde partie (p. 53 - 158) est composée d'une liste d'actions à mener par échelle (XS, S, M, L, XL). Celles-ci sont regroupées au sein de **fiches-projets et plans d'action** concrets. Enfin, chaque échelle comporte une liste de projets à mener ainsi qu'une cartographie associée.

3. Eau travail !

La troisième partie (p. 159- 169) énumère quatre façons de mettre en oeuvre les fiches. Enfin, trois cartes générales fournissent une vue d'ensemble de tous les projets et précisent les zones d'action prioritaires.

1.
Diagnostic

1.1
ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE ET FUTURE

1. UNE VILLE SUR LA SENNE

PAR LE PASSÉ

Au Xème siècle, un petit peuplement s'est implanté dans une zone humide et marécageuse de la plaine de la Senne - d'où le nom de « Bruocsella », habitation des marais et qui deviendra plus tard Bruxelles. Ce hameau s'est ensuite développé pour devenir une véritable ville. Au XVIème siècle, une voie d'eau navigable a été creusée, il s'agit du Canal. Mais, au fil du temps, pour des raisons sanitaires et urbanistiques, ainsi que dans le but de combattre les inondations, une grande partie du réseau hydrographique bruxellois a été voûté, parfois même remblayé, tandis que des étangs et des zones marécageuses ont été asséchés. Ces cours d'eaux voûtés ont été intégrés au système d'égouttage.

En conséquence, le réseau hydrographique a été fortement modifié et fragmenté. Celui-ci ne peut dès lors plus remplir son rôle dans le cycle naturel de l'eau ce qui renforce, entre autres, les risques d'inondation et d'îlot de chaleur urbain. De plus, cela implique un impact négatif sur la qualité biologique, physico-chimique ainsi qu'hydromorphologique des cours d'eau.

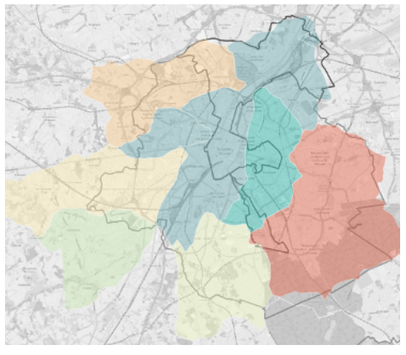
Cfr. Diagnostic / Document de travail Plan Communal Eau (PCE) de la Ville de Bruxelles. Février 2021.

2. L'EAU EN CHIFFRES

AUJOURD'HUI

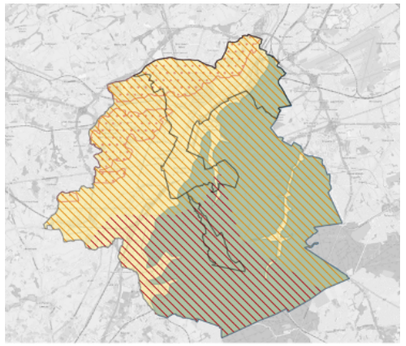
4 sous-bassins hydrographiques liés à **4 rivières** qui ont façonné le relief et le paysage, à savoir :

- la Senne
- le Molenbeek
- le Maelbeek
- la Woluwe



1 voie navigable - le Canal - et **1 port** qui forment le tissu économique de la Ville.

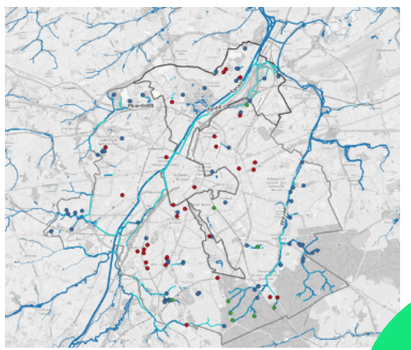
Plus de **27 sources identifiées**, dont beaucoup ont malheureusement disparu.



Environ **70 fontaines/bassins ornementaux,** situés principalement dans le centre-Ville ainsi que dans les quartiers de Laeken et Nord-Est, représentent ensemble le **5ème plus grand consommateur d'eau de distribution** du patrimoine géré par la Ville.

Près de **3%** du territoire communal est repris comme **zone d'eau** au Plan régional d'affectation du sol (PRAS). Il s'agit du Canal, de la partie non voûtée de la Senne, et des nombreux étangs et bassins.

27% de la surface totale de la Ville de Bruxelles est exposée à un **risque d'inondation**. Les zones à risque suivent principalement les anciens lits de rivière. L'impact le plus important de ces inondations est principalement localisé dans certaines parties de Laeken, du Pentagone et de Neder-Over-Heembeek.



La **consommation moyenne** d'eau de distriibution par habitant et par an sur le territoire de la Ville est d'environ **60 m³**. Ainsi, chaque bruxellois utilise près de **100 litres d'eau potable par jour** dont **moins de 3%** provient de captages de nappe en Région bruxelloise.

Cfr. Diagnostic / Document de travail Plan Communal Eau (PCE) de la Ville de Bruxelles. Février 2021.

3. SCÉNARIOS CLIMATIQUES

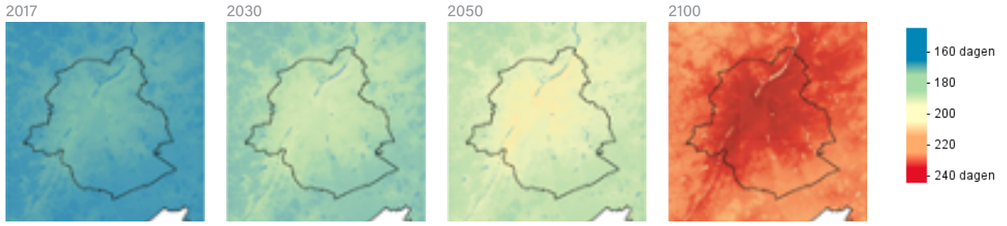
À L'AVENIR

Aux périodes, de plus en plus longues, de sécheresse, s'ajouteront, dans le futur, des périodes de précipitations plus intenses du fait des évolutions climatiques. Cela augmentera les risques d'inondation ainsi qu'une hausse des volumes d'eau de ruissellement ce qui réduira la recharge de la nappe phréatique. En été, les orages seront plus fréquents. Une averse qui se produit généralement une fois tous les deux ans verra son intensité augmenter jusqu'à 43% en 2100 et ce, par rapport à la situation actuelle. Et, pour des averses se produisant une fois tous les cinq ans ou une fois tous les vingt ans, leur intensité devrait respectivement augmenter de 62% et 109%.

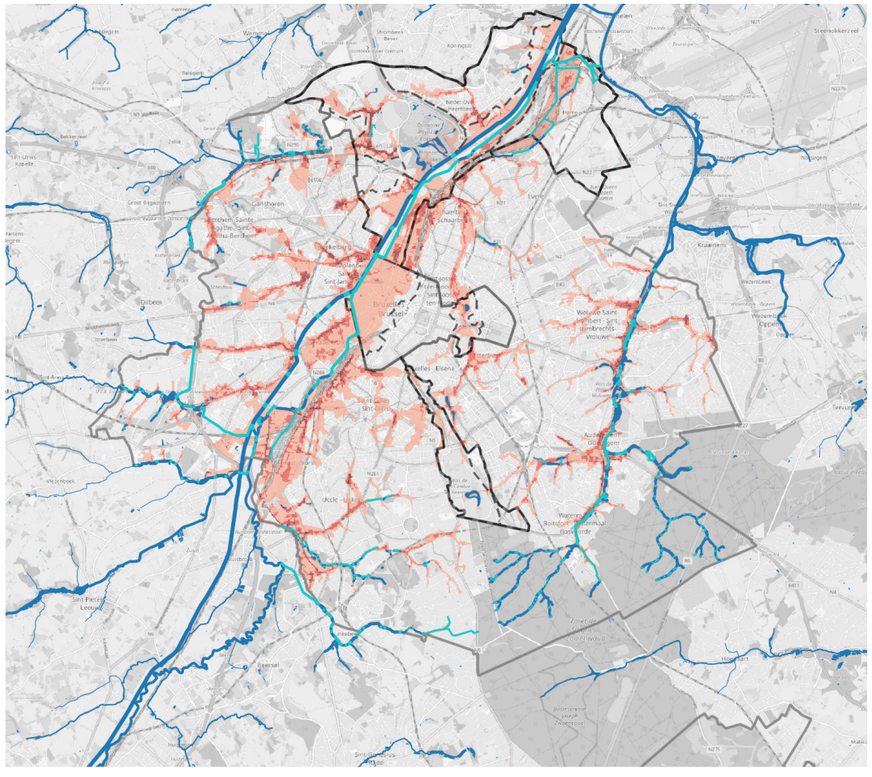
En hiver, l'augmentation des précipitations entraînera des inondations systématiques. Le réseau d'égouttage sera surchargé et les rues inondées, ce qui, avec les inondations liées aux crues des rivières, pourra provoquer d'importants dégâts des eaux. Ainsi, certains endroits (vulnérables) n'ayant pas encore connu de crues jusqu'à présent, risquent eux aussi d'être inondés en 2100.

Le nombre moyen de jours secs pourrait atteindre 240 d'ici 2100, alors que la moyenne actuelle est de 173 jours par an. Les années les plus sèches, qui se produisent normalement une fois tous les 20 ans, seront de mise, selon le scénario « Business as usual », tous les 2 ans en 2100. Et les sécheresses extrêmes, qui se produisent normalement une fois tous les 50 ans, pourront survenir tous les 4 à 5 ans.

Si aucune mesure n'est prise pour réduire les émissions actuelles de gaz à effet de serre (scénario « Business as usual »), les projections climatiques les plus récentes et les plus précises indiquent que la température pourrait augmenter de 2,2 °C en moyenne d'ici 2050 et de 7,2 °C d'ici 2100. Les augmentations les plus importantes se produiront pendant les mois d'été, où les températures pourraient augmenter jusqu'à 9°C par rapport à aujourd'hui.

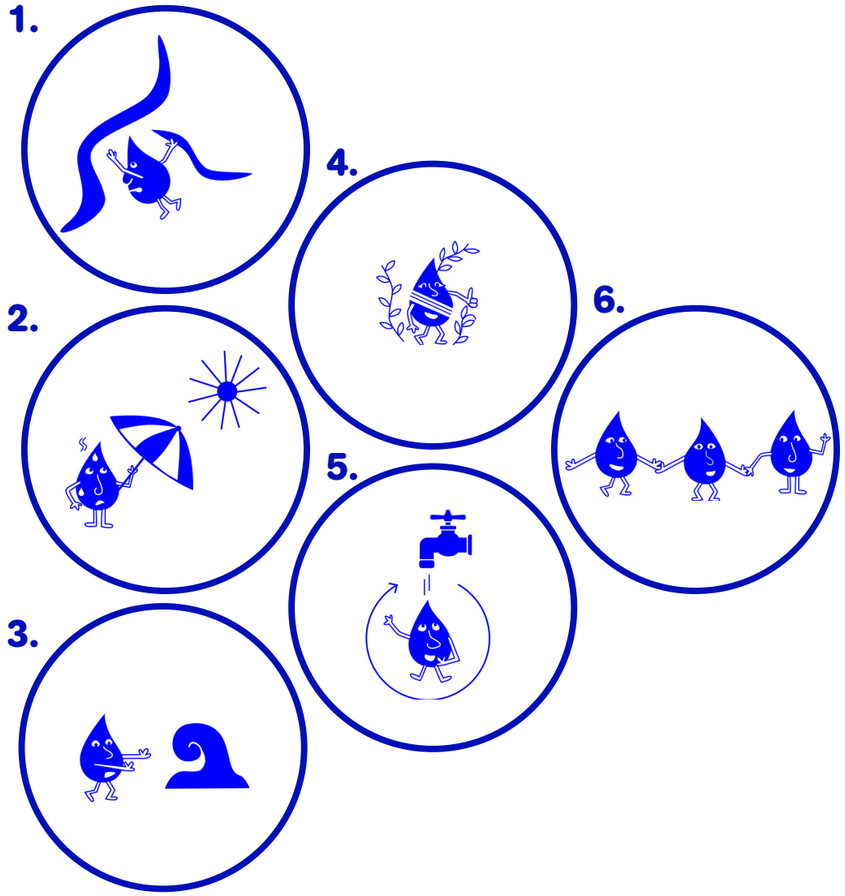


Évolution du stress hydrique dû à la sécheresse (source : Klimaatportaal)



Carte des aléas d'inondation (source : Bruxelles-Environnement)

Cfr. Diagnostic / Document de travail Plan Communal Eau (PCE) de la Ville de Bruxelles. Février 2021.



1.2
EAU'BJECTIFS

Sur base du diagnostic, six eau'bjectifs ont été définis. Ceux-ci constituent le lien entre l'ambition de la Ville à devenir une Ville d'eau et la situation actuelle.
Ces six eau'bjectifs sont :

Eau'bjectif 1 - Restaurer et renforcer le réseau hydrographique invisible et fragmenté

Eau'bjectif 2 - Amplifier la lutte contre la sécheresse et le stress thermique

Eau'bjectif 3 - Intensifier la lutte contre les inondations

Eau'bjectif 4 - Améliorer la qualité écologique des eaux de surface ainsi que des eaux souterraines

Eau'bjectif 5 - Garantir un accès à l'eau pour tous et renforcer son utilisation circulaire

Eau'bjectif 6 - Accroître l'engagement des diverses parties prenantes et mener une politique de l'eau efficiente

Le présent chapitre se penche sur ces six eau'bjectifs et identifie les différents sous-objectifs qui y sont liés.



EAU’BJECTIF 1.

RESTAURER ET RENFORCER LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE INVISIBLE ET FRAGMENTÉ

MISSION

Au cours des derniers siècles, le développement urbain de la Région de Bruxelles-Capitale a entraîné des perturbations non négligeables en matière de gestion de l’eau. En effet, une grande partie du réseau hydrographique a été voûtée, détournée ou même remblayée, et des étangs et des zones marécageuses ont été asséchés.

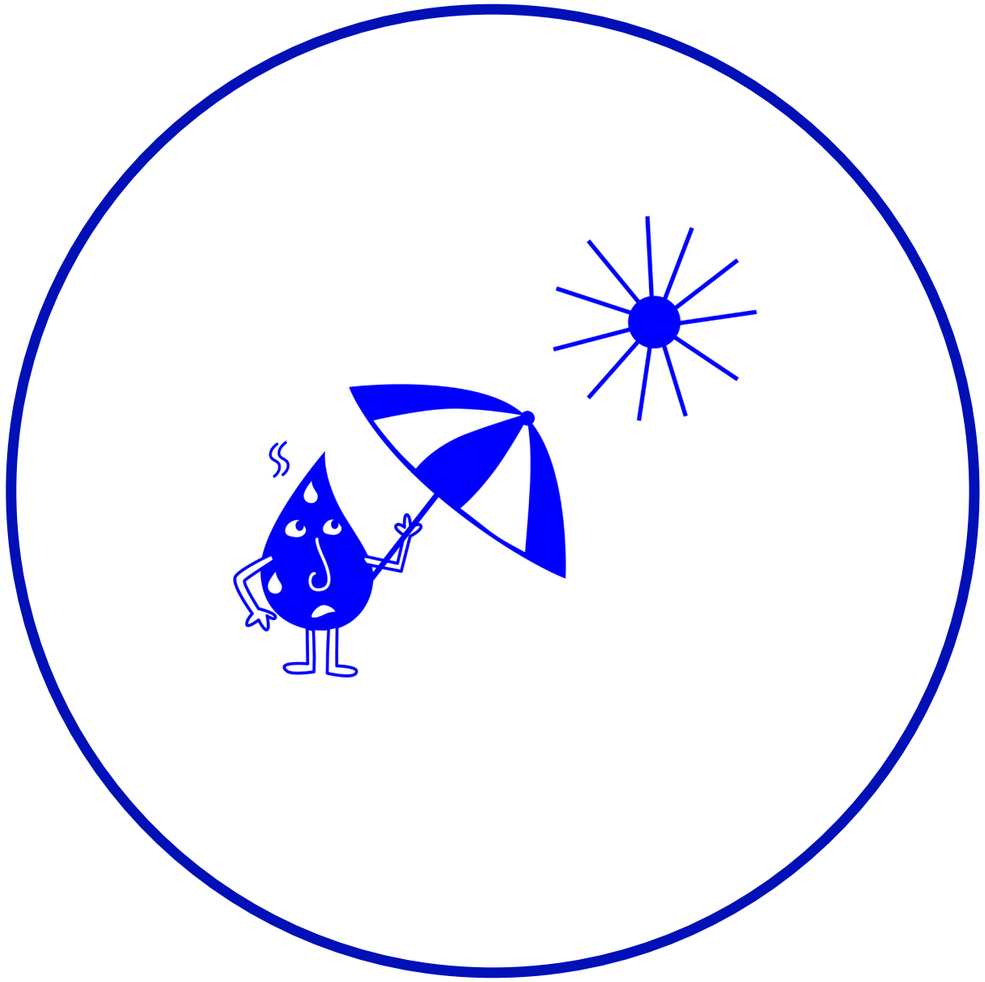
En conséquence, le réseau hydrographique est aujourd’hui fortement modifié et fragmenté. Il ne peut dès lors plus remplir son rôle dans le cycle naturel de l’eau. Cela renforce, entre autres, les risques d’inondation et d’îlots de chaleur urbains. De plus, cela implique un impact négatif sur la qualité biologique, physico-chimique ainsi qu’hydromorphologique des cours d’eau.

Pour améliorer la résilience de la Région de Bruxelles-Capitale, la rénovation et la revalorisation du réseau hydrographique sont indispensables.

PISTES IDENTIFIEES LORS DES WORKSHOPS



- Renforcer/rappeler la présence de (cours d’) l’eau dans la Ville en la rendant visible (même symboliquement, si une présence effective s’avère impossible). Et ce, en particulier dans la vallée du Maelbeek.
- Créer des rivières urbaines (artificielles) pour collecter les eaux de source et de pluie et ainsi, réduire les effets d’îlot de chaleur urbains.
- Restaurer la connectivité du réseau hydrographique lorsque cela est possible.
- Mettre en valeur le réseau hydrographique comme élément structurant de l’espace public.
- Œuvrer à l’intégration urbaine du canal dans le tissu urbain dans le cadre de divers projets liés au développement urbain, à la nature, au tourisme, à la mobilité et aux loisirs.
- Renforcer le réseau vert-bleu, y compris via des mesures de gestion de l’eau (telles que la réalisation de noues) pour réduire les débits de pointe dans le réseau d’égouttage.
- Localiser les sources et les revaloriser dans la mesure du possible.
- ...



EAU’BJECTIF 2.

AMPLIFIER LA LUTTE CONTRE LA SÉCHERESSE ET LE STRESS THERMIQUE

MISSION

L’infiltration des eaux de pluie dans le sol est indispensable à l’obtention d’un réseau hydrographique sain et fonctionnant de manière optimale. Cependant, le degré d’imperméabilisation élevé en Région de Bruxelles-Capitale entraîne une grande perte d’infiltration potentielle.

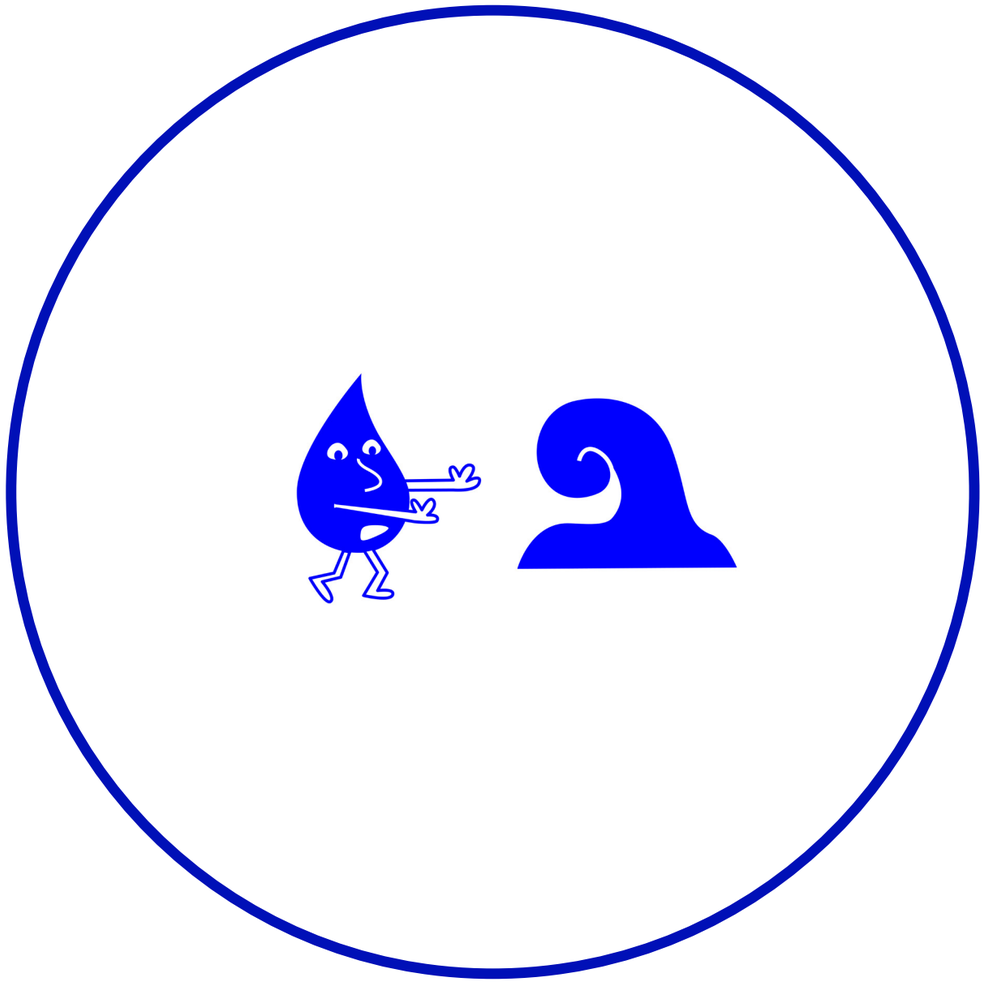
Cela signifie que l’eau de pluie, au lieu de s’évacuer naturellement via infiltration, s’écoule vers le réseau d’égouttage, qui par conséquent peut arriver à saturation. Le risque d’inondation s’en trouve alors augmenté, de même que le risque de pollution des eaux de surface du fait du débordement, via les déversoirs d’orage, des égouts dans le milieu naturel (p.e. la Senne et le Canal).
Par ailleurs, l’infiltration de l’eau dans le sol constitue un important effet tampon d’eau en période de sécheresse.

Il est donc fortement recommandé de maximiser le potentiel d’infiltration.

PISTES IDENTIFIEES LORS DES WORKSHOPS



- Gérer les étangs afin de prévenir leur assèchement, d’améliorer leur qualité écologique, de renforcer la biodiversité présente/ les services écosystémiques rendus, et de limiter les risques d’eutrophisation (prolifération d’algues suite à un excès de nutriments).
- Augmenter la perméabilité globale en transformant les revêtements existants en surfaces perméables et, en luttant contre les infractions urbanistiques.
- La hausse des températures et l’absence de précipitations augmentent les risques de stress thermique. Il y a lieu de créer des îlots de fraîcheur via végétalisation et humidification.
- Réduire progressivement l’utilisation de l’eau potable pour certains usages (tels que propreté publique, arrosage, carwash, ...).
- ...



EAU’BJECTIF 3.

INTENSIFIER LA LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

MISSION

La carte des aléas d’inondation localise les zones où des inondations (de faible, moyenne ou grande ampleur, et fréquence) sont susceptibles de se produire. Au total, près d’un tiers (27 %) de la surface totale de la Ville de Bruxelles est exposée à un risque d’inondation (risque faible 23 %, risque moyen 4 % et risque élevé 1 %). Ces zones à risque ne sont pas réparties uniformément sur le territoire, mais suivent souvent les anciens lits de rivière.

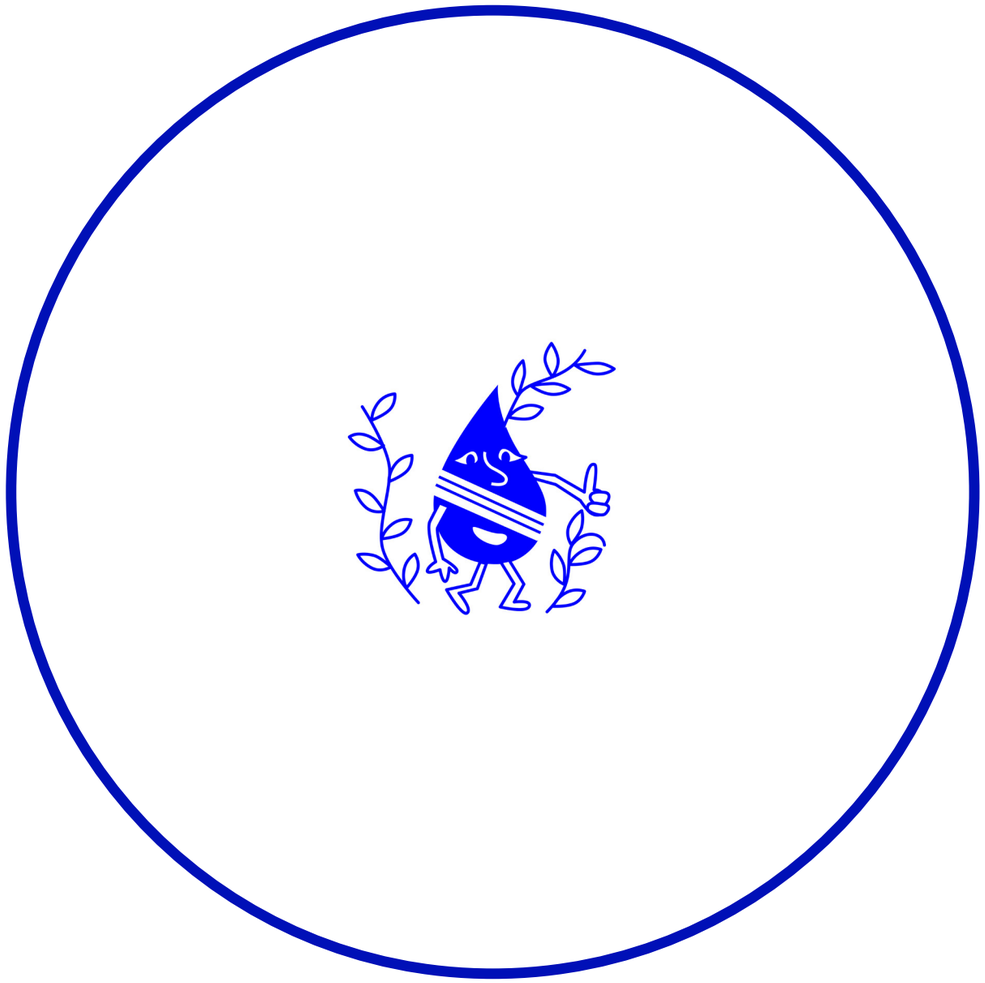
Dans certains quartiers (par exemple, à Laeken, dans le quartier Nord ou dans le Pentagone), ces inondations locales sont fréquentes et touchent un grand nombre de citoyens.

En outre, le nombre d’inondations et leur intensité devraient augmenter en raison de périodes de précipitation plus intenses dues au changement climatique.

PISTES IDENTIFIEES LORS DES WORKSHOPS



- Trouver des solutions alternatives pour pouvoir vivre et construire dans les zones à haut risque.
- Appliquer les principes de la gestion intégrée de l’eau dans la conception et la gestion des espaces publics (collecte, rétention, infiltration, rejet différé).
- Prendre des mesures pour augmenter la collecte, la rétention, l’infiltration et le tamponnage, en encourageant/soutenant des mesures tant au niveau du bâtiment que de la parcelle (toitures vertes, citernes d’eau, noues, etc.).
- Soutenir la Région dans la recherche d’une solution à grande échelle par rapport aux inondations à Laeken.
- Protéger les bâtiments contre les inondations dans les zones à haut risque.
- Se préparer à un risque accru d’inondation et de sécheresse en raison de l’évolution du régime des précipitations.
- Investir dans des mesures “à la source” et dans la protection des personnes et des infrastructures afin de réduire le risque d’inondation.
- ...



EAU'BJECTIF 4.

AMÉLIORER LA QUALITÉ ÉCOLOGIQUE DES EAUX DE SURFACE AINSI QUE DES EAUX SOUTERRAINES

MISSION

Les mesures prises ces dernières années en vue d'améliorer la qualité des eaux de surface en ville semblent donner des résultats encourageants..

Néanmoins, la Senne, en particulier, reste dans un état écologique médiocre en raison, entre autres, des nombreux déversoirs d'orage et de sa mauvaise qualité hydromorphologique (berges peu végétalisées, peu de méandres, etc.).

Les masses d'eau souterraines bruxelloises présentent également un bon état global, à l'exception du Bruxellien.
Alors que les eaux du Bruxellien sont captées pour leur consommation, la présence de nitrates, de pesticides et de tétrachloroéthylène exerce une forte pression sur la qualité de l'eau.

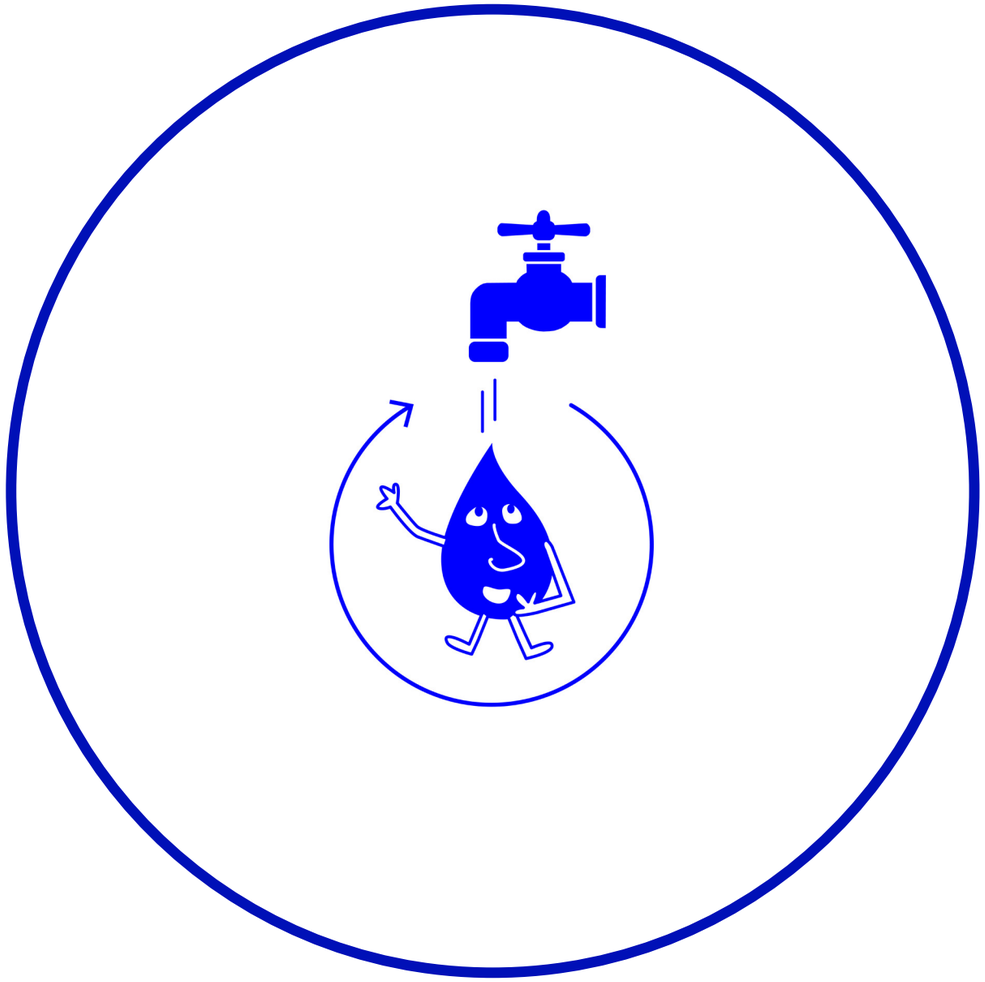
Une gestion appropriée des masses d'eau de surface et souterraine est donc nécessaire pour garantir leur bon état, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Cependant, la Ville joue un rôle moindre que la Région dans la réalisation de cet eau'bjectif. En effet, la Ville ne gère que quelques plans d'eau et n'a qu'un impact plutôt indirect sur la qualité des autres eaux de surface; notamment, via une réduction du ruissellement ce qui peut avoir un effet sur la saturation du réseau d'égouttage et donc sur les déversements vers le milieu naturel (Senne et Canal). Ainsi, c'est plutôt le Plan de gestion de l'eau régional (PGE) qui aura le plus d'effet dans l'atteinte de cet eau'bjectif. La Ville devra donc venir en soutien de la Région dans la réalisation des actions concernées au PGE.

PISTES IDENTIFIEES LORS DES WORKSHOPS



- Réduire l'impact de l'usage de sels de déneigement sur la qualité de l'eau et les espaces verts.
- Saisir les occasions d'interconnexions (eau, nature, bâti, développements urbains, mobilité, agriculture, loisirs, art, etc.).
- Explorer les possibilités de diversification des fonctions remplies par les étangs et bassins/fontaines (augmenter la biodiversité, fonction récréative, etc.).
- Surveiller la qualité de l'eau des cours d'eau et plans d'eau gérés par la Ville.
- Résoudre les points noirs (habitations non raccordées à l'égout).
- Cartographier les égouts gérés par la Ville - dans les parcs - et consolider les connaissances.
- Prendre en compte le risque accru de pollution par le ruissellement de contaminants en raison de fortes précipitations (après des périodes de sécheresse) et, le risque de débits de pointe élevés dans le réseau d'égouttage.
- ...



EAU’BJECTIF 5.

GARANTIR UN ACCÈS À L’EAU POUR TOUS ET RENFORCER SON UTILISATION CIRCULAIRE

MISSION

En 2017, la consommation totale d’eau de distribution en Région bruxelloise était de 59,5 millions de m^3. Cette consommation d’eau se répartit principalement entre les ménages (69%) et le secteur tertiaire (28%).

La consommation moyenne d’eau par habitant varie entre les communes bruxelloises. En 2017, la consommation annuelle moyenne d’eau par habitant au niveau communal était comprise entre 32 et 66 m^3. En moyenne, les ménages et entreprises de la Ville de Bruxelles consomment plus de 50 m^3 d’eau potable par habitant et par an.

Si l’eau est une ressource de première nécessité, il s’avère que certains citoyens n’y ont toujours pas facilement accès. Il y a donc lieu de lutter contre cette ‘précarité hydrique’ en facilitant l’accès à l’eau que ce soit pour s’hydrater ou sa toilette.

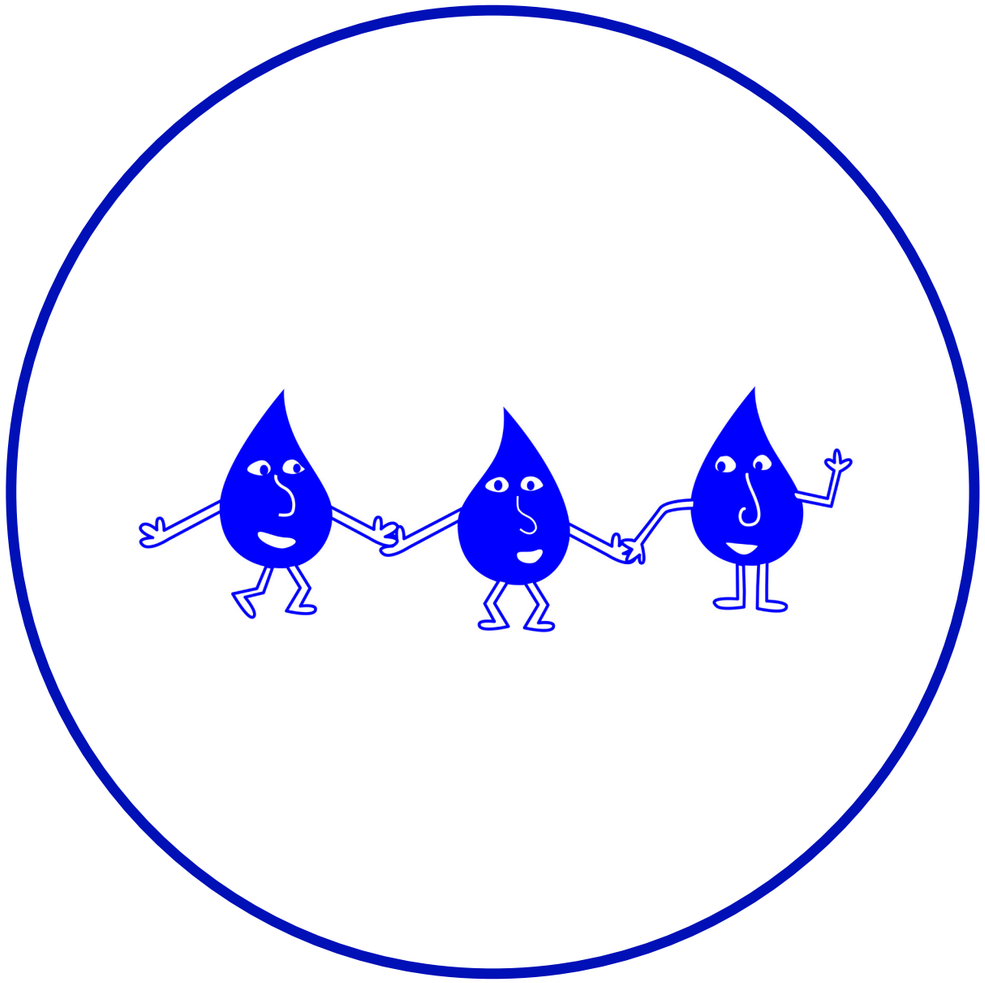
La consommation d’eau des différents bâtiments publics de la Ville est contrôlée par l’UO Energie. Il en ressort que les plus gros consommateurs d’eau sont logiquement les trois piscines communales, le centre sportif Roi Baudouin, les fontaines et l’Institut des Arts et Métiers. A cela s’ajoute également, d’importantes quantités d’eau potable destinées à la propreté publique (nettoyage des espaces publics) et aux espaces verts (arrosage).

Afin de remplir cette mission, il s’avère indispensable de recourir à la récupération et la réutilisation des divers flux d’eau afin d’éviter une surexploitation des ressources (eau potable).

PISTES IDENTIFIEES LORS DES WORKSHOPS



- Prévoir des fontaines d’eau potable dans les bâtiments publics (écoles, centres sportifs, bibliothèques, centres communautaires, centres culturels, etc.).
- Encourager l’utilisation de l’eau du robinet au lieu de celle en bouteille (jetables) pour la consommation.
- Mettre en place des outils pour inciter les entreprises à faire un usage circulaire de l’eau et ce, dans le cadre d’un label “Water Stewardship” .
- Faire l’inventaire des fontaines, combattre leurs éventuelles fuites d’eau et rechercher, quand cela est possible, des sources d’eau alternatives.
- Envisager des primes à destination des propriétaires et locataires en vue de réaliser de petites économies d’eau (p.e. chasses, pommeaux de douche ou, machines à laver économiques).
- Mise à disposition des douches publiques pour les sans-abri.
- Interdiction temporaire ou permanente d’utiliser l’eau potable à certaines fins (tels que propreté publique, arrosage, carwash,...).
- Garantir l’accès à l’eau et aux sanitaires (dans les lieux publics).
- Augmenter la capacité de récupération des propriétés de la Ville pour dédier l’utilisation de l’eau de pluie aux services techniques des Espaces Verts et de la Propreté Publique.
- ...



EAU’BJECTIF 6.

ACCROÎTRE L’ENGAGEMENT DES DIVERSES PARTIES PRENANTES ET MENER UNE POLITIQUE DE L’EAU EFFICIENTE

MISSION

Bien que de plus en plus d’acteurs travaillent sur la question de l’eau et que cette thématique soit de plus en plus prégnante dans les actions menées par la Ville, mais aussi par de nombruses organisations et citoyens, il est encore nécessaire de passer à la vitesse supérieure. Surtout qu’il existe une carence d’interactions entre les nombreuses initiatives et acteurs. En outre, si de nombreux acteurs sont désormais conscients des conséquences du changement climatique, il n’est pas encore clair, pour bon nombre d’entre eux, qu’ils peuvent également faire la différence à leur niveau.

Cela peut se faire de diverses façons : par exemple, en conscientisant les citoyens via l’information et la sensibilisation; mais aussi en accordant des primes ou des subventions pour certaines initiatives. De plus, le travail peut, et/ou doit, être mené de manière transversale tant au sein-même de la Ville, que dans certaines instances et organisations. Les services chargés de la gestion des infrastructures (espaces verts, égouttage, etc.) devraient également être impliqués plus tôt dans les processus de conception/planification. Enfin, d’autres acteurs, non liés à l’eau, tels que les écoles, les entreprises et les développeurs, peuvent également apporter une contribution substantielle.

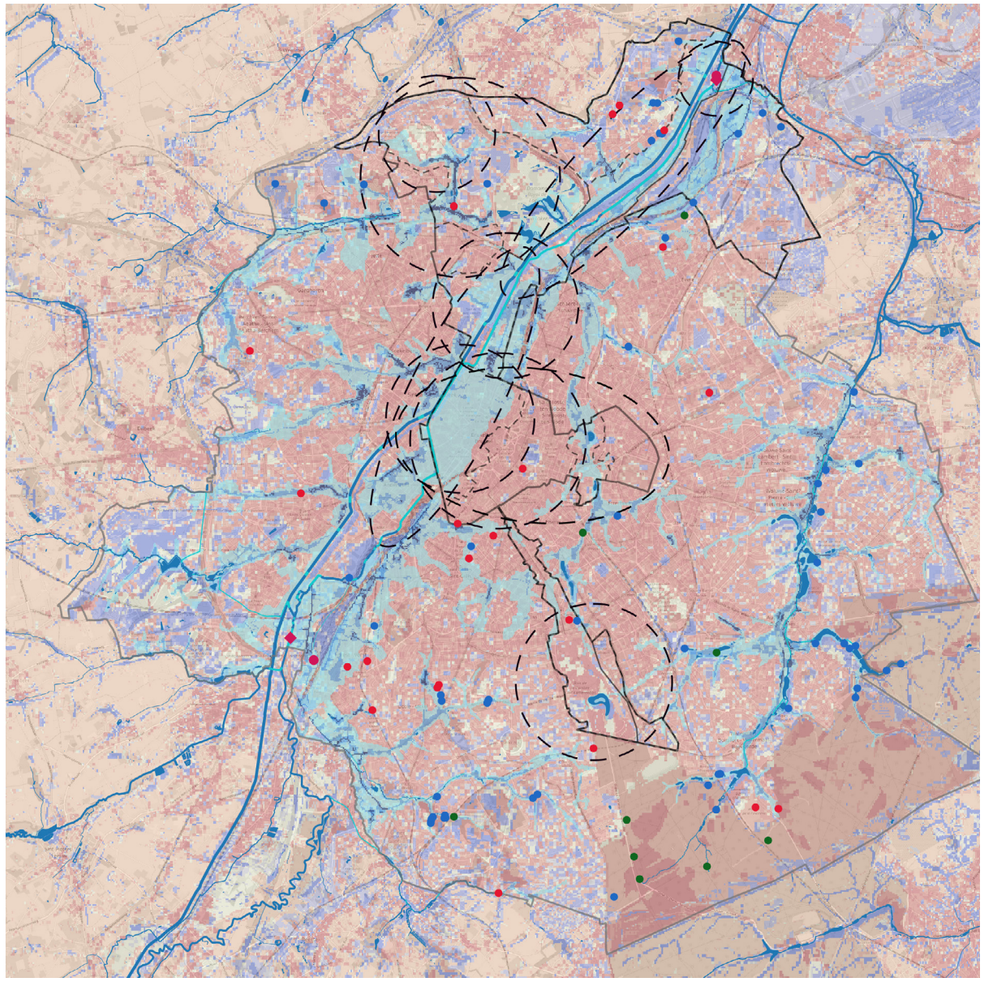
Une politique de l’eau solide ainsi qu’une grande implication de la communauté et des acteurs tant publics que privés sont nécessaires pour renforcer l’efficacité du Plan Communal Eau et constituent la sixième mission de la Ville.

PISTES IDENTIFIEES LORS DES WORKSHOPS



- Accroître les connaissances mais aussi conscientiser les citoyens, professionnels, services de la Ville et décideurs politiques, autour de la thématique de l’eau afin de développer une “sensibilité à l’eau”.
- Encourager et faire participer les citoyens à la mise en œuvre du Plan Communal Eau (via des initiatives).
- Promouvoir la transversalité et la coordination entre les différents services de la Ville ainsi qu’avec les autres acteurs de l’eau.
- Améliorer la communication avec les citoyens.
- Participer au projet « Blue Community » pour renforcer la politique et la communication sur la (plan de) gestion de l’eau par la Ville.
- Introduire un Règlement Communal d’Urbanisme Spécifique pour renforcer la mise en œuvre du Plan Communal Eau.
- Améliorer les connaissances/capacités des services de la Ville pour accroître la participation à divers programmes (européens) (Life, Green Deal, Horizon Europe, Interreg, etc.).
- Encourager la coopération entre les acteurs privés (et publics).
- Soutenir les audits eau pour les services, structures et entités de la Ville, dans le but d’élaborer un plan d’intervention.
- ...

HOTSPOTS

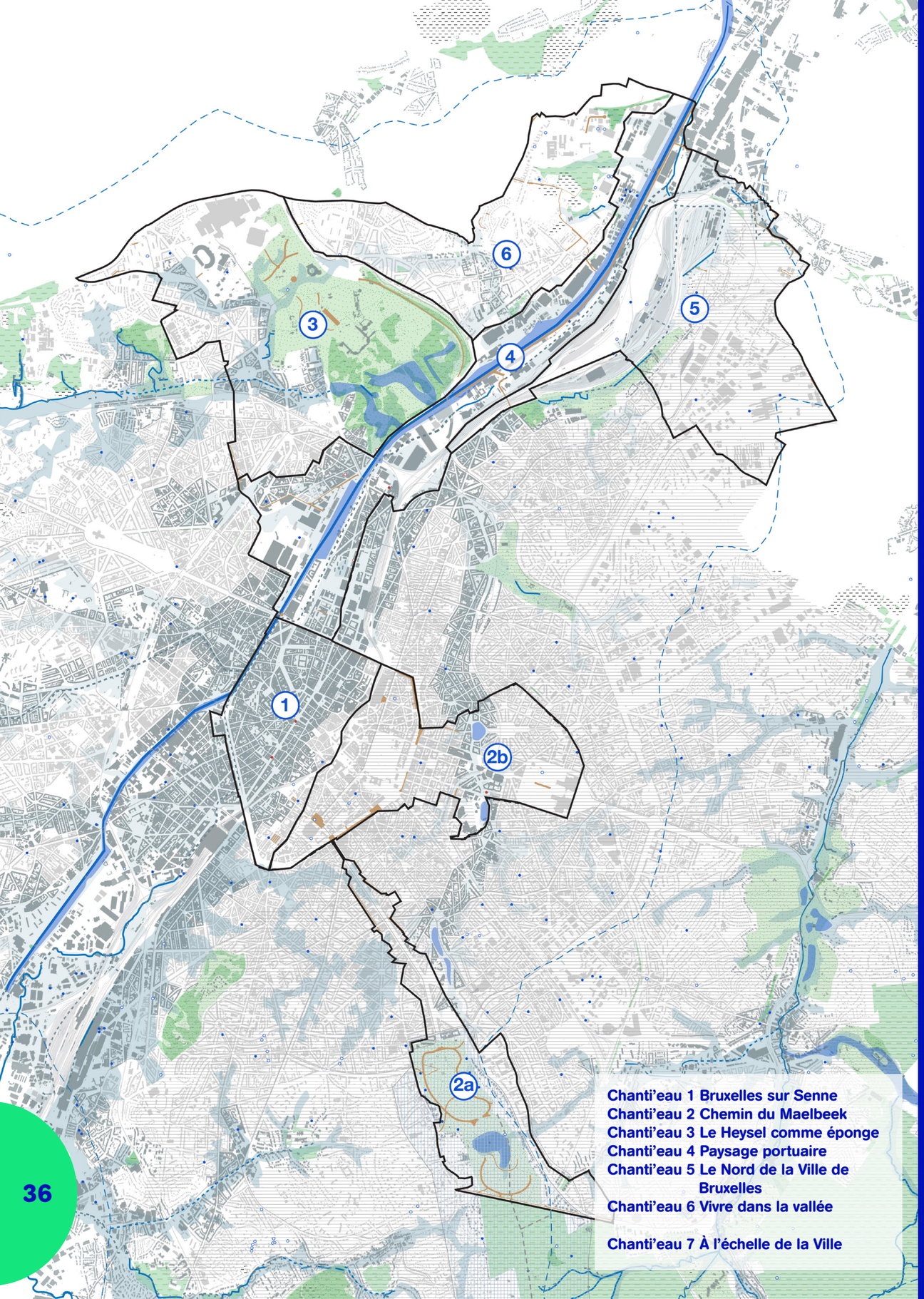


Source : Université d'Anvers, Ville de Bruxelles, Bruxelles-Environnement

Lorsque les différents eau'bjectifs sont combinés ensemble, il est possible d'identifier certains zones prioritaires ou 'hotspots', comme :

- L'axe central de la Senne qui presque entièrement voûtée.
- Les zones prioritaires pour la reconnexion des masses d'eau.
- Le centre-ville densément peuplé souffrant d'un important effet d'îlot de chaleur urbain.
- Les zones inondables fortement imperméabilisées.
- Les zones inondables autour de l'axe Senne-Canal ou, à Laeken.
- Etc.

Sur base de ces hotspots, des chanti'eaux ont été définis.



Chanti'eau 1 Bruxelles sur Senne
Chanti'eau 2 Chemin du Maelbeek
Chanti'eau 3 Le Heysel comme éponge
Chanti'eau 4 Paysage portuaire
Chanti'eau 5 Le Nord de la Ville de Bruxelles
Chanti'eau 6 Vivre dans la vallée

Chanti'eau 7 À l'échelle de la Ville

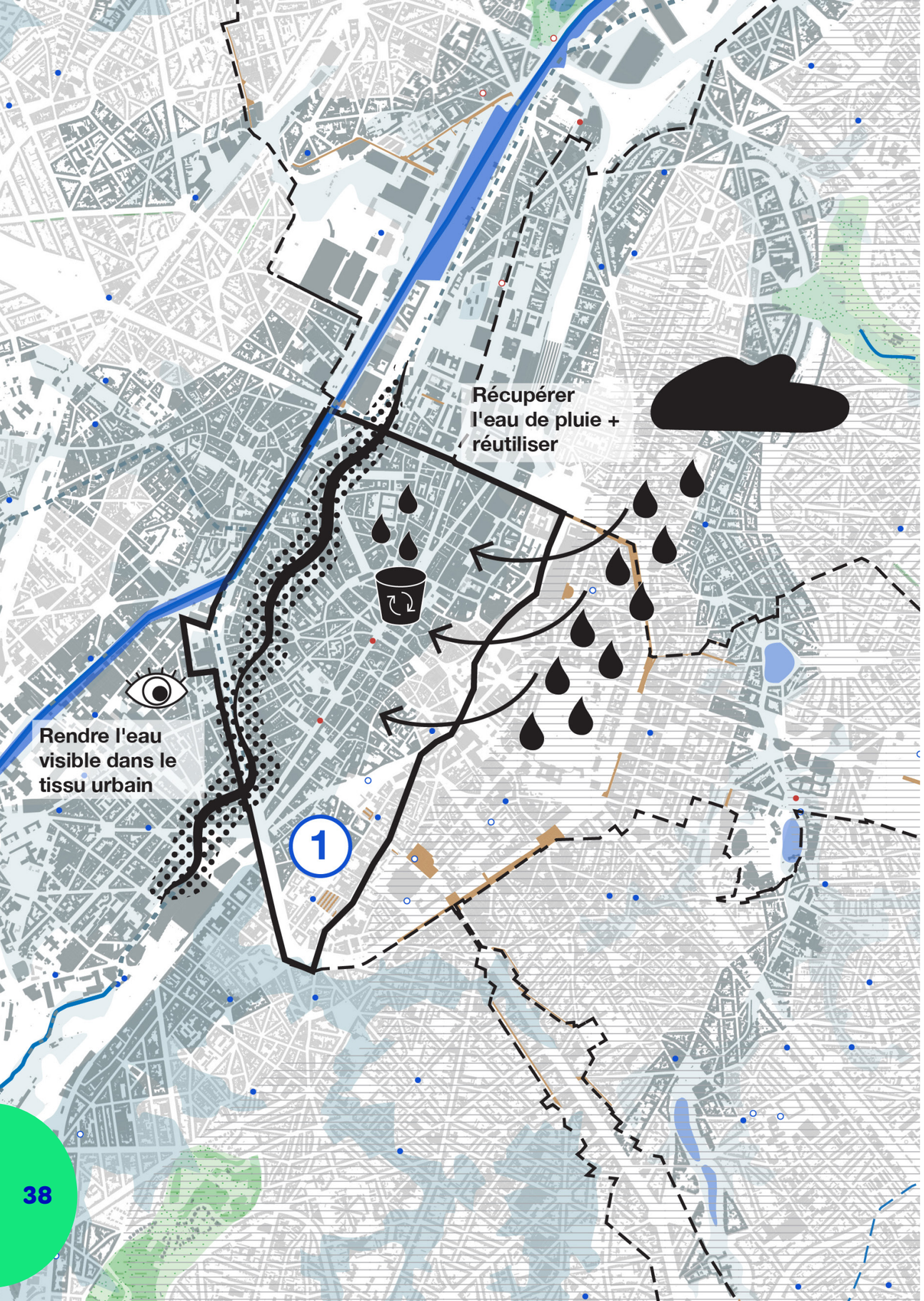
1.3
CHANTI'EAUX

La Ville de Bruxelles se compose de différentes structures et morphologies hydrologiques, chacune étant confrontée à des enjeux différents. Ainsi, il est nécessaire de tenir compte de ces identités distinctives afin de relever chaque défi spécifique et de déterminer la coalition territoriale adéquate à mettre en oeuvre.

Par conséquent, six chanti'eaux ont été identifiés. Ceux-ci se distinguent de par leur géographie (structure du sol, relief, bassins versants, etc.), leur morphologie urbaine (densité du bâti, infrastructure, etc.) ainsi que leur importance au sein du système hydrologique global (zone inondable, zone tampon, etc.). Enfin, il existe un chanti'eau supplémentaire, le septième : la Ville dans son ensemble.

Ces chanti'eaux ont également été définis sur base du chevauchement et de la convergence, en leur sein, de différentes missions relatives à l'eau (eau'bjectifs). Les chanti'eaux ont montré leur valeur ajoutée lors de la collecte d'actions durant les différentes séances de travail (type brainstorming) avec les divers acteurs de l'eau bruxellois. Ils ont permis de simplifier la multitude d'actions ainsi que le contexte complexe et diversifié de la Ville de sorte à s'assurer qu'aucune zone ne soit négligée. Le présent chapitre passe en revue ces différents chanti'eaux ainsi que les missions qui en découlent.

CHANTI'EAU 1.
BRUXELLES SUR SENNE



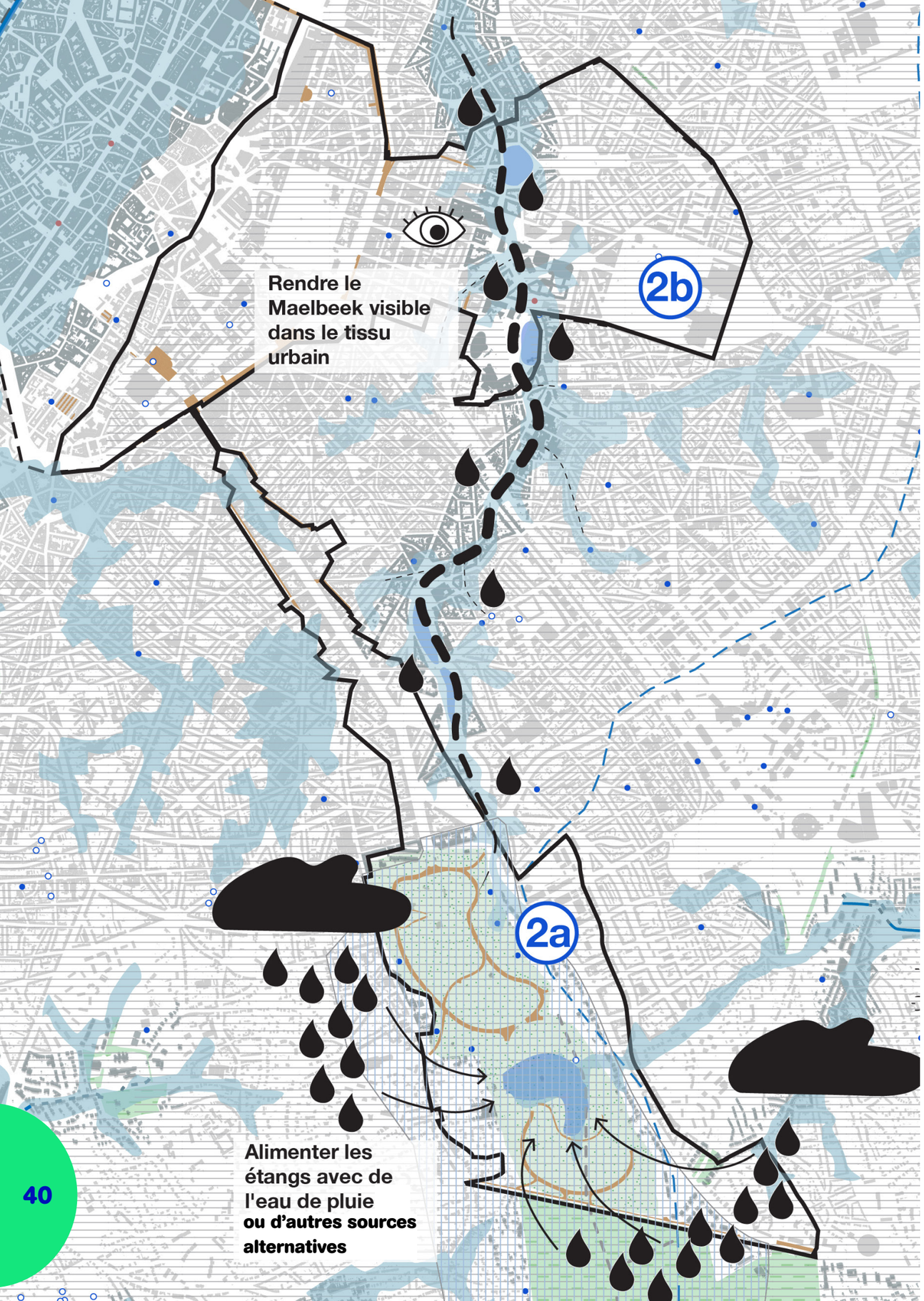
Le centre de Bruxelles, fortement minéralisé et densément bâti, aurait le potentiel de stocker davantage d'eau (que ce soit au sein du bâti, à travers le profil de la voirie, ou dans l'espace public), de l'évacuer en différé (grâce à la désimperméabilisation et la végétalisation) mais aussi, de la rendre plus accessible (par exemple, en rappelant le tracé historique de la Senne et de l'ancien port (via les quais), etc.).

En raison de son invisibilité, l'existence de la Senne dans le centre-Ville est souvent oubliée. La présence historique de ce cours d'eau doit donc être ramenée au premier plan.

L'eau à ciel ouvert offre également une possibilité de lutter contre les îlots de chaleur urbains qui est une problématique prégnante dans le centre-Ville.

Enfin, le stockage de l'eau de pluie, notamment dans des citernes, peut apporter une solution à l'importante demande en eau du département Espaces Publics et Verts de la Ville qui emploie cette eau pour l'entretien des espaces verts et des espaces publics.

CHANTI'EAU 2.
CHEMIN DU MAELBEEK

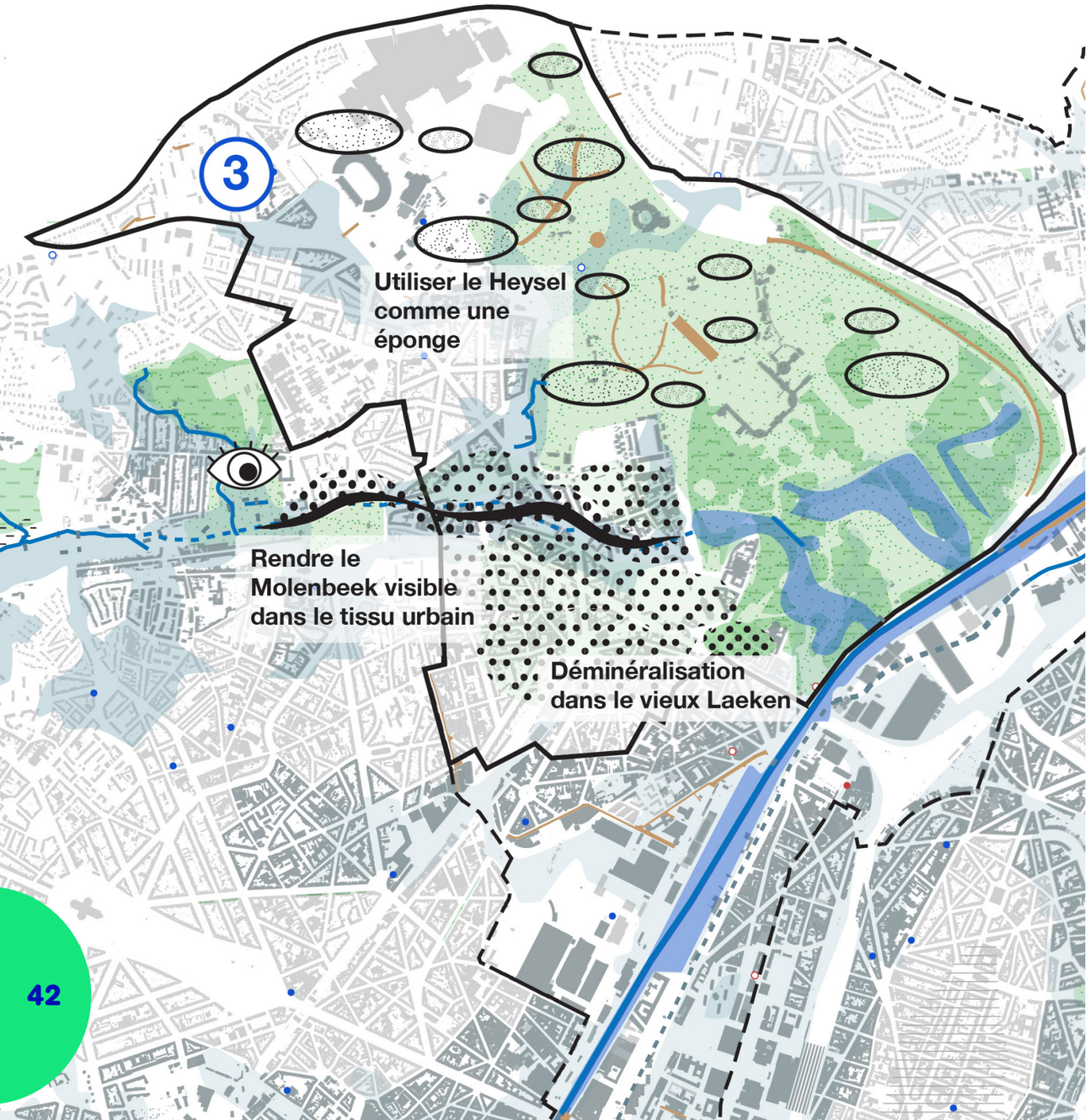


Le Bois de la Cambre, le quartier européen, le réaménagement de plusieurs grands axes urbain (comme la rue de la Loi) ou encore, l'embouchure sur Schaerbeek sont autant d'éléments stratégiques permettant de constituer un projet de (re)construction socio-écologique ayant pour finalité de réactiver au maximum le système hydrologique naturel du Maelbeek et ce, en collectant, retenant, stockant ou valorisant l'eau. La Ville de Bruxelles peut ici jouer un rôle d'exemplarité envers les communes limitrophes.

Si le Maelbeek ne pourra pas être déconnecté du réseau d'égouttage, son tracé historique pourrait néanmoins être rappelé au sein de l'espace public et ce, au moyen d'une nouvelle rivière urbaine (imaginaire) et/ou des références symboliques.

La restauration du système hydrologique naturel permet également de trouver des sources d'eau alternatives pour alimenter les étangs du Bois de la Cambre.

CHANTI'EAU 3.
LE HEYSEL COMME ÉPONGE

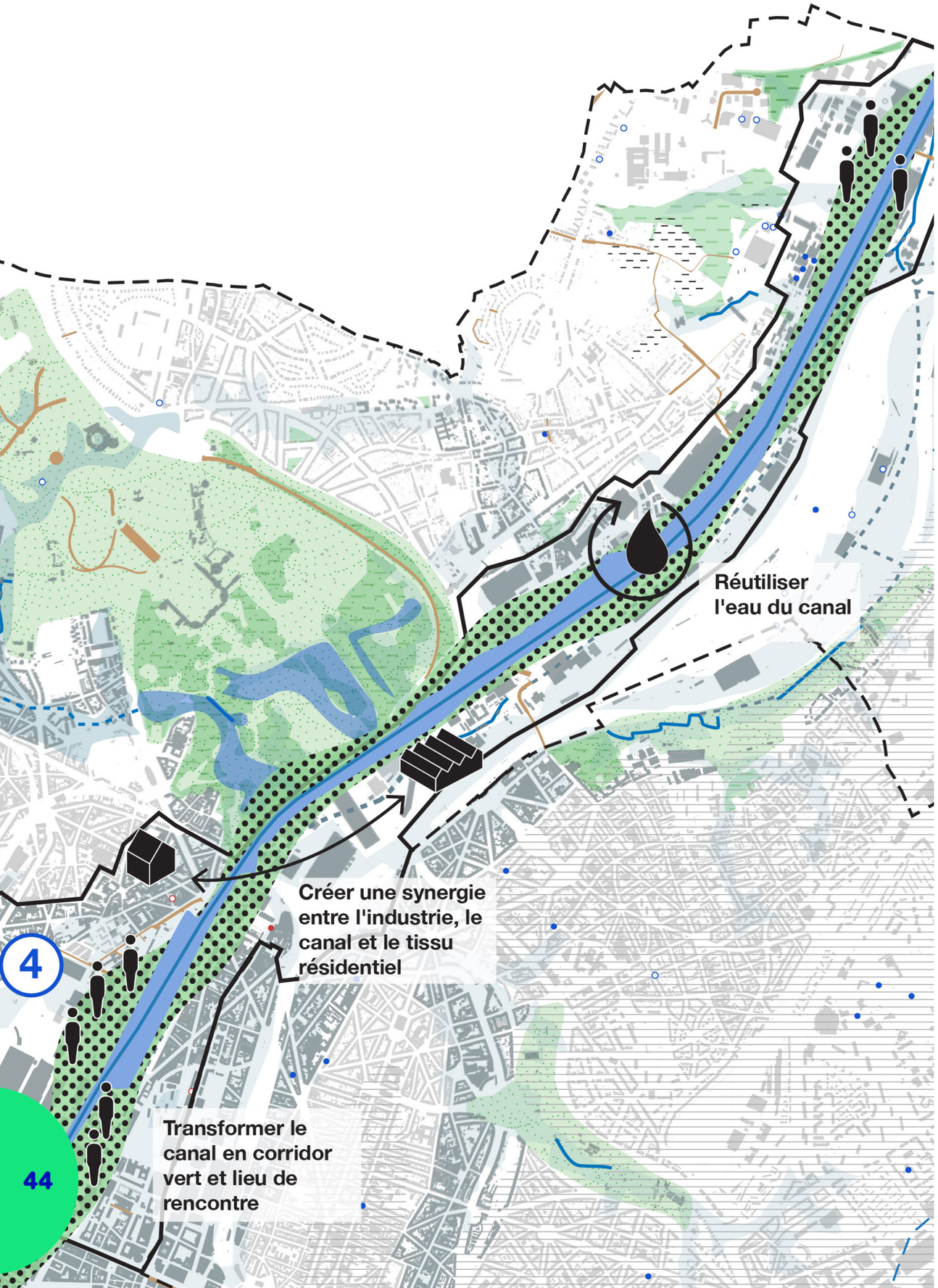


Le plateau fortement minéralisé du Heysel présente - en particulier, si celui-ci devient intrinsèquement partie intégrante du potentiel écologique de l'axe Meise/ParkwayA12/Osseghem/Laeken - un potentiel théorique d'infiltration significatif et ce, en partie amont de zones inondables. Ainsi, en combinaison avec une capacité tampon suffisante en partie avale, cette zone peut agir à la fois comme une éponge mais aussi comme un espace rafraichissant permettant de lutter conte les îlots de chaleur urbains.

En outre, la déconnexion du Molenbeek peut renforcer la présence de l'eau dans le domaine public, tout en soulageant la pression sur le réseau d'égouttage. Si la déconnexion du Molenbeek, dans sa partie avale, ne pourra s'effectuer qu'en souterrain, la présence de ce cours d'eau dans l'espace public pourrait néanmoins être rappelée de manière subjective à l'aide, par exemple, d'oeuvres d'art, de fontaines, etc.

Le développement du bassin versant du Molenbeek nécessite également des efforts de la part des communes situées en amont (Jette, Ganshoren et Berchem-Sainte-Agathe).

CHANTI'EAU 4.
PAYSAGE PORTUAIRE

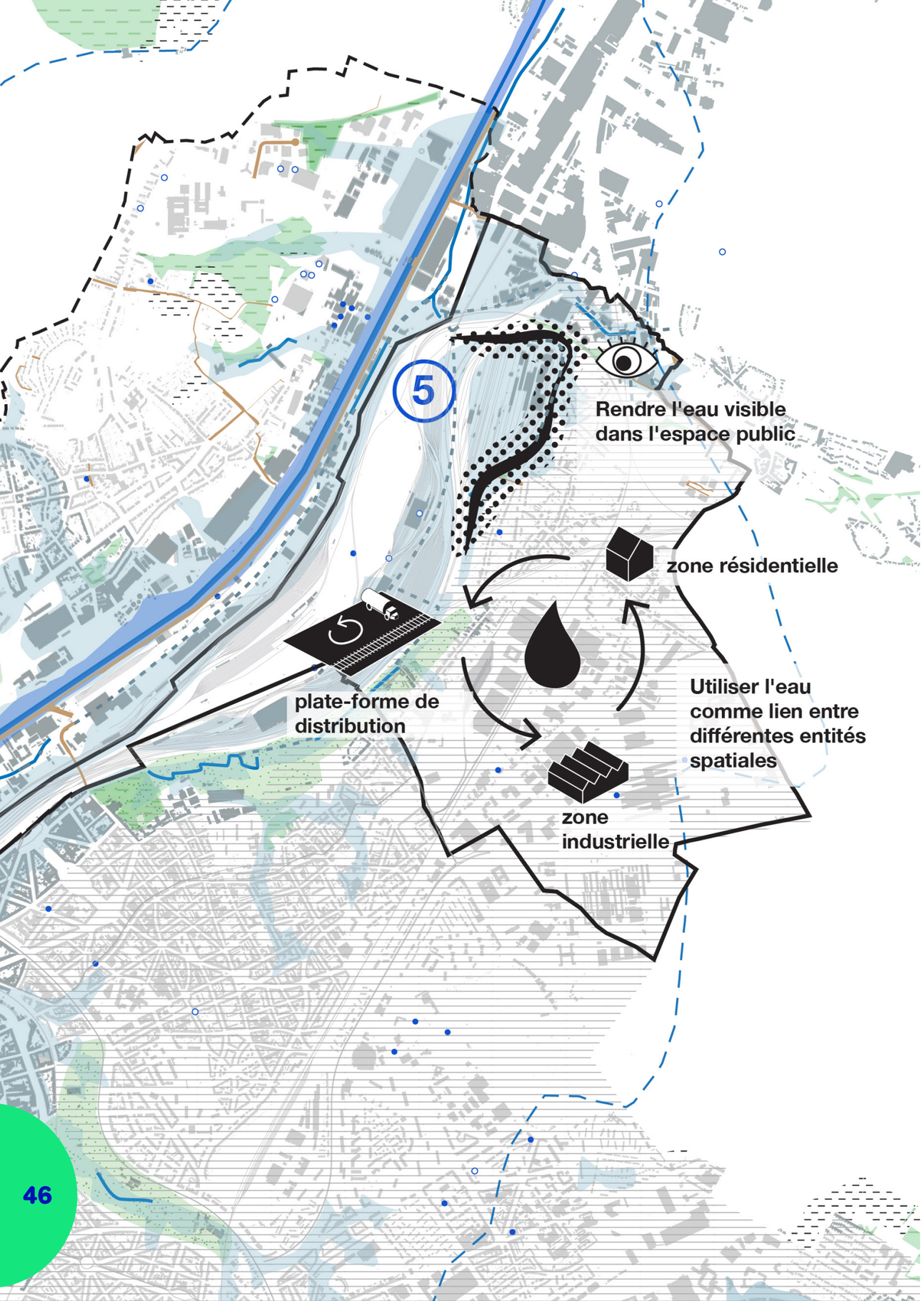


L'activité économique située le long du Canal et qui est déjà fortement orientée vers l'économie circulaire, peut être un important catalyseur urbain pour la collecte, l'épuration et la réutilisation des eaux grises ainsi que de l'eau du canal.

Le caractère paysager de l'espace public aux abords du canal peut également être amélioré conformément au plan de qualité paysagère et urbanistique (Beeldkwaliteitsplan - BKP). Celui-ci promeut également le côté récréatif de l'eau dans la ville. La zone du canal pouvant ainsi devenir un lieu de séjour agréable pour tous les citoyens.

La poursuite de la mise à ciel ouvert de la Senne, en amont de la station d'épuration de Bruxelles-Nord (STEP Nord), peut également améliorer la qualité paysagère de cette zone.

CHANTI'EAU 5.
LE NORD DE LA VILLE DE BRUXELLES

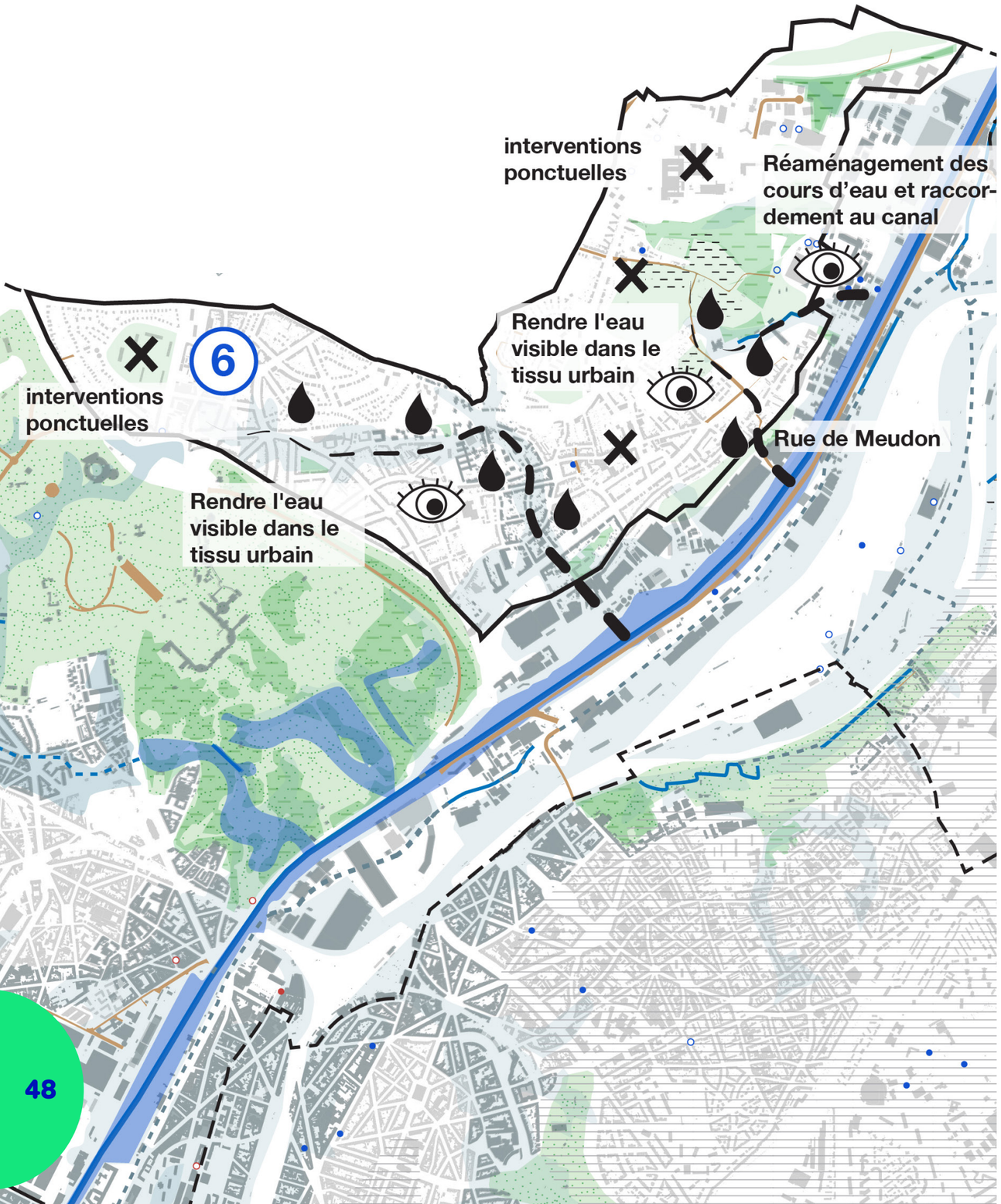


Le nord de la Ville de Bruxelles abrite la station d'épuration de Bruxelles-Nord ainsi qu'une zone sensible aux aléas d'inondation au niveau du site de Schaerbeek-Formation (et par extension, Haren). Cette partie de la Ville est destinée à une importante opération de réaménagement en tant que plateforme multimodale où la nature, les activités productives, les équipements et les logements auront leur place.

Les espaces ouverts restants et les terrains perméables, encore présents dans le centre de Haren, offrent la possibilité de maximiser l'infiltration et le tamponnage de l'eau afin de préserver un cycle de l'eau naturel.

En outre, il y a encore plusieurs petits cours d'eau (dont le Keelbeek) dans ce quartier. Certains d'entre eux pourraient être remis à ciel ouvert et déconnectés du réseau d'égouttage, ce qui permettrait de réduire la pression sur la station d'épuration de Bruxelles-Nord.

CHANTI'EAU 6.
VIVRE DANS LA VALLÉE

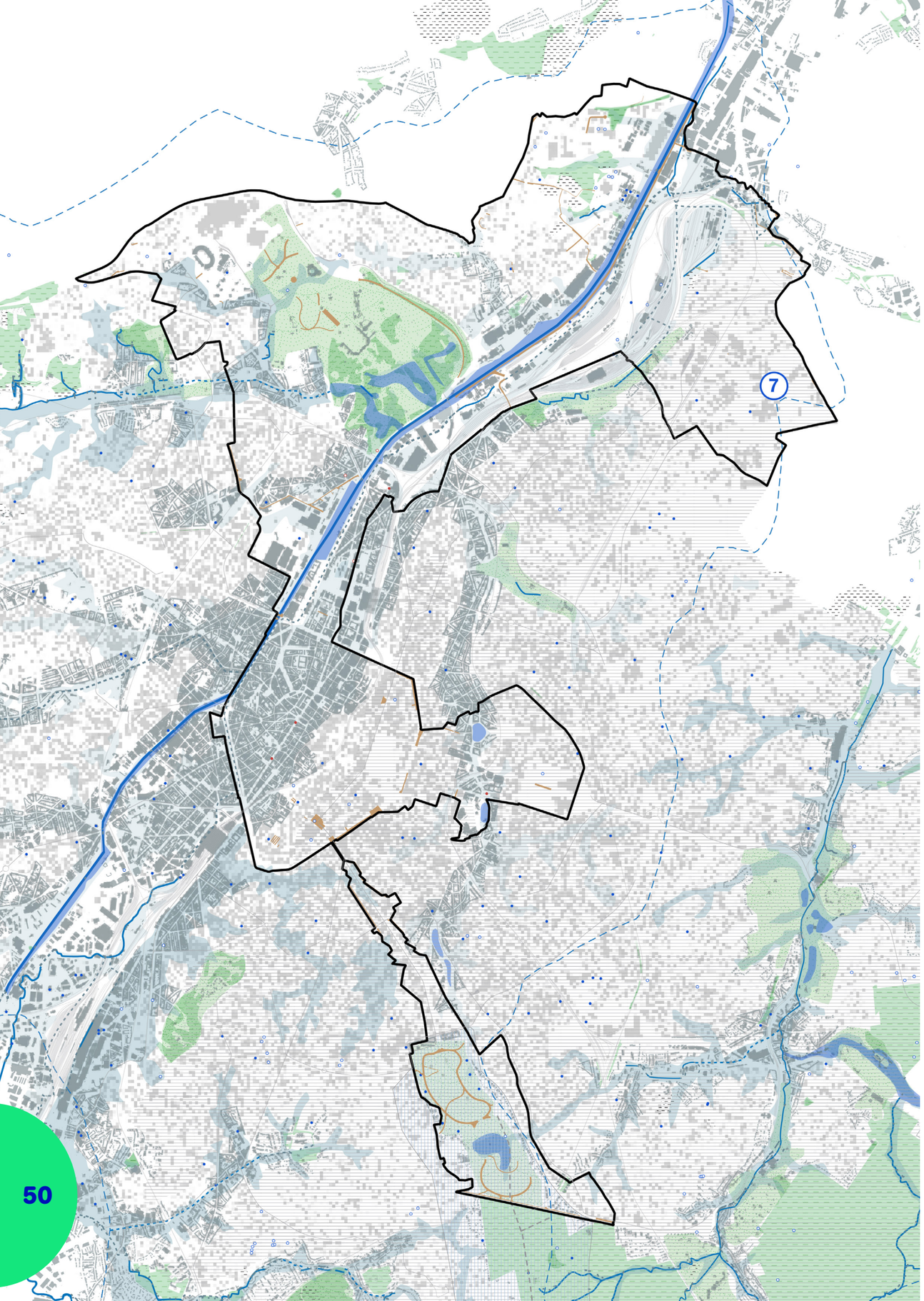


Neder-over-Heembeek et le Val du Bois des Béguines forment un paysage composé de milieux humides latent où la valorisation de la biodiversité (bois abritant des sources) mais aussi la création de logements pour répondre aux besoins, peuvent aller de pair avec l'innovation dans le domaine de l'eau.

Par exemple, une zone humide pourrait être recréée dans le bois à proximité de l'hôpital militaire. Certaines sources (par exemple, la source de la Brasserie) ainsi que des cours d'eau (tels que Beyseghem, ou Tweebeek) pourraient être réaménagés, voire même reliés au canal.

Il faut également tenir compte des nombreux terrains encore à bâtir qui sont présents dans cette partie du territoire et qui auront aussi un impact sur ce paysage humide typique. En effet, il existe un certain nombre de grands projets d'aménagement qui vont transformer en profondeur l'espace public. Il s'agit notamment du projet de réaménagement de l'A12 en boulevard urbain ou encore, de la réalisation d'une nouvelle ligne de tram. Il est important de tirer parti de ces projets pour intégrer la gestion durable de l'eau dans l'espace public.

CHANTI'EAU 7.
À L'ÉCHELLE DE LA VILLE



Rues non raccordées au réseau d'egouttage
Captage
Source
Bassin d'orage
Station de pompage de bassin d'orage
Cours d'eau à ciel ouvert
Cours d'eau voûté
Reconnexion des cours d'eau
Galerie de drainage (sable Bruxellien)
Plan d'eau
Région hydrologique
Zone de protection de captage
Nappe d'eau souterraine des sables Bruxelliens

Il existe également de nombreuses missions et actions qui concernent le territoire entier de la Ville et qui ne peuvent donc être attribuées à un chanti'eau en particulier. Il s'agit généralement soit d'actions liées à la politique, comme la coopération entre secteurs, soit d'actions et de missions qui sont pertinentes sur tout le territoire, comme la transformation des voiries.

2.

Fiches-projets & Plans d’action

XS

À l'échelle d'une maison individuelle, d'une entreprise ou d'une école, la Ville encourage les résidents et les usagers à s'engager dans la gestion intégrée de l'eau sur leur propre parcelle en utilisant l'échelle de Lansink : collecter, réutiliser, infiltrer, tamponner et écouler.

S

À l'échelle d'un îlot, la Ville encourage ici la coopération entre les usagers afin d'obtenir des gains collectifs sur le plan de la gestion durable des eaux pluviales.

M

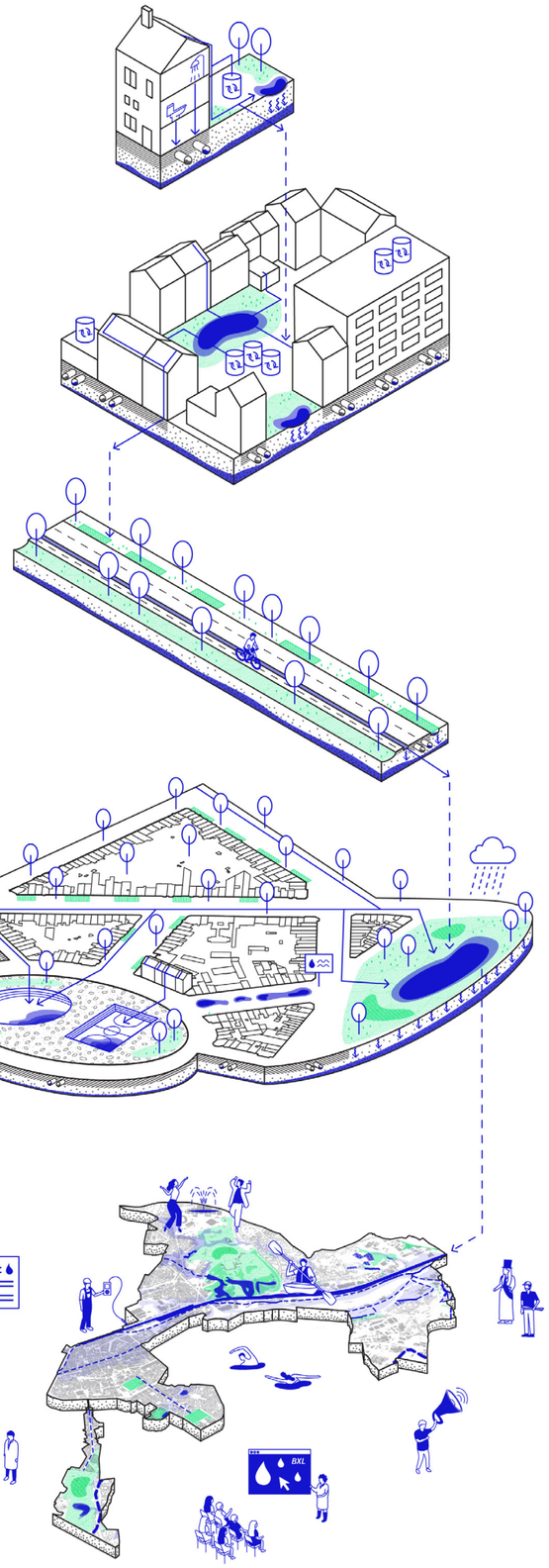
Les rues et les places occupent une grande partie de la surface de la Ville et sont donc des opportunités pour amorcer la transformation vers des "zones positives en eau". Les systèmes de collecte des eaux pluviales sont également, et autant que possible, déconnectées des égoûts, et la végétalisation favorise le potentiel d'infiltration.

L

Les parcs, les étangs et le tracé historique des cours d'eau sont d'énormes opportunités pour la Ville en vue de tamponner, infiltrer et rendre l'eau visible.

XL

A l'échelle de l'ensemble du territoire, le rôle de soutien de la Ville en tant que pouvoir public gouvernant est important, notamment en ce qui concerne la réglementation, la communication ou encore, la sensibilisation.



2.0 GUIDE DE LECTURE

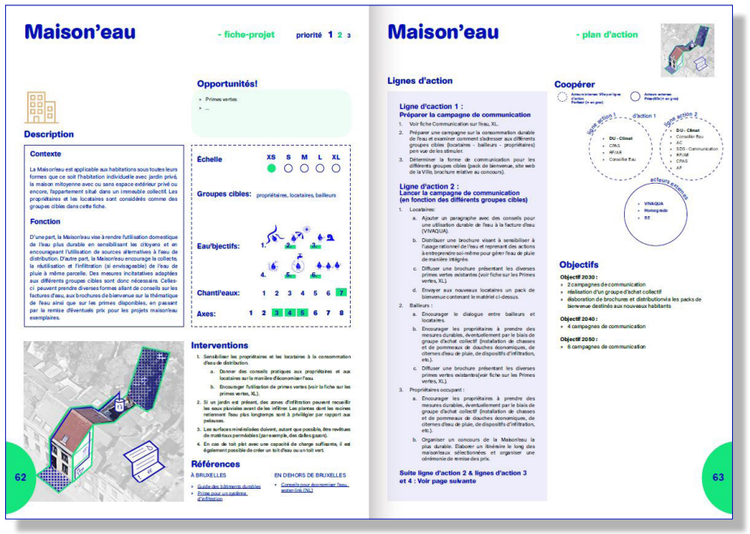
La réalisation d'une Ville d'eau d'ici 2050 ne peut se faire avec une poignée de projets emblématiques seulement. Au contraire, elle nécessitera la mise en oeuvre d'une multitude de projets, de moindre ampleur, faisant partie du fonctionnement journalier de la Ville. Ainsi, en partant de lieux concrets et quotidiens tels que maisons, rues ou parcs, les grands défis pourront être traduits en projets ciblés et maîtrisés.

Fiches-projets et plans d'action

Dans ce chapitre, les diverses actions à mener ont été regroupées au sein de projets d'eau concrets et ce, sous la forme de fiches-projets comprenant, elles-même, des plans d'action destinés à assurer une bonne mise en oeuvre. Les fiches-projets regroupent les actions qui peuvent être entreprises autour d'un lieu-type particulier (échelles XS, S, M et L) et invitent les usagers de la Ville à agir à leur niveau afin de contribuer à la transformation de Bruxelles en une Ville d'eau. Chaque échelle identifiée comprend également une liste de projets à mener ainsi qu'une cartographie les localisant au sein du territoire bruxellois.

Le présent guide de lecture explique la structure des fiches et l'emploi des cinq échelles. Il contient également une annexe répertoriant les acronymes utilisés.

1. STRUCTURE DES FICHES



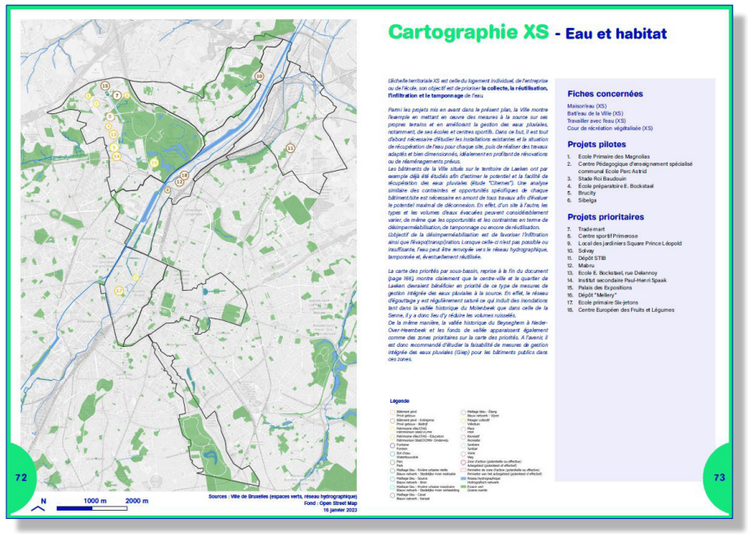
Les fiches se présentent comme suit :

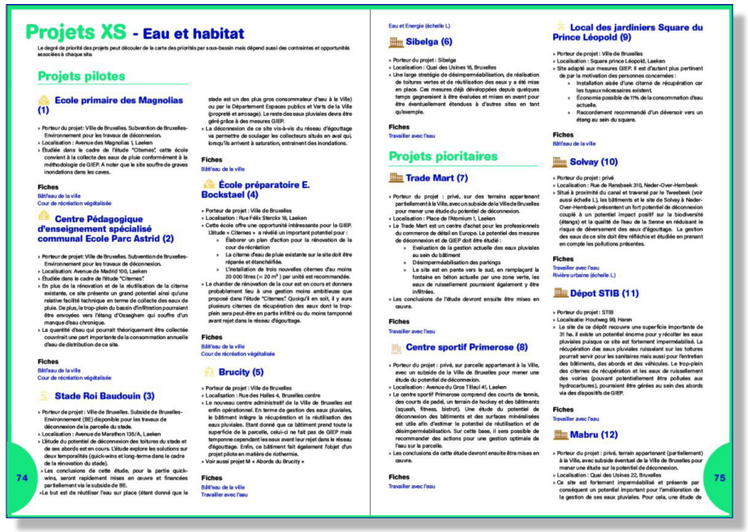
La page de gauche correspond à la **fiche-projet** (d'eau). Elle comporte une description et identifie les interventions projetées pour mener à bien ce projet d'eau. Elle indique les eau'bjectifs auxquels le projet doit répondre, les chanti'eaux dans lesquels il peut se retrouver ainsi que les axes d'action du Plan de Gestion de l'Eau de la Région de Bruxelles-Capitale auxquels la fiche s'applique. Ces derniers éléments sont énumérés dans l'encadré droit. L'illustration et les références présentées visent à inspirer et à représenter le projet d'eau. Enfin, la partie 'Opportunités!' présente une série de leviers pouvant contribuer à la mise en oeuvre de la fiche-projet (p.e. primes, conclusions d'études, projets, etc.).

La page de droite contient, quant à elle, le **plan d'action**, qui est un plan phasé en étapes et qui indique comment la Ville peut concrètement mettre en œuvre le projet d'eau. Les lignes d'action précisent les aspects qu'il est important d'inclure au processus de mise en oeuvre et identifient les services de la Ville impliqués dans la réalisation de chaque ligne d'action ainsi que son 'porteur'. Des abréviations sont utilisées pour référer ces services ; leurs noms complets sont repris dans la partie '4. Abréviations'. Enfin, le plan d'action fixe également les objectifs temporels visés. Ceux-ci indiquent les objectifs que la Ville de Bruxelles poursuivra d'ici 2030, 2040 et 2050 lors de la mise en œuvre du Plan Communal Eau. Ces objectifs ont été fixés au printemps 2022. Tout au long du "processus d'apprentissage" lors de la réalisation du Plan Communal Eau, ces objectifs seront encore ajustés et affinés en fonction de l'évolution des connaissances et des enseignements tirés. Pour certaines fiches, la réalisation des objectifs est temporellement plus proche que pour d'autres. Pour ces dernières, les objectifs ne sont actuellement spécifiés que d'ici 2030. Lorsqu'ils seront atteints, une évaluation suivra et des compléments seront envisagés.

2. CARTOGRAPHIE

Pour chaque échelle territoriale, une carte ainsi qu'une liste de projets pilotes et prioritaires sont ajoutées.





Projets pilotes (court-terme)
Il s'agit de projets déjà en cours, à l'étude ou planifiés, où une attention particulière est accordée à la gestion de l'eau et qui peuvent donc être considérés comme un exemple à suivre, ou un projet pilote. Ces projets peuvent être mis en œuvre à court-terme.

Projets prioritaires (moyen et long-terme)
Il s'agit de projets stratégiques (du fait de leur emplacement, situation actuelle, rôle d'exemple, etc.) qui peuvent être mis en œuvre à moyen ou long-terme.

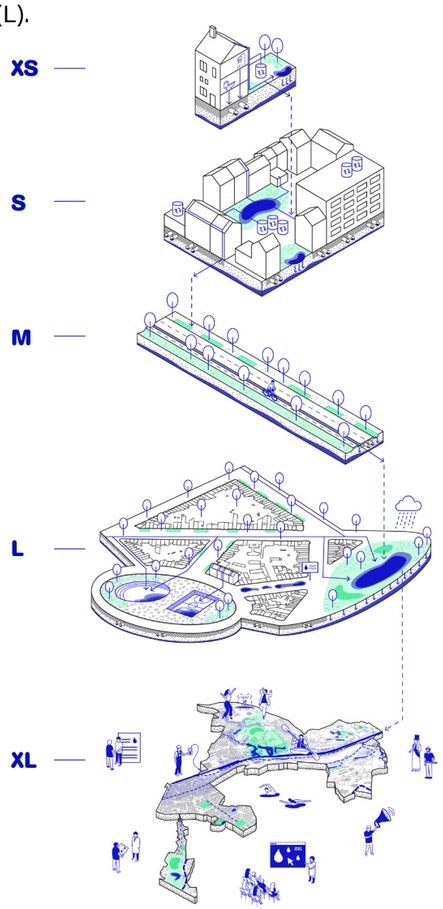
Catégories

- Bâtiment privé
- Entreprise
- Patrimoine Ville/CPAS
- Éducation
- Fontaine
- Îlot d'eau
- Parc
- Maillage bleu Réalisation d'une rivière urb.
- Maillage bleu Source
- Maillage bleu Rivières urbaines imaginaires
- Maillage Bleu Canal
- Maillage bleu Etang
- Potager collectif
- Place
- Récréatif
- Sanitaire
- Voirie
- Zone d'action (potentielle ou effective)

3. COLLECTER, RÉUTILISER, INFILTRER, TAMPONNER, S'ECOULER

Les 5 échelles territoriales déterminent le groupe cible visé et indiquent comment les différents projets sont connectés les uns aux autres. Le principe de l'échelle de Lansink est appliqué à chaque échelle selon la hiérarchisation suivante : collecter, réutiliser, infiltrer, tamponner et s'écouler. Cependant, la priorité est toujours de collecter localement autant d'eau de pluie que possible et de lui permettre de s'infiltrer là où elle tombe ou, si ce n'est pas possible, de la tamponner. Ce principe est inclus dans l'appellation 'Gestion Intégrée des Eaux Pluviales' (GIEP). Lorsque la collecte locale, l'infiltration et le tamponnage s'avèrent impossible, l'eau de pluie est alors envoyée vers un système hydrique de plus grande ampleur ou, en dernier recours, vers le réseau d'égouttage.

Les différentes échelles XS-S-M-L-XL sont interconnectées selon la dernière étape de l'échelle de Lansink, à savoir l'écoulement. Ainsi, par exemple, le trop-plein d'une Maison'eau (XS) pourrait être connecté à un système collectif de récupération d'eau d'un îlot (S), qui, lui-même, serait relié à une rue d'eau (M), dont le trop-plein pourrait ensuite s'écouler dans un parc d'eau (L).



4. ABRÉVIATIONS

Axes d'action

Axes d'action du projet de Plan de gestion de l'eau de la Région Bruxelles-Capitale 2016-2021 :

- AXE 1 : ASSURER LA GESTION QUALITATIVE DES MASSES D'EAU DE SURFACE, DES MASSES D'EAU SOUTERRAINE ET DES ZONES PROTEGEES
- AXE 2 : GERER QUANTITATIVEMENT LES EAUX DE SURFACE ET LES EAUX SOUTERRAINES
- AXE 3 : APPLIQUER LE PRINCIPE DE RECUPERATION DES COUTS DES SERVICES LIES A L'UTILISATION DE L'EAU
- AXE 4 : PROMOUVOIR UNE UTILISATION DURABLE DE L'EAU
- AXE 5 : PREVENIR ET GERER LES RISQUES D'INONDATION
- AXE 6 : REINTEGRER L'EAU DANS LE CADRE DE VIE
- AXE 7 : ENCADRER LA PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE A PARTIR DE L'EAU ET DU SOUS-SOL
- AXE 8 : CONTRIBUER A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE DE L'EAU COORDONNEE ET PARTICIPER AUX ECHANGES DE CONNAISSANCES

Entre-temps, le nouveau Plan de gestion de l'eau de la Région Bruxelles-Capitale (PGE) 2022-2027 a été adopté. Si l'appellation de ces 8 axes a évolué dans cette nouvelle mouture, cette modification n'a pas modifié leur essence/contenu. Ainsi, le présent Plan Communal Eau qui a été élaboré sur base du PGE 2016-2021, continue à s'y référer.

Abréviations employées pour les acteurs

ABAE = Agence Bruxelloise pour l'Accompagnement de l'Entreprise	
AC = Département Affaires citoyennes	Ville de Bruxelles
AF = Départements Achats et Facilities	Ville de Bruxelles
AU = UO* Aménagements Urbains	Ville de Bruxelles
BE = Bruxelles-Evironnement	Région de Bruxelles-Capitale
BP = UO* Bruxelles-participation	Ville de Bruxelles
BRAVVO = service prévention de la Ville	Ville de Bruxelles
BRYC = Bruxelles Royal Yacht Club	Association
CAM = Comité d'Accompagnement du Molenbeek	
CSJ = Département Culture, Sport et Jeunesse	Ville de Bruxelles
CPAS = Centre Public d'Actions Sociales	Ville de Bruxelles
DU = Département Développement Urbain	Ville de Bruxelles
EGEB = Etats Généraux de l'Eau à Bruxelles	Association
EPV = Département Espaces publics et Verts	Ville de Bruxelles
EV = UO* Espaces verts	Ville de Bruxelles
I-city = Service informatique de la Ville	Ville de Bruxelles
IP = Département Instruction publique	Ville de Bruxelles
GPC = Gestionnaires propriétés communales (bâties ou non)	Ville de Bruxelles
OPP = Département Patrimoine public	Ville de Bruxelles
RF/AE = Département Régie Foncière et Affaires Economiques	Ville de Bruxelles
RH = Département des Ressources Humaines	Ville de Bruxelles
RU = UO* Rénovation Urbaine	Ville de Bruxelles
SDS = Services du Secrétaire	Ville de Bruxelles

*UO = Unité organisationnelle (= service)

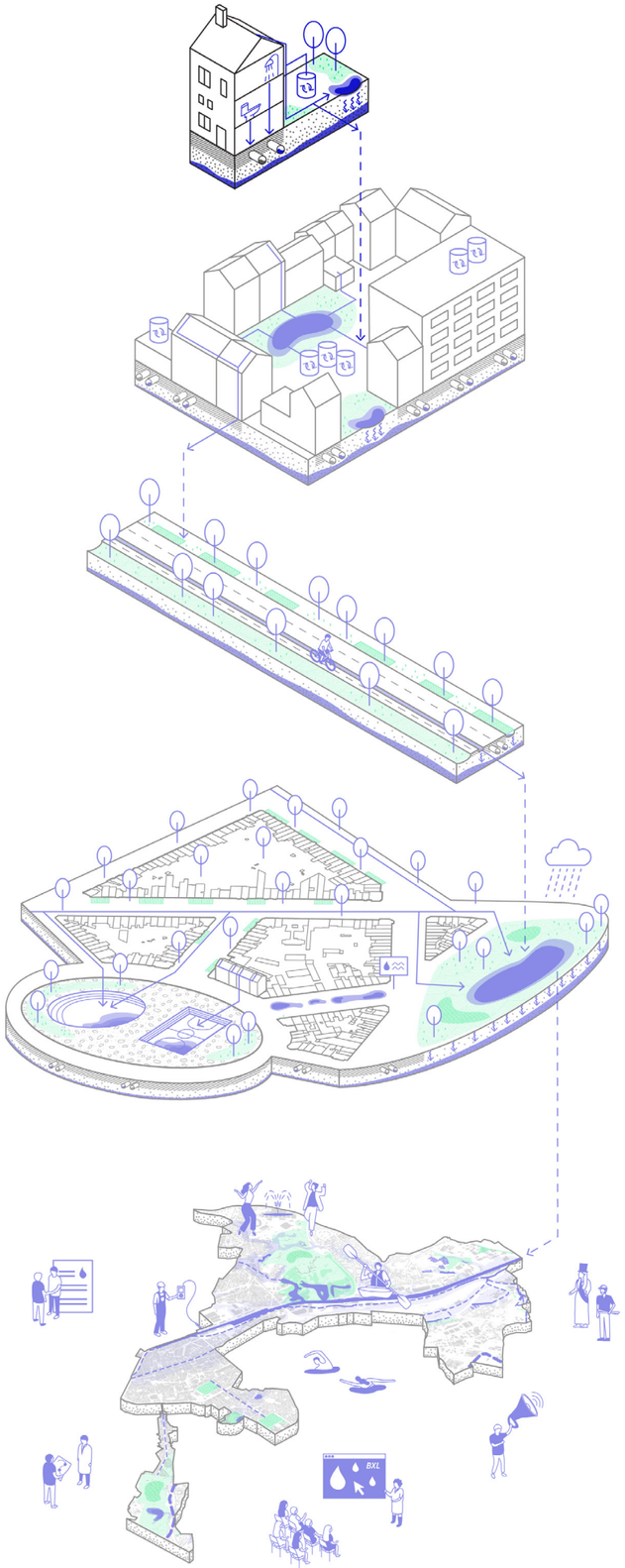
XS

S

M

L

XL



2.1
ECHELLE XS

À l'échelle d'une habitation individuelle, d'une entreprise ou d'une école, la Ville encourage les habitants et usagers à s'engager dans la gestion intégrée des eaux pluviales au niveau de leur propre parcelle et ce, en utilisant l'échelle de Lansink : collecter, réutiliser, infiltrer, tamponner et s'écouler. La Ville peut voir ici un rôle d'exemplarité en ce qui concerne la gestion de l'eau au sein de son parc immobilier.

Maison'eau

- fiche-projet **priorité 1 2 3**

Description

Contexte

La Maison'eau est applicable aux habitations sous toutes leurs formes que ce soit l'habitation individuelle avec jardin privé, la maison mitoyenne avec ou sans espace extérieur privé ou encore, l'appartement situé dans un immeuble collectif. Les propriétaires et les locataires sont considérés comme des groupes cibles dans cette fiche.

Fonction

D'une part, la Maison'eau vise à rendre l'utilisation domestique de l'eau plus durable en sensibilisant les citoyens et en encourageant l'utilisation de sources alternatives à l'eau de distribution. D'autre part, la Maison'eau encourage la collecte, la réutilisation et l'infiltration (si envisageable) de l'eau de pluie à même parcelle. Des mesures incitatives adaptées aux différents groupes cibles sont donc nécessaires. Celles-ci peuvent prendre diverses formes allant de conseils sur les factures d'eau, aux brochures de bienvenue sur la thématique de l'eau ainsi que sur les primes disponibles, en passant par la remise d'éventuels prix pour les projets maison'eau exemplaires.

Opportunités!

» Primes vertes
» ...

Échelle XS **S** M L XL

Groupes cibles: propriétaires, locataires, bailleurs

Eau'bjectifs: 1. 2. 3. 4. 5. 6.

Chanti'eaux: 1 2 3 4 5 6 **7**

Axes: 1 2 **3** **4** **5** 6 7 8



Interventions

1. Sensibiliser les propriétaires et les locataires à la consommation d'eau de distribution.
   a. Donner des conseils pratiques aux propriétaires et aux locataires sur la manière d'économiser l'eau.
   b. Encourager l'utilisation de primes vertes (voir la fiche sur les primes vertes, XL).
2. Si un jardin est présent, des zones d'infiltration peuvent recueillir les eaux pluviales avant de les infiltrer. Les plantes dont les racines retiennent l'eau plus longtemps sont à privilégier par rapport aux pelouses.
3. Les surfaces minéralisées doivent, autant que possible, être revêtues de matériaux perméables (par exemple, des dalles gazon).
4. En cas de toit plat avec une capacité de charge suffisante, il est également possible de créer un toit d'eau ou un toit vert.

Références

À BRUXELLES

» Guide des bâtiments durables
» Prime pour un système d'infiltration

EN DEHORS DE BRUXELLES

» Conseils pour économiser l'eau, water-link (NL)

Maison'eau

- plan d'action



Lignes d'action

Ligne d'action 1 :
Préparer la campagne de communication

1. Voir fiche Communication sur l'eau, XL.
2. Préparer une campagne sur la consommation durable de l'eau et examiner comment s'adresser aux différents groupes cibles (locataires - bailleurs - propriétaires) en vue de les stimuler.
3. Déterminer la forme de communication pour les différents groupes cibles (pack de bienvenue, site web de la Ville, brochure relative au concours).

Ligne d'action 2 :
Lancer la campagne de communication (en fonction des différents groupes cibles)

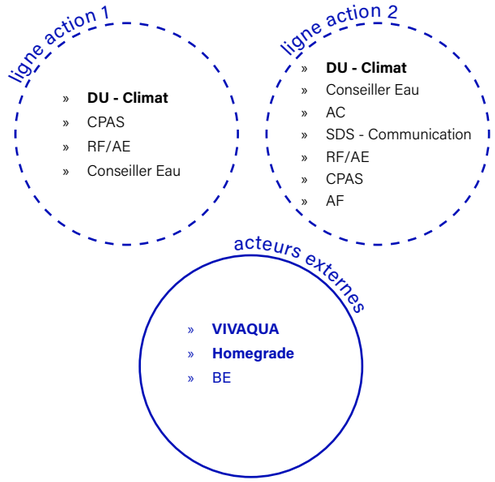
1. Locataires :
   a. Ajouter un paragraphe avec des conseils pour une utilisation durable de l'eau à la facture d'eau (VIVAQUA).
   b. Distribuer une brochure visant à sensibiliser à l'usage rationnel de l'eau et reprenant des actions à entreprendre soi-même pour gérer l'eau de pluie de manière intégrée.
   c. Diffuser une brochure présentant les diverses primes vertes existantes (voir fiche sur les Primes vertes, XL).
   d. Envoyer aux nouveaux locataires un pack de bienvenue contenant le matériel ci-dessus.
2. Bailleurs :
   a. Encourager le dialogue entre bailleurs et locataires.
   b. Encourager les propriétaires à prendre des mesures durables, éventuellement par le biais de groupe d'achat collectif (installation de chasses et de pommeaux de douches économiques, de citernes d'eau de pluie, de dispositifs d'infiltration, etc.).
   c. Diffuser une brochure présentant les diverses primes vertes existantes(voir fiche sur les Primes vertes, XL).
3. Propriétaires occupants :
   a. Encourager les propriétaires à prendre des mesures durables, éventuellement par le biais de groupe d'achat collectif (installation de chasses et de pommeaux de douches économiques, de citernes d'eau de pluie, de dispositifs d'infiltration, etc.).
   b. Organiser un concours de la Maison'eau la plus durable. Elaborer un itinéraire le long des maison'eaux sélectionnées et organiser une cérémonie de remise des prix.

Suite ligne d'action 2 & lignes d'action 3 et 4 : Voir page suivante

Coopérer

Acteurs internes Ville par ligne d'action
Porteur (= en gras)

Acteurs externes
Proactifs (= en gras)



Objectifs

Objectif 2030 :
» 2 campagnes de communication
» réalisation d'un groupe d'achat collectif
» élaboration de brochures et distribution via les packs de bienvenue destinés aux nouveaux habitants

Objectif 2040 :
» 4 campagnes de communication

Objectif 2050 :
» 6 campagnes de communication

Maison'eau

- plan d'action



Lignes d'action

c. Diffuser une brochure présentant les diverses primes vertes existantes(voir fiche sur les Primes vertes, XL).

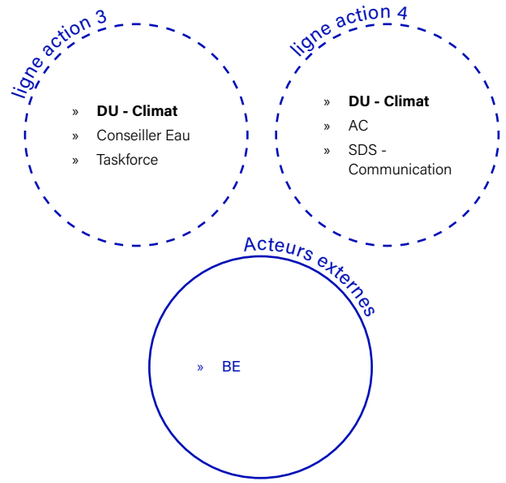
Ligne d'action 3:
Évaluation et partage des connaissances

1. Évaluer si la méthode de travail actuelle visant à encourager les habitants est suffisamment efficace et si les différents groupes cibles sont correctement contactés. Lancer, éventuellement, une enquête auprès des habitants.
2. Rassembler les connaissances sur le dimensionnement des citernes d'eau de pluie, les méthodes de désimperméabilisation, les toitures vertes, etc. et les rendre accessibles aux résidents.
   a. Voir également les fiches Communication sur l'eau, XL et son Annexe Sensibilisation XL.
3. Intégrer les leçons apprises dans le Réglement Eau (voir fiche Règlement Eau, XL).

Ligne d'action 4 :
Informer les résidents d'habitations situées en zone inondable

1. Voir Brochure 'Faire face aux inondations'
2. Voir fiche Communication sur l'eau, XL.

Coopérer



Bâti'eau de la Ville

- fiche-projet **priorité 1 2 3**

Description

Contexte

Les Bâti'eaux de la Ville font référence aux bâtiments appartenant à la Ville de Bruxelles. Les typologies de bâtiments y sont logiquement diverses. Il s'agit notamment de bureaux, d'écoles, d'entrepôts, de logements et bien plus encore.

Fonction

Les Bâti'eaux de la Ville mettent l'accent sur le rôle d'exemplarité que la Ville peut démontrer à travers un usage durable de l'eau au sein de son propre patrimoine. Cela peut avoir lieu, d'une part, en réduisant la consommation totale en eau de distribution; et d'autre part, en mettant en place une gestion intégrée des eaux pluviales *in situ* (collecte - réutilisation - infiltration). Les Bâti'eaux visent principalement la collecte et la réutilisation de l'eau de pluie, au moyen de citernes de récupération et de tampons. De plus, les abords des bâti'eaux peuvent jouer un rôle en y aménageant des zones d'infiltration des eaux de pluie. Enfin, la sensibilisation croissante des employés de la Ville vis-à-vis de l'utilisation de l'eau est également un élément important du présent projet d'eau.

Opportunités!

- Etude citerne Laeken
- Etude valorisation des toitures
- Projet pilote Stade Roi Baudouin (3)
- Projet pilote Brucity (5)
- Appel à projets Bruxelles-Environnement

Échelle XS **S** M L XL

Groupes cibles: Ville de Bruxelles

Eau'bjectifs: 1. 2. 3. 4. 5. 6.

Chanti'eaux: 1 2 3 4 5 6 **7**

Axes: 1 2 **3** **4** **5** **6** 7 8



Interventions

1. Suivi en temps réel de la consommation d'eau réelle grâce à des compteurs intelligents (déjà en cours).
2. Intervention rapide en cas de détection de fuite.
3. Encourager l'utilisation de l'eau du robinet plutôt que de l'eau en bouteille, par exemple en distribuant des gourdes.
4. La citerne d'eau pluviale recueille le ruissellement des toits pour une réutilisation dans et autour du bâtiment (entretien, sanitaires, etc.).
5. L'espace extérieur sera conçu avec des matériaux perméables et des zones vertes infiltrantes ou tampons.
6. Viser consécutivement la réutilisation, l'infiltration et le tamponnage avec évacuation retardée (cf. échelle de Lansink) dans et autour des bâtiments. Évacuer l'excès d'eau vers les eaux de surface plutôt que vers le réseau d'égouts.
7. (extra) Un toit plat ayant une capacité de charge suffisante doit être aménagé en toit d'eau ou en toit vert qui permettra de collecter l'eau et de retarder son écoulement.

Références

À BRUXELLES

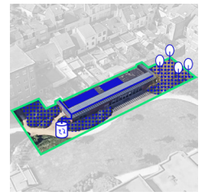
» Abords Brucity

EN DEHORS DE BRUXELLES

» Conseils pour économiser de l'eau, water-link (NL)

Bâti'eau de la Ville

- plan d'action



Lignes d'action

Ligne d'action 1:
Monitoring en temps réel via compteurs intelligents

1. Établir une coopération avec un partenaire externe pour les technologies intelligentes (par exemple, NRClick, Shayp).
2. Installation de compteurs intelligents dans les bâtiments ou terrains gérés par la Ville.
3. Suivi en temps réel par un responsable.
4. Elaboration d'un plan d'intervention en cas de détection de fuite.
5. Assurer le suivi et le contrôle du plan d'intervention.

Ligne d'action 2 :
Renforcer et étendre (en interne) la campagne de sensibilisation à un usage rationnel de l'eau (informer / sensibiliser)

1. Equiper les bâtiments (publics) de la Ville d'un approvisionnement en eau accessible branché sur le réseau de distribution.
2. Arrêter l'achat d'eau en bouteille par la Ville et fournir des verres et des carafes pour encourager cette pratique.
3. Installer un système de nettoyage centralisé pour les verres et les carafes au sein de chaque bâtiment.
4. Distribuer des gourdes aux employés de la Ville, y compris ceux qui sont nouveaux ou qui ne travaillent pas dans des bureaux (crèches, écoles, travailleurs extérieurs, etc.)
   a. A l'instar de la campagne de distribution de gourdes dans les écoles..
5. Sensibiliser les employés à l'utilisation de gourdes au lieu des bouteilles à usage unique (jetables).

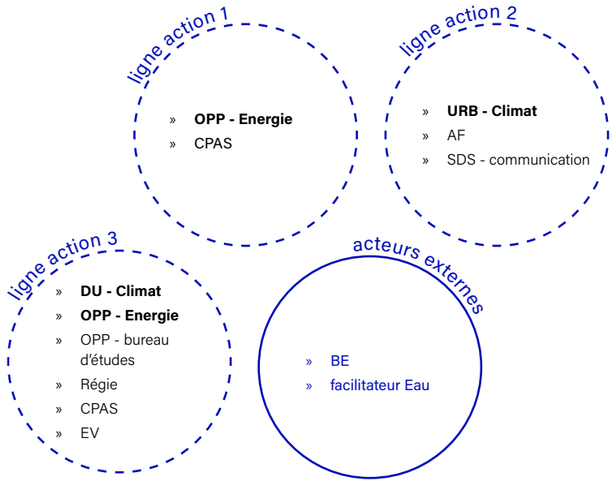
Ligne d'action 3 :
Identifier les bâti'eaux prioritaires de la Ville et les équiper

1. Réaliser des études comme 'Valorisation des toitures' et 'Citernes' pour tous les bâtiments gérés par la Ville.
2. Sélectionner les bâtiments prioritaires pour mettre en œuvre les conclusions de ces études.
   a. Réaliser les grandes interventions dans le cadre de rénovations majeures du patrimoine.
   b. Réaliser les petites interventions, dites 'quick wins', sur plusieurs sites à la fois.
3. Développer une méthodologie (étape par étape) visant à mettre en œuvre des interventions durables dans le domaine de l'eau et ce, pour l'ensemble du patrimoine de la Ville.

Coopérer

Acteurs internes Ville par ligne d'action
Porteur (= en gras)

Acteurs externes
Proactifs (= en gras)



Objectifs

Objectif 2030 :
- Inventaire des citernes d'eau de pluie présentes au sein des bâtiments en propriété Ville.
- 8 actions de sensibilisation menées, pour tous les bâtiments de la Ville, pour :
  - Assurer un suivi en temps réel avec plan d'intervention ;
  - Installer des fontaines d'eau potable raccordées à l'eau de distribution ;
  - Arrêter l'achat d'eau en bouteille
- 5 bâtiments propriétés de la Ville déconnectés
- Des gourdes ont été distribuées à tout le personnel de la Ville ainsi qu'à ses écoliers

Objectif 2040 :
- 20 bâtiments propriétés de la Ville déconnectés
- Des gourdes ont été distribuées à tous les nouveaux écoliers et employés de la Ville

Objectif 2050 :
- 40 bâtiments propriétés de la Ville déconnectés

Travailler avec l'eau

- fiche-projet

priorité 1 2 3

Description

Contexte

Travailler avec l'eau s'applique aux immeubles de bureaux, aux entreprises ou aux bâtiments industriels. La typologie de ces bâtiments est caractérisée par un toit plat, un ou plusieurs étages et une forte demande en eau. Les parcelles présentent des abords et espaces résiduels fortement imperméabilisés. La fiche Plateau d'eau, S, concerne le potentiel que représente un site d'activités regroupant plusieurs bâtiments .

Fonction

Travailler avec l'eau encourage la gestion durable de l'eau sur le site, tant pour les nouvelles entreprises que pour les entreprises existantes. Les toits plats sont justement adéquats pour la collecte et la réutilisation des eaux de pluie. Et les espaces extérieurs résiduels peuvent être dévolus à la végétalisation et à l'infiltration. Pour les bâtiments existants, l'accent est principalement mis sur le soutien des entreprises par le biais de primes vertes, la sensibilisation ou, la création d'un concours. En ce qui concerne les nouveaux bâtiments, une adaptation de la réglementation pourrait être envisagée (voir fiche Règlement de l'eau, XL).

Opportunités!

- Prix régional 'Bâtiment durable'
- Trade Mart (7)
- Palais des Expositions (15)
- ...

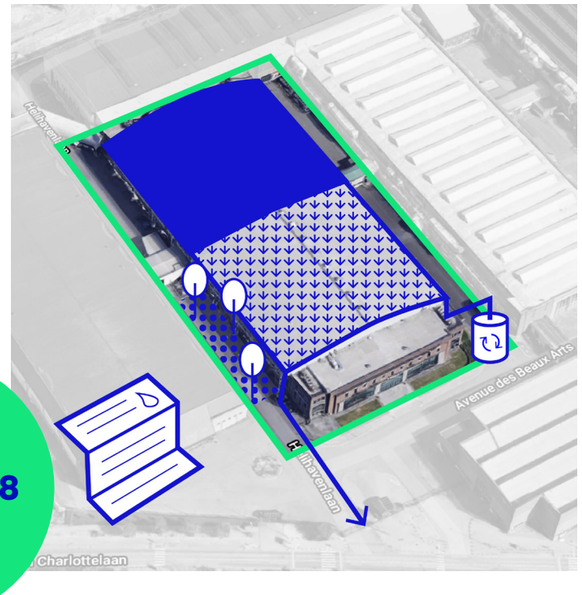
Échelle XS ● S ○ M ○ L ○ XL ○

Groupes cibles: entrepreneurs, employés

Eau'bjectifs: 1. 2. 3. 4. 5. 6.

Chanti'eaux: 1 2 3 4 5 6 7

Axes: 1 2 3 4 5 6 7 8



Interventions

1. Un toit plat ayant une capacité de charge suffisante doit être conçu comme un toit d'eau ou un toit vert qui permettra de collecter l'eau et de retarder son écoulement.
2. Installer une citerne d'eau pluviale recueillant le ruissellement des toits pour une réutilisation dans et autour du bâtiment (entretien, sanitaires, etc.).
3. Végétaliser les espaces extérieurs résiduels de la parcelle pour y favoriser l'infiltration et lutter contre les îlots de chaleur.
4. Sensibiliser à l'usage rationnel de l'eau dans les bureaux.
5. Encourager un usage durable de l'eau au moyen des primes vertes et d'un coucours avec remise de prix.
6. Adapter les réglementations urbanistiques et en matière d'usage de l'eau afin de faire face aux changements climatiques.

Références

À BRUXELLES

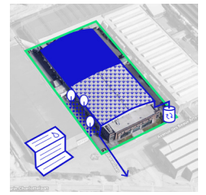
- Toits verts, Homegrade

EN DEHORS DE BRUXELLES

- Dakakker, Rotterdam (NL)
- Ecopedia (NL)
- BIODIVA-scan, Province d'Anvers (NL)

Travailler avec l'eau

- plan d'action



Lignes d'action

Ligne d'action 1 :
Rédiger, au niveau communal, un cadre réglementaire relatif à la gestion intégrée des eaux pluviales pour les entreprises

1. Voir fiche Règlement sur l'eau, XL.

Ligne d'action 2 :
Inciter les acteurs publics à jouer un rôle de premier plan

1. Voir aussi la fiche La Ville soutient la Région, XL.
2. Organiser une séance d'information réunissant les différents gestionnaires de bâtiments publics (asbls, Port, Citydev, etc.).
3. Récolter des idées sur les possibilités et les opportunités de rendre les bâtiments d'entreprises plus durables et rechercher les soutiens communaux et régionaux nécessaires.
4. En retirer les leçons et les appliquer en ligne d'action 3.

Ligne d'action 3 :
Soutenir de manière optimale les entreprises pour qu'elles deviennent plus durables

1. Étudier comment les outils existants (par exemple les primes) peuvent soutenir au mieux les entreprises durables et augmenter leur visibilité auprès du public cible (déjà en cours).
   a. Voir fiche Primes vertes, XL.
2. Echanger avec la Région sur la manière dont les entreprises peuvent adresser leurs questions concernant la gestion intégrée des eaux pluviales auprès d'un point de contact central (facilitateur eau) ou être suffisamment informées par le biais de brochures informatives (Guide Bâtiments durables).
   a. Voir fiche La Ville soutient la région, XL.
3. Fournir un accompagnement spécifique de la part de la Ville (via subventions et connaissances) aux propriétaires de sites stratégiques sur la manière de collecter, recycler, tamponner et infiltrer les eaux pluviales.

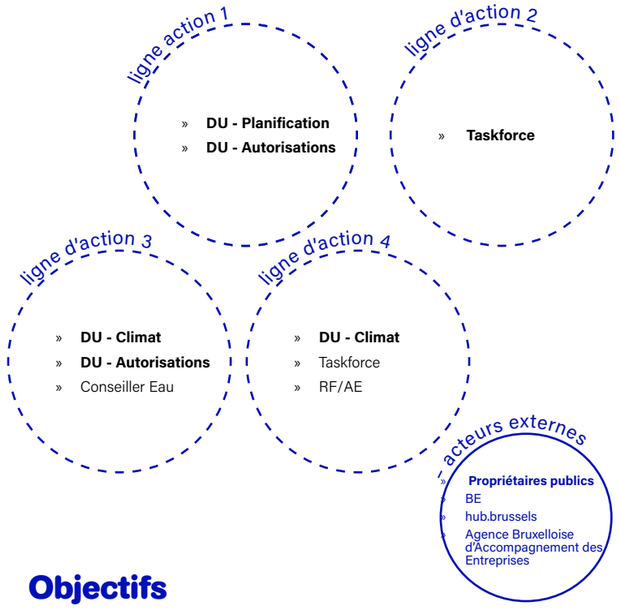
Ligne d'action 4 :
Organiser une remise de prix « Travailler avec l'eau »

1. Au sein de la Task Force Eau, faire un brainstorming sur le contenu/forme du prix, éventuellement en ligne avec le Prix régional 'Bâtiments durables.'
2. Inviter les entreprises engagées dans la gestion intégrée de l'eau à poser leur candidature pour le prix.
3. Constituer un jury diversifié et rassembler les propositions dans un rapport annuel (complété par des projets exemplaires).
4. Remise du prix à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau.

Coopérer

Acteurs internes Ville par ligne d'action
Porteur (= en gras)

Acteurs externes
Proactifs (= en gras)



Objectifs

Objectif 2030 :

- Après adoption de Good Living (nouveau Réglement Régional d'Urbanisme), application communale et, si nécessaire, développement de règlements zonés sur certains territoires spécifiques de la Ville
- Lancement d'un prix bisannuel

Objectif 2040 :

- Evaluation et adaptations

Cour de récréation végétalisée

- fiche-projet

priorité 1 2 3

Description

Contexte

La fiche-projet Cour de récréation végétalisée s'applique aux écoles tant publiques que privées.

Fonction

La cour de récréation végétalisée sera conçue de manière à respecter le climat, avec des espaces dévolus aux éléments de jeu ainsi qu'à la végétation et à l'eau. La traditionnelle cour d'école minéralisée laisse ici la place à un environnement naturel avec une gestion intégrée de l'eau de pluie. Les citernes d'eau de pluie et les zones vertes d'infiltration recueillent l'eau qui peut ensuite être réutilisée pour la chasse d'eau des toilettes, le nettoyage et l'arrosage des plantes. Des efforts sont également déployés pour sensibiliser les élèves et les institutions scolaires à un usage rationnel de l'eau.

Opportunités!

- Classes d'eau à Bruxelles
- Ecole Primaire Magnolias (1)
- Centre pédagogique du Parc Astrid (2)
- Institut secondaire Paul-Henri Spaak (14)
- ...

Échelle XS ● S ○ M ○ L ○ XL ○

Groupes cibles: Ecoles, élèves

Eau'bjectifs: 1. 2. 3. 4. 5. 6.

Chanti'eaux: 1 2 3 4 5 6 7

Axes: 1 2 3 4 5 6 7 8



Interventions

1. Installer une citerne d'eau pluviale recueillant le ruissellement des toits scolaires pour une réutilisation dans et autour du bâtiment (entretien, gestion des zones vertes, sanitaires, etc.).
2. Les surfaces extérieures doivent être désimperméabilisées autant que possible et réaménagées au moyen de dispositifs tampon végétalisés et de noues en lien avec les éléments de jeu.
3. Si la désimperméabilisation complète est impossible, il faut recourir à des revêtements perméables ou à un stockage de l'eau en sous-sol.
4. Planter des arbres pour améliorer l'absorption de l'eau mais aussi fournir de l'ombre et avoir un effet rafraîchissant pendant les périodes chaudes.
5. Sensibiliser les institutions scolaires et les écoliers à un usage rationnel de l'eau, par exemple via une classe d'eau en plein air.

Références

À BRUXELLES

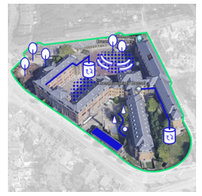
- Opération Re-création, B. Environnement
- Classes d'eau de Bruxelles, Collège Saint-Pierre (NL)
- Réaménagement cour de récré, Jacques Brel
- asbl Goodplanet

EN DEHORS DE BRUXELLES

- Les Cours Oasis
- Groene speelplaats, Antwerpen (NL)
- Klimaatspeelplaats, Sint-Paulus school Kortrijk (NL)
- Ontharden scholen, Vlaanderen Breekt Uit (NL)

Cour de récréation végétalisée

- plan d'action



Lignes d'action

Ligne d'action 1 :
Organiser, en interne, une campagne de sensibilisation sur la désimperméabilisation

1. Voir aussi fiche Communication sur l'eau, XL, et son annexe Sensibilisation, XL.
2. Organiser, en interne, une journée thématique sur la désimperméabilisation en y invitant des intervenants et en y présentant des exemples de bonnes pratiques. Et à laquelle, les administrations et directions d'écoles participeraient.
   a. Cadrer le débat sur la question des avantages et inconvénients, et recueillir les différents témoignages.
3. En fonction des besoins et des souhaits, développer un autre projet de sensibilisation avec les directions des écoles et les services de la Ville.

Ligne d'action 2 :
Élaborer un plan phasé pour les cours de récréation à rénover

1. Exiger que les cours de récréation en cours de rénovation soient suffisamment désimperméabilisées et qu'elles disposent d'une capacité de collecte d'eau suffisante pour permettre une gestion intégrée des eaux de pluie sur l'ensemble du site de l'école.
   a. Voir fiche Règlement sur l'eau, XL. Dont d'éventuelles lignes directrices sur le taux de désimperméabilisation, les zones inondables, les normes de réutilisation, etc.
2. Évaluer le processus et communiquer les résultats positifs à un large public.

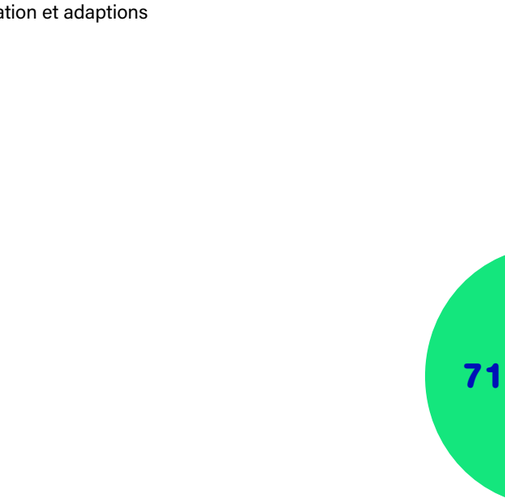
Ligne d'action 3 :
Sensibiliser les élèves à un usage rationnel de l'eau

1. À l'instar des projets précédents (par exemple, les Classes d'eau de Bruxelles), sensibiliser toutes les écoles à l'usage rationnel de l'eau.
2. En commençant par les écoles dont les cours de récréation sont en cours de réaménagement ou qui participent à un appel.

Coopérer

Acteurs internes Ville par ligne d'action
Porteur (= en gras)

Acteurs externes
Proactifs (= en gras)



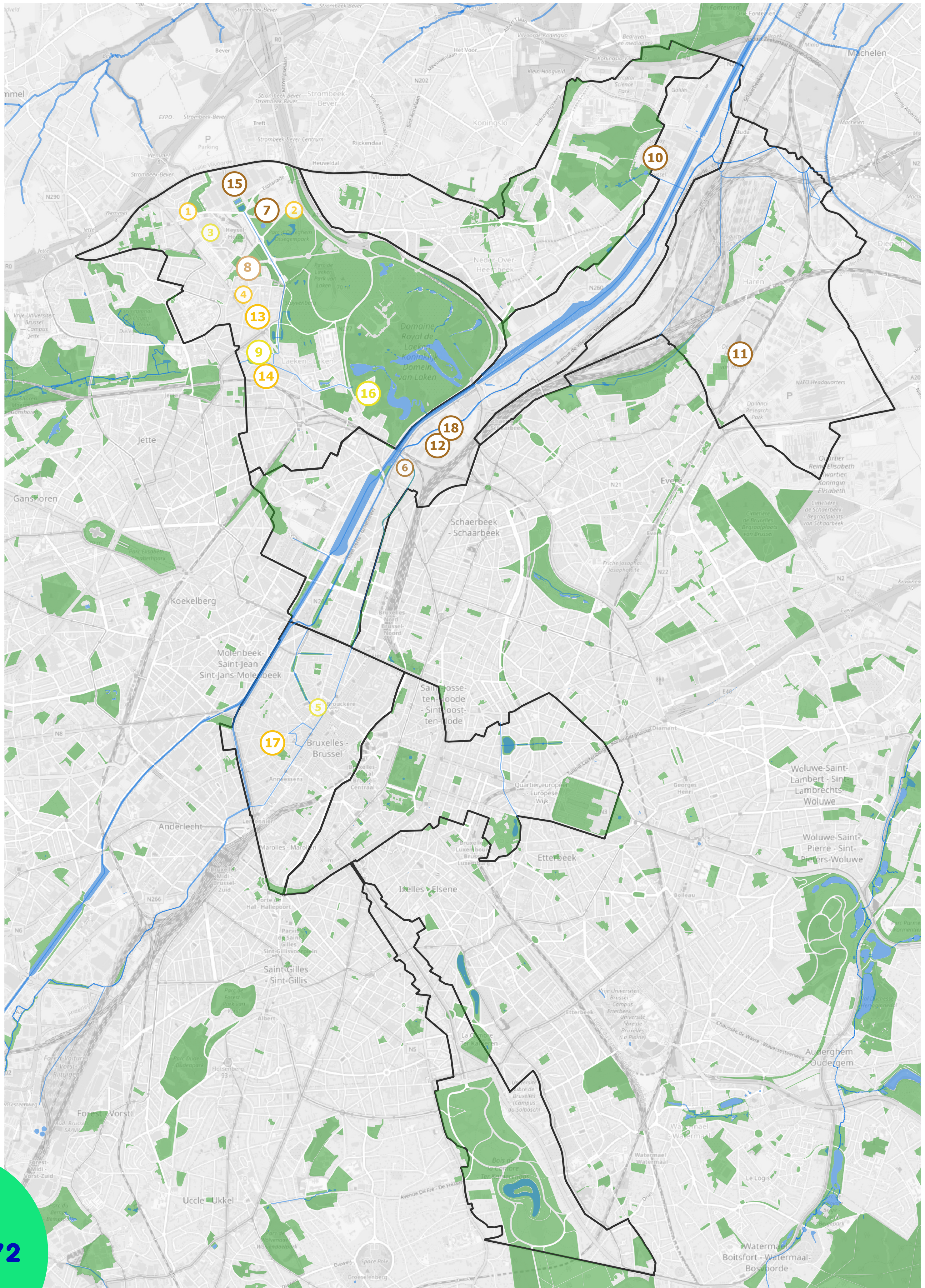
Objectifs

- Dès 2022, chaque rénovation d'école intègre une gestion integrée des eaux pluviales
- Pour 2025, 3 cours de récréation végétalisée ont été réalisées

Objectif 2030:
- Participation de la moitié des écoles au projet 'Mon école, mon énergie'

Objectif 2040:
- Participation de toutes les écoles au projet 'Mon école, mon énergie'

Objectif 2050 :
- Evaluation et adaptions



N

1000 m 2000 m

Sources : Ville de Bruxelles (espaces verts, réseau hydrographique)
Fond : Open Street Map
16 janvier 2023

Cartographie XS - Eau et habitat

L'échelle territoriale XS est celle du logement individuel, de l'entreprise ou de l'école, son objectif est de prioriser la collecte, la réutilisation, l'infiltration et le tamponnage *de l'eau.*

Parmi les projets mis en avant dans le présent plan, la Ville montre l'exemple en mettant en œuvre des mesures à la source sur ses propres terrains et en améliorant la gestion des eaux pluviales, notamment, de ses écoles et centres sportifs. Dans ce but, il est tout d'abord nécessaire d'étudier les installations existantes et la situation de récupération de l'eau pour chaque site, puis de réaliser des travaux adaptés et bien dimensionnés, idéalement en profitant de rénovations ou de réaménagements prévus.
Les bâtiments de la Ville situés sur le territoire de Laeken ont par exemple déjà été étudiés afin d'estimer le potentiel et la facilité de récupération des eaux pluviales (étude "Citernes"). Une analyse similaire des contraintes et opportunités spécifiques de chaque bâtiment/site est nécessaire en amont de tous travaux afin d'évaluer le potentiel maximal de déconnexion. En effet, d'un site à l'autre, les types et les volumes d'eaux évacuées peuvent considérablement varier, de même que les opportunités et les contraintes en terme de désimperméabilisation, de tamponnage ou encore de réutilisation.
L'objectif de la désimperméabilisation est de favoriser l'infiltration ainsi que l'évapo(transpi)ration. Lorsque celle-ci n'est pas possible ou insuffisante, l'eau peut être renvoyée vers le réseau hydrographique, tamponnée et, éventuellement réutilisée.

La carte des priorités par sous-bassin, reprise à la fin du document (page 166), montre clairement que le centre-ville et le quartier de Laeken devraient bénéficier en priorité de ce type de mesures de gestion intégrée des eaux pluviales à la source. En effet, le réseau d'égouttage y est régulièrement saturé ce qui induit des inondations tant dans la vallée historique du Molenbeek que dans celle de la Senne, il y a donc lieu d'y réduire les volumes ruisselés.
De la même manière, la vallée historique du Beyseghem à Neder-Over-Heembeek et les fonds de vallée apparaissent également comme des zones prioritaires sur la carte des priorités. A l'avenir, il est donc recommandé d'étudier la faisabilité de mesures de gestion intégrée des eaux pluviales (Giep) pour les bâtiments publics dans ces zones.

Légende

- Bâtiment privé / Privé gebouw
- Bâtiment privé - Entreprise / Privé gebouw - Bedrijf
- Patrimoine Ville/CPAS / Patrimonium Stad/OCMW
- Patrimoine Ville/CPAS - Éducation / Patrimonium Stad/OCMW- Onderwijs
- Fontaine / Fontein
- Ilot d'eau / Waterbouwblok
- Parc / Park
- Maillage bleu - Rivière urbaine réelle / Blauw netwerk - Stedelijke rivier realisatie
- Maillage bleu - Source / Blauw netwerk - Bron
- Maillage bleu - Rivière urbaine imaginaire / Blauw netwerk - Stedelijke rivier verbeelding
- Maillage bleu - Canal / Blauw netwerk - Kanaal
- Maillage bleu - Étang / Blauw netwerk - Vijver
- Potager collectif / Volkstuin
- Place / Plein
- Récréatif / Recreatie
- Sanitaire / Sanitair
- Voirie / Weg
- Zone d'action (potentielle ou effective) / Actiegebied (potentieel of effectief)
- Périmètre de zone d'action (potentielle ou effective) / Perimeter van het actiegebied (potentieel of effectief)
- Réseau hydrographique / Hydrografisch netwerk
- Espace vert / Groene ruimte

Fiches concernées

Maison'eau (XS)
Bati'eau de la Ville (XS)
Travailler avec l'eau (XS)
Cour de récréation végétalisée (XS)

Projets pilotes

1. Ecole Primaire des Magnolias
2. Centre Pédagogique d'enseignement spécialisé communal Ecole Parc Astrid
3. Stade Roi Baudouin
4. École préparatoire E. Bockstael
5. Brucity
6. Sibelga

Projets prioritaires

7. Trade mart
8. Centre sportif Primerose
9. Local des jardiniers Square Prince Léopold
10. Solvay
11. Dépôt STIB
12. Mabru
13. Ecole E. Bockstael, rue Delannoy
14. Institut secondaire Paul-Henri Spaak
15. Palais des Expositions
16. Dépôt "Mellery"
17. Ecole primaire Six-jetons
18. Centre Européen des Fruits et Légumes

Projets XS - Eau et habitat

Le degré de priorité des projets peut découler de la carte des priorités par sous-bassin mais dépend aussi des contraintes et opportunités associées à chaque site.

Projets pilotes

Ecole primaire des Magnolias (1)

» Porteur du projet : Ville de Bruxelles. Subvention de Bruxelles-Environnement pour les travaux de déconnexion.
» Localisation : Avenue des Magnolias 1, Laeken
» Étudiée dans le cadre de l'étude "Citernes", cette école convient à la collecte des eaux de pluie conformément à la méthodologie de GIEP. A noter que le site souffre de graves inondations dans les caves.

Fiches

Bâti'eau de la ville
Cour de récréation végétalisée

Centre Pédagogique d'enseignement spécialisé communal Ecole Parc Astrid (2)

» Porteur de projet: Ville de Bruxelles. Subvention de Bruxelles-Environnement pour les travaux de déconnexion.
» Localisation: Avenue de Madrid 100, Laeken
» Étudiée dans le cadre de l'étude "Citernes".
» En plus de la rénovation et de la réutilisation de la citerne existante, ce site présente un grand potentiel ainsi qu'une relative facilité technique en terme de collecte des eaux de pluie. De plus, le trop-plein du bassin d'infiltration pourraient être envoyées vers l'étang d'Osseghem qui souffre d'un manque d'eau chronique.
» La quantité d'eau qui pourrait théoriquement être collectée couvrirait une part importante de la consommation annuelle d'eau de distribution de ce site.

Fiches

Bâti'eau de la ville
Cour de récréation végétalisée

Stade Roi Baudouin (3)

» Porteur de projet : Ville de Bruxelles. Subside de Bruxelles-Environnement (BE) disponible pour les travaux de déconnexion de la parcelle du stade.
» Localisation : Avenue de Marathon 135/A, Laeken
» L'étude du potentiel de déconnexion des toitures du stade et de ses abords est en cours. L'étude explore les solutions sur deux temporalités (quick-wins et long-terme dans le cadre de la rénovation du stade).
» Les conclusions de cette étude, pour la partie quick-wins, seront rapidement mises en œuvre et financées partiellement via le subside de BE.
»Le but est de réutiliser l'eau sur place (étant donné que le stade est un des plus gros consommateur d'eau à la Ville) ou par le Département Espaces publics et Verts de la Ville (propreté et arrosage). Le reste des eaux pluviales devra être géré grâce à des mesures GIEP.
» La déconnexion de ce site vis-à-vis du réseau d'égouttage va permettre de soulager les collecteurs situés en aval qui, lorsqu'ils arrivent à saturation, entrainent des inondations.

Fiches

Bâti'eau de la ville

École préparatoire E. Bockstael (4)

» Porteur de projet : Ville de Bruxelles
» Localisation : Rue Félix Sterckx 18, Laeken
» Cette école offre une opportunité intéressante pour la GIEP. L'étude « Citernes » a révélé un important potentiel pour :
  » Élaborer un plan d'action pour la rénovation de la cour de récréation
  » La citerne d'eau de pluie existante sur le site doit être réparée et étanchéifiée.
  » L'installation de trois nouvelles citernes d'au moins 20 000 litres (= 20 m^3) par unité est recommandée.
» Le chantier de rénovation de la cour est en cours et donnera probablement lieu à une gestion moins ambitieuse que proposé dans l'étude "Citernes". Quoiqu'il en soit, il y aura plusieurs citernes de récupération des eaux dont le trop-plein sera peut-être en partie infiltré ou du moins tamponné avant rejet dans le réseau d'égouttage.

Fiches

Bâti'eau de la ville
Cour de récréation végétalisée

Brucity (5)

» Porteur de projet : Ville de Bruxelles
» Localisation : Rue des Halles 4, Bruxelles centre
» Le nouveau centre administratif de la Ville de Bruxelles est enfin opérationnel. En terme de gestion des eaux pluviales, le bâtiment intègre la récupération et la réutilisation des eaux pluviales. Etant donné que ce bâtiment prend toute la superficie de la parcelle, celui-ci ne fait pas de GIEP mais tamponne cependant les eaux avant leur rejet dans le réseau d'égouttage. Enfin, ce bâtiment fait également l'objet d'un projet pilote en matière de riothermie.
» Voir aussi projet M « Abords du Brucity »

Fiches

Bâti'eau de la ville
Travailler avec l'eau

Eau et Energie (échelle L)

Sibelga (6)

» Porteur du projet : Sibelga
» Localisation : Quai des Usines 16, Bruxelles
» Une large stratégie de désimperméabilisation, de réalisation de toitures vertes et de réutilisation des eaux y a été mise en place. Ces mesures déjà développées depuis quelques temps gagneraient à être évaluées et mises en avant pour être éventuellement étendues à d'autres sites en tant qu'exemple.

Fiches

Travailler avec l'eau

Projets pioritaires

Trade Mart (7)

» Porteur du projet : privé, sur des terrains appartenant partiellement à la Ville, avec un subside de la Ville de Bruxelles pour mener une étude du potentiel de déconnexion.
» Localisation : Place de l'Atomium 1, Laeken
» Le Trade Mart est un centre d'achat pour les professionnels du commerce de détail en Europe. Le potentiel des mesures de déconnexion et de GIEP doit être étudié :
  » Evaluation de la gestion actuelle des eaux pluviales au sein du bâtiment
  » Désimperméabilisation des parkings
  » Le site est en pente vers le sud, en remplaçant la fontaine en béton actuelle par une zone verte, les eaux de ruissellement pourraient également y être infiltrées.
» Les conclusions de l'étude devront ensuite être mises en œuvre.

Fiches

Travailler avec l'eau

Centre sportif Primerose (8)

» Porteur du projet : privé, sur parcelle appartenant à la Ville, avec un subside de la Ville de Bruxelles pour mener une étude du potentiel de déconnexion.
» Localisation : Avenue du Gros Tilleul 41, Laeken
» Le centre sportif Primerose comprend des courts de tennis, des courts de padel, un terrain de hockey et des bâtiments (squash, fitness, bistrot). Une étude du potentiel de déconnexion des bâtiments et des surfaces minéralisées est utile afin d'estimer le potentiel de réutilisation et de désimperméabilisation. Sur cette base, il sera possible de recommander des actions pour une gestion optimale de l'eau sur la parcelle.
» Les conclusions de cette étude devront ensuite être mises en œuvre.

Fiches

Travailler avec l'eau

Local des jardiniers Square du Prince Léopold (9)

» Porteur de projet : Ville de Bruxelles
» Localisation : Square prince Léopold, Laeken
» Site adapté aux mesures GIEP. Il est d'autant plus pertinent de par la motivation des personnes concernées :
  » Installation aisée d'une citerne de récupération car les tuyaux nécessaires existent.
  » Économie possible de 11% de la consommation d'eau actuelle.
  » Raccordement recommandé d'un déversoir vers une noue au sein du square.

Fiches

Bâti'eau de la ville

Solvay (10)

» Porteur du projet : privé
» Localisation : Rue de Ransbeek 310, Neder-Over-Hembeek
» Situé à proximité du canal et traversé par le Tweebeek (voir aussi échelle L), les bâtiments et le site de Solvay à Neder-Over-Hembeek présentent un fort potentiel de déconnexion couplé à un potentiel impact positif sur la biodiversité (étangs) et la qualité de l'eau de la Senne en réduisant le risque de déversement des eaux d'égouttage. La gestion des eaux de ce site doit être réfléchie et étudiée en prenant en compte les pollutions présentes.

Fiches

Travailler avec l'eau
Rivière urbaine (échelle L)

Dépot STIB (11)

» Porteur du projet : STIB
» Localisatie: Houtweg 99, Haren
» Le site de ce dépôt recouvre une superficie importante de 31 ha. Il existe un potentiel énorme pour y récolter les eaux pluviales puisque ce site est fortement imperméabilisé. La récupération des eaux pluviales ruisselant sur les toitures pourrait servir pour les sanitaires mais aussi pour l'entretien des bâtiments, des abords et des véhicules. Le trop-plein des citernes de récupération et les eaux de ruissellement des voiries (pouvant potentiellement être polluées aux hydrocarbures), pourraient être gérées au sein des abords via des dispositifs de GIEP.

Fiches

Travailler avec l'eau

Mabru (12)

» Porteur du projet : privé, terrain appartenant (partiellement) à la Ville, avec subside éventuel de la Ville de Bruxelles pour mener une étude sur le potentiel de déconnexion.
» Localisation : Quai des Usines 22, Bruxelles
» Ce site est fortement imperméabilisé et présente par conséquent un potentiel important pour l'amélioration de la gestion de ses eaux pluviales. Pour cela, une étude de

déconnexion et sa mise en œuvre seraient particulièrement pertinentes.

Fiches

Travailler avec l'eau

Ecole E. Bockstael, rue Delannoy (13)

» Porteur de projet : Ville de Bruxelles
» Localisation : Rue Stevens Delannoy 28B, Laeken
» Bon potentiel pour les mesures de GIEP selon l'étude « Citernes » :
  a. Réparation et étanchéification de la citerne existante, puis raccordement aux installations sanitaires.
  b. La collecte des eaux de pluie provenant des toits et de la cour à l'arrière du site pourrait couvrir 14% de la consommation annuelle en eau du site.
  c. Désimperméabilisation du jardin à l'avant (zone de recul) pour favoriser l'infiltration.

Fiches

Bâti'eau de la ville
Cour de récréation végétalisée

Institut secondaire Paul-Henri Spaak (14)

» Porteur de projet : Ville de Bruxelles
» Localisation : Rue Alfred Stevens 20, Laeken
» Sur base des conclusions de l'étude « Citernes », le potentiel de ce site est le suivant :
  a. Potentiel de 14% d'économies.
  b. Etude détaillée (traceurs) nécessaire pour le dimensionnement d'une citerne d'eau de pluie.
  c. Aménagement d'une dépression humide recommandée au sein du jardin en intérieur d'îlot ce qui augmenterait la valeur biologique.
» Ce site présente une opportunité pour étendre les mesures à l'échelle de l'îlot (voir la fiche « bloc collectif » de l'échelle S) afin de gérer simultanément l'eau de l'école IPHS mais aussi des logements sociaux du Foyer Laekenois (Rue Charles Ramaekers, Rue Emile Delva et Rue Alfred Stevens).

Fiches

Bâti'eau de la ville
Cour de récréation végétalisée
Bloc Collectif (échelle S)

Palais des Expositions (15)

» Porteur du projet : privé, sur propriété de la Ville, avec un subside de la Ville de Bruxelles disponible pour mener une étude sur le potentiel de déconnexion.
  » Localisation: Av. de Marathon 135/A, Laeken
  » Brussels Expo est un grand centre de congrès et d'événements situé sur le plateau du Heysel, à Laeken. Les bâtiments couvrent une très grande surface. Grâce à une gestion appropriée de l'eau, les eaux de pluie s'écoulant des toits pourraient être collectées/réutilisées ou infiltrées afin de réduire la quantité d'eau de ruissellement renvoyée vers l'égout.
» Dans le cadre du projet de réaménagement du plateau du Heysel, les bassins de la place de Belgique serait en mesure d'accueillir un gros volume d'eau, dont une partie des eaux de pluie provenant du site de Brussels Expo puisque cette place est située à son entrée.
» Le trop-plein de ces bassins pourrait également, *in fine*, être dirigé vers l'étang d'Osseghem (qui souffre d'un manque d'eau chronique) via un égout désaffecté de Vivaqua sous le Boulevard du Centenaire, le long du TradeMart.
» Une étude du potentiel de déconnexion de cette zone a été lancée en juin 2023. Celui-ci comprendra un diagnostic spatial détaillé de la situation existante : réseaux, potentiel de déconnexion zone par zone, évaluation du potentiel de réutilisation et de désimperméabilisation, et définition d'actions pour atteindre une gestion optimale de l'eau au sein de ce site.
» Les conclusions de cette étude devront ensuite être phasées et mises progressivement en œuvre en profitant des rénovations et travaux qui auront lieu.

Fiches

Travailler avec l'eau
Plat'eau (échelle S)

Dépôt "Mellery" (16)

» Porteur de projet : Ville de Bruxelles
» Localisation : Rue Mellery 40-48, Laeken
» L'étude « Citernes » a mis en évidence que seule une partie du potentiel de réutilisation était exploitée et ce, alors que les besoins sur ce site sont importants. L'installation d'un deuxième réservoir d'une capacité de 15 à 20 m^2 devrait permettre de récolter les pluies de la totalité des toits et d'ainsi couvrir jusqu'à 94% de la consommation d'eau du site.

Fiches

Bâti'eau de la ville

Ecole primaire Six-Jetons (17)

» Porteur du projet : Ville de Bruxelles
» Localisation : Rue des Six jetons 55, Laeken
» Cette école est située en zone hautement prioritaire en terme de déconnexion vis-à-vis du réseau d'égouttage. Étant donné que ce site est presqu'entièrement imperméabilisé, il y existe un réel potentiel en matière de gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP). Afin de l'estimer au mieux, une étude spécifique devrait être lancée. Celle-ci permettra de définir le potentiel du site (en matière de récupération et de désimperméabilisation) et de phaser les travaux nécessaires. Ceux-ci pourraient être intégrés aux travaux de rénovation lorsque ceux-ci seront prévus. Si possible, les solutions préconisées devraient servir à agrémenter la qualité paysagère de la cour de l'école.

Fiches

Bâti'eau de la ville
Cour de récréation végétalisée

Centre Européen des Fruits et Légumes (18)

» Porteur du projet : privé, avec subside éventuel de la Ville de Bruxelles pour mener une étude sur le potentiel de déconnexion.
» Localisation : Quai des usines 112, Bruxelles
» Ce site est fortement imperméabilisé et présente donc un fort potentiel d'amélioration en matière de gestion de ses eaux pluviales. Pour cela, une étude de déconnexion devrait d'abord être menée. Ses conclusions seraient ensuite mises en œuvre. Il faudrait également explorer les opportunités de synergie entre bâtiments avoisinants présents dans la même zone (voir échelle S, Plat'eau).

Fiches

Travailler avec l'eau
Plat'eau (échelle S)

Extra

» Outre les sites déjà identifiés en tant que projets prioritaires, il convient d'intégrer systématiquement des mesures de déconnexion vis-à-vis du réseau d'égouttage dans chaque projet de rénovation. La ville pourrait intervenir pour subsidier des études afin d'évaluer le potentiel de déconnexion ainsi que des travaux de mise en œuvre.

» La carte des priorités par sous-bassin (voir fin du document) indique les quartiers où ses mesures sont particulièrement indiquées. Il s'agit du bas de la Ville (vallée de la Senne), de Laeken et de l'ancienne vallée du Molenbeek (Neder-Over-Heembeek). Dans une moindre mesure, le quartier des Squares et le sud de Haren présentent aussi des vulnérabilités vis-à-vis des inondations.

Fiches

Bâti'eau de la ville
Cour de récréation végétalisée

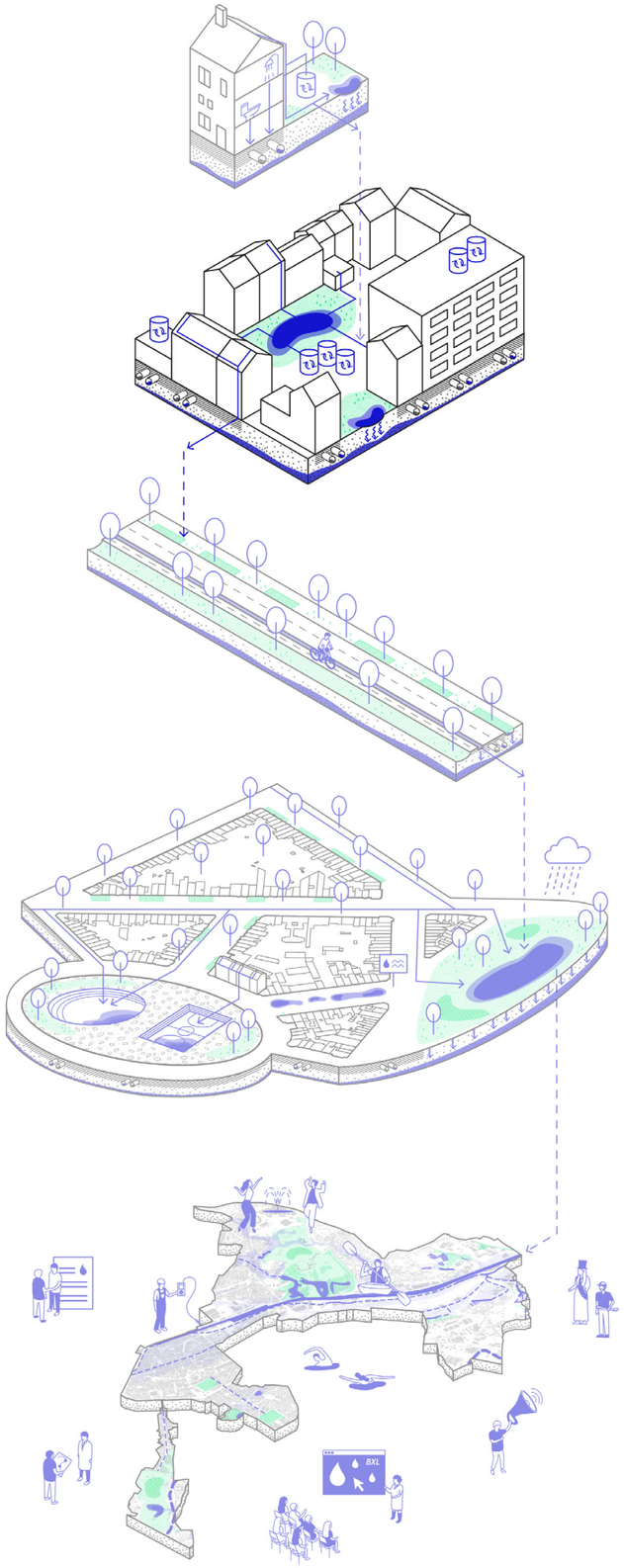
XS

S

M

L

XL



2.2
ECHELLE S

À l'échelle d'un îlot, la Ville vise encourage ici la coopération entre les usagers pour transformer leur espace privé et partagé en un lieu commun respectueux l'eau.

Voisin d'eau

- fiche-projet priorité 1 2 3

Description

Contexte

La fiche-projet Voisin d'eau s'applique aux rangées de maisons mitoyennes, aux jardins situés en intérieur d'îlot ainsi qu'aux immeubles à appartements dotés ou non d'espaces extérieurs collectifs.

Fonction

Le projet Voisin d'eau est axé sur la gestion collective de l'eau par des voisins. L'eau de pluie est collectée collectivement dans des tonneaux ou citernes d'eau de pluie et, est ensuite réutilisée. En outre, ce projet de Voisin d'eau permet de fusionner ensemble plusieurs jardins arrières en une seule unité et ce, afin de maximiser la collecte, l'infiltration et le tamponnage des eaux de pluie. D'autres fonctions peuvent également y être associées, comme une aire de jeux d'eau ou un étang (de baignade). Ainsi, de petits jardins distincts sont (partiellement) fusionnés en un oasis de verdure collectif où les opportunités sont beaucoup plus nombreuses. L'organisation collective de la gestion intégrée des eaux pluviales entre voisins génère des bénéfices durables, économiques et sociaux.

Opportunités!

- Brusseau Bis
- Contrats de quartier durables
- Etude intérieur d'îlot Laeken
- Bloc collectif rue Charles Ramaeker(19)
- Blocs collectifs Neder-Over-Heembeek (25)
- Cité Modèle (21)

Échelle XS **S** M L XL

Groupes cibles: Habitants, associations de quartier

Eau'bjectifs: 1. **2.** **3.** 4. **5.** **6.**

Chanti'eaux: **1** **2** **3** 4 **5** **6** **7**

Axes: 1 2 3 **4** **5** **6** 7 **8**



Interventions

1. Installer des tonneaux ou citernes d'eau de pluie dans les espaces ouverts ou dans les espaces intérieurs partagés. Ceux-ci recueillent l'eau de pluie que les voisins peuvent réutiliser pour des tâches ménagères, en fonction de leur propre besoin.
2. Aménager un toit vert ou un toit d'eau servant de tampon ou de réservoir d'eau collectif.
3. Désimperméabiliser et transformer le jardin en un oasis vert-bleu.
4. Détourner les eaux de pluie qui ruissellent des toits des maisons et qui ne peuvent être réutilisées, vers les différentes zones d'infiltration du jardin.
5. Coupler le jardin d'eau collectif à d'autres fonctions telles que une aire de jeux d'eau, un bassin écologique (de baignade), etc.
6. Adapter la réglementation et promouvoir les bons exemples.

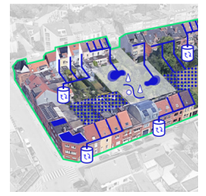
Références

À BRUSSEL

- Brusseau
- Îlot d'eau, Forest
- Inspirons le quartier, appel à projets citoyens, Bruxelles -Environnement
- Guide 'Eaux de pluie, un atout pour l'espace public', Bruxelles-Environnement

Voisin d'eau

- plan d'action



Lignes d'action

Ligne d'action 1 :
Lancer le projet test Voisin d'eau dans le cadre du projet Îlot d'Eau

1. Aligner la définition et les objectifs du projet Voisin d'eau avec ceux d'Îlot d'Eau et maximiser les opportunités de synergies.
2. Analyser quel site et quelle communauté, au sein du champ d'action de l'Îlot d'Eau, seraient prêts à se lancer dans un projet test.
   a. Pour ce faire, en plus de la 'bonne volonté' rencontrée sur le terrain, il y a aussi lieu de sélectionner les sites sur base des zones prioritaires et des eau'bjectifs.
3. Lancer un processus d'accompagnement dans le cadre du projet Îlot d'Eau. Celui-ci devrait mettre l'accent sur la co-création et plus spécifiquement sur la collaboration entre la Ville et la communauté.
4. Tirer les leçons de ce projet test par le biais d'une évaluation interne et d'une enquête auprès de la communauté.
5. Intégrer ces enseignements à une méthode sous-tendant la création d'autres projets 'Voisin d'eaux'.
6. Communiquer les résultats de ce premier projet test auprès du large public (publication, conférence, journée de l'eau, etc.).

Ligne d'action 2 :
Lancer un projet test dans les trois îlots identifiés à Neder-Over-Heembeek

1. Lancer une projet test au sein des trois îlots sélectionnés à Neder-Over-Heembeek et où la Ville est propriétaire des espaces verts en coeur d'îlot (voir projet prioritaire (28)).

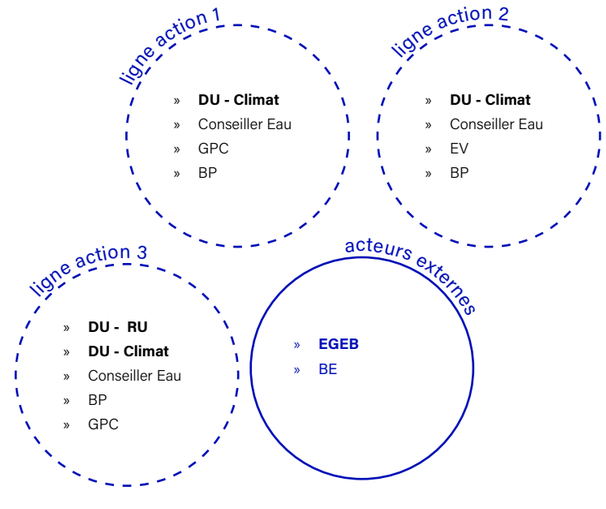
Ligne d'action 3 :
Les 'Voisins d'eau' se multiplient (1) grâce aux Contrats de Quartier Durables et (2) au lancement d'un appel à projets.

1. Mettre en œuvre la méthodologie développée autour des Voisins d'eau pour développer des Îlots d'Eau dans le cadre de Contrats de Quartier Durables (voir fiche Contrat de quartier d'eau, XL).
2. Lancer un appel à projets citoyens pour aussi réaliser des projets 'Voisins d'eau'. Si possible profiter de l'appel à projets Climat déjà existant.
   a. Sélectionner 5 coalitions prometteuses sur base de leur impact sur les futurs défis liés à l'eau (eau'bjectifs) ainsi que sur base de leur solidité.
   b. Assister ces coalitions dans la définition de leurs objectifs, interventions et plans d'action.
   c. Mettre en oeuvre les interventions et organiser suffisamment de moments d'échange pour que les différentes coalitions puissent apprendre des expériences de chacune.
3. Évaluer ces projets test et analyser comment optimiser le soutien de la Ville (conseils, outils).

Coopérer

Acteurs internes Ville par ligne d'action
Porteur (= en gras)

Acteurs externes
Proactifs (= en gras)



Objectifs

Objectif 2030 :
- Réalisation de 2 projets 'Voisins d'eau' (p.e. dans le cadre de Contrats de Quartier Durables)

Objectif 2040 :
- Réalisation de x projets 'Voisins d'eau' (nombre à définir sur base des 2 premières expériences)

Objectif 2050 :
- Evaluation et adaptations

Bloc Collectif

- fiche-projet

priorité 1 2 3

Description

Contexte

Le Bloc Collectif est un bloc bâti hétérogène composé de divers éléments tels que des bâtiments publics, des écoles, des immeubles de bureaux, des commerces, de l'Horeca ou encore des immeubles à appartements. Ces bâtiments sont sont généralement regroupés autour d'espaces minéralisés tels que des parkings et des cours.

Fonction

Le Bloc Collectif se concentre, d'un côté, sur la collecte et la réutilisation collectives de l'eau et, d'un autre côté, sur l'augmentation de la capacité d'infiltration et de tamponnage en ayant recours à la désimperméabilisation, à l'infiltration ainsi qu'aux dispositifs de tamponnage. Grâce à la coopération entre propriétaires et usagers, de nombreux gains peuvent ainsi être tirés.

Opportunités!

- Brusseau Bis
- Contrats de quartier durables
- Etude intérieur d'îlot Laeken
- Bloc collectif Institut secondaire Paul-Henri Spaak (26)

Échelle

XS	S	M	L	XL
○	●	○	○	○

Groupes cibles: Propriétaires, utilisateurs

Eau'bjectifs: 1. 2. 3. 4. 5. 6.

Chanti'eaux:

1	2	3	4	5	6	7
■	■	■	■			□

Axes:

1	2	3	4	5	6	7	8
			■	■	■		



Interventions

1. Collecter les eaux de ruissellement de bâtiments voisins au sein de citernes collectives et réutiliser cette eau pour l'entretien, la gestion des espaces verts, les sanitaires, etc.
2. Désimperméabiliser autant que possible les intérieurs d'îlot, en utilisant, si nécessaire, des revêtements perméables (par exemple, dalles gazon pour des zones de stationnement).
3. Dans la mesure du possible, aménager des zones tampon végétalisées et des noues afin d'offrir des dispositifs collectifs d'infiltration.
4. Planter des arbres pour améliorer l'équilibre hydrique du sol et fournir un effet rafraîchissant.

Références

À BRUSSEL

- Brusseau
- Projet Fontainas

EN DEHORS DE BRUXELLES

- Wij(k)water, Gand (NL)

Bloc Collectif

- plan d'action



Lignes d'action

Ligne d'action 1 :
Sélectionner des îlots pour y lancer des projets test

1. Sélectionner deux îlots situés en zone inondable dont l'intérieur d'îlot est fortement imperméabilisé et où il y existe une certaine bonne volonté de la part des propriétaires à se lancer dans un projet test.
   a. Cela peut se faire dans le cadre d'un Contrat de Quartier Durable, d'une étude comme celle sur les intérieurs d'îlot à Laeken, ou d'un projet de co-création comme celui d'Îlot d'Eau (Brusseau bis).
2. Étudier comment des moyens publics peuvent être mobilisés dans le cas où une partie de l'intérieur d'îlot désimperméabilisée serait rendue accessible au public.

Ligne d'action 2 :
Encourager la coopération dans les processus d'accompagnement

1. Nommer une équipe d'accompagnement pour encadrer les coalitions.
2. Réunir les propriétaires et gestionnaires d'immeubles au sein de coalitions et les encourager à élaborer un plan de désimperméabilisation de leur intérieur d'îlot.
3. Dresser la liste des différents objectifs et interventions en collaboration avec la coalition.
4. Demander aux coalitions d'élaborer un plan de financement et de rechercher les subventions qui pourraient leur être octroyées.
5. Réaliser des interventions phasées et organiser des moments d'échange entre coalitions pour leur permettre d'apprendre des expériences mutuelles.

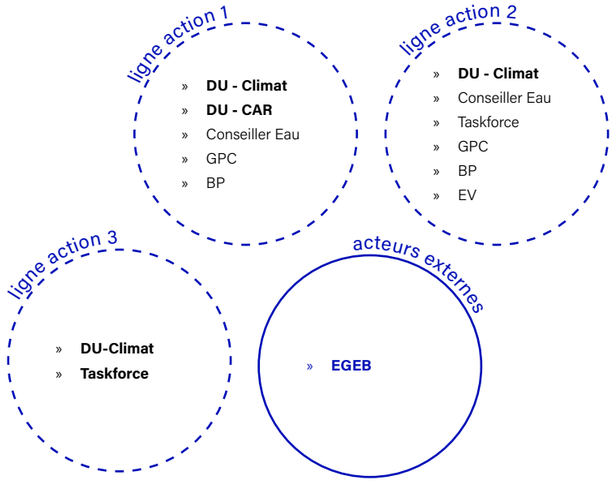
Ligne d'action 3 :
Évaluer & optimiser le cadre de soutien

1. Tirer les leçons des projets test par le biais d'une évaluation interne et d'une enquête menée auprès des coalitions.
2. Sur base des leçons tirées, développer une méthodologie permettant de réaliser d'autres projets 'Bloc Collectif' et analyser comment optimiser le soutien de la Ville (conseils, outils).

Coopérer

Acteurs internes Ville par ligne d'action
Porteur (= en gras)

Acteurs externes
Proactifs (= en gras)



Objectifs

Objectif 2030 :
» 2 projets pilote mis en oeuvre (p.e. dans le cadre de Contrats de Quartier Durables)

Objectif 2040 :
» Réalisation de x projets 'Bloc collectif' (nombre à définir sur base des 2 premières expériences)

Objectif 2050 :
» Evaluation et adaptions

Plat'eau

- fiche-projet

priorité 1 2 3

Description

Contexte

Le Plat'eau est une zone où l'on rencontre des bâtiments et entreprises de grande envergure qui attirent de nombreux visiteurs. Ces zones sont généralement fortement imperméabilisées, du fait de la présence de parkings visiteurs ou d'espaces résiduels minéralisés.

Fonction

Le Plat'eau fonctionne comme une éponge. Il sert à stocker les eaux de pluie et les laisse s'infiltrer au lieu de les renvoyer vers l'aval. Il joue ainsi un rôle crucial dans la prévention des inondations au sein des zones urbaines avales. La fiche XS 'Travailler avec l'eau' fait partie du Plat'eau et décrit comment les entreprises peuvent s'engager individuellement dans une gestion intégrée de l'eau sur leur propre parcelle. Le Plat'eau mise donc sur les synergies qui peuvent se développer entre les entreprises en termes de capacité de collecte et de réutilisation de l'eau. Pour que le Plat'eau soit envisageable, il y a lieu de réaliser une étude préalable à l'échelle macroscopique. Cela peut nécessiter un ajustement dans la règlementation, voir également la fiche Règlement d'eau, XL.

Opportunités!

- Plateau du Heizel (24)
- Hôpital Brugmann (22)
- Publication 'Eaux de pluie, un atout pour l'espace public', Bruxelles-Environnement
- ...

Échelle

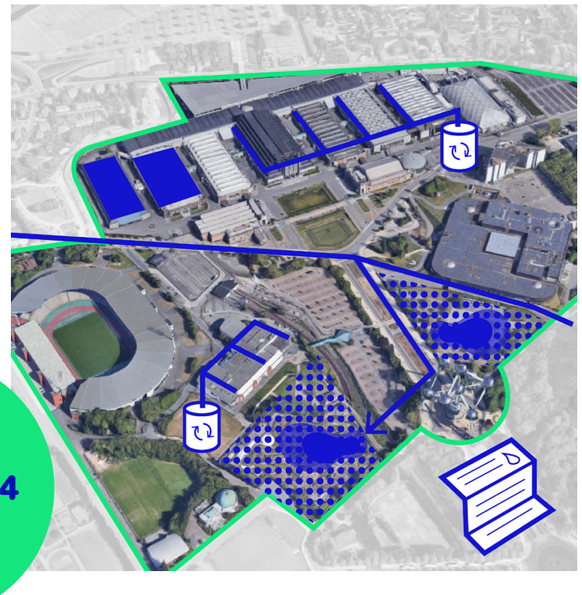
XS	S	M	L	XL
○	●	○	○	○

Groupes cibles: Entreprises, associations d'entreprises

Eau'bjectifs: 1. 2. 3. 4. 5. 6.

Chanti'eaux: 1 2 3 4 5 6 7

Axes: 1 2 3 4 5 6 7 8



Interventions

1. Désimperméabilisation intelligente basée sur des aménagements paysagers.
2. Développer de petites structures vertes au sein des espaces publics telles que des noues qui peuvent ainsi recueillir les eaux pluviales. Les relier à des zones d'infiltration plus importantes, capables de tamponner de plus grandes quantités d'eau de pluie. Pour ce faire la prise en compte de la topographie est cruciale.
3. Déconnexion du réseau de collecte des eaux pluviales des entreprises vis-à-vis du réseau d'égouttage (voir Travailler avec l'eau, XS).
4. Echanger l'eau de pluie entre les entreprises en vue de son réemploi. A cet effet, des bassins de collecte peuvent être aménagés sur le plateau.

Références

À BRUSSEL

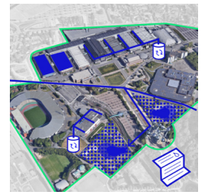
» Plateau du Heysel, Bruxelles

EN DEHORS DE BRUXELLES

» Green4Grey (NL)
» 2b-connect (NL)

Plat'eau

- plan d'action



Lignes d'action

Ligne d'action 1 :
Adapter la réglementation en vigueur pour les nouveaux Plat'eaux

1. Voir aussi fiche Règlement sur l'eau, XL.
2. Préciser la réglementation existante pour les nouveaux grands sites de développement :
   a. Exiger une étude macro visant une gestion intégrée de l'eau sur l'ensemble du site.
   b. Élaborer des lignes directrices et rassembler des projets exemplaires de la Ville pour servir d'exemple (voir également la ligne d'action 2).
   c. S'assurer que la planification et la conception urbaines se basent sur ces éléments. Et veiller à ce que l'étude macro conduise également à des micro-interventions.
3. Organiser une série de séances de travail avec les acteurs concernés et les pouvoirs décisionnels pour étayer la proposition de modification de la réglementation.
4. Conseiller et évaluer les premiers grands sites de développement devant se conformer à la réglementation. Inclure les services de planification dans ce processus et compiler les leçons tirées.

Ligne d'action 2 :
Collationner des projets exemplaires

1. Effectuer une recherche de projets exemplaires (benchmarking) tant nationaux qu'à l'étranger, en matière d'aménagement durable de grands parcs d'activités et de lieux événementiels.
   a. Voir également la publication Eaux de pluie, un atout pour l'espace public, Bruxelles Environnement, 2014.
2. Indentifier clairement quelle procédure est nécessaire pour parvenir à un projet exemplaire.
3. Dresser la liste des interventions spatiales nécessaires à la mise en place d'un plan de gestion durable de l'eau.
4. Ajouter de nouveaux exemples/expériences dans le 'manuel de l'espace public' en cours de développement par la Région (voir la fiche Gestion verte et bleue, XL)

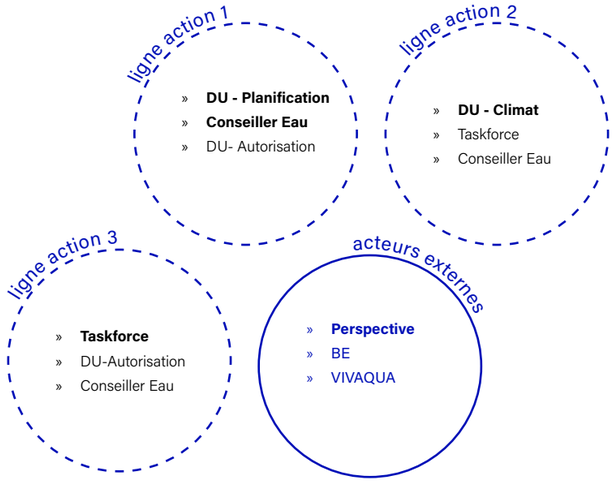
Ligne d'action 3 :
De plateau en plat'eau

1. Lors du réaménagement, ou d'interventions planifiées au sein, de grands sites (ou plateaux) existants, il faudrait systématiquement examiner s'il existe des opportunités en matière de gestion intégrée des eaux pluviales.
2. Utiliser et compléter le 'manuel de l'espace public' régional (voir la fiche Gestion verte et bleue, XL).

Coopérer

Acteurs internes Ville par ligne d'action
Porteur (= en gras)

Acteurs externes
Proactifs (= en gras)

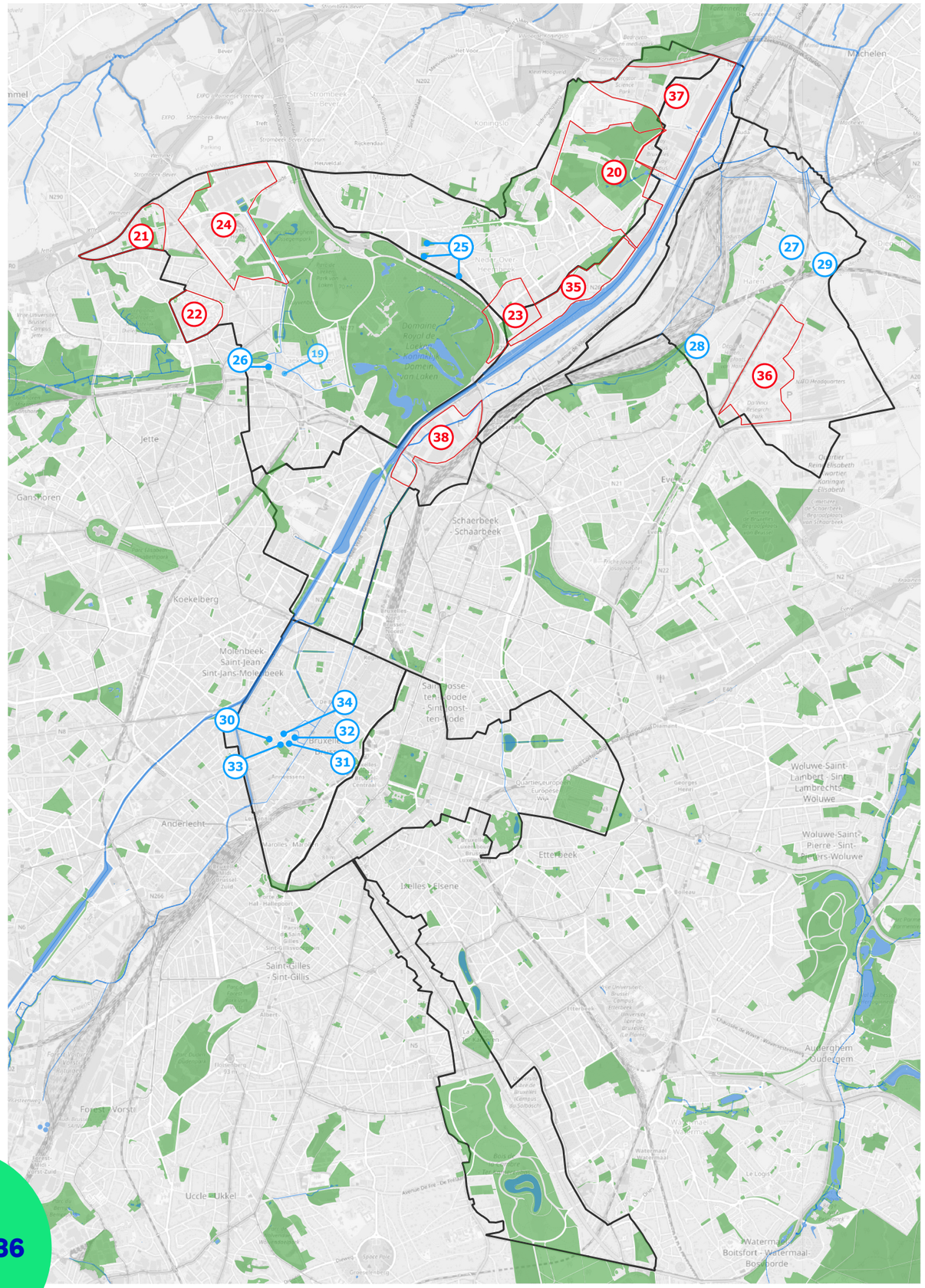


Objectifs

Objectif 2030 :
» Compléter le "Manuel de l'espace public" développé par la Région
» Etude hydro macro réalisée pour chaque grand site de développement

Objectif 2040 :
» Evaluation et adaptions

Cartographie S - Eau et développement



N 1000 m 2000 m

Sources : Ville de Bruxelles (espaces verts, réseau hydrographique)
Fond : Open Street Map
16 janvier 2023

A l'échelle de l'îlot, plusieurs mesures de gestion de l'eau poursuivent les mêmes objectifs mais les contraintes et modes de mise en œuvre dépendent du contexte et de l'échelle de travail. Ainsi, trois fiches-projets distinctes ont été établies à l'échelle S :

- *Zone résidentielle d'échelle restreinte (Voisin'eau) : les bâtiments correspondent essentiellement à des maisons et/ou des appartements.*
- *Zone mixte d'échelle restreinte (Bloc Collectif) : les bâtiments présents dans cette zone sont très diversifiés. Il s'agit de maisons, appartements, bureaux et commerces ou encore, de bâtiments publics tels que des écoles.*
- *Zone d'activités de grande ampleur ou attirant un grand nombre de visiteurs (Plat'eau) : il s'agit, en général, d'une zone économique ou d'équipements présentant une importante densité de bâtiments.*

D'un point de vue répartition spatiale, les zones d'activités de grande ampleur ainsi que les centres commerciaux se retrouvent principalement au sein des chanti'eau 2 « Chemin du Maelbeek » et chanti'eau 4 « Paysage portuaire ». Dans les chanti'eaux 3 « Le Heysel comme éponge », 5 « Le nord de Bruxelles-Ville » et 6 « Vivre dans la vallée », sont principalement occupés par des zones résidentielles. Enfin, la plupart des zones mixtes se retrouvent dans le chanti'eau 1 « Bruxelles sur Senne ».

Plusieurs sites ont ici été identifiés comme pouvant être éligibles pour la réalisation d'"îlots d'eau", que ce soit via des projets de Voisins d'eau que des Blocs collectifs. Le principe d'un îlot d'eau est de concevoir et de mettre en place des installations communes/collectives permettant de récupérer l'eau de pluie, de la stocker de manière durable ou de l'infiltrer à l'échelle de l'îlot. Ce travail est à réaliser en concertation collective avec les habitants et les usagers des différentes maisons ou immeubles à appartements. Cela permet de développer des systèmes collectifs de gestion des eaux de pluie qui profitent à tous : plantations, réservoirs communs, zones d'infiltration, etc.

Concernant les zones d'activités qui définissent les Plat'eaux, il faut ici privilégier les synergies locales. L'objectif est de réduire la quantité d'eau de pluie qui s'écoule vers le réseau d'égouttage, en mettant en place des systèmes de récupération, de réutilisation, ou d'infiltration (mentionnés à l'échelle XS). Vu la diversité des typologies bâties et des activités pouvant être présentes au sein d'un même Plat'eau, il convient d'étudier et de soutenir les collaborations possibles à l'aide d'un schéma global de gestion des eaux. Ce dernier définit une stratégie cohérente et adéquate pour gérer l'eau au sein de chaque Plat'eau et ce, en mutualisant les espaces et les synergies.

Légende

- Bâtiment privé / Privé gebouw
- Bâtiment privé - Entreprise / Privé gebouw - Bedrijf
- Patrimoine Ville/CPAS / Patrimonium Stad/OCMW
- Patrimoine Ville/CPAS - Éducation / Patrimonium Stad/OCMW- Onderwijs
- Fontaine / Fontein
- Ilot d'eau / Waterbouwblok
- Parc / Park
- Maillage bleu - Rivière urbaine réelle / Blauw netwerk - Stedelijke rivier realisatie
- Maillage bleu - Source / Blauw netwerk - Bron
- Maillage bleu - Rivière urbaine imaginaire / Blauw netwerk - Stedelijke rivier verbeelding
- Maillage bleu - Canal / Blauw netwerk - Kanaal
- Maillage bleu - Étang / Blauw netwerk - Vijver
- Potager collectif / Volkstuin
- Place / Plein
- Récréatif / Recreatie
- Sanitaire / Sanitair
- Voirie / Weg
- Zone d'action (potentielle ou effective) / Actiegebied (potentieel of effectief)
- Périmètre de zone d'action (potentielle ou effective) / Perimeter van het actiegebied (potentieel of effectief)
- Réseau hydrographique / Hydrografisch netwerk
- Espace vert / Groene ruimte

Fiches concernées

Voisin d'eau (S)
Bloc Collectif (S)
Plat'eau (S)

Projets pilotes

19. Îlot d'eau Rue Charles Ramaekers (Brusseau BIS)

Projets prioritaires

20. Masterplan Petit Chemin Vert
21. Cité modèle
22. Hôpital Brugmann
23. Masterplan Van Praet
24. Plateau du Heysel
25. Îlot d'eau à Neder-Over-Heembeek
26. Îlot d'eau de l'Institut secondaire Paul-Henri Spaak
27. Îlot d'eau Paroisse
28. Îlot d'eau Krekelendries
29. Îlot d'eau Osier Fleuri
30. Îlot d'eau Buanderie/Van Arteveld/T'Klint/Six Jetons
31. Îlot d'eau Riches Claires/ Grande Ile/Six jetons
32. Îlot d'eau Grande Ile/St-Gery/Riches Claires/ Saint-Christophe
33. Îlot d'eau Six-Jetons/Arteveld/Anderlecht/Fontainas
34. Îlot d'eau Van Arteveld/Six Jetons/Pletinckx
35. Zone industrielle du canal
36. Plat'eau Haren-Sud
37. Plat'eau Neder-Over-Hembeek
38. Quai des Usines

Projecten S - Eau et développement

Le degré de priorité des projets peut être dérivé de la carte des priorités par sous-bassin mais dépend aussi des contraintes et opportunités associées à chaque site.

Projets pilotes

Îlot d'eau Rue Charles Ramaekers (Brusseau BIS) (19)

» Porteur de projet : Foyer Laekenois, Ville de Bruxelles
» Localisation : Îlot délimité par les rues Charles Ramaekers, Ter Plast, du Siphon et Alfred Stevens.
» Mise en place d'un projet Voisin d'eau dans cette zone de projet. La zone se caractérise par une forte densité bâtie et une morphologie très diversifiée. En outre, des inondations sont également régulièrement observées à proximité du site.
» Tout d'abord, un diagnostic approfondi est établi. Ensuite, une esquisse est proposée pour cet îlot. De cette façon, un "îlot d'eau" peut être créé tout en prêtant attention à la gestion des eaux pluviales provenant de l'ensemble des activités avoisinantes, notamment, en exploitant l'immense jardin collectif situé en intérieur d'îlot et qui est actuellement peu qualitatif du point de vue paysager et écologique. La création d'un milieu humide serait par exemple une réelle plus-value.
» Pour aller plus loin, il y aurait la possibilité, pour l'îlot d'eau Rue Charles Ramaekers/ Rue Joseph Stevens/ Rue de Ter Plast, de réaliser un projet collectif entre le Foyer Laekenois et les habitants avec comme catalyseurs la Ville et l'ASBL BRAVVO.

Fiches

Bloc Collectif
Voisin d'eau

Projets prioritaires

Masterplan Petit Chemin Vert (20)

» Porteur de projet : Ville de Bruxelles
» Localisation : Petit Chemin Vert, Neder-Over-Heembeek
» Un masterplan est en cours d'élaboration en vue de cadrer le développement futur de la zone du Petit Chemin Vert à Neder-Over-Heembeek (env. 100 ha). Il s'agit d'un site composé, essentiellement, du Centre Sportif du Petit Chemin Vert et d'une forêt urbaine (Val du Bois des Béguines + abords du Tweebeek).
» Le centre sportif et la vallée du Tweebeek font l'objet d'une étude hydrologique dont l'objectif est d'identifier les mesures à mettre en œuvre pour y améliorer la gestion des eaux pluviales, tout en préservant et valorisant la réalité hydrogéologique de la zone humide (étangs) du Tweebeek. Les conclusions de cette étude seront ensuite intégrées au Masterplan Petit Chemin Vert qui a pour but d'encadrer les futurs développements urbains qui verront le jour, et ce, à l'aide d'aménagements exemplaires en terme de gestion intégrée des eaux pluviales et, en valorisant les zones humides existantes.

Fiches

Plat'eau

Cité modèle (21)

» Porteur de projet : Foyer Laekenois , avec subvention de la Ville de Bruxelles pour mener une étude sur le potentiel de déconnexion.
» Localisation : Av. de la Cité Modèle, Laeken
» Depuis plusieurs années maintenant, la Cité Modèle est en cours de rénovation que ce soit au niveau de l'espace public que des tours de logement. Etant donné l'ampleur de ce site et sa localisation (en amont de zones inondables), il semble plus que nécessaire que les projets qui s'y développent soient exemplaires en terme de gestion des eaux pluviales, en préconisant la récupération/réemploi, l'infiltration/évapo(transpi)ration, les dispositifs de tamponnage, etc. L'importante surface aux abords des bâtiments permettrait de mettre facilement en place diverses mesures à la source, type Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP).
» Ainsi, via un subside, la Ville soutient le Foyer Laekenois dans le lancement d'une étude sur le potentiel de déconnexion des bâtiments de la Cité. Les conclusions de cette étude seront ensuite mises en œuvre lors des rénovations futures.

Fiches

Voisin d'eau

Hôpital Brugmann (22)

» Porteur de projet : CPAS, Ville de Bruxelles (en soutien)
» Localisation : Site Victor Horta, Place A. Van Gehuchten 4, Laeken
» L'hôpital Brugmann consiste en un vaste campus situé à Laeken. Une étude de déconnexion de ce site devrait être menée pour évaluer le potentiel ainsi que la faisabilité du réemploi des eaux pluviales et de la mise en place de dispositifs GIEP.
» Grâce à des interventions axées sur la gestion de l'eau au sein de l'espace public, il est possible de collecter les eaux pluviales s'écoulant des toîts et des cheminements/voiries minéralisés dans le but de les réutiliser ou de les infiltrer. De cette façon, les rejets vers le réseau d'égouttage, lors de pluies intenses, peuvent être considérablement réduits.
» Ces aménagements, de préférence à ciel ouvert, permettraient d'améliorer la qualité des espaces extérieurs. Ceci serait bénéfique tant pour la nature que pour les patients de l'hôpital, étant donné que la proximité d'espaces verts a un effet significatif sur le bien-être et le rétablissement des patients.

Fiches

Plat'eau

Masterplan Van Praet (23)

» Porteur de projet : Ville de Bruxelles
» Localisation : ZIR 4, Neder-Over-Heembeek
» Les ambitions pour ce site de près de 27 ha sont grandes. En effet, la Ville de Bruxelles souhaite transformer le carrefour infrastructurel des avenues Van Praet et Croix de Feu en un boulevard urbain; créer pas moins de 5 hectares d'espaces verts publics; réaliser des logements supplémentaires ainsi que des équipemennts complémentaires tels qu'une école secondaire et une crèche. La thématique de l'eau a fait l'objet d'une attention particulière dans cette étude et se reflète dans la philosophie d'aménagement définie pour ce quartier.
» Une étude de l'aménagement des espaces publics de la zone (2 parcs et des voiries) est en cours. La thématique de l'eau y sera forte, notamment avec le dimensionnement des dispositifs de gestion des eaux (développement d'un maillage bleu le long de l'avenue des Croix de guerre, valorisation du bois marécageux, mesures à la source dans les espaces ouverts (voiries et espaces verts)).
» De plus, les futurs développements immobiliers devront également être exemplaires en terme de gestion intégrée des eaux pluviales.
» L'intégration de la vallée historique présente dans cette zone est également importante.
» Voir aussi le projet L, Bois marécageux Neder-Over-Heembeek (masterplan Van Praet)

Fiches

Bloc Collectif

Plateau du Heysel (24)

» Porteur de projet : Ville de Bruxelles, Région, Privé
» Localisation : Laeken
» Sur le plateau du Heysel se trouvent, notamment, les Palais des Expositions (voir projet XS), le stade Baudouin (voir projet XS), le Trade Mart (voir projet XS), et le futur Parc des Sports (voir projet L).
» Toutes combinées, ces différentes initiatives constituent une zone d'action prioritaire où des solutions intégrées et des synergies peuvent être détectées sous l'impulsion des pouvoirs publics (Plat'eau).
» Il s'agit d'une zone prioritaire car elle est située en amont des zones inondables du quartier de Laeken. Le potentiel de désimperméabilisation et de mise en place de mesures GIEP y est important étant donné le degré élevé d'urbanisation actuel et futur.

Fiches

Plat'eau

Îlots d'eau à Neder-Over-Heembeek (25)

» Porteur de projet : Ville de Bruxelles, Privé
» Localisation : Neder-Over-Heembeek
» Dans le cadre de ce projet Voisin d'eau, la gestion des eaux se fait au cœur de l'îlot urbain, sur des parcelles appartenant à la Ville de Bruxelles qui jouerait dès lors un rôle de « catalyseur ».
» Le réaménagement de ces intérieurs d'îlot peut également permettre un renforcement de la biodiversité.
» A Neder-over-Heembeek, lil s'agit de 3 îlots :
  » Croix du Feu/Buissonnets/Pagodes/Reine des Prés
  » Croix du Feu/Fusain/Ferdauci/Frêne
  » Fusain/Ferdauci/Frêne/Pagodes

Fiches

Voisin d'eau

Îlot d'eau de l'Institut secondaire Paul-Henri Spaak (26)

» Porteur de projet : Ville de Bruxelles et Foyer Laekenois
» Localisation : Rue Alfred Stevens/Rue du Gaz/Rue Emile Delva/Square Prince Léopold/Rue Charles Ramaekers, Laeken
» Cet îlot, dont fait partie l'Institut secondaire Paul-Henri Spaak (voir projet XS, en lien avec la fiche Cour de récréation végétalisée), présente une opportunité d'amélioration de la gestion des eaux pluviales ; notamment en exploitant l'espace vert (propriété de la Ville) situé en coeur d'îlot pour, par exemple, la réutilisation, l'infiltration ou le tamponnage de l'eau.

Fiches

Bloc Collectif
Cour de récréation végétalisée (échelle XS)

Îlots d'eau à Haren (27-29)

» **Îlot d'eau Paroisse (27)**
  » Porteur de projet : Ville de Bruxelles, un autre opérateur public, privé
  » Localisation : rue de la Paroisse, rue de Verdun, Rue de la Seigneurie
  » Îlot d'environ 8 ha où la Ville de Bruxelles et un autre opérateur public possèdent de nombreuses parcelles (plus de la moitié). Cet îlot est l'un des derniers vestiges du paysage semi-rural de Haren. Il est actuellement entièrement bâti sur son pourtour. Une gestion collective des eaux de ruissellement pourrait être envisagée et mise en œuvre au cœur de cet îlot.
» **Îlot d'eau Krekelendries (28)**
  » Porteur de projet : Privé avec Bruxelles Environnement et la Ville de Bruxelles en soutien
  » Localisation : Krekelendries, Rue Ranson (partie en amont du Krekelendries)
  » Il s'agit d'une rue privée non égouttée que Vivaqua ne prévoit pas, à terme, de connecter au réseau. Les eaux usées et pluviales y sont donc gérées au moyen de fosses d'aisance. La déconnexion du bâti existant, en vue de récupérer/réutiliser et de gérer de manière intégrée les eaux pluviales, serait une réelle opportunité.
» **Îlot d'eau Osier Fleuri (29)**
  » Porteur de projet : CPAS, Ville de Bruxelles et d'autres opérateurs publics
  » Localisation : Îlot triangulaire entouré de lignes de chemin de fer et comprenant les rues de la Paroisse ainsi que de l'Osier Fleuri

» Îlot d'environ 5 ha entouré de voies de chemin de fer où le CPAS de la Ville souhaite exploiter et bâtir plus de 2 ha de réserves foncières. Si un projet immobilier devait y voir le jour, ce serait l'occasion de développer un projet exemplaire pouvant, éventuellement, aussi intégrer la gestion des eaux pluviales provenant d'autres constructions/infrastructures et voiries avoisinantes, au moyen d'un projet commun (la Ville et un autre opérateur public possèdent de nombreuses propriétés dans ce secteur).

Fiches

Voisin d'eau
Bloc collectif

Îlots d'eau Van Artevelde (30-34)

» Porteur de projet : Ville de Bruxelles, potentiellement d'autres opérateurs publics et des privés concernés par chacun des îlots
» Localisation:
  » Buanderie/Van Arteveld/T'Klint/Six Jetons (30)
  » Riches Claires/ Grande Ile/Six jetons (31)
  » Grande Ile/St-Géry/Riches Claires/Saint-Christophe (32)
  » Six Jetons/Van Arteveld/Anderlecht/Fontainas (33)
  » Van Arteveld/Six Jetons/Pletinckx (34)
» Aux alentours de la rue Van Artevelde, la Ville est propriétaire majoritaire de plusieurs îlots densément bâtis, situés en plein centre-ville, et comprenant plusieurs fonctions sur terrain public (écoles, immeubles à appartements, maison de quartier, culture, commerces, terrain de basket, etc).
» Vu la localisation de ces îlots, en zone hautement prioritaire en terme de désimperméabilisation et le fait que de nombreux bâtiments communaux y soient présents, il semble y avoir un réel potentiel qui doit en premier lieu être objectivé au moyen d'une étude évaluant le potentiel de déconnexion et fournissant des propositions d'aménagements.
» Il faut également noter la proximité de ces îlots avec l'école des Six-jetons (échelle XS). Les aménagements futurs devront donc prendre en compte les synergies possibles avec cet établissement.

Fiches

Voisin d'eau
Bâti'eau de la ville (échelle XS)

Zone industrielle du canal (35)

» Porteur de projet : privé et opérateurs régionaux dont le Port
» Localisation : Le long de Chaussée de Vilvorde, Neder-Over-Heembeek
» En combinaison avec le masterplan Van Praet et le chantier du tram, il existe une opportunité d'étendre la dynamique à l'ensemble du quartier, et plus particumièrement à la zone industrielle à proximité du canal, afin de mieux y gérer les eaux pluviales et les sources (émergences d'eaux souterraines).
  » Des subventions pourraient être accordées pour la réalisation d'études de déconnexion permettant d'évaluer les possibilités de déconnecter leur bâtiment et financement éventuels des dispositifs.
  » La pollution des sols doit être surveillée pour les parcelles industrielles situées le long du canal.
  » Situées en aval des bassins versants, ces mesures auront essentiellement un impact indirect positif sur la qualité des eaux de la Senne et du canal, du fait de la réduction de la fréquence de fonctionnement des déversoirs d'orage.
  » Voir aussi les objectifs du plan de qualité paysagère et urbanistique (BKP).

Fiches

Plat'eau
Canal, corridor vert (échelle L)
Travailler avec l'eau (échelle XS)

Plat'eau Haren-Sud (36)

» Porteur de projet : privé, Citydev, et éventuel soutien de la Ville
» Localisation :
  » Chaussée de Haecht/Rue de la Grenouillette,/Rue du Bassin Collecteur/Middelweg
  » Chaussée de Haecht/rue de l'Aéronef/rue de Strasbourg/Rue du Planeur/Rue de la Fusée (site Da Vinci)
» Dans la zone d'entreprises comprise entre la voie ferrée, la chaussée de Haecht et le Middelweg ainsi que sur le site Da Vinci avoisinant, le potentiel de déconnexion des parcelles vis-à-vis du réseau d'égouttage est élevé, surtout au niveau des grandes zones de parking à ciel ouvert et des centres logistiques. La Ville pourrait accorder des subventions pour encourager les entreprises à évaluer, par le biais d'une étude, le potentiel de déconnexion de leur bâtiment.
» La pollution des sols doit être gardée à l'esprit puisqu'il s'agit de parcelles industrielles
» Cette zone est située au nord du périmètre du PAD Bordet
» Voir aussi le projet Dépôt STIB, XS

Fiches

Plat'eau

Plat'eau Neder-Over-Heembeek (37)

» Porteur de projet : privé, Citydev, et Ville de Bruxelles en soutien
» Localisation : Sites d'entreprises Mercator et Galilée (au nord de l'avenue Tyras), Neder-Over-Heembeek
» L'îlot est constitué de plusieurs parcs d'activités (Mercator + Galilée). Il est caractérisé par de grands bâtiments, combinés à des espaces extérieurs pouvant servir à accueillir des dispositifs de tamponnage et d'infiltration des eaux pluviales. En outre, il s'agit d'une zone sensible à l'eau.
» Cette zone fait partie du périmètre du projet interrégional Buda, qui accorde une attention particulière à la gestion de l'eau. La source de Saint Landry se trouve dans ce périmètre et mérite d'être revalorisée.
» La ville pourrait accorder des subventions pour inciter les entreprises à évaluer les possibilités de déconnexion de leur bâtiment au moyen d'une étude.

Fiches

Plat'eau
Ressourcer (échelle L)

Quai des Usines (38)

» Porteur de projet: Ville de Bruxelles, Région, Privé
» Localisation : Quai des Usines, Bruxelles
» Plusieurs sites, situés entre Van Praet et le pont ferroviaire le long de la rive droite du canal, sont propriétés de la Ville de Bruxelles. Des synergies seraient donc envisageables si les différents bâtiments commerciaux existants cherchent simultanément à améliorer leur gestion de l'eau.
» Le site recouvre une superficie d'environ 23 ha (hors site Docks) et est presqu'entièrement minéralisé. Il est situé à proximité du canal et est traversé par la Senne en souterrain. Il présente un potentiel énorme en terme de récupération d'eaux pluviales (notamment à destination du Département Espaces publics et verts qui dispose d'un entrepôt au sein de cette zone, l'eau récoltée pouvant servir tant à l'arrosage des parterres que pour le nettoyage des voiries). Enfin, les eaux excédentaires (trop-plein) pourraient être infiltrées via des dispositifs GIEP, de préférence à ciel ouvert, afin d'agrémenter le paysage, ou éventuellement, il pourrait être envisagé de les renvoyer directement vers le réseau hydrographique (Senne ou canal).
» Voir aussi les projets XS : Mabru, Sibelga, Centre européen des fruits et légumes

Fiches

Plat'eau

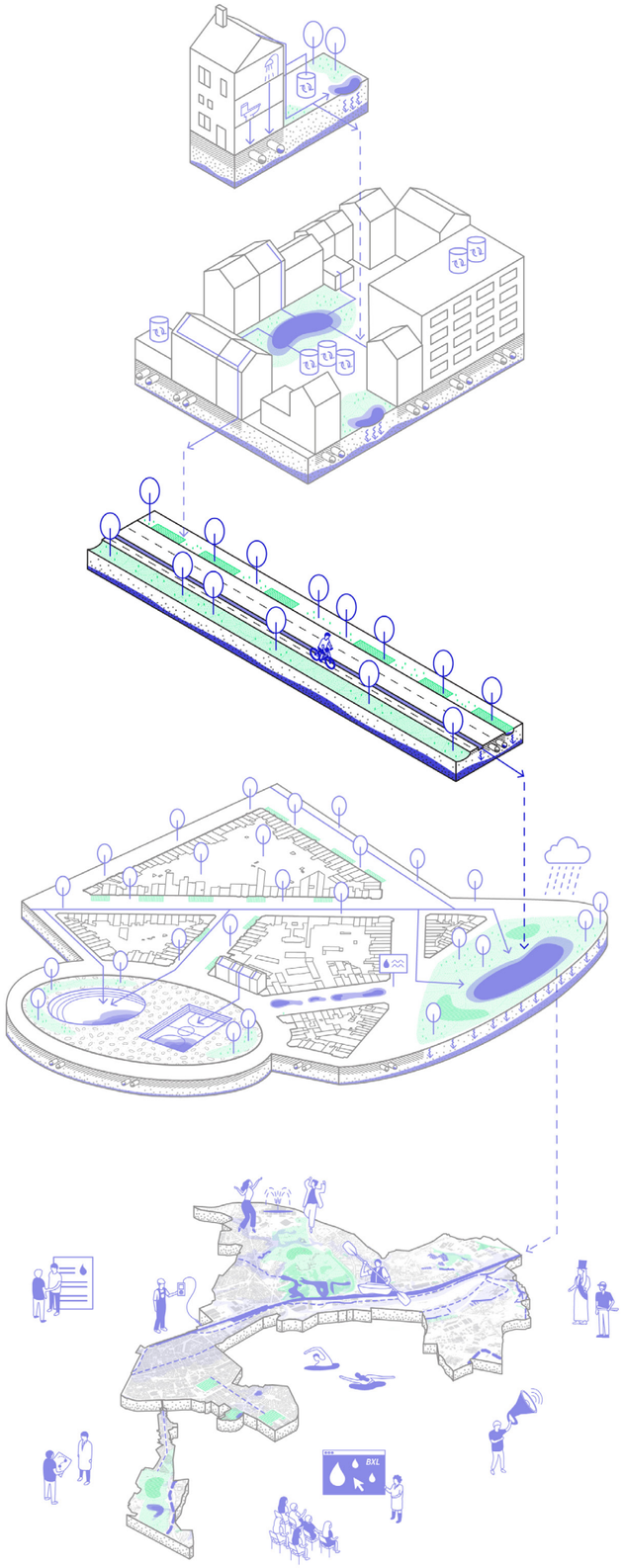
XS

S

M

L

XL



2.3
ÉCHELLE M

Les rues et places occupent une grande superficie de la Ville et sont des endroits intéressants pour amorcer la transition vers un environnement favorable à l'eau. Les égouts sont, autant que possible, déconnectés des systèmes de collecte des eaux pluviales et l'implémentation de la végétalisation augmente le potentiel d'infiltration. À l'échelle M, ce sont les gestionnaires de l'espace public de la Ville qui sont à la manoeuvre pour la mise en place, à grande échelle, de dispositifs de gestion intégrée de l'eau et ce, en veillant tout particulièrement à susciter le soutien des habitants et des usagers de l'espace public.

Rue d'eau

- fiche-projet

priorité 1 2 3

Description

Contexte

La Rue d'eau s'applique aux rues gérées par la Ville de Bruxelles et concerne différentes typologies allant de la rue résidentielle au boulevard.

Fonction

La Rue d'eau se concentre sur la collecte et l'infiltration des eaux de pluie et veille à ce que ces précieuses eaux ne soient plus évacuées vers le réseau d'égouttage et ce, en prévoyant des zones végétalisées et des noues qui récupèrent l'eau de pluie et, si possible, lui permettent de s'infiltrer. Ainsi, les rues peuvent avoir un impact significatif sur la gestion durable de l'eau en Ville. Du fait de leur profil, toutes les rues ne sont pas toujours adaptées à être végétalisées ou à accueillir de l'eau. Dans ces cas de figure, des dispositifs d'infiltration souterrains peuvent être envisagés. Le trop-plein est ensuite acheminé vers des structures hydrauliques proches telles qu'un Parc d'eau (L), le canal ou un Etang d'eau de pluie (L). Il convient donc de prêter attention à la qualité de l'eau de pluie et à la mise en place de bandes phytoépuratives. Enfin, les Rues d'eau ont également un impact certain sur la hausse de la biodiversité et le rafraichissement en Ville.

Opportunités!

- Etude 'Végétalisation de l'espace public'
- Végétalisons la Ville !
- Contrat de Quartier Jonction (40)
- Abords du Brucity (41)
- Avenue Jean Sobieski(42)
- Rue du Grand Hospice (43)
- ...

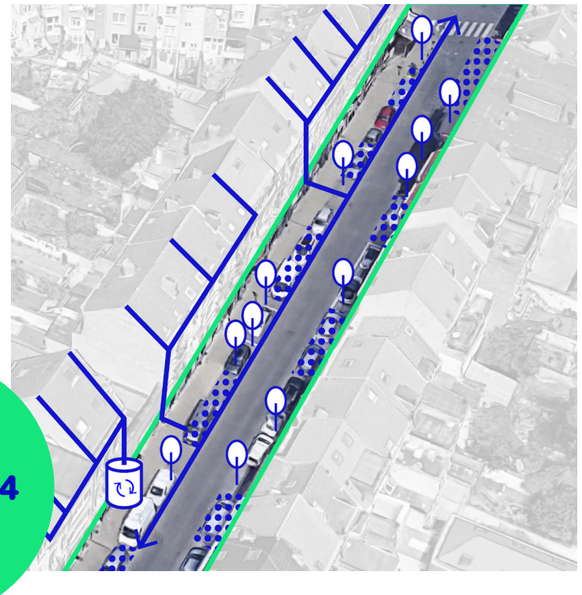
Échelle XS S **M** L XL

Groupes cibles: Habitants

Eau'bjectifs: 1. 2. 3. 4. 5. 6.

Chanti'eaux: 1 2 3 4 5 6 7

Axes: 1 2 3 4 5 6 7 8



Interventions

1. Utiliser autant que possible des revêtements perméables (par exemple, aménager les places de stationnement avec des dalles gazon, utiliser des pavés en béton, etc.).
2. Réaménager la rue avec des structures vertes, des noues et des rangées d'arbres. Y diriger l'eau de pluie autant que possible et maximiser l'infiltration.
3. Envoyer les trop-plein d'eau vers des structures hydrauliques de plus grande ampleur comme un parc d'eau ou un étangs d'eau de pluie. cette connexion doit se faire préférentiellement à ciel ouvert (par exemple, à l'aide d'une rigole ouverte).
4. Les systèmes d'infiltration souterrains peuvent constituer une solution lorsque l'espace est limité (par exemple, bac d'égouttage drainant).
5. Séparer les eaux pluviales des eaux sales via déconnexion des points de rejet vers les égouts.

Références

À BRUSSEL

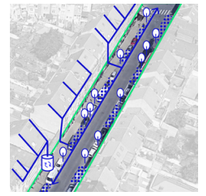
- Aquatopia, EGEB
- Brochure 'Jardinons nos rues !', Bruxelles-Environnement
- Végétalisons la Ville !, Bruxelles
- Good Move, Bruxelles Mobilité

EN DEHORS DE BRUXELLES

- Rues pour le climat (NL)

Rue d'eau

- plan d'action



Lignes d'action

Ligne d'action 1 :
Adapter la réglementation cadrant le réaménagement des voiries

1. Sur base de l'étude 'Végétalisation de l'espace public' et sur base de projets en cours, tirer des enseignements et des recommandations.
2. Réaliser des études 'Végétalisation de l'espace public' dans d'autres quartiers minéralisés de la Ville, en commençant en priorité par ceux présentant les plus hauts taux d'imperméabilisation.
3. Organiser une série de sessions de travail avec les acteurs internes et externes concernés par la thématique de l'eau, dont l'UO Aménagement Urbain, l'UO Espaces Verts, VIVAQUA et d'autres gestionnaires de dispositifs souterrains.
   a. Identifier sur carte les points de blocage et rechercher les cas où la réglementation pourrait y apporter des solutions éventuelles. Si des espaces tests supplémentaires sont nécessaires pour trouver des solutions à certains obstacles, voir la ligne d'action 2.
4. Établir des lignes directrices obligatoires cadrant le réaménagement des voiries en ce qui concerne, par exemple, la déconnexion vis-à-vis du réseau d'égouttage, ou la réalisation de surfaces infiltrantes et de volumes de stockage suffisants. Voir fiche Règlement sur l'eau, XL.
5. Superviser et évaluer les premières voiries devant se conformer à la réglementation. Inclure les services de conception dans ce processus et ajouter les enseignements dans le Manuel de l'espace public régional (voir fiche Gestion verte et bleue, XL).

Ligne d'action 2 :
Réaliser des rues d'eau

1. Si possible, établir un lien avec des projets participatifs existants tels que les Contrats de Quartier Durable et 'Végétalisons la Ville'. Et ainsi, déconnecter autant de façades et de toitures que possible vis-à-vis du réseau d'égouttage.
2. Sensibilisation: faire connaître le premier aménagement d'une rue d'eau via le bulletin communal Brusseleir et le site web de la Ville. Souligner l'importance de la gestion intégrée de l'eau au niveau de la voirie.
3. Co-création: par le biais d'appels à projets et d'outils de soutien, encourager les habitants à prendre soin eux-mêmes de leur rue. Un soutien peut être proposé pour, par exemple, l'aménagement de façades vertes, l'installation de citernes collectives d'eau de pluie dans l'espace public, etc.

Ligne d'action 3 :
Lien avec la mobilité

1. La réalisation de Rues d'eau est inextricablement liée à la transition en matière de mobilité. Il est donc important de rechercher des opportunités de synergies avec d'autres projets et études menés sur le thème de la mobilité, comme GoodMove.

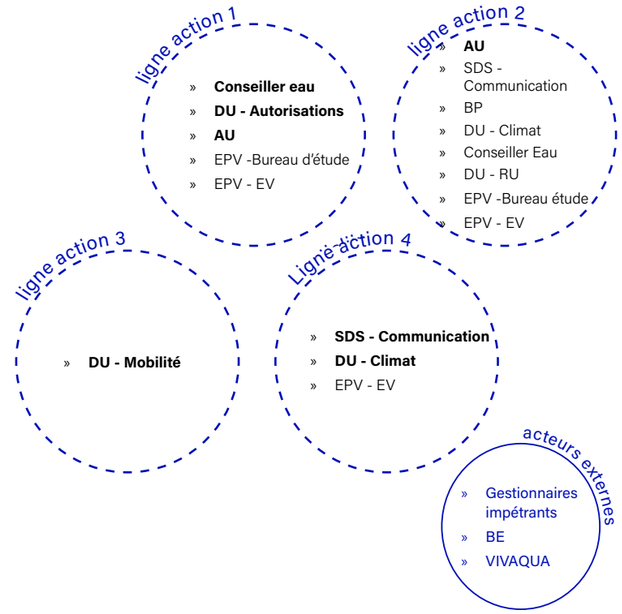
Ligne d'action 4:
Sensibiliser les commerçants et les habitants

1. Lancer une campagne de communication vers les commerçants et les habitants pour les sensibiliser à la gestion intégrée des eaux pluviales et au danger potentiel que représentent certains produits d'entretien qui pourraient s'écouler dans des espaces verts et fosses de plantation situés à proximité.

Coopérer

Acteurs internes Ville par ligne d'action
Porteur (= en gras)

Acteurs externes
Proactifs (= en gras)



Objectifs

Objectif 2030 :

- Mise en place de lignes directrices obligatoires cadrant le réaménagement des voiries
- Réalisation de l'étude 'Végétalisation de l'espace public' pour plusieurs autres quartiers de la Ville
- Aménager et évaluer les premières Rues d'eau (il s'agit d'aménagements de rues portant une attention toute particulière à la gestion intégrée de l'eau et à la réalisation de zones d'infiltration)
- Lancement de 2 campagnes de sensibilisation (vers les commerçants et les habitants)

Objectif 2040 :

- Réaliser des dizaines de Rues d'eau par le biais de travaux de voirie ordinaires, d'appels à projets, de Contrats de Quartiers Durables, ...
- Tirer les leçons des expériences et compléter le Manuel régional de l'espace public

Place d'eau

- fiche-projet

priorité 1 2 3

Description

Contexte

La Place d'eau est d'application pour une place qui offre une multitude d'usages. Bien souvent, une surface non négligeable de la place est minéralisée.

Fonction

La Place d'eau peut être décaissée afin qu'elle puisse offrir un volume de stockage en cas de fortes précipitations. Les rues (d'eau) et les bâtiments environnants peuvent déverser leurs eaux dans ce bassin. De cette manière, le réseau d'égouttage est moins sollicité lors des pics de précipitation. Par temps sec, la place conservera sa fonction originale de lieu de rencontre et de jeu. La Place d'eau peut aussi être connectée à des bassins d'orage existants dans le sous-sol. Enfin et dans la mesure du possible, des zones vertes y sont également aménagées et des matériaux semi-perméables utilisés et ce, afin d'infiltrer les eaux de pluie.

Opportunités!

» Place Joseph Benoît Willems (46)

» ...

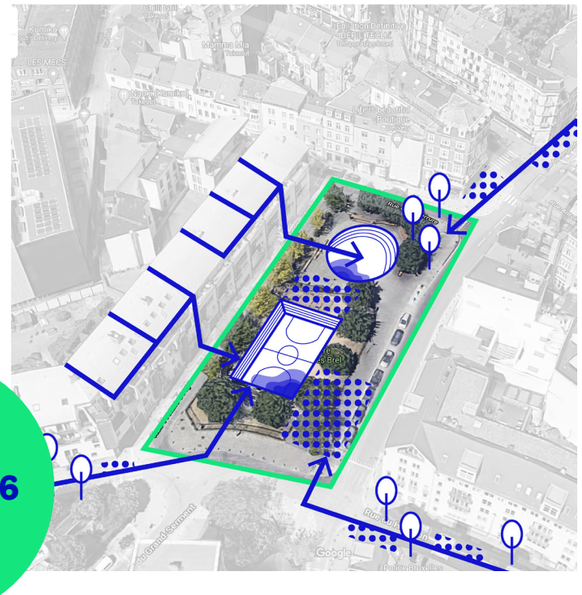
Échelle XS S **M** L XL

Groupes cibles: Habitants, usagers de l'espace public

Eau'bjectifs: 1. 2. 3. 4. 5. 6.

Chanti'eaux: 1 2 3 4 5 6 7

Axes: 1 2 3 4 5 6 7 8



Interventions

1. Les voiries avoisinantes évacuent leurs eaux (si l'infiltration n'y est pas possible) vers la Place d'eau.
2. Décaisser la place pour permettre la collecte des eaux de pluie en cas de fortes précipitations.
3. Aménagement de la place en différents niveaux, de sorte que certaines parties puissent être immergées ou non, en fonction des quantités collectées (système de cascade).
4. Dans la mesure du possible, rendre la place perméable afin que l'eau de pluie collectée puisse s'y infiltrer.
5. Dans le cas de places entièrement minéralisées, un certain nombre de zones vertes peuvent capter et infiltrer une partie des eaux pluviales.
6. Lorsque l'infiltration n'est pas possible, il faut ralentir le rejet des eaux pluviales après un événement pluvieux.

Références

À BRUXELLES

» Parc Marie-Janson, St-Gilles

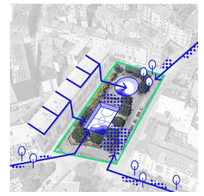
EN DEHORS DE BRUXELLES

» Benthemplein, De Urbanisten, Rotterdam (NL)

» Place d'eau, Pays-Bas (NL)

Place d'eau

- plan d'action



Lignes d'action

Ligne d'action 1 :
Lancer un projet pilote

1. Sélectionner le lieu test où implanter une Place d'eau et ce, en fonction de l'urgence, du pragmatisme et du soutien des parties prenantes.
   a. Le fait que ce lieu fasse partie d'un contrat de quartier durable, d'un Îlot d'Eau ou d'un projet de réaménagement prévu au calendrier, est une plus-value.
2. Rencontrer les différents acteurs de l'eau au cours de la phase de conception de la Place de l'eau.
   a. Interne : UO Aménagement Urbain, UO Espaces Verts, ...
   b. Externe : Région, VIVAQUA, bureau d'études, éventuellement faire appel aux connaissances d'experts (cf. De Urbanisten).
3. Impliquer les habitants et les acteurs locaux dans la conception de la place (aménagements et usages souhaités).
4. Après la mise en œuvre de la Place de l'eau, évaluer ce projet pilote et rassembler les connaissances acquises.
   a. Ajouter les enseignements au sein du Manuel de l'espace public en cours de développement par la Région (voir la fiche Gestion verte et bleue, XL). Ce Manuel s'adresse aux planificateurs, aux concepteurs et aux gestionnaires.
   b. Examiner quelles adaptations à la législation seraient nécessaires pour faciliter la réalisation de Places d'eau plus nombreuses.

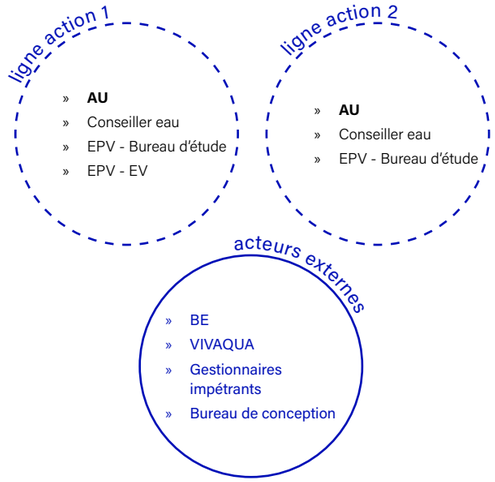
Ligne d'action 2 :
Développer une méthodologie

1. Développer une méthodologie afin de toujours prendre en compte la thématique de l'eau lors du réaménagement d'une place et ainsi, pouvoir estimer l'opportunité de la faire évoluer en place d'eau.
   a. S'il est possible de construire une Place d'eau, utiliser le Manuel régional de l'espace public (voir fiche Gestion verte et bleue, XL).
   b. Si ce n'est pas possible, effectuer tout de même une étude afin d'évaluer où collecter, tamponner et infiltrer l'eau et, d'estimer aussi, l'ampleur des surfaces nécessaires.

Coopérer

Acteurs internes Ville par ligne d'action
Porteur (= en gras)

Acteurs externes
Proactifs (= en gras)



Objectifs

Objectif 2030 :

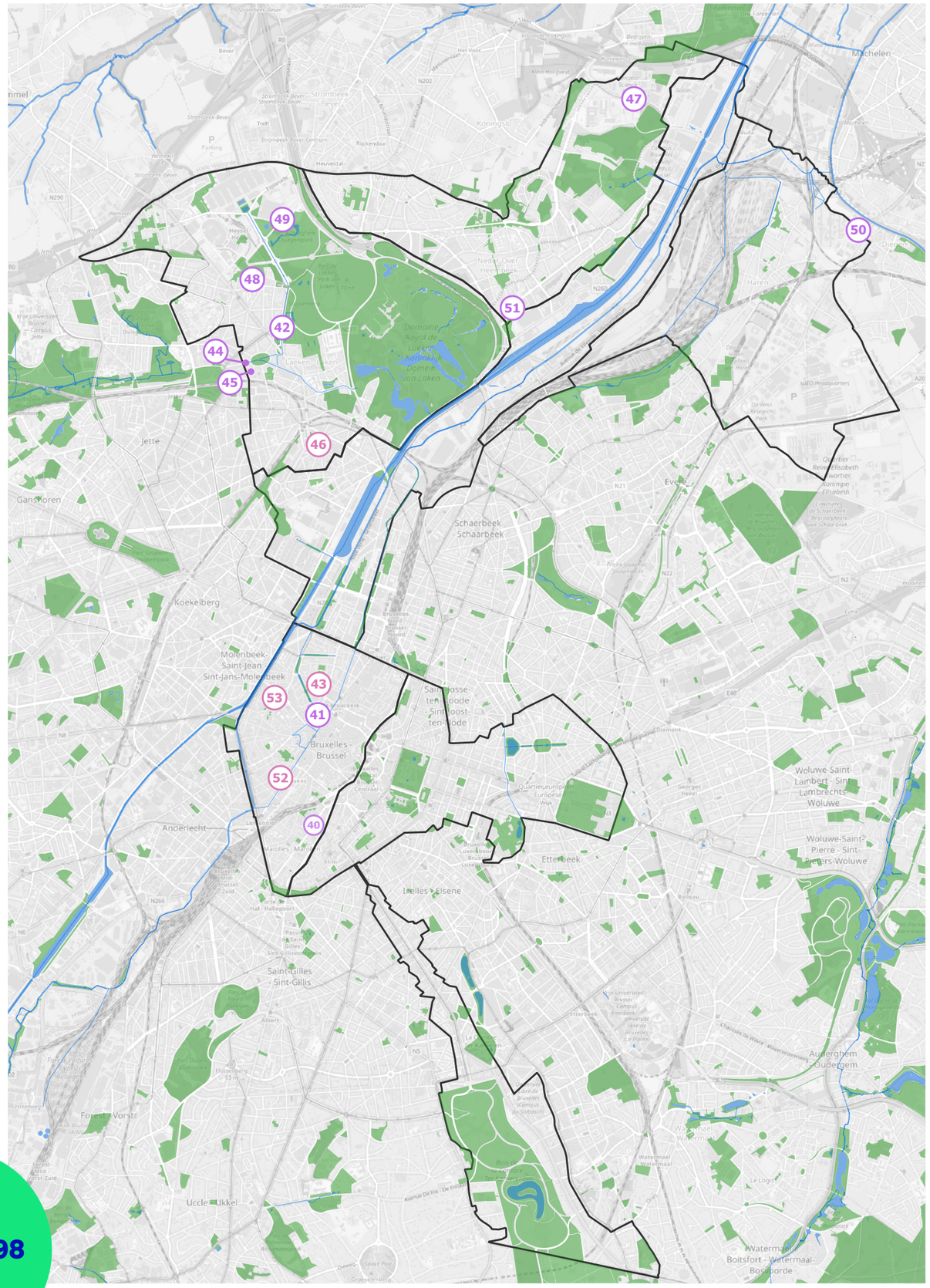
» 1 projet pilote étudié

» Mettre en place une méthodologie afin d'intégrer la thématique de l'eau de manière durable et systématique lors du réaménagement d'une place.

Objectif 2040 :

» Evaluation et adaptions

Cartografie M - Eau et espace public



Sources : Ville de Bruxelles (espaces verts, réseau hydrographique)
Fond : Open Street Map
16 janvier 2023

La Ville de Bruxelles se caractérise par un réseau routier dense composé de rues piétonnes, de rues résidentielles et de voies de circulation très fréquentées. Ces axes sont tous caractérisés par un haut degré de minéralisation, ce qui entraîne un important ruissellement lors de fortes précipitations. Pourtant, une part non-négligeable de l'écoulement des eaux de pluie pourrait être collectée et gérée in situ au moyen de dispositifs adaptés (revêtement perméable, zones verts, différences de niveau, etc.).

Actuellement, plusieurs rues sont en cours de réaménagement sous la houlette des Départements Développement Urbain ainsi qu'Espaces publics et Verts. Concrètement, il s'agit de réaliser des travaux de végétalisation au sein de rues prioritaires, dans le but de réduire leur imperméabilisation et d'y accroître la proportion d'espaces verts. Des études de faisabilité, de conception préliminaire et de mise en œuvre sont actuellement en cours (Etude 'Végétalisation de l'espace public').

Il semble opportun de prêter également attention à une gestion appropriée de l'eau dans ces rues. Outre leur verdoiement, là où cela s'avère possible, les eaux de ruissellement des rues et des places devraient, autant que possible, être acheminées vers des espaces végétalisés. Ceux-ci devraient idéalement être aménagées en contrebas pour maximiser les volumes collectés en vue d'être infiltrés. En outre, cette eau de pluie contribuera, par la même occasion, à maintenir une certaine humidité du sol qui est nécessaire à la survie des plantes et des arbres.

D'autre part, en raison de leur typologie actuelle et de leur localisation par rapport aux zones inondables, un certain nombre de rues et de places d'eau ont été identifiées comme devant être réaménagées en priorité, avec une attention toute particulière à la gestion intégrée de l'eau. Cependant, si certains projets sont d'ores et déjà identifiés, le réaménagement des rues et des places d'eau doit profiter du (et être coordonnée avec le) planning des futurs travaux de rénovation. Il s'agit donc de projets à moyen et long-terme. En outre, cette liste de projets n'est pas exhaustive : ainsi, pour chaque rue ou place qui sera réalisée, ou réaménagée, à l'avenir, une gestion intégrée, ambitieuse et exemplaire de l'eau doit systématiquement y être envisagée.

Pour chaque projet, une analyse plus détaillée sera nécessaire pour évaluer le potentiel maximum qu'offre chaque rue, place ou boulevard, en matière de gestion des eaux pluviales. Leur typologie actuelle (espaces dévolus à la mobilité, infrastructures et espaces ouverts) déterminera également le futur design.

Légende

- Bâtiment privé / Privé gebouw
- Bâtiment privé - Entreprise / Privé gebouw - Bedrijf
- Patrimoine Ville/CPAS / Patrimonium Stad/OCMW
- Patrimoine Ville/CPAS - Éducation / Patrimonium Stad/OCMW- Onderwijs
- Fontaine / Fontein
- Ilot d'eau / Waterbouwblok
- Parc / Park
- Maillage bleu - Rivière urbaine réelle / Blauw netwerk - Stedelijke rivier realisatie
- Maillage bleu - Source / Blauw netwerk - Bron
- Maillage bleu - Rivière urbaine imaginaire / Blauw netwerk - Stedelijke rivier verbeelding
- Maillage bleu - Canal / Blauw netwerk - Kanaal
- Maillage bleu - Étang / Blauw netwerk - Vijver
- Potager collectif / Volkstuin
- Place / Plein
- Récréatif / Recreatie
- Sanitaire / Sanitair
- Voirie / Weg
- Zone d'action (potentielle ou effective) / Actiegebied (potentieel of effectief)
- Périmètre de zone d'action (potentielle ou effective) / Perimeter van het actiegebied (potentieel of effectief)
- Réseau hydrographique / Hydrografisch netwerk
- Espace vert / Groene ruimte

Fiches concernées

Rue d'eau (M)
Place d'eau (M)

Projets pilotes

39. Aménagement de voiries
40. Réaménagement de l'espace public dans le cadre du Contrat de Quartier Jonction
41. Abords du Brucity

Projets prioritaires

42. Avenue Jean Sobieski
43. Rue du Grand Hospice et abords de l'église du Béguinage
44. Rue Duysburgh
45. Rue Ledeganck
46. Place Joseph Benoît Willems
47. Voiries autour de l'avenue de Tyras
48. Rue du Heysel
49. Avenue de l'Atomium
50. Kuregemstraat/Rue du Witloof
51. Rues Biebuyck, de l'Ancre et avenue des Croix de Guerre
52. Place Anneessens
53. Square Jacques Brel

Projets M - Eau et espace public

Le degré de priorité des projets peut être dérivé de la carte des priorités par sous-bassin mais dépend aussi des contraintes et opportunités associées à chaque site.

Projets pilotes

Aménagement de voirie (39)

» Porteur de projet : Ville de Bruxelles
» Localisation : Diverses
» L'eau se doit d'être gérée de manière intégrée chaque fois qu'une rue ou une place est réaménagée. A titre d'exemple, notons les projets de réaménagement d'espaces publics, actuellement en cours, et qui découlent de l'étude « Végétalisation de l'espace public » :
  » Place Willems (voir aussi projets « Rues Duysburgh et Ledeganck » ci-dessous).
  » Carrefour Rues Steyls/Emile Delva
  » Rue Guimard
  » Placette à l'angle des rues Albert Meyer et du Pannenhuis
» Le but principal est de déminéraliser et de planter autant que possible l'espace public. Les bermes et accotements/trottoirs doivent donc être, ou rester, désimperméabilisés afin de ralentir les écoulements ou de créer des zones d'infiltration. Le ruissellement provenant des espaces minéralisés est renvoyé vers les zones vertes qui peuvent être légèrement décaissées de sorte à offrir une infiltration maximisée.

Fiches

Rue d'eau
Place d'eau

Réaménagement de l'espace public dans le cadre du Contrat de Quartier Jonction (40)

» Porteur de projet : Ville de Bruxelles
» Localisation : Rues du Miroir, Capucins, Faucon, Abricotier et Saint-Ghislain, Bruxelles-centre
» Il est prévu d'améliorer la gestion de l'eau dans 5 rues du quartier des Marolles et ce, tout en tenant compte de la forte déclivité des rues et des différentes fonctions présentes dans le quartier.
» Ce projet qui a été accompagné par le facilitateur-Eau de la Région, ne permet de gérer que 33% des eaux pluviales du fait de l'étroitesse et des pentes des voiries.

Fiches

Rue d'eau

Abords du Brucity (41)

» Porteur de projet : Ville de Bruxelles
» Localisation : Rue des Halles, Bruxelles-centre
» Ce projet des abords du Brucity concerne plusieurs rues dont les plus importantes sont : rue des Halles, rue de la Vierge Noire, rue de l'Evêque et rue du Marché Aux Poulets.
» L'îlot est délimité par différentes rues et places qui entourent le site de l'actuel Brucity (centre administratif de la Ville de Bruxelles)
  » La construction du Brucity offre des opportunités pour les environs immédiats : possibilité de réaménagement des espaces publics alentours avec un focus sur la gestion de l'eau et la végétalisation.
  » Ce site se trouve dans une zone prioritaire en termes de risque d'inondation et d'effet d'îlots de chaleur urbains.
» Ce projet de grande envergure offre une opportunité à la Ville de se montrer exemplaire.

Fiches

Rue d'eau

Projets prioritaires

Avenue Jean Sobieski (42)

» Porteur de projet : Ville de Bruxelles
» Localisation : Avenue Jean Sobieski (en aval de la rue De Smet de Naever), croisement avec le Boulevard E. Bockstael (deux triangles de verdure) et square Clémentine, Laeken
» Ce secteur fait l'objet d'une étude hydrologique et paysagère afin d'évaluer le volume d'eau qui serait potentiellement gérable au sein de cet espace public, dans le cas où celui-ci venait à être réaménagé. Si le but premier est de tamponner et d'infiltrer un maximum des eaux pluviales tombant sur cet espace public, l'ambition est de voir plus large, en intégrant à la réflexion, les voiries et bâtiments avoisinants qui pourraient être déconnectés afin que leurs eaux pluviales soient gérées au sein de l'espace public.
» L'avenue Jean Sobieski est un large axe de circulation à Laeken avec une voie de circulation, une voie de stationnement et un trottoir dans chaque sens. Entre un des trottoirs et une zone de stationnement, se trouvent déjà des zones végétalisées et des arbres en alignement. Ces espaces peuvent être utilisés pour l'infiltration des eaux de ruissellement. En outre, les bandes de stationnement peuvent être dotées d'un revêtement perméable. Enfin, ce projet vise également à reconnecter les espaces verts Ce projet a aussi pour but de reconnecter entre eux les espaces verts du square Clémentine et du parc Sobieski.
» Voir aussi les projets L « Etude étang Sobieski » et « Rétablir la connectivité du Heyselbeek »

Fiches

Rue d'eau

Rue du Grand Hospice et abords de l'église du Béguinage (43)

» Porteur de projet : Ville de Bruxelles
» Localisation : Place du Béguinage, Rue de l'Infirmerie et Rue du Grand Hospice, Bruxelles-centre
» Cet ensemble d'espaces publics est situé dans le cœur du centre-ville, en zone de carence en espaces verts publics mais aussi en zone hautement prioritaire en terme de déconnexion vis-à-vis du réseau d'égouttage. Le réaménagement de ces espaces publics fortement imperméabilisés (seule la rue du Grand Hospice est pourvue d'arbres hautes tiges) permettrait de déminéraliser le quartier et de le végétaliser tout en y gérant l'eau pluviale au sein de l'espace public. Ces aménagements, de préférence à ciel ouvert, auront pour effet d'agrémenter le paysage urbain, de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur et de renforcer les maillages vert et bleu.
» Dans le cadre de ce projet, il est nécessaire d'étudier les possibilités de réutilisation, de stockage, d'infiltration, de tamponnage, etc.

Fiches

Rue d'eau
Place d'eau

Rues autour du square Prince Léopold, dont Duysburgh (44) & Ledeganck (45)

» Porteur de projet : Ville de Bruxelles
» Localisation : Rues autour du square Prince Léopold, Laeken
» Dans le cadre de l'étude hydrologique et rénovation du square Prince Leopold, l'objectif est de gérer in situ les eaux pluviales via des dispositifs de gestion intégrée, et de revaloriser le Molenbeek (si possible à ciel ouvert, à défaut de manière subjective). Il est ainsi prévu d'aménager des dépressions de type « jardin de pluie » et des massifs plantés, ainsi qu'éventuellement des massifs infiltrants souterrains.
» Le trop-plein éventuel de ces dispositifs serait envoyé vers le square Prince Léopold.
» Voir aussi les projets L « Molenbeek » (rivière urbaine) et «Étude hydrologique et rénovation du square Prince Leopold ».

Fiches

Rue d'eau

Place Joseph Benoît Willems (46)

» Porteur de projet : Ville de Bruxelles
» Localisation : Place Joseph Benoît Willems, Laeken
» La Place Joseph Benoît Willems est entièrement minéralisée, à l'exception de quelques rangées d'arbres, dont des aulnes. Les îlots voisins de cette place sont densément bâtis et les jardins y sont rares ce qui entraîne un fort effet d'îlot de chaleur urbain. De plus, ce quartier est situé en zone de carence en espaces verts publics. Ainsi, l'aire de jeux, les espaces de stationnement, les espaces entre les arbres et éventuellement, une partie du centre de cette place pourraient être déminéralisés; tout en tenant compte des usages actuels et futurs. Les aulnes bénéficieraient d'ailleurs d'une meilleure infiltration.
» A terme, le réaménagement de cet espace public pourrait s'étendre à d'autres rues avoisinantes. De nombreuses descentes d'eau pluviales sont visibles dans la Rue Meyers-Hennau et certaines le long des rues du Chaudron et de Moorslede (mais pas sur la Place J.B. Willems même). Ces rues pourraient donc, relativement facilement, faire partie d'un projet de réaménagement et d'infiltration plus vaste.

Fiches

Rue d'eau
Place d'eau

Voiries autour de l'avenue de Tyras (47)

» Porteur de projet : Ville de Bruxelles, STIB, Bruxelles-Mobilité
» Localisation : Avenue de Béjart, Font Saint-Landry, rue Bruyn, Laeken
» L'avenue de Tyras (voirie régionale) fait partie du maillage vert en tant que continuité verte et est située sur le tracé du futur tram. De même que cette avenue, les voiries communales aux alentours offrent un bon potentiel pour maximiser l'infiltration des eaux de ruissellement provenant de ces espaces publics via l'exploitation de bermes centrales et latérales (avenues de Béjart, Font Saint-Landry, rue Bruyn).
» Ce projet est à mettre en synergie avec d'éventuels aménagements prévoyant une gestion intégrée des eaux pluviales qui verraient le jour au sein des parcs scientifiques Mercator et Galilée.
» Voir aussi projet S « Plat'eau Neder-Over-Heembeek »

Fiches

Rue d'eau

Rue du Heysel (48)

» Porteur de projet : Ville de Bruxelles
» Localisation : Rue du Heysel, Laeken
» La rue du Heysel à Laeken est une rue tranquille à sens unique pourvue d'une zone de stationnement et d'un trottoir des deux côtés de la voirie. Cette rue est située en amont d'une zone inondable. Les zones de stationnement peuvent être réaméangées en les dotant d'un revêtement perméable, mais aussi en y prévoyant, par endroits, des zones végétalisées ainsi que des carrés d'arbres. Ces derniers seraient légèrement décaissés pour y favoriser l'infiltration. De plus, le réaménagement de cette rue pourrait être poussé jusqu'à inclure la place Saint-Lambert, où l'espace vert entourant l'église pourrait servir à infiltrer les eaux pluviales, et où un problème de stagnation d'eau au niveau du trottoir (pointe avec le boulevard du Centenaire) pourrait être résolu.

Fiches

Rue d'eau
Place d'eau

Avenue de l'Atomium (49)

» Porteur de projet : Ville de Bruxelles
» Localisation : Avenue de l'Atomium, Laeken
» L'avenue de l'Atomium est une voirie très large qui pourrait présenter un important potentiel de désimperméabilisation via une réduction de sa largeur et ce, tout en maintenant la situation actuelle, en terme de mobilité. Un réaménagement de cet axe pourrait intégrer un renvoi des eaux de ruissellement de cet espace public vers l'étang du parc d'Osseghem (qui souffre de manque d'eau chronique). Les aménagements envisagés pour collecter les eaux de ruissellement de cette voirie se basent sur les conclusions de l'étude hydrologique relative à l'étang d'Osseghem, en prévoyant des aménagements simples et peu conséquents.
» Voir aussi fiche L « Etude hydrologique du parc d'Osseghem».

Fiches

Rue d'eau

Kuregemstraat/Rue du Witloof (50)

» Porteur de projet : Ville de Bruxelles et Machelen avec le soutien de Bruxelles-Environnement et la VMM
» Localisation : Rue de Cureghem, Bruxelles (300 m)
» La rue de Cureghem, située à cheval sur les deux régions, pourrait être réaménagée en parallèle du projet de réouverture du Keelbeek qui a pour but la valorisation de la source du Keelbeek au sein de l'espace public et sa reconnexion au Hollebeek.
» Étant donné que le chantier de la nouvelle prison a abimé cette voirie et qu'il y a un projet de réalisation d'une autoroute pour vélo le long des voies de chemin de fer, il serait opportun de profiter de sa rénovation pour y valoriser les eaux du Keelbeek et y gérer de manière intégrée les eaux pluviales.
» Voir aussi fiche L « Mise à ciel ouvert du Keelbeek »

Fiches

Rue d'eau
Rivière urbaine

Rues Biebuyck, de l'Ancre et Avenue des Croix de Guerre (51)

» Porteur de projet : Ville de Bruxelles
» Localisation : Rues Biebuyck, de l'Ancre et Avenue des Croix de Guerre, Neder-Over-Heembeek
» Ces voiries sont situées au sein du périmètre du masterplan Van Praet qui a défini une certaine philosophie d'aménagement en matière de gestion des eaux pluviales. Par exemple, pour l'avenue des Croix de Guerre, les bermes centrales et les zones de recul devront être mises à contribution pour y gérer les eaux. La rue de l'Ancre deviendra un cul-de-sac avec l'arrivée du tram. Son réaménagement et sa végétalisation doivent être pensés en terme de gestion de l'eau. De plus, cette rue se situe dans le prolongement de la 'coulée verte de NOH' qui s'étend jusqu'au futur parc triangulaire. Cette voirie devrait voir son profil revu pour réduire l'emprise dévolue aux voitures et être déminéralisée au profit des maillages vert et bleu.
» Ce contexte offre une réelle opportunité en matière de gestion ambitieuse des eaux de ruissellement. Cette gestion pourrait même être couplée à d'autres projets situés à proximité.
» Voir aussi projet L «Bois marécageux» et projet S «Masterplan Van Praet»

Fiches

Rue d'eau

Place Anneessens (52)

» Porteur de projet : Ville de Bruxelles
» Localisation : Place Anneessens, Bruxelles-centre
» La place Anneessens est ornée de tilleuls et d'un petit jardin agrémenté de cerisiers, situé à l'avant de l'école secondaire Francisco Ferrer. Les îlots voisins sont densément bâtis et sont peu pourvus en jardins, ce qui donne lieu à un fort effet d'îlot de chaleur urbain. Un marché a lieu chaque semaine sur cette place, ce qui limite les possibilités de réduction de sa minéralisation. Cependant, la partie comprenant le jardin et les zones de stationnement pourraient, quant à elles, être plus facilement désimperméabilisées et pourraient même accueillir les eaux de certains bâtiments adjacents car quelques descentes d'eau pluviales sont visibles en façade avant.

Fiches

Place d'eau

Square Jacques Brel (53)

» Porteur de projet : Ville de Bruxelles
» Localisation : Square Jacques Brel, Bruxelles
» Le square Jacques Brel est actuellement aménagé en zone de loisirs avec un terrain de sport, une aire de jeux et des bancs. Ce square est situé à un niveau inférieur par rapport aux rues avoisinantes et pourrait donc recueillir les eaux de pluie qui s'écoulent de ces espaces publics situés. En travaillant avec les différences de niveau, ce square pourrait être conçu comme un tampon pour la collecte des eaux de pluie. Ce square pourrait également être partiellement désimperméabilisé et végétalisé. L'eau et les loisirs peuvent, en effet, cohabiter.
» Ce projet n'est pas considéré comme prioritaire car ce square a été récemment réaménagé. Il s'agit plutôt d'une vision sur le long-terme.

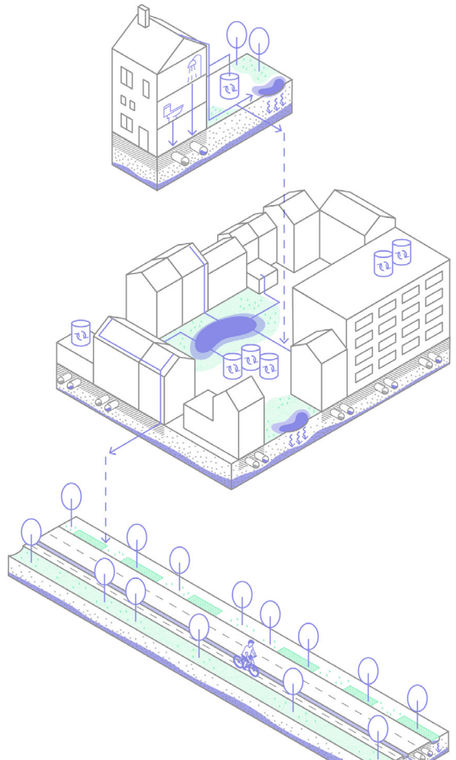
Fiches

Place d'eau

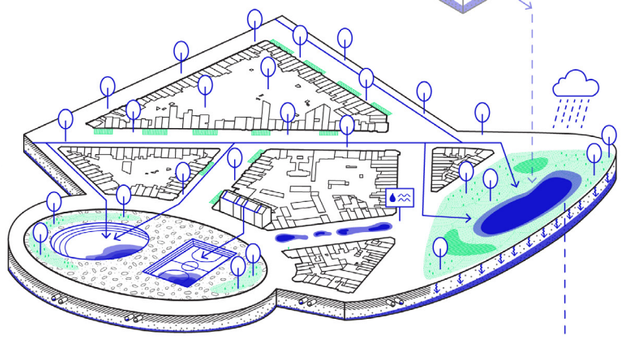
XS

S

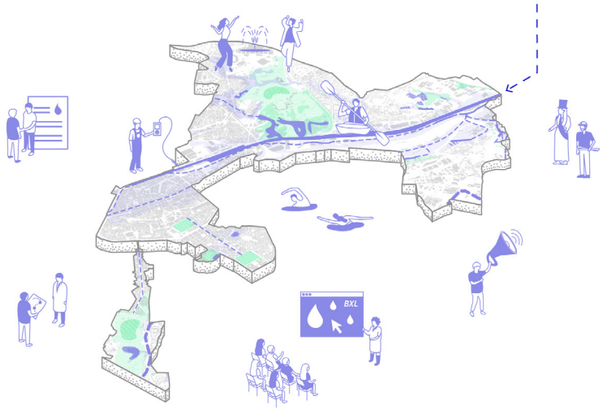
M



L



XL



2.4
ÉCHELLE L

Les parcs, les étangs et les cours d'eau historiques sont de réelles opportunités pour la Ville en vue de promouvoir le tamponnage, l'infiltration ainsi qu'une meilleure visibilité de l'eau dans l'espace public. A l'échelle L, ce sont à nouveau les gestionnaires des espaces publics de la Ville qui sont à la manoeuvre en ce qui concerne la mise en place de dispositifs de gestion intégrée des eaux pluviales. Ce travail est à mener en accordant une attention toute particulière à l'association des habitants et usagers des espaces publics en vue d'obtenir leur soutien.

Parc d'eau

- fiche-projet

priorité 1 2 3

Description

Contexte

Le Parc d'eau s'applique aux parcs et cimetières gérés par la Ville de Bruxelles.

Fonction

Le Parc d'eau constitue une poche de verdure au sein du milieu urbain. Des zones d'infiltration y seront aménagées pour recueillir les eaux de pluie qui tombent dans le périmètre du parc. De cette manière, le parc assure sa propre gestion intégrée des eaux de pluie et les canalisations d'égouts éventuelles sont déconnectées autant que possible. Les eaux pluviales provenant des bâtiments voisins et des Rues d'eau peuvent également être conduites vers les zones vertes d'infiltration du Parc d'eau. Le Parc d'eau conserve donc sa fonction de parc mais certaines zones peuvent être inondées, uniquement lors d'intempéries intenses,

Opportunités!

- "Max sur Senne" - Parc Maximilien (54)
- Bois marécageux (masterplan Van Praet) (71)
- Futur parc des sports (81)
- Futur parc triangulaire (82)
- ...

Échelle XS S M **L** XL

Groupes cibles: Usagers de l'espace publique

Eau'bjectifs: 1. 2. 3. 4. 5. 6.

Chanti'eaux: 1 2 3 4 5 6 **7**

Axes: 1 **2** 3 4 **5** **6** 7 8



Interventions

1. Aménager le Parc d'eau avec des zones décaissées et des zones infiltrantes (par exemple, des noues) qui peuvent collecter et infiltrer les eaux de pluie qui tombent dans le périmètre du parc et, éventuellement, au-delà (bâtiments et des rues avoisinnants).
2. Planter des arbres qui absorbent mieux l'eau, qui procurent de l'ombre et qui ont un effet rafraîchissant lors de période de forte chaleur.
3. Aménager le parc avec une végétation résistante aux changements climatiques.

Références

À BRUXELLES

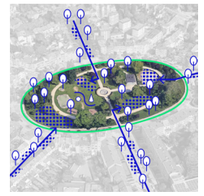
- Jardin d'eau de pluie, Jette (NL)
- Tour & Taxis (EN)

EN DEHORS DE BRUXELLES

- Park Spoor Noord, Anvers (NL)

Parc d'eau

- plan d'action



Lignes d'action

Ligne d'action 1 :
Sélectionner un projet pilote

1. Apprendre de l'expérience des autres : entamer des discussions avec les instances locales ayant déjà mis en place un Parc d'eau (par exemple, la Ville d'Anvers, avec son parc Spoor Noord).
2. Sélectionner le lieu test pour la mise en place d'un Parc d'eau en fonction de l'urgence, du pragmatisme et du soutien des parties prenantes.
   a. Le fait que ce lieu fasse partie d'un contrat de quartier durable, d'un Îlot d'Eau ou d'un projet de réaménagement prévu au calendrier, est une plus-value.
3. Désigner un bureau d'étude paysager chargé d'intégrer la gestion intégrée de l'eau au sein des parcs.
4. Impliquer les habitants et les acteurs locaux dans la conception des futurs parcs d'eau (aménagements et usages souhaités).
5. Créer un Parc d'eau :
   a. Ajouter les enseignements au sein du Manuel régional de l'espace public en cours d'élaboration (voir la fiche Gestion verte et bleue, XL). Ce Manuel s'adresse aux planificateurs, aux concepteurs et aux gestionnaires.
   b. Examiner quelles adaptations à la législation seraient nécessaires pour faciliter la réalisation de Parcs d'eau plus nombreux.

Ligne d'action 2 :
Lancer une étude hydrologique pour chaque parc de la Ville

1. Étudier comment les parcs peuvent contribuer à la gestion intégrée de l'eau dans son environnement. La topographie ainsi que l'intensité d'usage et d'aménagement joueront un rôle important à cet égard.
   a. Lors de travaux de réaménagement de parc, l'UO Espaces verts s'efforce déjà à infiltrer localement un maximum des eaux pluviales.
2. Formuler une vision pour chaque parc et proposer une liste d'interventions qui permettront de faire évoluer ce parc en un Parc d'eau contribuant à la gestion intégrée de l'eau dans son environnement.
3. Voir aussi la fiche La Ville soutient la Région, XL pour les parcs gérés par la Région.

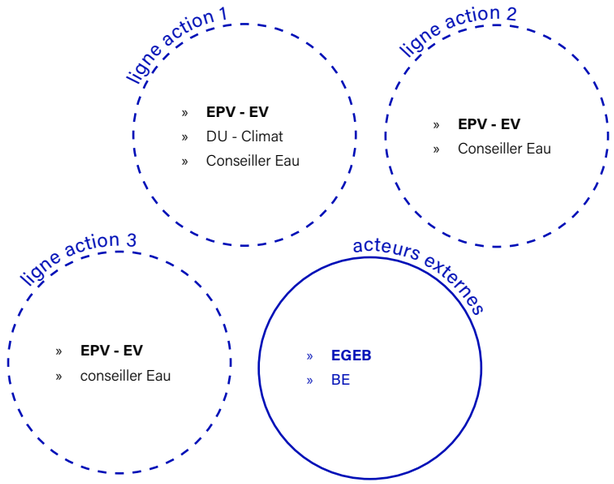
Ligne d'action 3 :
Développer une méthodologie pour faciliter l'émergence de Parcs d'eau

1. Développer une méthodologie afin que les recommandations du Manuel régional de l'espace public (voir la fiche Gestion verte et bleue, XL) et que les interventions proposées dans le cadre de l'Etude hydrologique de chaque parc soient toujours prises en compte, lors de travaux de rénovation d'un parc.

Coopérer

Acteurs internes Ville par ligne d'action
Porteur (= en gras)

Acteurs externes
Proactifs (= en gras)



Objectifs

Objectif 2030 :

» 1 projet pilote étudié

Objectif 2040 :

» Evaluation et adaptions

Rivière urbaine

- fiche-projet

priorité 1 2 3

Description

Contexte

La Rivière urbaine est située dans un environnement fortement minéralisé à hauteur du tracé historique d'un cours d'eau.

Fonction

La Rivière urbaine permet de faire réapparaître le tracé historique des cours d'eau au sein même du tissu urbain. Si ceux-ci ne peuvent pas toujours être remis à ciel ouvert, cela n'empêche pas de recourir à des dispositifs de tamponnage pour collecter l'eau de pluie et, si possible, lui permettre de s'infiltrer. L'emploi de rigoles à ciel ciel permet aussi de transporter l'eau de pluie de manière visible. Grâce à la topographie, les cours d'eau historiques sont souvent déjà des lieux de rassemblement des eaux de pluie. La Rivière urbaine se concentre non seulement sur des interventions spatiales mais aussi, sur la sensibilisation du public pour faire connaître l'importance de la présence de l'eau aux habitants et usagers de la Ville. Des références symboliques telles que des plaques signalétiques ou, des parcours et journées thématiques en sont des exemples. Par rapport à la communication vers les habitants de la Ville, voir la fiche Communication sur l'eau, XL.

Opportunités!

- Journée de l'eau, promenade de la Senne, ...
- Musée des égouts
- Rivière urbaine Meudon (61)
- Valorisation du Tweebeek (67)
- Mise à ciel ouvert du Keelbeek (74)
- ...

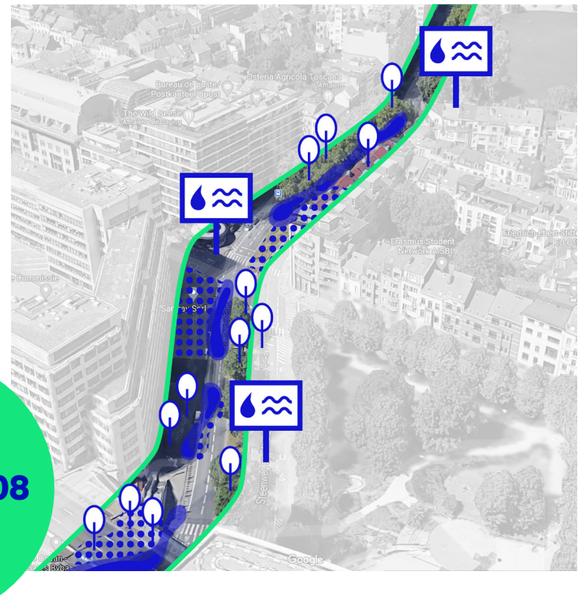
Échelle XS S M **L** XL

Groupes cibles: Usagers de l'espace publique

Eau'bjectifs: **1.** **2.** **3.** **4.** **5.** **6.**

Chanti'eaux: 1 2 3 4 5 6 **7**

Axes: 1 **2** 3 4 **5** **6** 7 **8**



Interventions

1. Créer des dispositifs de tamponnage ou des dispositifs de gestion de l'eau à ciel ouvert dans les endroits où l'eau de pluie s'écoule naturellement. Déconnecter ces structures des égouts.
2. Cartographier l'itinéraire historique et informer ainsi que sensibiliser les habitants.
3. Placer des aménagements symboliques à divers endroits le long des tracés historiques : noms de lieux ou de rues, éléments spatiaux liés à l'eau, etc.
4. Créer un parcours expérimental le long des tracés historiques.
5. Promouvoir les Journées de l'eau et organiser des activités (par exemple, des jeux d'eau) le long des tracés.

Références

À BRUXELLES

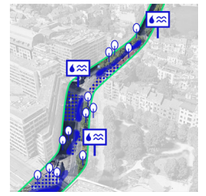
- Masterplan Van Praet (NL)
- Réaménagement parc Meudon
- Promenade Senne, Route you
- Balades verts et bleues, EGEB
- Sur les traces du Zandbeek
- Projet Tracé de l'eau, Forest

EN DEHORS DE BRUXELLES

- Freiburger Bächle, Allemagne (NL)
- Promenade d'eau éducative, Anvers

Rivière urbaine

- plan d'action



Lignes d'action

Ligne d'action 1 :
Réaliser des interventions spatiales au niveau des cours d'eau historiques

1. Sélectionner les rivières urbaines pour lesquelles des interventions spatiales sont possibles et lister les aménagements à mener pour chaque rivière urbaine (voir cartographie).
   a. Par exemple, il peut s'agir de la mise en place de noues, de la réouverture de cours d'eau, de la réalisation de dispositifs de tamponnage, etc.
   b. Voir aussi la fiche La Ville soutient la Région, XL pour les cours d'eau gérés par la Région.
2. Étudier les possibilités de synergies potentielles avec des projets de réaménagement ou des travaux prévus dans l'espace public. Et, veiller à ce que les cours d'eau historiques soient, autant que possible, intégrés dans les projets de conception.

Ligne d'action 2 :
Réaliser des aménagements symboliques

1. Collecter les idées, via divers canaux, afin d'accroître la visibilité et l'importance de l'eau dans la Ville au moyen d'interventions symboliques :
   a. Appel aux différents groupes de citoyens tels que Coordination Senne, EGEB, cercles d'histoire, etc. pour qu'ils envoient leurs idées et leurs connaissances en la matière.
   b. Appel aux organisations culturelles (asbls, guides, artistes, concpteurs, citoyens) pour qu'elles envoient leurs idées et leurs connaissances en la matière.
2. Sélectionner les idées et tracer des parcours d'eau à équiper d'aménagements symboliques (par exemple, plaques signalétiques, dessins au sol, etc.) pour mettre en valeur les tracés historiques et les structures hydrauliques.
   a. Dans la mesure du possible, coopérer avec les acteurs de terrain pour mener à bien ces interventions.
   b. Informer les Guides de la Ville des nouveaux Parcours d'eau.

Ligne d'action 3 :
Partager les résultats avec le grand public

1. Faire connaître auprès du grand public les réalisations menées tant spatiales que symboliques, pour valoriser le tracé des cours d'eau historiques (voir aussi la fiche Communication sur l'eau, XL).
   a. Par exemple, via un site web, un bulletin d'information, une brochure, une exposition, une promenade touristique, etc.
2. Faire en sorte que la journée de l'eau se concentre sur les différents cours d'eau historiques.

Coopérer

Acteurs internes Ville par ligne d'action
Porteur (= en gras)

Acteurs externes
Proactifs (= en gras)

ligne action 1
- **DU - AU**
- Conseiller Eau
- SDS - Communication
- OPP - Patrimoine historique
- EPV - EV
- EPV - bureau d'étude

ligne action 2
- **DU - AU**
- Conseiller Eau
- OPP - Patrimoine historique
- CSJ - Culture
- BP
- OPP - Techniques spéciales

ligne action 3
- **SDS - Communication**
- BP
- CSJ - Culture

acteurs externes
- **BE**
- Coordination Senne
- EGEB
- Cercles d'histoire

Objectifs

Objectif 2030 :
- Nouvelle rivière urbaine Meudon réalisée
- Campagne de communication réalisée afin de sensibiliser les citoyens

Objectif 2040 :
- Toutes les rivières urbaines sont réalisées

Objectif 2050 :
- Evaluation et adaptations

Fontaines durables

- fiche-projet

priorité 1 2 3

Description

Contexte

Le projet de fontaines durables s'applique aux fontaines et bassins d'agrément situés dans les espaces publics gérés par la Ville de Bruxelles.

Fonction

Le projet de fontaines durables vise à rendre plus durable la consommation en eau des fontaines d'agrément existantes.
En connectant ces fontaines à des sources naturelles et/ ou des cours d'eau, lorsque cela s'avère possible, celles-ci deviennent dès lors partie intégrante du réseau hydrologique de la Ville. Si cela n''est pas envisageable, les fontaines doivent alors fonctionner en circuit fermé afin d'éviter au maximum le gaspillage d'eau de distribution. Elles seront également équipées d'anémomètres permettant un contrôle intelligent. Un suivi de ces fontaines permettra de cartographier leurs consommations . Et, s'il s'avère que celle-ci est injustement élevée, même en cas d'alimentation par des sources/ cours d'eau ou en cas de circuit fermé, le projet de fontaines durables? étudiera la possibilité de supprimer progressivement ces fontaines au moyen d'études de concept.

Opportunités!

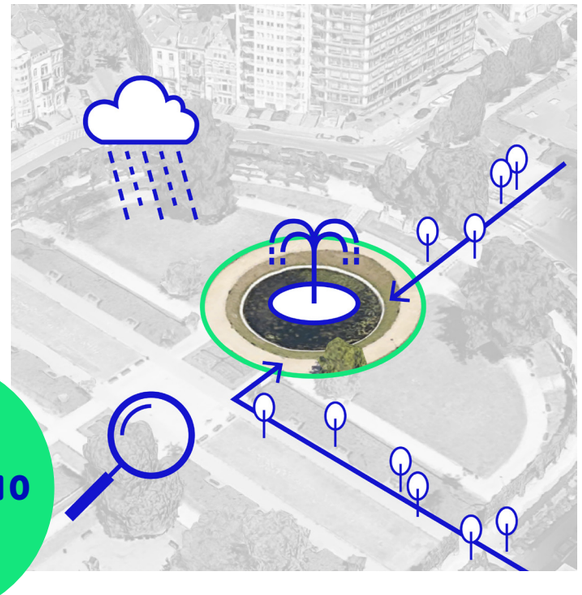
Échelle XS ○ S ○ M ○ L ● XL ○

Groupes cibles: Usagers de l'espace publique

Eau'bjectifs: 1. 2. 3. 4. 5. 6.

Chanti'eaux: 1 2 3 4 5 6 7

Axes: 1 2 3 4 5 6 7 8



Interventions

1. Suivi de la consommation en eau de chaque fontaine de la Ville.
2. Trouver des sources d'alimentation alternatives pour les fontaines encore alimentées par l'eau de distribution.
3. Equiper les fontaines d'anémomètres afin de les faire fonctionner qu'en cas de conditions météorologiques favorables.
4. Lancer une étude de conception évaluant la potentielle suppression progressive de fontaines.

Références

À BRUXELLES

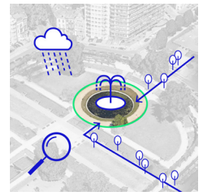
» Consommation Manneken Pis (NL)

EN DEHORS DE BRUXELLES

» Fontaines intelligentes (NL)

Fontaines durables

- plan d'action



Lignes d'action

Ligne d'action 1 :
Quick Wins

1. Etanchéifier les bassins pour éviter les fuites.
2. Equiper les fontaines les plus urgentes d'un anémomètre qui permet d'arrêter la pompe en cas de vent fort et de limiter ainsi les pertes en eau.

Ligne d'action 2 :
Monitoring et recherche de sources alternatives

1. Lancer un projet de monitoring de la consommation en eau des fontaines et identifier les plus gros consommateurs.
   a. Si possible, l'UO Energie de la Ville s'en chargera, puisqu'elle suit déjà la consommation des bâtiments de la Ville.
   b. Dans les décisions, prendre en compte la valeur ajoutée des fontaines récréatives/ludiques par rapport aux fontaines purement ornementales.
2. Rechercher des sources d'alimentation alternatives en vue d'alimenter les fontaines (voir aussi la fiche Etang d'eau de pluie, XL).

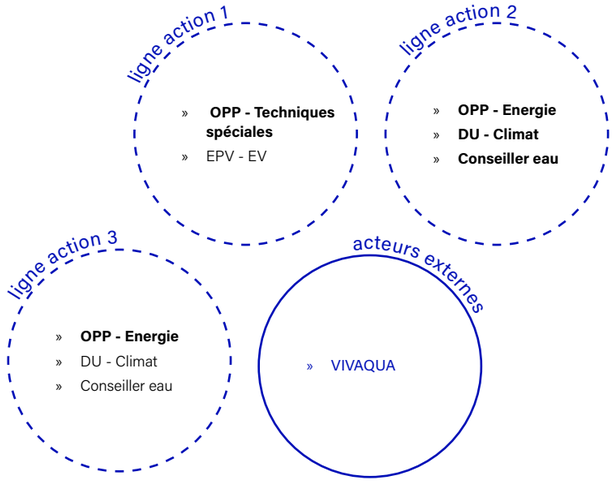
Ligne d'action 3 :
Recherche de solutions

1. Concevoir une série de solutions pouvant être appliquées pour réduire la consommation en eau des fontaines.
   a. Étudier les fonctions alternatives que les fontaines et leurs bassins peuvent jouer (biodiversité, rafraîchissement, etc.). Voir aussi la fiche Étang d'eau de pluie, L.
2. S'occuper prioritairement des fontaines les plus gourmandes en eau.
3. Lancer une étude de conception qui examine la potentielle suppression progressive des fontaines qui n'offrent pas une valeur ajoutée suffisante par rapport à leur consommation en eau.

Coopérer

Acteurs internes Ville par ligne d'action
Porteur (= en gras)

Acteurs externes
Proactifs (= en gras)



Objectifs

Objectif 2030 :
» Étude de conception réalisée
» Tous les bassins sont étanches
» 100% des fontaines les plus relevantes sont équipées d'anémomètres

Objectif 2040 :
» A définir ultérieurement sur base des conclusions du monitoring

Etang d'eau de pluie

- fiche-projet

priorité 1 2 3

Description

Contexte

L'Etang d'eau de pluie est applicable aux étangs situés dans un environnement urbain ou un parc.

Fonction

L'Etang d'eau de pluie se concentre sur l'amélioration des capacités hydrologiques et écologiques d'un étang existant. Pour faire face aux futurs défis climatiques tels que la sécheresse et les inondations, il est important que les étangs fassent à nouveau partie du système hydrologique naturel et que leur approvisionnement en eau soit durable. L'Etang d'eau de pluie est donc alimenté par de l'eau de pluie, de l'eau de source ou le réseau hydrographique et, a une fonction tampon importante lors de fortes précipitations. Lorsqu'il est sec, l'étang n'est pas alimenté. En outre, l'aménagement et la gestion écologiques des étangs permettent de prévenir l'eutrophisation et d'accroître leur biodiversité.

Opportunités!

- Fiches d'identité des étangs
- Etude hydrologique Meudon (56)
- Etude hydrologique Osseghem (57)
- Etude hydrologique Marie-Louise (62)
- ...

Échelle XS S M **L** XL

Groupes cibles: Usagers de l'espace publique

Eau'bjectifs: 1. 2. 3. 4. 5. 6.

Chanti'eaux: 1 2 3 4 5 6 7

Axes: 1 2 3 4 5 6 7 8



Interventions

1. Raccorder l'Etang d'eau de pluie à une source d'eau naturelle. De cette façon, la fonction tampon de l'Etang d'eau de pluie sera renforcée au sein du cycle naturel de l'eau (infiltration, tampon, évaporation).
2. Aménager et gérer l'Etang d'eau de pluie de manière écologique par les autorités responsables.
3. Evaluer la qualité de l'eau des étangs.

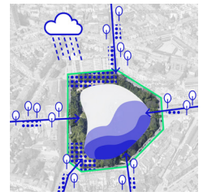
Références

EN DEHORS DE BRUXELLES

- Etang d'eau de pluie, Blauw Groen Vlaanderen (NL)
- Tampon d'eau de pluie, Waternet (NL)

Etang d'eau de pluie

- plan d'action



Lignes d'action

Ligne d'action 1 :
Cesser d'alimenter l'étang du Bois de la Cambre avec de l'eau de distribution et étudier d'autres solutions

1. Rechercher des sources d'alimentation alternatives pour cet étang (à la place de l'eau de distribution). Par exemple, l'alimenter via les eaux d'une éventuelle source (voir le fiche Ressourcer, L) ou création d'une zone inondable à haute valeur écologique.
2. Arrêter l'alimentation de l'étang du Bois de la Cambre par de l'eau de distribution. Accepter que cet étang soit parfois assèché.
3. Associer cette mesure à une campagne de communication auprès des habitants et usagers.

Ligne d'action 2 :
Etablir des fiches d'identité

1. Etablir des fiches d'identité (diagnostic) pour chaque étang géré par la Ville (projet en cours à l'UO Espaces Verts).
2. A l'aide de ces fiches d'identité et sur base de divers critères, classifier les étangs gérés par la ville en fonction de leur état et proposer dès lors un phasage pour le lancement d'études hydrologiques spécifiques.
3. Évaluer les interventions réalisées et en tirer les enseignements pour mieux cadrer les futurs aménagements.

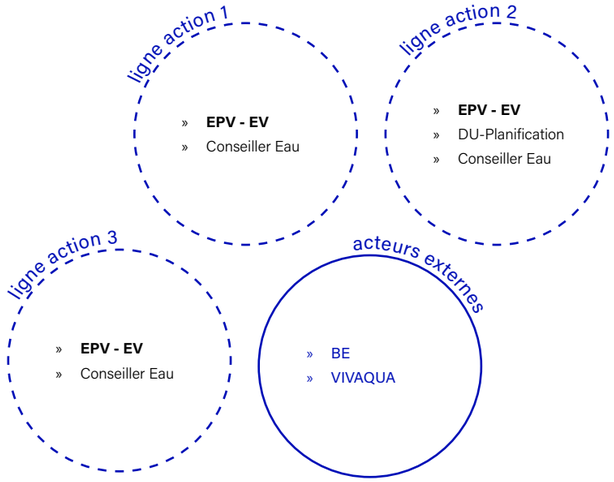
Ligne d'action 3 :
Etablir des études hydrologiques et un plan d'action

1. Sur base des fiches d'identité, lancer une étude hydrologique pour les étangs gérés par la Ville afin d'évaluer la qualité de leurs eaux, leur alimentation et leur valeur écologique.
2. Sur base des études hydrologiques et des aménagements déjà mis en oeuvre, mettre en place un plan d'action en vue de :
   a. améliorer la qualité de l'eau des étangs les plus problématiques
   b. arrêter de remplir les étangs avec l'eau de distribution.
   c. remplir les étangs avec de l'eau de pluie ou de l'eau de source.
3. Clarifier les responsabilités de chacun et nommer des responsables pour l'entretien des étangs.
4. Etablir un plan d'action phasé :
   a. Commencer par les étangs prioritaires et les interventions ayant le plus d'impact.

Coopérer

Acteurs internes Ville par ligne d'action
Porteur (= en gras)

Acteurs externes
Proactifs (= en gras)



Objectifs

Objectif 2030 :
» Les étangs d'Osseghem, Clémentine, Meudon, Tweebeek, Léopold et Marie-Louise (avec les squares amont) sont dotés d'un plan de gestion
» Arrêt de l'alimentation de l'étang du Bois de la Cambre par de l'eau de distribution.

Objectif 2040 :
» Chaque étang est doté d'un plan de gestion.

Objectif 2050 :
» Les plans de gestion de chaque étang ont été mis en oeuvre.

Canal, Corridor vert

- fiche-projet

priorité 1 2 3

Description

Contexte

Le Canal, corridor vert est une structure verte se développant tout le long du Canal et qui traverse un tissu urbain divers et varié.

Fonction

Le Canal, corridor vert concerne l'évolution des abords du Canal, depuis une infrastructure grise vers une trame verte et bleue traversant la Ville. Le Plan de qualité paysagère et urbanistique de la zone du Canal est le fil directeur de ce projet qui concerne des parcelles et espaces publics situés à proximité du Canal et gérés par la Ville. Le Canal, corridor vert se focalise sur la végétalisation afin de permettre à un maximum d'eau de s'infiltrer dans l'espace public jouxtant le Canal. Enfin, la pollution du canal sera évitant via des mesures de gestion prises à la source.

Opportunités!

- Plan de qualité paysagère et urbanistique (BKP)
- Plan Canal
- ...

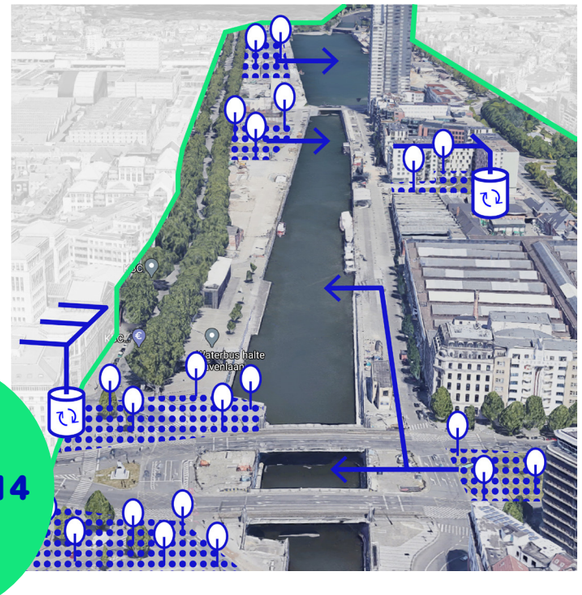
Échelle XS S M **L** XL

Groupes cibles: Usagers de l'espace public et du canal, services d'entretien

Eau'bjectifs: 1. 2. 3. 4. 5. 6.

Chanti'eaux: 1 2 3 4 5 6 7

Axes: 1 2 3 4 5 6 7 8



Interventions

1. Végétalisation des espaces gérées par la Ville afin de contribuer au Plan de Qualité Paysagère et Urbanistique - Beeldkwaliteitsplan.
2. S'attaquer à la question de la pollution du canal en travaillant à la source, par exemple en gardant le domaine public voisin propre, et donc en gardant le Canal propre.
3. Utiliser l'eau du canal pour certains services et renvoyer les trop-plein d'eaux pluviales vers celui-ci.

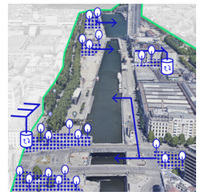
Références

À BRUXELLES

» Plan de Qualité Paysagère et Urbanistique, Bruxelles

Canal, Corridor vert

- plan d'action



Lignes d'action

Ligne d'action 1 :
Désimperméabilisation des parcelles gérées par la Ville à proximité du Canal, conformément au Plan Canal

1. Localiser les parcelles et les espaces publics gérés par la Ville et qui font partie du corridor du canal.
2. Désimperméabiliser les parcelles sur base des lignes directrices du Plan de Qualité Paysagère et Urbanistique (BKP) pour la zone du Canal. Détourner les eaux de pluie vers les zones vertes et avoir recours à l'infiltration ou au tamponnage.
3. Établir un plan phasé pour végétaliser les parcelles situées à proximité du canal.

Ligne d'action 2 :
Lancer la coopération entre la Ville, le Port et Bruxelles-Environnement pour la réutilisation de l'eau du Canal et le rejet des eaux de pluie

1. Mener des discussions avec le Port de Bruxelles et Bruxelles-Environnement sur la possible utilisation de l'eau du Canal par les entreprises et les services techniques de la Ville (voir Ligne d'action 3).
2. Discussions avec le Port de Bruxelles et Bruxelles-Environnement sur le possible déversement dans le Canal d'eaux de pluie provenant d'entreprises situées aux abords du Canal.
   a. Étudier comment le déversement de ces eaux dans le Canal contribue à un système hydrologique durable et intégré pour la Ville.
   b. Toujours donner la priorité à la réutilisation et à l'infiltration lorsque cela est possible.
   c. Établir un point de contact centralisé pour les questions en la matière, posées par les entreprises de la zone du Canal.

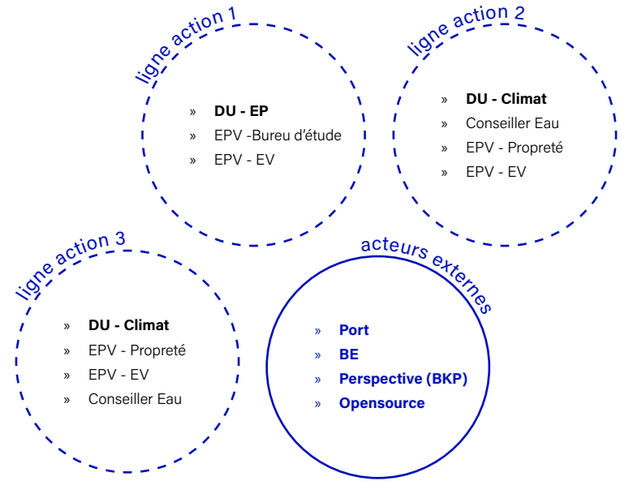
Ligne d'action 3 :
Faire appel aux services techniques de la Ville pour réutiliser l'eau du canal et lutter contre la pollution

1. Initier un dialogue avec le Port de Bruxelles sur la réutilisation de l'eau du Canal par les services techniques (voir la fiche Gestion verte et bleue, XL).
   a. Destiner cette eau à l'entretien des accotements et espaces publics.
   b. Veiller à un usage durable de l'eau du Canal.
   c. Etudier la question des obstacles pratiques à la réutilisation de l'eau du Canal; consulter Opensource à ce sujet.
2. Travailler activement à la propreté des espaces publics situés à proximité du Canal afin d'éviter toute pollution supplémentaire.

Coopérer

Acteurs internes Ville par ligne d'action
Porteur (= en gras)

Acteurs externes
Proactifs (= en gras)



Objectifs

Objectif 2030 :

» Tout espace public communal réaménagé dans la zone renforcée prévoit une gestion intégrée des eaux pluviales et renforce le maillage vert

» La question d'un possible usage des eaux du canal à destination des services techniques de la Ville (Propreté et Esapaces Verts) est réglée.

Objectif 2040 :

» Evaluation et adaptions

Jardins communautaires

- fiche de projet

priorité 1 2 3

Opportunités!

- Chantiers citoyens Good Food
- Stratégie Agriculture urbaine
- Cultiver en ville : infofiches
- ...

Description

Contexte

Les jardins communautaires sont répartis sur tout le territoire de la Ville de Bruxelles. Le présent projet se concentre sur les ensembles de potagers destinés à un usage collectif.

Fonction

Avec l'évolution climatique, où les épisodes de sécheresse vont augmenter, la question d'un usage durable de l'eau pour assurer une pratique agricole pérenne va se poser dont, notamment, le recours à des sources d'alimentation alternatives à l'eau de distribution.

Le projet de Jardins communautaires vise la collecte, la réutilisation durable et l'infiltration des eaux de pluie. Il teste également les méthodes culturales qui permettent de limiter les consommations en eau. Le réaménagement de ces jardins permettra aussi d'examiner comment le développement de la nature, des loisirs et de la production alimentaire peuvent aller de pair afin de former un pôle alimentaire.

Échelle XS S M **L** XL

Groupes cibles: Potagistes

Eau'bjectifs: 1. 2. 3. 4. 5. 6.

Chanti'eaux: 1 2 3 4 5 6 7

Axes: 1 2 3 4 5 6 7 8



Interventions

1. Installer un bassin d'irrigation commun ainsi que des citernes de récupération des eaux pluviales (à l'intérieur ou à l'extérieur du site) pour les utiliser à l'entretien et la gestion des Jardins communautaires.
2. Les toitures de bâtiments situés à proximité des Jardins communautaires (ou les toits des serres et abris de jardin) doivent se déverser dans ce bassin d'irrigation.
3. Collecter les eaux de ruissellement des Jardins communautaires via une bande filtrante et ce, avant de les diriger vers un plan d'eau ou de les infiltrer davantage afin d'éviter toute pollution.
4. Enseigner les pratiques culturales durables aux citoyens.

Références

À BRUXELLES

- Que produire en ville ?, Bruxelles Environnement
- Chantiers citoyens, Good Food
- Composter pour réduire ses déchets, Bruxelles Environnement

Jardins communautaires

- plan d'action



Lignes d'action

Ligne d'action 1 :
Recenser les Jardins communautaires existants

1. Evaluer l'état actuel des besoins en eau ainsi que les sources d'approvisionnement en eau (eau de distribution, eau de pluie, bassin d'irrigation) et sa qualité.
   a. Analyser la qualité de l'eau, interroger les usagers, cartographier les flux d'eau potentiels ainsi que le plan des sites.
2. Établir une analyse SWOT sur la base d'une étude exploratoire (ce qui va bien, ce qui va mal, ce qui est nécessaire).

Ligne d'action 2 :
Rassembler des exemples de bonnes pratiques culturales et sensibiliser les potagistes

1. Dresser une liste de bonnes pratiques culturales sur base d'une étude de terrain exploratoire.
   a. Faire la distinction entre ce que les citoyens peuvent faire et ce que les gestionnaires peuvent mettre en place.
2. Intégrer cette liste aux fiches d'information de Bruxelles-Environnement, soutenir la distribution de ces fiches d'information ainsi que l'organisation de cours.
3. Sensibiliser les citoyens et leur faire signer une charte de bonnes pratiques attestant leur engagement à gérer les terrains de la Ville de manière durable et respectueuse de l'eau.

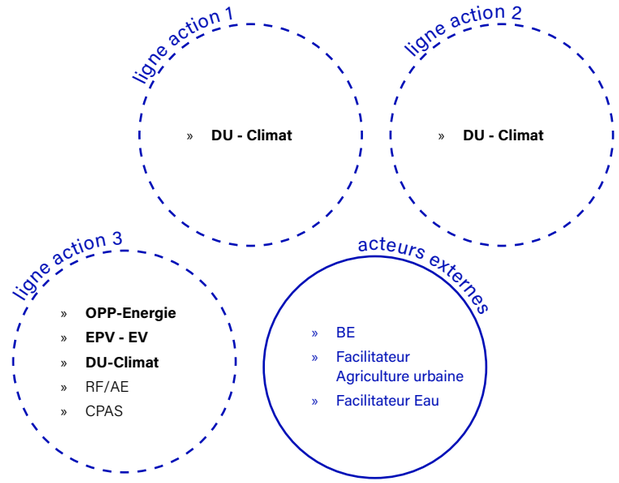
Ligne d'action 3 :
Installer des bassins d'irrigation et des réservoirs d'eau de pluie

1. Recourir aux services techniques de la Ville pour installer des bassins et réservoirs lorsque cela est possible.
2. Recourir aux services techniques de la Ville pour ensuite assurer la maintenance de ces installations.

Coopérer

Acteurs internes Ville par ligne d'action
Porteur (= en gras)

Acteurs externes
Proactifs (= en gras)



Objectifs

Objectif 2030 :
- L'ensemble des usagers et/ou gestionnaires des 48 potagers collectifs de la Ville sont formés aux bonnes pratiques agricoles limitant les besoins en eau.
- Au moins 10 potagers collectifs de la Ville sont dotés de dispositifs d'alimentation alternative à l'eau de distribution.

Objectif 2040 :
- Tous les potagers communaux et CPAS sont dotés de dispositifs d'alimentation alternative à l'eau de distribution.

Objectif 2050 :
- Fiche exécutée.

Fontaines d'eau potable

- fiche de projet

priorité 1 2 3

Description

Contexte

Le projet de Fontaines d'eau potable concerne l'échelle de la Ville toute entière et vise à accroître l'accessibilité publique à l'eau potable.

Fonction

Des Fontaines d'eau potable seront réparties sur tout le territoire de la Ville afin de garantir l'accès à l'eau potable pour tous. Sur base d'une cartographie stratégique et d'une vision, divers lieux à prendre en considération seront déterminés. Le réaménagement de l'espace public offre l'opportunité d'y installer des fontaines d'eau potable. Enfin, des efforts seront également déployés pour garantir un accès, au public dans le besoin, à d'autres installations sanitaires telles que des douches et des laveries.

Opportunités!

- Plan des toilettes accessibles dans l'horeca
- Bon Plan
- Application Peesy
- ...

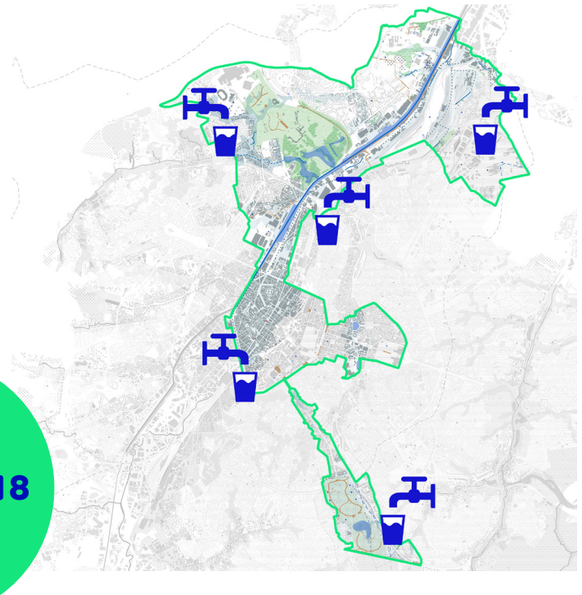
Échelle XS S M **L** XL

Groupes cibles: Habitants, touristes, sans-abri

Eau'bjectifs: 1. 2. 3. 4. 5. **6.**

Chanti'eaux: 1 2 3 4 5 6 **7**

Axes: 1 2 **3** 4 5 6 7 **8**



Interventions

1. Cartographier, par quartier, les besoins en eau potable et sanitaires publics.
2. Installer des accès à l'eau potable et à des sanitaires aux lieux stratégiques. Garantir un accès continu à ces équipements (toute l'année) .
3. Rendre les installations sanitaires (douches publiques, laveries) accessibles à tous.
4. Encourager les établissements de type Horéca à proposer de l'eau du robinet gratuite.

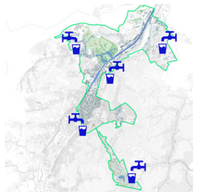
Références

À BRUXELLES

- Plan des bornes à boire
- Plan toilettes, Ville de Bruxelles
- Bon Plan
- Application Peesy
- Projet de recherche HyPer, ULB
- Toilettes publiques, Bruzz

Fontaines d'eau potable

- plan d'action



Lignes d'action

Ligne d'action 1 :
Planification

1. Engagement (de la Ville) à installer le nombre nécessaire de bornes d'eau potable sur l'ensemble de son territoire.
2. Élaborer une vision et un plan établissant les besoins en bornes d'eau potable accessibles au public (tant à l'intérieur de bâtiment qu'au sein de l'espace public).
3. Déterminer l'emplacement des bornes d'eau potable, en coopération avec les gestionnaires des réseaux d'égouttage et autres impétrants souterrains.

Ligne d'action 2 :
Exécution

1. Établir un plan phasé pour la mise en place de ces bornes.
   a. Profiter de travaux déjà prévus dans l'espace public pour mettre en place des synergies.
2. Constituer une équipe d'exécution et assurer le développement des connaissances internes en la matière.
   a. Renforcer le service de gestion avec une partie externe, par exemple VIVAQUA.

Ligne d'action 3 :
Installations sanitaires publiques

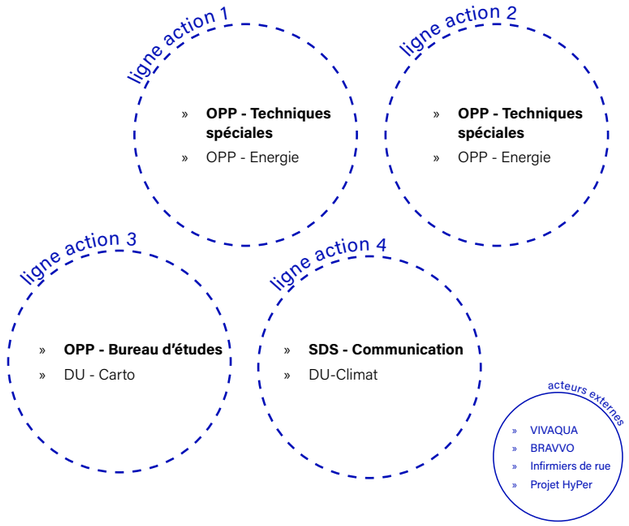
1. Cartographier les toilettes, douches et laveries publiques déjà disponibles (éventuellement dans des bâtiments existants).
2. Cartographier la demande en toilettes, douches et laveries publiques.
3. Identifier où la demande dépasse l'offre, sonder les responsables de bâtiments avoisinants pour y développer les installations en pénurie.
4. Développer encore plus le 'plan toilettes' au sein des établissements de type Horéca.
5. Sélectionner les lieux éligibles à l'installation de nouvelles toilettes, douches et laveries et, les installer par phases. Et, ce tout en tenant compte des besoins d'entretien.
6. Soutenir et encourager les établissements Horéca pour qu'ils donnent gratuitement accès à l'eau du robinet.

Ligne d'action 4 :
Diffuser cette information auprès des usagers et habitants de la Ville et ce, via différents canaux

Coopérer

Acteurs internes Ville par ligne d'action
Porteur (= en gras)

Acteurs externes
Proactifs (= en gras)



Objectifs

Objectif 2030 :
» Tous les bâtiments sont équipés de fontaines raccordées à l'eau de distribution
» Réalisation de la carte des bornes d'eau à boire (offre et demande)

Objectif 2040 :
» Réalisation de la carte installations sanitaires (offre et demande)

Ressourcer

- fiche-projet

priorité 1 2 3

Description

Contexte

Ressourcer est un projet (lié aux politiques) à l'échelle de la Ville,qui s'applique aux différentes sources réparties sur tout le territoire bruxellois.

Fonction

De nombreuses sources, situées sur le territoire de la Ville, sont encore inconnues. Certaines d'entre elles sont même directement connectées au réseau d'égouttage et contribuent donc peu à la gestion durable de l'eau en Ville. Le projet Ressourcer souhaite revaloriser les nombreuses sources disséminées au sein du tissu urbain et, vise à rendre l'eau plus visible dans le paysage urbain. Les sources redeviennent ainsi partie intégrante du système hydrologique de la Ville, en les reconnectant aux cours et plans d'eau.

Opportunités!

- Recensement des sources, Coordination Senne
- Etude hydrologique pour l'étang du Bois de la Cambre (68)
- ...

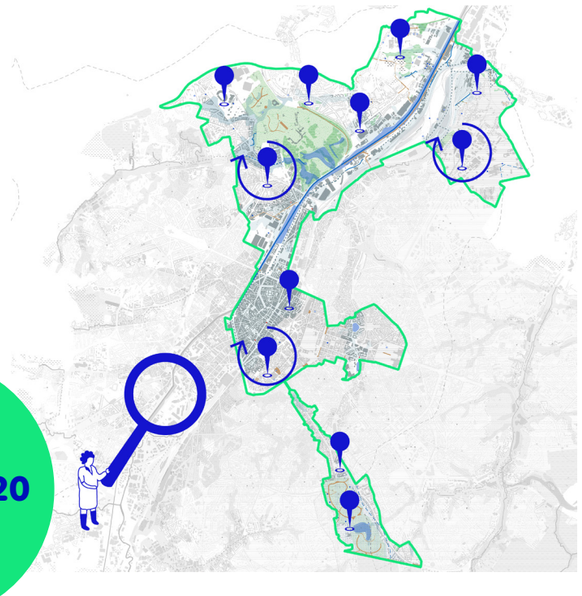
Échelle XS S M **L** XL

Groupes cibles: Habitants, usagers de l'espace publique

Eau'bjectifs: **1.** **2.** 3. **4.** 5. **6.**

Chanti'eaux: 1 2 3 4 5 6 **7**

Axes: **1** **2** 3 **4** 5 **6** 7 **8**



Interventions

1. Cartographier les différentes sources existantes et disparues (voir le Dossier 'Les sources bruxelloises', Coordination Senne).
2. Sortir de terre les sources souterraines afin de les rendre à nouveau visibles.
3. Déconnecter les sources du réseau d'égouttage et évacuer leur eau vers d'autres structures hydrauliques (cours et plans d'eau).

Références

À BRUXELLES

- Dossier 'Les sources bruxelloises', Coordination Senne
- 'Citizen scientists' ontdekken al minstens 150 bronnen in Brussel Bruzz
- Herbronnen in Brussel, Bruzz

Ressourcer

- plan d'action



Lignes d'action

Ligne d'action 1 :
Collecte d'informations

1. Poursuivre la collecte des informations disponibles sur les sources existantes et historiques.
   a. Coopération avec Coordination Senne et Bruxelles-Environnement (carte des sources).
   b. Lancement d'un appel auprès des habitants et aux historiens pour partager des observations, informations... (citizen science).
   c. Collecte d'informations dans les archives.
2. Rassembler et documenter les informations.
3. Localiser les sources sur une carte interactive et accessible au public (voir Fiche Communication sur l'eau, XL).

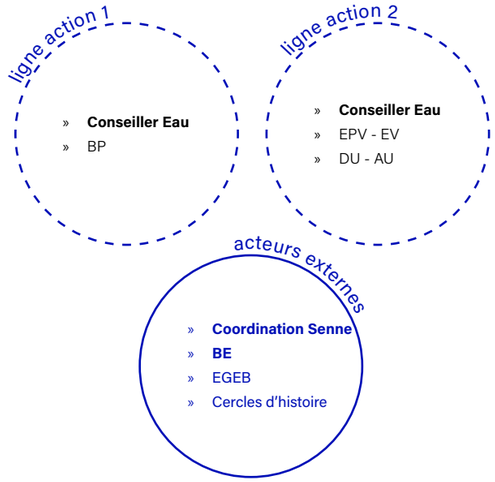
Ligne d'action 2 :
Revalorisation des sources

1. Examiner l'état actuel des sources identifiées (souterraines, sens de l'écoulement, etc.).
2. Prioriser la réhabilitation et la revalorisation des sources en fonction de leur état et du degré d'urgence (sources se déversant dans les égouts), tout en faisant preuve de pragmatisme (proximité d'un espace public qui sera réaménagé ou d'un site en cours de développement).
3. Cartographier les opportunités (proximité d'étangs, bassins et fontaines pouvant être alimentés par ces eaux).
4. Lancer et mettre en œuvre des projets de revalorisation.

Coopérer

Acteurs internes Ville par ligne d'action
Porteur (= en gras)

Acteurs externes
Proactifs (= en gras)



Objectifs

Objectif 2030 :
- Campagne de collecte d'informations réalisée auprès des cercles d'histoire et des habitants.
- Réalisation de la carte des sources.
- Source Marly valorisée à l'aide d'une nouvelle rivière urbaine longeant la rue Meudon.

Objectif 2040 :
- Evaluation et adaptions.

Loisirs d'eau

- fiche-projet

priorité 1 2 3

Description

Contexte

Loisirs d'eau est un projet, à l'échelle de la Ville, qui met en évidence le potentiel récréatif des masses d'eau, des cours d'eau et des plans d'eau.

Fonction

Les loisirs d'eau renforcent la présence de l'eau dans le milieu urbain par le biais d'une programmation récréative. Sur certains étangs et le canal, la pratique de sports nautiques pourrait être envisageable tels que la voile, le kayak, l'aviron ou la natation; pour autant, bien sûr, que ces milieux aquatiques puissent supporter cette pression sans engendrer de dérèglements en leur sein. Au niveau de l'espace public, la présence de l'eau est rendue plus palpable grâce aux places d'eau (M), parcs d'eau (L), aux rivières urbains (L) ou encore, à des éléments récréatifs en lien avec la thématique de l'eau. Enfin, les possibilités de baignade en plein air sur le territoire de la Ville sont à l'étude, y compris une piscine publique à ciel airau niveau du quai des Péniches.

Opportunités!

- Etude piscine à ciel ouvert sur le canal, Bruxelles
- Quais (64) & Square Margerite Duras (65)...
- Sports nautiques Port de Bruxelles (79) & Clubs nautiques bruxellois (80)
- ...

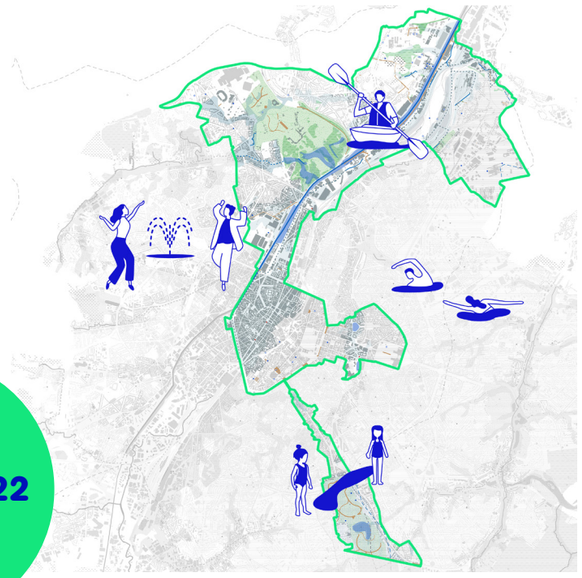
Échelle XS S M **L** XL

Groupes cibles: Habitants et les usagers de la ville

Eau'bjectifs: 1. 2. 3. 4. 5. 6.

Chanti'eaux: 1 2 3 4 5 6 7

Axes: 1 2 3 4 5 6 7 8



Interventions

1. Etudier les différentes possibilités de développer des sports et jeux d'eau sur le territoire de la Ville de Bruxelles.
2. Soutenir la réalisation d'une piscine à ciel ouvert au niveau du quai des Péniches.

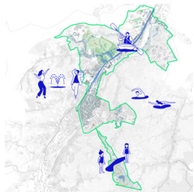
Références

À BRUXELLES

- Canal it up
- Een openbaar luchtzwembad in het kanaal, Stad Brussel
- Bruzz: Welk project zal het halen? (NL)
- Pool is cool
- Bruzz: Zwemvijver Neerpede (NL)
- Brussels by water, asbl

Loisirs d'eau

- plan d'action



Lignes d'action

Ligne d'action 1 : Nager en plein air

1. Soutenir la réalisation d'une piscine à ciel ouvert sur le Quai des Péniches, en s'associant aux instances régionales.

Ligne d'action 2 (en parallèle) : Cartographier les fonctions récréatives les plus appropriées pour chaque place, parc et eau de surface

1. Identifier les fonctions récréatives potentielles des étangs, des places, des parcs et du canal (carte 'Evaluation du potentiel récréatif').
   a. Étangs : Si l'environnement le permet et sans porter préjudice à l'équilibre écologique, encourager autant que possible les fonctions récréatives sur les étangs.
   b. Places et parcs : Si l'espace public se trouve à proximité de cours d'eau (même historiques), profiter de l'occasion pour y faire référence et réintégrer l'eau, de manière visible, dans le paysage urbain.
   c. Canal : Encourager les sports nautiques à sa surface. A cette fin, engager des discussions avec le Port de Bruxelles, Bruxelles-Environnement et les diverses organisations nautiques.
2. Interroger les usagers sur leurs souhaits et besoins.
3. Présélectionner les projets récréatifs les plus prometteurs en fonction de leur faisabilité et de leur impact.

Ligne d'action 3 : Réaliser et inspirer

1. Mettre en œuvre les projets déjà en cours ainsi que les projets les plus prometteurs.
2. Communiquer largement auprès du grand public lors de la mise en œuvre de ces projets.
3. Contrôler régulièrement la qualité de l'eau tout du long.
4. Tirer les enseignements des premières expériences et en tenir compte lors de la réalisation de futurs projets récréatifs.
   a. Il est important de trouver un juste équilibre entre, d'une part, la sensibilisation à l'eau par le biais d'activités récréatives et, d'autre part, les incidences écologiques ainsi qu'en matière de durabilité qu'induisent ces activités.

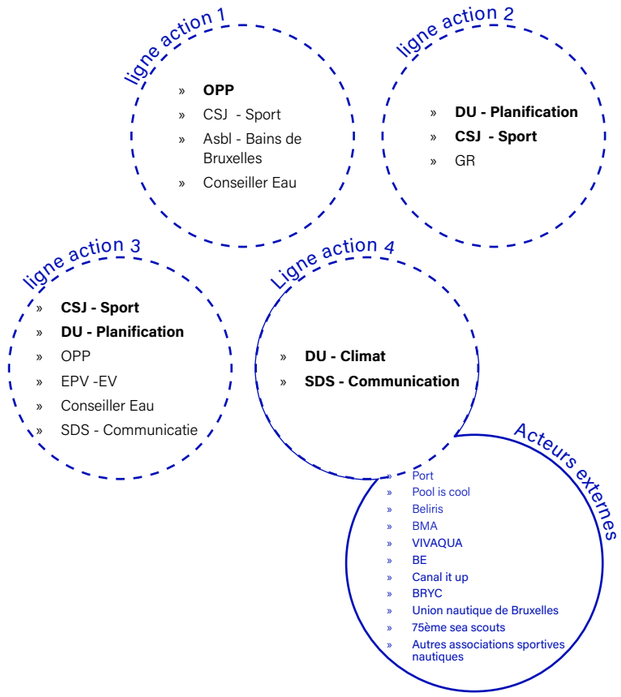
Ligne d'action 4 (parallèle) : Promouvoir un usage rationnel de l'eau dans le cadre des événements

1. Adhérer à la Blue Community et ainsi, décourager la vente de bouteilles en plastique lors d'évènements publics. Promouvoir, à la place, l'eau de distribution comme eau à boire, par exemple, via un 'camion-citerne' ou la distribution de VIVAQUA.

Coopérer

Acteurs internes Ville par ligne d'action
Porteur (= en gras)

Acteurs externes
Proactifs (= en gras)



Objectifs

Objectif 2030 :
» Réalisation de l'étude 'Evaluation du potentiel récréatif.'
» Adhésion à la Blue Community.

Objectif 2040 :
» A compléter ultérieurement sur base des conclusions de l'étude.

Objectif 2050 :
» Évaluation et adaptions.

Eau et Énergie

- fiche-projet

priorité 1 2 3

Description

Contexte

Eau et Energie est un projet de nature plus décisionnelle (politique) qui est, actuellement, en cours de prospection et de développement à l'échelle de la Ville.

Fonction

Le système hydrologique bruxellois peut jouer un rôle important dans la production d'énergie renouvelable. Ainsi, quelques projets de riothermie et d'aquathermie fleurissent déjà ici et là. Ceux-ci sont des projets-tests, encore en phase de recherche. La Ville peut y contribuer en se lançant aussi dans l'exploration du potentiel riothermique et aquathermique.

Opportunités!

- Brucity
- Projet pilote récupération de chaleur à la piscine de Neder-Over-Heembeek
- Projets de géothermie
- ...

Échelle

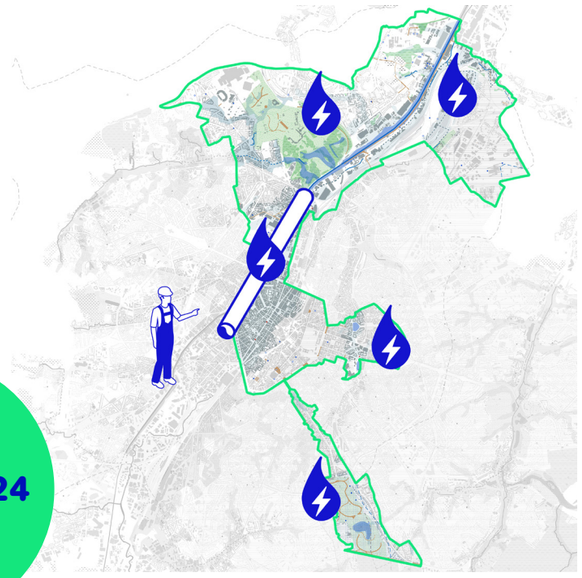
XS	S	M	L	XL
○	○	○	●	○

Groupes cibles: Ville de Bruxelles

Eau'bjectifs: 1. 2. 3. 4. 5. 6.

Chanti'eaux: 1 2 3 4 5 6 **7**

Axes: 1 2 3 4 5 6 **7** 8



Interventions

1. Lancer des projets pilotes mélant riothermie ou géothermie et, ensuite, en tirer les enseignements.

Références

À BRUXELLES

- Bruzz: Centrale stadsadministratie binnenkort gekoeld met rioolwater (NL)
- 'Qu'est-ce que la riothermie?' VIVAQUA

EN DEHORS DE BRUXELLES

- Riothermie, Aquafin (NL)

Eau et Énergie

- plan d'action



Lignes d'action

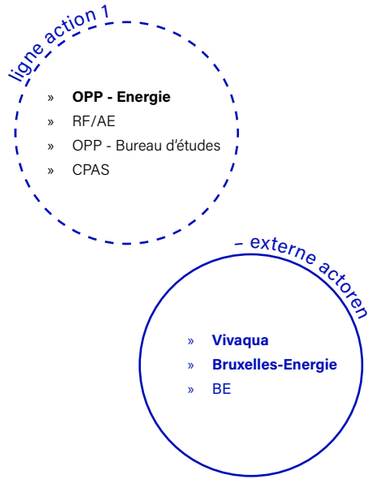
Ligne d'action 1 : Lancer des projets pilotes

1. Lancer un projet pilote ayant recours à la riothermie.
   a. Dans le centre administratif Brucity.
2. Evaluer le projet pilote mené à la piscine de Neder-Over-Heembeek en vue de récupérer la chaleur perdue par ses eaux.
3. Tirer les enseignements de ce projet pilote et les appliquer aux deux autres piscines de la Ville, si cela s'avère opportun.
4. Poursuivre le lancement de projets ayant recours à la géothermie au travers des projets menés par la Ville.
5. Trouver des partenaires pour lancer des projets pilotes.

Coopérer

Acteurs internes Ville par ligne d'action
Porteur (= en gras)

Acteurs externes
Proactifs (= en gras)

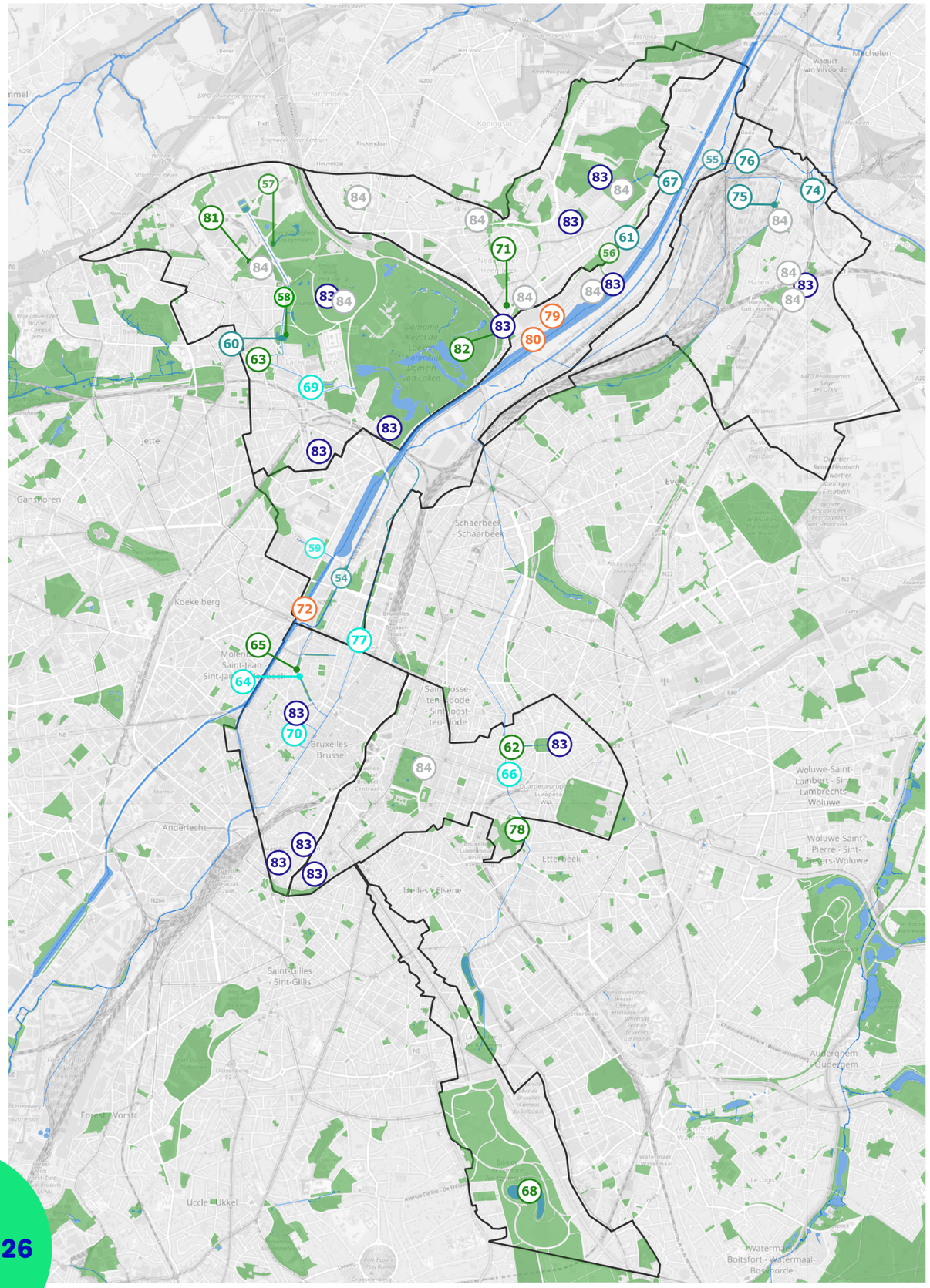


Objectifs

Objectif 2030 :
- Deux projets pilotes réalisés.
- Évaluation des projets utilisant une source d'énergie renouvelable.

Objectif 2040 :
- Évaluation et adaptions.

Cartographie L - Maillages vert et bleu



Sources : Ville de Bruxelles (espaces verts, réseau hydrographique)
Fond : Open Street Map
14 mars 2024

La carte des priorités, reprise en fin du présent document (page 166), indique les zones considérées comme prioritaires en matière de déconnexion du bâti et de l'espace public, vis-à-vis du réseau d'égouttage, en vue de prévenir les inondations. Ce travail a été effectué pour chaque sous-bassin. Cette carte des priorités indique également les interactions entre le paysage humide de la Ville et les maillages vert et bleu. Il s'agit ici de répondre à la question suivante : Au sein du milieu urbain, comment pouvons-nous renforcer les interactions entre les eaux de surface et les espaces verts ? Le terme d'espaces verts faisant référence aussi bien aux parcs publics qu'aux potagers (publics).

Le renforcement de ces interactions est une stratégie adéquate en vue de contrer l'effet d'îlots de chaleur, en particulier dans un environnement urbain dense. De bonnes interactions améliorent également l'écologie et la biodiversité. Les zones végétalisées et non urbanisées sont aussi une opportunité pour accueillir les eaux de ruissellement et les ralentir.

Enfin, concernant le maillage bleu plus spécifiquement, celui-ci peut concerner tant la création de nouvelles connexions, que la restauration d'anciennes connexions, qu'un travail sur l'imaginaire pour rappeler le tracé historique d'un ancien cours d'eau.

Légende

- Bâtiment privé / Privé gebouw
- Bâtiment privé - Entreprise / Privé gebouw - Bedrijf
- Patrimoine Ville/CPAS / Patrimonium Stad/OCMW
- Patrimoine Ville/CPAS - Éducation / Patrimonium Stad/OCMW- Onderwijs
- Fontaine / Fontein
- Ilot d'eau / Waterbouwblok
- Parc / Park
- Maillage bleu - Rivière urbaine réelle / Blauw netwerk - Stedelijke rivier realisatie
- Maillage bleu - Source / Blauw netwerk - Bron
- Maillage bleu - Rivière urbaine imaginaire / Blauw netwerk - Stedelijke rivier verbeelding
- Maillage bleu - Canal / Blauw netwerk - Kanaal
- Maillage bleu - Étang / Blauw netwerk - Vijver
- Potager collectif / Volkstuin
- Place / Plein
- Récréatif / Recreatie
- Sanitaire / Sanitair
- Voirie / Weg
- Zone d'action (potentielle ou effective) / Actiegebied (potentieel of effectief)
- Périmètre de zone d'action (potentielle ou effective) / Perimeter van het actiegebied (potentieel of effectief)
- Réseau hydrographique / Hydrografisch netwerk
- Espace vert / Groene ruimte

Fiches concernées

Parc d'eau (L)
Rivière urbaine (L)
Fontaines durables? (L)
Etang d'eau de pluie (L)
Canal, Corridor vert (L)
Jardins communautaires (L)
Fontaines d'eau potable (L)
Ressourcer (L)
Loisirs d'eau (L)
Eau et Energie (L)

Projets pilotes

54. Mise à ciel ouvert de la Senne - "Max sur Senne" Parc Maximilien
55. Mise à ciel ouvert de la Senne - station d'épuration de Bruxelles-Nord
56. Étude hydrologique parc Meudon
57. Étude hydrologique du parc d'Osseghem
58. Étude étang Sobieski
59. Tour et Taxis, quartier Nord

Projets prioritaires

60. Valorisation du Heyselbeek
61. Rivière urbaine Meudon
62. Étude hydrologique square Marie-Louise
63. Étude hydrologique et rénovation du square Prince Leopold
64. Les Quais
65. Square Margerite Duras
66. Maelbeek
67. Valorisation du Tweebeek
68. Étude hydrologique de l'étang du Bois de la Cambre
69. Molenbeek
70. Ile St-Géry
71. Bois marécageux Neder-Over-Heembeek
72. Piscine naturelle en plein air
73. Valorisation des sources disparues
74. Mise à ciel ouvert du Keelbeek
75. Ganzenweidebeek
76. Hollebeek
77. Ancien tracé de la Senne
78. Étude hydrologique du Parc Léopold
79. Activités nautiques du Port de Bruxelles
80. Clubs nautiques de Bruxelles
81. Futur Parc des Sports
82. Futur Parc Triangulaire
83. Fontaines à boire
84. Toilettes publiques

Projecten L - Maillages vert et bleu

Le degré de priorité des projets peut être dérivé de la carte des priorités par sous-bassin mais dépend aussi des contraintes et opportunités associées à chaque site.

Projets pilotes

“Max sur Senne” - Parc Maximilien (54) et Station d’épuration de Bruxelles-Nord (55)

» Porteur de projet : Bruxelles-Environnement
» Localisation : Parc Maximilien - Quartier Nord & Station d’épuration de Bruxelles-Nord
» Réouverture de la Senne au niveau (A) du parc Maximilien (tronçon d’environ 650 m) et de la station d’épuration de Bruxelles-Nord (B).
» Cette mise à ciel ouvert permet de développer le maillage bleu régional ce qui a pour effet, d’augmenter la qualité des eaux de la Senne, de créer un axe de développement de la biodiversité mais aussi de renouer avec l’eau dans le paysage urbain

Fiches

Rivière urbaine

Étude hydrologique parc Meudon (56)

» Porteur de projet : Ville de Bruxelles
» Localisation : Parc Meudon, Neder-Over-Heembeek
» Etude hydrologique autour de l’étang (zone humide) du parc de Meudon, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. D’une part, des sources d’eau alternatives sont recherchées pour alimenter l’étang (zone humide), afin d’éviter qu’il ne s’assèche. D’autre part, la qualité de l’eau de l’étang est analysée pour évaluer le potentiel écologique. Cette étude s’inscrit dans un projet de rénovation global de ce parc.

Fiches

Ressourcer
Etang d’eau de pluie
Parc d’eau

Étude hydrologique du parc d’Osseghem (57)

» Porteur de projet : Ville de Bruxelles
» Localisation : Parc Osseghem, Laeken
» Un nouveau plan de gestion et une étude hydrologique du parc sont en cours et ce, notamment, dans le but, de rechercher de nouvelles sources d’alimentation en eau de l’étang, via des solutions provenant du parc ou de voiries avoisinantes dont, par exemple, l’avenue Atomium. Ces solutions d’alimentation en eau ont été proposées sur base de deux temporalités : court et long-terme.
» Cette étude s’inscrit dans le cadre d’un projet de rénovation globale du parc d’Osseghem afin qu’il puisse retrouver son lustre d’antan.
» Voir aussi le projet XS Centre Pédagogique d’enseignement spécialisé communal Ecole Parc Astrid.

Fiches

Etang d’eau de pluie
Parc d’eau

Étude étang Sobieski (58)

» Porteur de projet: Bruxelles-Environnement
» Localisation : Parc Sobieski, Laeken
» Rénovation de l’étang du parc Sobieski dans le but de trouver d’autres sources d’alimentation en eau, notamment en le reconnectant aux étangs du Stuyvenbergh.

Fiches

Etang d’eau de pluie
Parc d’eau

Tour et Taxis, quartier Nord (59)

» Porteur de projet : Région de Bruxelles-Capitale, soutien de la Ville de Bruxelles
» Localisation : Quartier Nord
» De nombreux dispositifs de gestion intégrée des eaux pluviales ont été réalisés au sein du site de Tour et Taxis. De grandes zones d’infiltration ont été aménagées dans le parc public situé à l’amont du site. Des noues ont également été créées aux abords de bâtiments, comme entre l’avenue du Port et le bâtiment du Gouvernement Flamand. Enfin, le Quai des Brumes comprend un ensemble de plans d’eau, connectés via des cascades et alimentés en eaux pluviales. Ces éléments bleus permettent de rappeler le passé marécageux de ce site.

Fiches

Rivière urbaine
Parc d’eau

Projets prioritaires

Valorisation du Heyselbeek (60)

» Porteur de projet : Bruxelles-Environnement (avec le soutien de la Ville de Bruxelles)
» Localisation : Étangs d’Osseghem, du Stuyvenbergh, Sobieski et Clémentine, Laeken
» L’objectif est de relier l’étang d’Osseghem jusqu’à l’étang Clémentine via les étangs du Stuyvenberg et Sobieski, tout en s’inspirant de l’ancien tracé du Heyselbeek.
» Le tracé de cette rivière urbaine est étudié par Bruxelles-Environnement. La Ville peut y contribuer en réaménageant l’étang d’Osseghem ou, en rénovant l’avenue Sobieski pour reconnecter le parc Sobieski au square Clémentine (voir projet pilote).

Fiches

Etang d’eau de pluie
Rivière urbaine

Rivière urbaine Meudon (61)

» Porteur de projet : Ville de Bruxelles
» Localisation : Rue Meudon, Neder-over-Heembeek
» D’importants volumes d’eau sont émis d’une source située en haut de la rue de Meudon (au pied d’un bâtiment de la Ville de Bruxelles) et s’écoulent à même la rue, rendant la chaussée pavée très glissante, avant de rejoindre les premiers avaloirs connectés au réseau d’égouttage. Sur le côté Ouest de la rue Meudon, se trouve une bande de terrain qui pourrait être réaménagée au moyen d’une rivière urbaine qui serait alimentée par les eaux de cette source. Cette nouvelle rivière urbaine se déverserait ensuite dans le canal ou dans la Senne (via un siphon). Cette rivière urbaine pourrait, éventuellement, aussi accueillir les eaux de toiture des hangars environnants.

Fiches

Rivière urbaine
Ressourcer
Canal, corridor vert

Étude hydrologique square Marie-Louise (62)

» Porteur de projet : Ville de Bruxelles
» Localisation : Squares Marie-Louise, Ambiorix et Palmerston, Bruxelles
» Une étude hydrologique est nécessaire autour de l’étang du Square Marie-Louise qui souffre actuellement d’un manque d’eau chronique. Cet étang a une importante fonction récréative mais aussi de rafraîchissement au sein de son environnement, qui est fortement urbanisé et dépourvu de structures vertes et bleues.
» Cette étude pourrait aussi envisager la possibilité de végétaliser les bassins des squares Palmerston et Ambiorix situés en amont et qui sont connectés, via des pompes, au square Marie-Louise.

Fiches

Etang d’eau de pluie
Parc d’eau

Étude hydrologique et rénovation du square Prince Léopold (63)

» Porteur de projet : Ville de Bruxelles
» Localisation : Square Prince Léopold, Bruxelles
» Suite aux conclusions de l’étude Brusseau bis, la Ville a lancé une étude hydrologique pour étudier comment gérer les eaux des voiries avoisinantes au square en visant le zéro rejet à l’égout. Ce site étant en amont de zones inondables, il est stratégique. Le square pourrait ainsi accueillir une dépression pour y infiltrer les eaux pluviales. Les dispositifs à prévoir devraient préférentiellement être à ciel ouvert et pourraient rappeler le tracé historique du Molenbeek ainsi que le fait qu’il y a plus d’un siècle, ce square était un grand bassin de tamponnage des eaux.

Fiches

Etang d’eau de pluie
Parc d’eau
Rue d’eau (M)

Les quais (64) & square Marguerite Duras (65)

» Porteur de projet : Ville de Bruxelles
» Localisation : Square M. Duras, Quai au Foin et Quai du Commerce, Bruxelles-centre
» Le but est de rendre l’eau plus visible dans l’espace public du centre-ville via le développement d’un maillage bleu s’étendant depuis les boulevards du centre jusqu’au parc Maximilien, où la Senne sera remise à ciel ouvert. Ce maillage passerait via les bassins artificialisés du marché aux Poissons mais aussi via des zones vertes (square M. Duras et quais au Foin et du Commerce) qui pourraient abriter des jeux d’eau (bâteau de jeux, fontaines, pompes actionnant des jets, bassins à remplir/vider, etc.) et des œuvres d’art en lien avec la thématique de l’eau. Des noues bien visibles et/ou des zones d’infiltration pourraient aussi être aménagées afin d’offrir des milieux humides accueillant une biodiversité spécifique. Ces aménagements plus naturels offriraient une transition avec les bassins artificiels existants et rappelleraient aussi le passé portuaire de la zone.

Fiches

Loisirs d’eau
Rivière urbaine
Parc d’eau

Maelbeek (66)

» Porteur de projet : Bruxelles-Mobilité, Bruxelles-Environnement, en collaboration éventuelle avec la Ville de Bruxelles
» Localisation : Quartier Nord-Est
» L’implantation d’une longue noue/zone infiltrante (agrémentée de fontaines, œuvres d’art, …) le long de la chaussée d’Etterbeek, couplée à la restauration du bassin des jardins du Maelbeek, sont ici envisagées afin de rappeler le tracé historique du Maelbeek.
» Il ne s’agit donc pas de déconnecter le Maelbeek du réseau d’égouttage, mais plutôt d’améliorer la gestion des eaux de pluie au sein de l’espace public, par exemple, en connectant les descentes d’eaux pluviales à la nouvelle noue ou encore, en réutilisant l’eau de pluie au sein des grands projets immobiliers.
» Une étude spécifique doit être réalisée pour déterminer les actions et développements envisageables.
» Au final, le parc Léopold pourrait être connecté visuellement au square Marie-Louise grâce à cette noue (rivière urbaine)

rappelant le tracé historique du Maelbeek qui coulait là auparavant.

Fiches

Rivière urbaine
Parc d'eau

Valorisation du Tweebeek (67)

» Porteur de projet : Privé, en collaboration avec Vivaqua, Bruxelles-Environnement et la Ville de Bruxelles
» Localisation : Site Solvay, rue de Ransbeek, Neder-Over-Heembeek
» Le ruisseau du Tweebeek devrait être reconnecté à la Senne ou au canal de sorte à ce qu'il ne se déverse plus à l'égout. Ceci est à mettre en œuvre sur le site de Solvay, si possible en réalisant une remise à ciel ouvert et ce, dans le respect des ambitions du masterplan Petit Chemin Vert. Dans le cas où aucune mise à ciel ouvert ne serait réalisée (pour cause technique, financière, ou autre), une nouvelle rivière urbaine imaginaire pourrait néanmoins être envisagée pour rappeler ce tracé.
» Voir projets XS Solvay et S Masterplan Petit Chemin Vert.

Fiches

Ressourcer
Rivière urbaine

Étude hydrologique de l'étang du Bois de la Cambre (68)

» Porteur de projet : Ville de Bruxelles
» Localisation : Bois de la Cambre
» L'étang du Bois de la Cambre doit faire l'objet d'une étude hydrologique car il souffre actuellement d'un manque d'eau chronique ainsi que d'un afflux d'eaux usées. Des sources d'alimentation pérennes en eau doivent donc être trouvées pour garantir un niveau d'eau suffisant à l'étang. Il y a donc lieu d'investiguer la présence d'éventuelles sources naturelles pouvant servir à l'alimentation de l'étang, mais aussi la possibilité de recourir aux eaux de ruissellement de voirie. Dans ce dernier cas, il faudra tenir compte des contraintes liées aux zones de protection du captage situé dans le Bois afin d'éviter d'éventuelles pollutions.
» Les étangs et le parc couvrent une grande superficie du territoire de la ville et ont une fonction récréative importante pour les habitants.

Fiches

Parc d'eau
Ressourcer
Loisirs d'eau

Molenbeek (69)

» Porteur de projet : Ville de Bruxelles avec le soutien de Bruxelles-Environnement
» Localisation : Laeken
» L'idée est de rappeler le tracé historique du Molenbeek (via panneaux, fontaines, œuvres d'art, etc.) en collaboration avec les habitants. Car le Molenbeek ne pourra probablement pas être remis à ciel ouvert sur le territoire de la Ville en raison de la forte densité de population à Laeken, de la présence du métro, du trafic et de la profondeur du collecteur de Molenbeek. Mais cela n'empêche pas que ce cours d'eau puisse être réintroduit dans le paysage urbain de manière symbolique par le biais d'aménagements dans l'espace public.
» En parallèle, une étude est en cours pour évaluer le potentiel de déconnexion de la partie avale du bassin versant du Molenbeek (étude de Bruxelles-Environnement).

Fiches

Rivière urbaine

Ile St-Géry (70)

» Porteur de projet : Ville de Bruxelles
» Localisation : Place Saint-Géry, Bruxelles-centre
» Le but est de rappeler, dans l'imaginaire collectif, la grande île jadis formée par la Senne et qui, selon la légende, aurait été à l'origine de la création de Bruxelles. Cette boucle bleue passerait par le bassin de la rue Auguste Orts ainsi que par l'intérieur d'îlot où coule actuellement un faux-bras de la Senne. Ce dernier est visible dans une discrète cour intérieure appartenant à la Ville et qui est située à l'arrière de la place Saint-Géry. Ce serait l'occasion de valoriser ce patrimoine méconnu.
» Voir aussi projet L « Ancien tracé de la Senne »

Fiches

Rivière urbaine

Bois marécageux Neder-Over-Heembeek (71)

» Porteur de projet : Ville de Bruxelles
» Localisation : Rue de Heembeek, Rue de l'Ancre, Neder-Over-Heembeek
» Ce projet concerne la préservation et la revalorisation de la zone humide (bois marécageux) située au cœur de l'îlot délimité par les rues de Heembeek et de l'Ancre ainsi que par les avenues des Croix de Guerre et des Croix du Feu. L'aménagement de ce bois marécageux, actuellement envahi par la végétation, permettra de préserver et de valoriser une zone humide de haut intérêt biologique dont l'accès au public sera limité uniquement aux sentiers piétons.
» Cette zone fait partie du Masterplan Van Praet (voir aussi projet S Masterplan Van Praet).

Fiches

Parc d'eau

Piscine naturelle en plein air (72)

» Porteur de projet : Ville de Bruxelles, Région de Bruxelles-Capitale et/ou Port de Bruxelles
» Localisation : Quai des Péniches
» La réalisation d'une piscine à ciel ouvert est à l'ordre du jour (voir aussi PCDD et Plan Climat) et permettrait d'améliorer la qualité de vie, de lutter contre les îlots de chaleur et de rendre l'eau plus visible auprès des habitants. Le site identifié par la Ville pour implanter cet équipement se trouve en plein centre urbain, au niveau du quai des Péniches.

Fiches

Loisirs d'eau

Valorisation des sources disparues (73)

» Porteur de projet : Ville de Bruxelles
» Localisation : Bruxelles
» Si la Ville comptait autrefois de nombreuses sources, un grand nombre d'entre elles ont actuellement disparu ou mériteraient d'être réhabilitées. Il y a donc lieu de débuter par le lancement d'une étude qui inventoriserait les anciennes sources, ainsi que le réseau hydrographique historique, sur base d'anciens plans et de témoignages d'habitants disposant de la 'mémoire' de leur quartier. L'objectif est de déconnecter et de valoriser les sources lorsque c'est possible.

Fiches

Ressourcer

Mise à ciel ouvert du Keelbeek (74)

» Porteur de projet : Ville de Bruxelles, Commune de Machelen, soutien de Bruxelles-Environnement
» Localisation : Haren
» Le Keelbeek doit être reconnecté au Hollebeek plutôt qu'à la Woluwe. Les eaux du Keelbeek seraient remises à ciel ouvert afin de renforcer le maillage bleu et d'augmenter la qualité de ces eaux mais aussi, *in fine*, celles de la Senne dans laquelle elles se déversent.
» Voir aussi projet M « Rue de Curegem »

Fiches

Rivière urbaine
Rue d'eau (M)

Ganzenweidebeek (75)

» Porteur de projet : Bruxelles-Environnement, Infrabel, soutien de la Ville de Bruxelles
» Localisation : Rue Pré aux Oies, Haren
» Le tronçon du Ganzenweidebeek situé en aval du terrain de la ferme du Castrum, le long de la rue Pré aux Oies, doit être remis à ciel ouvert. Si possible, cette remise à ciel ouvert devrait être également mise en œuvre au-delà, sur le site de Schaerbeek-Formation.
» Le site de la ferme du Castrum est classé pour son intérêt écologique rare (prairie humide).

Fiches

Rivière urbaine

Hollebeek (76)

» Porteur de projet : Bruxelles-Environnement avec le soutien de la Ville de Bruxelles
» Localisation : Haren
» Le Hollebeek doit être remis à ciel ouvert, par la Région, sur toute sa longueur. Cette mise à ciel ouvert contribuera à améliorer la qualité des eaux de la Senne et à renforcer le maillage bleu régional.

Fiches

Rivière urbaine

Ancien tracé de la Senne (77)

» Porteur de projet : Région de Bruxelles-Capitale (Bruxelles-Environnement et Bruxelles-Mobilité), Ville de Bruxelles, Schaerbeek
» Localisation : Pentagone et Quartier-Nord
» Il est possible ici de travailler sur le côté imaginaire au moyen d'aménagements dans l'espace public qui rappelleraient le tracé historique de ce cours d'eau (via panneaux, fontaines, œuvres d'art, etc.) et ce, depuis le Bd du Midi jusqu'au Quai des Usines, en passant par le parc de la Senne.
» La Ville de Bruxelles s'est développée sur une île, maintenant disparue, de cette rivière Il y a donc lieu de rappeler son ancien tracé et de renouer avec cette rivière emblématique.
» Le parc de la Senne devrait aussi être équipé d'aménagements qui permettraient de rappeler, dans l'imaginaire collectif, la présence de la Senne.
» Voir aussi projet L « Ile Saint-Gery ».

Fiches

Rivière urbaine

Étude hydrologique du parc Léopold (78)

» Porteur de projet : Ville de Bruxelles
» Localisation : Parc Léopold, Bruxelles
» Une étude est nécessaire pour analyser et optimiser le cycle hydrologique de l'étang du parc Léopold mais aussi en vue de valoriser d'éventuelles sources historiques.
» L'étang du parc Léopold a une importante fonction récréative mais aussi de rafraîchissement de son environnement qui est fortement urbanisé et dépourvu de structures vertes et bleues.

Fiches

Parc d'eau
Ressourcer

Activités nautiques du Port de Bruxelles (79) et clubs nautiques de Bruxelles (80)

» Porteur de projet : Ville de Bruxelles
» Localisation : Bruxelles Royal Yacht Club (BRYC), chaussée de Vilvorde, Neder-Over-Heembeek
» La promotion des clubs nautiques actifs sur le canal

(aviron, voile, etc.) est à soutenir afin de mieux faire connaître ces sports. Ceci concerne plus particulièrement les infrastructures suivantes situées sur la chaussée de Vilvorde: le site du BRYC (Bruxelles Royal Yacht Club), l'Union nautique de Bruxelles et le Royal sport nautique de Bruxelles 1865. Cette promotion pourrait s'envisager, par exemple, via des partenariats avec des écoles communales, la réalisation de stages ou encore, des collaborations avec des centres sportifs communaux.

Fiches

Loisirs d'eau

Futur Parc des Sports (81)

» Porteur de projet : Ville de Bruxelles
» Localisation : Plateau du Heysel, Laeken
» Le futur parc des Sport met l'accent sur l'intégration de fonctions sportives au sein d'un espace vert public. Il s'agira avant tout d'un grand espace vert (27 hectares) offrant aux Bruxellois un nouveau lieu de promenade.
» Une grande pièce d'eau récréative est prévue, ainsi qu'une imposante cascade d'infiltration et un bassin d'orage souterrain pour gérer les eaux du parc des sports mais également de zones minéralisées et bâties situées en amont.

Fiches

Loisirs d'eau
Parc d'eau

Futur parc triangulaire (82)

» Porteur de projet : Ville de Bruxelles
» Localisation : Coin Croix de Guerre/Croix du Feu, Neder-Over-Heembeek
» Dans le cadre du Masterplan Van Praet, un parc triangulaire est à réaliser. Celui-ci a pour but de connecter les Promenades Vertes régionale et communale. Si ce nouveau parc ajoutera une fonction récréative pour le quartier, il apportera tout de même une attention particulière à la problématique de la gestion des eaux pluviales. Des noues et/ou zones tampon végétalisées pourront y retenir l'eau et éventuellement lui permettre de s'infiltrer partiellement. Ainsi, ce parc doit être conçu comme un paysage où vert-bleu sont inextricablement emmêlés et dans lequel la fonction récréation apporte une valeur ajoutée.

Fiches

Loisirs d'eau
Parc d'eau

Fontaines à boire (83)

» Là où la demande en eau potable dans les espaces publics est la plus importante, de nouvelles fontaines à boire doivent être installées. L'approvisionnement en eau dans les espaces publics peut également être complétée par l'ouverture de points d'eau au sein de bâtiments publics, de centres sportifs, etc.

Fiches

Fontaines d'eau potable

Toilettes (84)

» Le réseau existant de toilettes publiques doit être complété à l'aide de nouvelles infrastructures au sein des quartiers qui en sont (peu dé)pourvus mais également à proximité des lieux de fortes affluences (tourisme, sport, commerces, etc.).

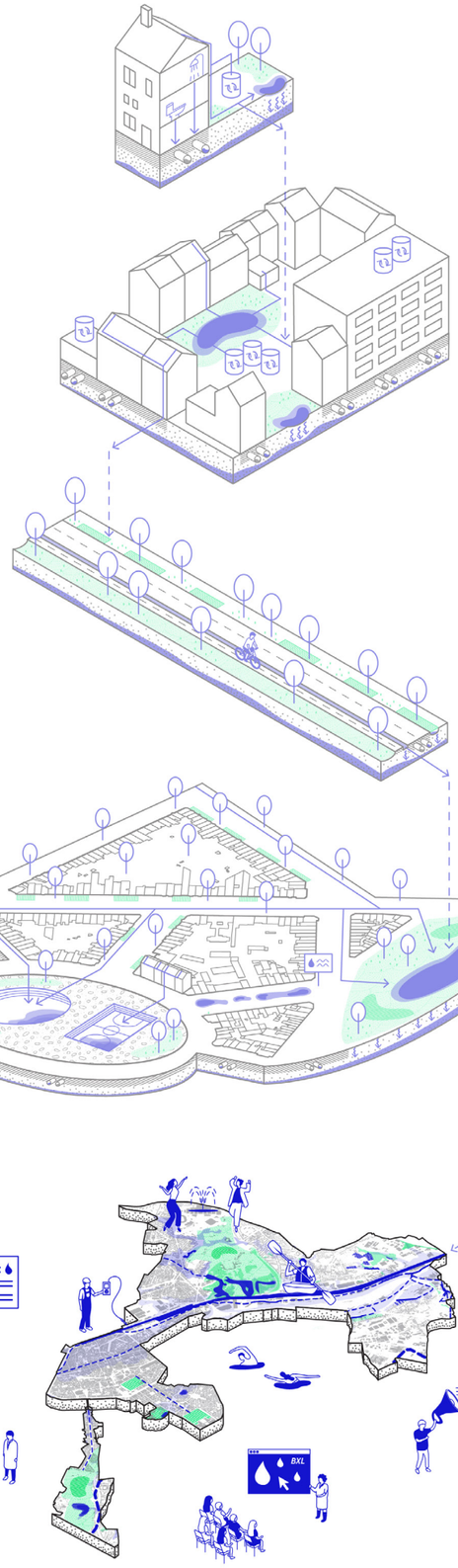
Fiches

Fontaines d'eau potable

XS

S

M



L

XL

2.5
ECHELLE XL

A l'échelle de l'ensemble du territoire urbain, le rôle de soutien de la Ville, en tant que pouvoir public, est important, notamment en ce qui concerne la réglementation, la communication, la sensibilisation et plus encore.

Communication sur l'eau

- projectfiche

priorité 1 2 3

Opportunités!

- Journées de l'eau
- Site web 'Gestion de l'eau à Bruxelles'
- Midis de l'eau avec les services techniques

Description

Contexte

La Communication sur l'eau est un projet de portée politique, à l'échelle de la Ville entière, et qui se concentre sur la communication entre les différents acteurs.

Fonction

La Ville identifie les façons dont les informations sur la thématique de l'eau peuvent atteindre les différents acteurs de l'eau. Il est important que les outils disponibles soient fournis aux bons groupes cibles, de manière claire. La Ville soutient aussi la Région dans l'accomplissement de sa mission et la complète au niveau communal. Cela peut se faire en créant une page web sur le site de la Ville qui rassemblerait tout ce qui se rapporte au thème de l'eau ou, en réalisant un 'Tableau de bord de l'eau' ou encore, en mettant en place un Guichet de l'eau, où les gens pourraient poser leurs questions en matière de gestion intégrée de l'eau et de réglementation (voir également fiche Règlement sur l'eau, XL). Par le biais de plateformes de communication, de promenades et d'événements, la communication sur l'eau se concentre sur la sensibilisation du citoyen à l'eau (voir fiche Rivière urbaine, L).

Échelle

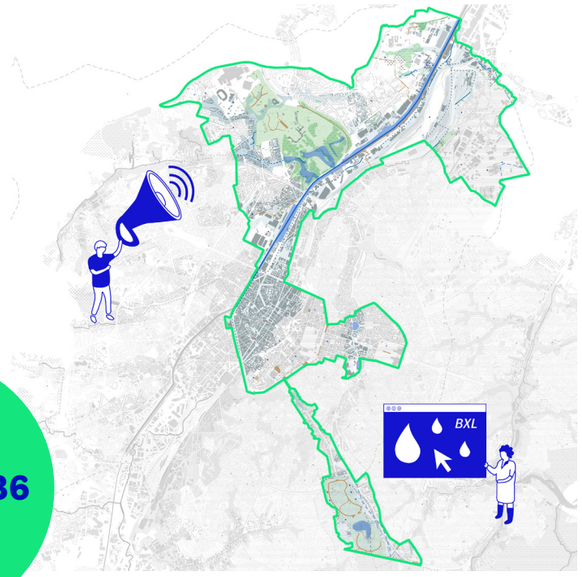
XS	S	M	L	XL
○	○	○	○	●

Groupes cibles: Habitants, usagers de la ville, employeurs, étudiants, experts, propriétaires de bâtiments, etc.

Eau'bjectifs: 1. 2. 3. 4. 5. 6.

Chanti'eaux: 1 2 3 4 5 6 **7**

Axes: 1 2 3 4 5 6 7 **8**



Interventions

1. Créer une page web 'Eau' où toutes les informations pertinentes sur la thématique de l'eau sont rassemblées et mises à disposition, de manière ordonnée (Que faire en cas d'inondations?, primes vertes, Journée de l'eau, brochures, mises à jour de la Task Force Eau, etc.).
2. Réaliser un 'Tableau de bord de l'eau.'
3. Élaborer une stratégie de communication et diffuser auprès des habitants, des brochures et des courts métrages (via les médias sociaux) contenant des informations utiles sur l'eau et son importance (voir également la fiche Maison'eau, XS).
4. Promouvoir les événements liés à l'eau (musée des égouts, promenades thématiques, projections de films, participation aux Journées bruxelloises de l'eau, etc.).
5. Coordonner les responsabilités de chacun avec la Région et les autres communes.

Références

À BRUXELLES

- Gestion de l'eau à Bruxelles, Ville de Bruxelles
- Gestion de l'eau sur votre parcelle, Forest
- Guide bâtiment durable, Bruxelles-Environnement
- Exposition Ville sensible à l'eau EGEB

Communication sur l'eau

- plan d'action



Lignes d'action

Ligne d'action 1 :
Rassembler de manière structurée les informations relatives à l'eau sur une page web

1. Créer la page web 'Eau' pour rassembler toutes les informations concernant la thématique de l'eau (primes vertes, Plan Communal Eau , Plan Climat, Journée de l'eau, conseils pour un usage rationnel de l'eau, etc.).
2. S'assurer que les informations soient structurées, par exemple, par échelle (XS, S, M, L, XL) et par groupe cible (habitant, employeur, élève, expert, curieux de la thématique, promoteur, etc.).
3. Coordination adéquate avec Bruxelles-Environnement: se référer aux niveaux supérieurs quand cela s'avère opportun et vice versa, selon les responsabilités de chacun.
4. Utiliser également le site web pour promouvoir davantage les activités liées à l'eau dans la Ville.

Ligne d'action 2 :
Mettre en place un Guichet de l'eau

1. Mettre en place un Guichet de l'eau où les gens peuvent poser leurs questions sur les réglementations, les actions planifiées et les plans.
   a. Un Guichet de l'eau peut prendre la forme d'une adresse e-mail afin que les questions soient dirigées vers un seul endroit.
   b. Lien éventuel avec le facilitateur Eau régional.
2. Utiliser le Guichet de l'eau comme lieu d'apprentissage où recueillir les questions des divers acteurs de terrain et évaluer le soutien actuellement fourni.

Ligne d'action 3 :
Lancer une campagne de communication pour sensibiliser à la question de l'eau

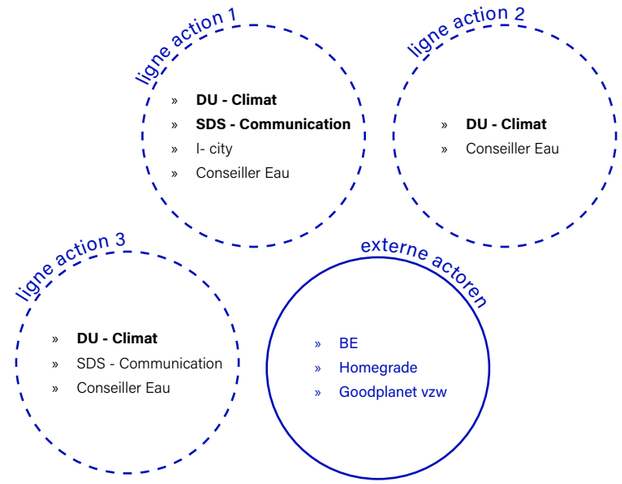
1. Voir aussi fiche Rivière urbaine, L.
2. Lancer une campagne de communication en fonction du groupe cible : se concentrer sur les habitants (voir fiche Maison'eau , XS), les élèves (voir fiche cour de récréation végétalisée, XS), les acteurs de l'eau, les services communaux (voir annexe : Sensibilisation, XL).
   a. A cet effet, les différentes fiches du Plan Communal Eau peuvent fournir des orientations.
3. Participer aux Journées annuelles de l'eau pendant la semaine du 22 mars.
4. Faire connaître les actions, les mesures et les plans déjà existants (par exemple, le Plan Communal Eau).
   a. À l'échelle de la Ville : souligner l'importance de l'eau dans la Ville.
   b. A l'échelle du quartier : souligner l'importance de l'eau dans le quartier sur base des enjeux locaux.
5. Élaborer et publier un guide de promenades thématiques le long des tracés historiques. Cela peut être développé en collaboration avec Bruxelles-Environnement.

Ligne d'action 4: voir page suivante

Coopérer

Acteurs internes Ville par ligne d'action
Porteur (= en gras)

Acteurs externes
Proactifs (= en gras)



Objectifs

Objectif 2030 :
- Guichet Eau effectif.
- 2 campagnes de communication lancées.
- La page web 'Eau' est réalisée.
- La Ville participe chaque année à l'organisation des Journées Bruxelloises de l'Eau (JBE).
- 'Tableau de bord de l'Eau' développé.

Objectif 2040 :
- Evaluation et adaptions.

Communication sur l'eau



Lignes d'action

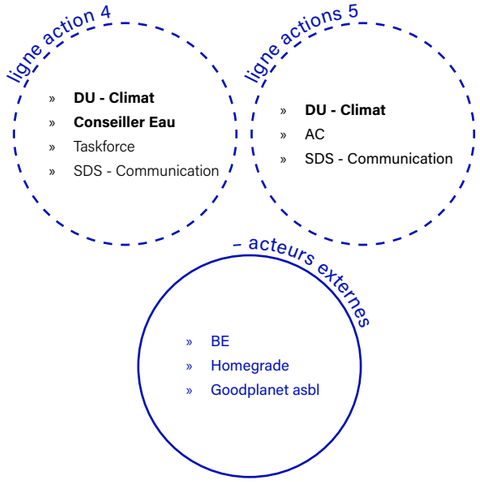
Ligne d'action 4 :
Concevoir le 'Tableau de bord de l'eau'

1. Le Tableau de bord de l'eau permet de faire le suivi de l'impact de nombreux projets, à petite échelle, qui utilisent l'eau de pluie pour l'infiltration, le tamponnage et sa réutilisation durable et ce, dans le cadre de la prévention face aux inondations et la création d'une Ville résiliente aux changements climatiques.
2. Pour sensibiliser à l'importance de chacun de ces projets liés à l'eau, le Tableau de bord de l'eau permet d'en visualiser les résultats.
3. D'autre part, ce Tableau de bord permet de collecter des données en vue de prendre les bonnes décisions lors de l'exécution de projets.

Ligne d'action 5 :
Informer les habitants et usagers de constructions situées en zones inondables

1. Voir la Brochure 'Lutter contre les inondations'

Coopérer



Annexe - plan d'action
Sensibilisation (interne)

Lignes d'action

Presque tous les services de la Ville ont un lien direct, ou indirect, avec la thématique de l'eau, tels que les services de gestion des bâtiments, les services qui (ré)aménagent et gèrent l'espace public, les services de gestion des espaces verts, les services qui délivrent les permis, les services de la centrale d'achats, etc. Afin de transformer progressivement Bruxelles en une Ville d'eau, il est nécessaire que tous ces services prennent conscience des avantages d'une utilisation rationnelle de l'eau, d'une planification urbaine respectueuse de l'eau et du besoin de normes durables en matière d'eau (gestion intégrée des eaux pluviales). La mise en place de la Taskforce Eau (voir fiche Task Force Eau, XL) aide à mettre en place une politique intégrée de l'eau au sein de la Ville. Pour ce faire, un représentant de chaque service concerné à la Ville y participe, ce qui permet de rassembler les connaissances en matière d'eau en un seul endroit et de mettre aussi en évidence d'éventuelles collaborations possibles entre services. Cependant, il est important que toutes ces connaissances circulent suffisamment auprès de tous les employés de la Ville et que des moments d'échange et de sensibilisation aient lieu en plus de cette Taskforce.

Ligne d'action 1 :
Transmettre le Plan Communal Eau aux différents services de la Ville

1. Contacter les différents services de la Ville pour leur expliquer le Plan Communal Eau.
2. Se concentrer en priorité sur certains services spécifiques de la Ville, mettre en évidence les fiches qui sont pertinentes pour eux et conclure d'éventuels accords de collaboration.

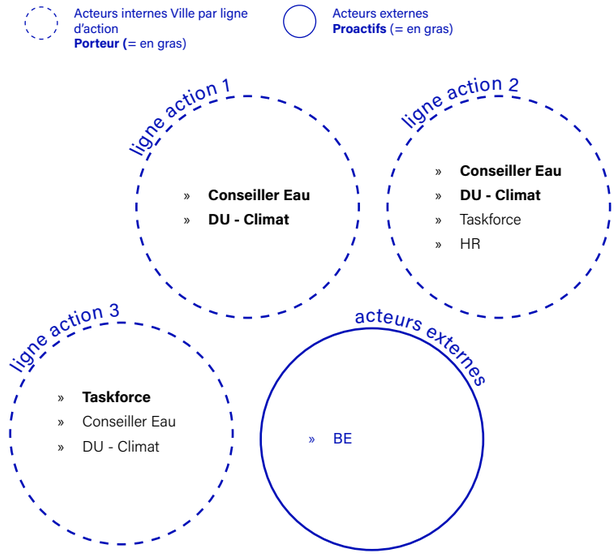
Ligne d'action 2 :
Organiser des moments d'échange et d'apprentissage entre services de la Ville

1. Organiser des sessions de formation sur le thème de l'Eau, en collaboration avec d'autres communes (p.e. au sein du bassin versant du Molenbeek).
2. Veiller à ce que les connaissances restent disponibles par la suite :
    a. Enregistrer ces sessions et les rendre accessibles aux nouveaux employés.
3. Organiser des visites de terrain régulières autour de certains thèmes (cours de récréation végétalisées, Bâti'eaux, Rues d'eau, etc.).
4. Faire connaître les Midis de l'eau organisés par Bruxelles-Environnement, auprès des services de la Ville.

Ligne d'action 3 :
Combiner les connaissances et bonnes pratiques au sein d'un Guide interactif et dynamique de l'espace public

1. Voir fiche Gestion verte et bleue, XL.

Coopérer



Objectifs

Objectif 2030 :

» Plan Communal Eau diffusé au sein des services de la Ville via l'organisation de 'midis de l'eau' (2024).
» Organisation de 2 nouvelles sessions de formations et visites de terrain.

Objectif 2040 :

» Evaluation et adaptations.

Gestion verte et bleue

- fiche-projet

priorité 1 2 3

Description

Contexte

Gestion verte et bleue est un projet à l'échelle de la ville qui vise à rendre les interventions des services de gestion de la Ville plus durables. Ce projet a également pour but de mettre en place un processus de développement des connaissances.

Fonction

Le projet Gestion verte et bleue s'engage à rendre plus durable l'entretien des espaces publics et verts par les services de gestion de la Ville. L'accent est mis, tout d'abord, sur la réduction de l'utilisation de l'eau dans l'entretien des espaces publics afin d'éviter son gaspillage. Ensuite, des efforts sont effectués en vue de réutiliser, autant que possible, l'eau de pluie. De plus, une attention particulière est accordée à une conception intelligente et respectueuse (de l'eau) au sein de l'espace public (gestion intégrée de l'eau pluviale) et ce, par exemple, en ayant recours à une végétation résistante aux changements climatiques et en concevant des dispositifs végétalisés permettant le tamponnage et l'infiltration dans l'espace public. Enfin, le projet Gestion verte et bleue comprend également un volet relatif au développement des connaissances via le rassemblement de nouvelles idées et expériences afin de créér un lieu d'apprentissage.

Opportunités!

- Etude Opensource
- Guide de l'espace public bruxellois
- Midis de l'eau avec les services techniques
- ...

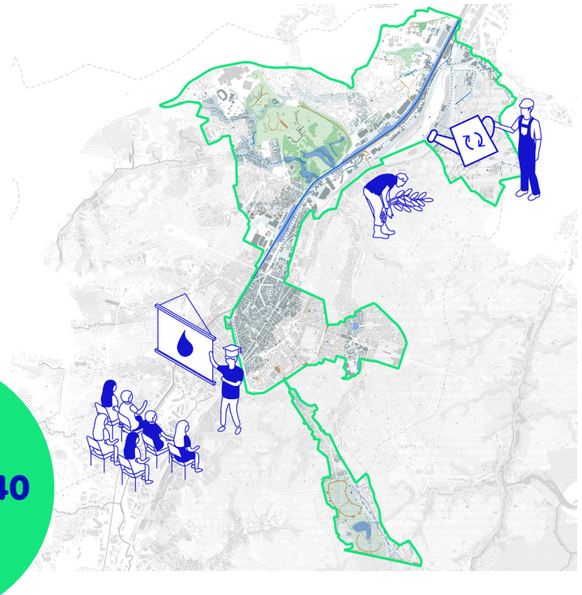
Échelle XS ○ S ○ M ○ L ○ XL ●

Groupes cibles: Usagers de l'espace publique, services de gestion

Eau'bjectifs: 1. 2. 3. 4. 5. 6.

Chanti'eaux: 1 2 3 4 5 6 **7**

Axes: 1 2 3 4 5 6 7 **8**



Interventions

1. Étudier comment les services de gestion peuvent réduire leur consommation en eau.
2. Trouver des sources d'alimentation en eau alternatives au sein de l'espace public pour que les services de gestion puissent les exploiter localement pour entretenir l'espace public.
3. Développer un processus de développement des connaissances où les expériences sont mises en commun et échangées ce qui permet l'émergence d'un lieu d'apprentissage.

Références

À BRUXELLES

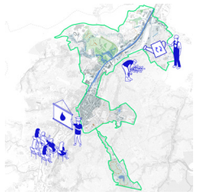
- Installations-Opensource, Bruxelles
- Eaux de pluie, un atout pour l'espace public, Bruxelles-Environnement

EN DEHORS DE BRUXELLES

- Blauw Groen Vlaanderen (NL)

Gestion verte et bleue

- plan d'action



Lignes d'action

Ligne d'action 1 :
Minimaliser le recours à l'eau de distribution et trouver des alternatives durables

1. Lancer une campagne au sein des services de gestion de la Ville en vue de réutiliser autant que possible l'eau (et en gaspiller le moins possible !).
2. Réutiliser les eaux d'exhaure pompées lors de chantiers.
3. Lancer une étude pour examiner comment les rejets en eau des piscines de la Ville peuvent être réutilisés en vue d'entretenir des espaces publics avoisinnants.
4. Mettre en place un réseau de citernes de stockage.
   a. Evaluer où dans les espaces publics, les projets immobiliers et bâtiments appartenant à la Ville, des citernes pourraient être mises en place en vue de récupérer des eaux pluviales à destination des services techniques d'entretien de la Ville (cf. Etude 'Citernes').
   b. Mettre en oeuvre ce réseau de citernes, les monitorer et les entretenir.
5. Entamer des discussions avec le Port de Bruxelles en vue d'utiliser l'eau du canal comme source d'alimentation en eau alternative (voir la fiche Canal, corridor vert, L ; La Ville soutient la Région, XL).

Ligne d'action 2 :
Aménager durablement l'espace public

1. Organiser des journées d'information thématique/midis de l'eau sur l'importance d'un aménagement de l'espace public respectueux de l'eau et ce, au moyen de conseils et astuces à destination des services techniques (voir fiche Communication sur l'eau, XL, et son annexe Sensibilisation).
   a. Créer un espace de débat et de questionnement, identifier les obstacles et rechercher des solutions.
2. Réaliser des interventions durables dans le cadre du travail quotidien des services et aménager les espaces publics de sorte à ce qu'ils évacuent leurs eaux vers des dispositifs de tamponnage végétalisés ains que des zones d'infiltration. Ces espaces publics devraient aussi faire l'objet de fauchage tardif, comprendre des plantes résistantes aux changements climatiques, ne pas recevoir de sel de déneigement, etc.
   a. Voir les fiches Rue d'eau, M ; Place d'eau, M ; Parc d'eau, L ; etc.
   b. Assurer un entretien régulier des ouvrages de gestion des eaux pluviales.
   c. Limiter le recours aux plantes ornementales gourmandes en eau, au sein des espaces publics.

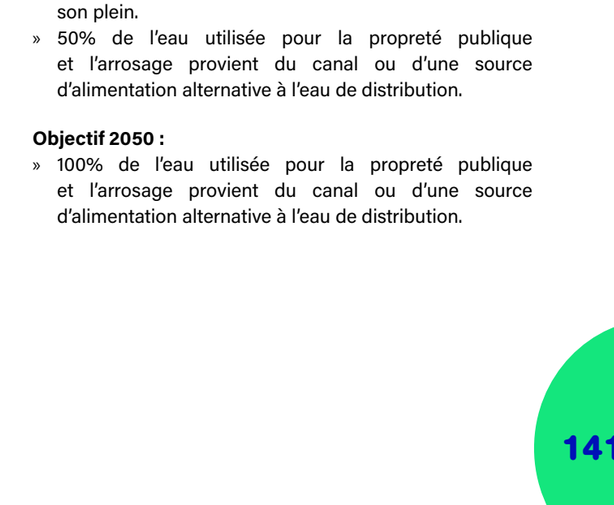
Ligne d'action 3 : Mise en place d'un environnement favorisant l'apprentissage et complétude du Manuel régional de l'espace public

1. Des conseils sur la réutilisation de l'eau et les aménagements visant une gestion intégrée des eaux pluviales sont ajoutés au Manuel régional de l'espace public en cours d'élaboration.
   a. Ce Manuel est un document interactif et dynamique qui peut être consulté à tout moment par les services techniques et qui est régulièrement mis à jour et complété sur la base des expériences et évaluations.
   b. Ce Manuel est complété pour et par les services techniques.
2. Prévoir des moments d'échange réguliers entre les services de planification, de conception et de gestion pour apprendre de l'expérience de chacun mais aussi pour identifier et surmonter les éventuels obstacles.

Coopérer

Acteurs internes Ville par ligne d'action
Porteur (= en gras)

Acteurs externes
Proactifs (= en gras)



Objectifs

Objectif 2030 :

- Réalisation d'une extension à l'étude 'Citernes' pour analyser tout le territoire de la Ville .
- 25% de l'eau utilisée pour la propreté publique et l'arrosage provient du canal ou d'une source d'alimentation alternative à l'eau de distribution.
- Manuel régional de l'espace public complété et en cours d'utilisation.

Objectif 2040 :

- Le parcours de développement des connaissance bat son plein.
- 50% de l'eau utilisée pour la propreté publique et l'arrosage provient du canal ou d'une source d'alimentation alternative à l'eau de distribution.

Objectif 2050 :

- 100% de l'eau utilisée pour la propreté publique et l'arrosage provient du canal ou d'une source d'alimentation alternative à l'eau de distribution.

Contrat de quartier d'eau

- fiche-projet

priorité 1 2 3

Opportunités!

» Contrats de Quartier Durable
» Contrat de Quartier Jonction (40)
» ...

Description

Contexte

Le Contrat de quartier d'eau est un projet de type décisionnel (politique) à l'échelle de la Ville qui se concentre sur la gestion intégrée de l'eau dans les quartiers de Bruxelles.

Fonction

Le Contrat de quartier d'eau place l'intégration de l'eau au premier plan des contrats de quartier durable. Ces contrats de Quartier sont l'occasion pour la Ville de jouer un rôle d'exemplarité en matière de gestion intégrée et durable des eaux pluviales. Sur base d'un diagnostic Eau, les différents enjeux liés à l'eau sont identifiés au sein d'un même quartier. Ainsi, lors du réaménagement des espaces tant publics que bâtis, ces enjeux sont, autant que possible, intégrés en phase de conception. Les fiches et projets du Plan Communal Eau peuvent servir de support et d'inspiration pour la mise en œuvre de divers projets relatifs à l'eau au sein de ces Contrats de Quartier.

Échelle XS S M L **XL**

Groupes cibles: Habitants, usagers

Eau'bjectifs: 1. 2. 3. 4. 5. 6.

Chanti'eaux: 1 2 3 4 5 6 **7**

Axes: 1 **2** 3 **4** **5** **6** 7 **8**



Interventions

1. Réaliser systématiquemennt un diagnostic Eau pour chaque Contrat de Quartier.
2. Faire des Contrats de Quartier des exemples en matière de gestion durable des eaux pluviales : gestion intégrée dans les espaces publics, déconnexion vis-à-vis du réseau d'égouttage, désimperméabilisation des parcelles, toitures végétalisées, végétalisation des façades.
3. Faire collaborer les habitants du quartier autour de la gestion intégrée de l'eau (p.e. Îlots d'eau, Jardins collectcifs, Bloc Collectif, Voisin d'eau, etc.).

Références

À BRUXELLES

» Contrats de quartier durable
» Tracé de l'eau, Forest

Contrat de quartier d'eau

- plan d'action



Lignes d'action

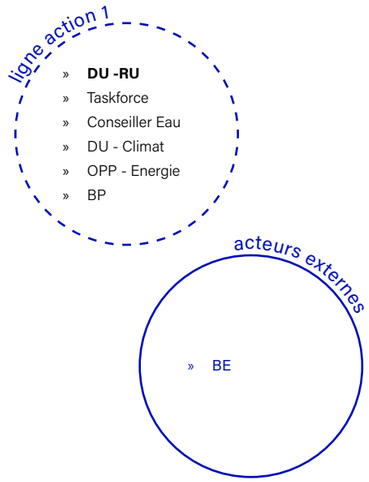
Ligne d'action 1 :
Capitaliser sur les Contrats de quartier durable existants

1. La Task Force Eau se réunit avec l'UO Rénovation urbaine afin de renforcer les synergies potentielles entre le Contrat de quartier durable et le Plan Communal Eau.
   a. Se coordonner également avec la Région.
2. Intégrer l'importance de la thématique de l'eau au sein des lignes directrices et lors de l'accompagnement de chaque contrat de quartier.
   a. Dès la phase de candidature, réaliser une étude évaluant le potentiel de déconnexion des bâtiments et espaces publics situés au sein du périmètre. Cela comprend une estimation de la faisabilité et des coûts afin de disposer de propositions à intégrer au programme du contrat de quartier.
   b. Définir des 'projets de quartier d'eau' et impliquer la Task Force Eau.
   c. Désigner une personne responsable du thème 'nature' pour chaque contrat de quartier, et qui serait responsable de la création des maillages vert et bleu ainsi que de la promotion de la gestion intégrée des eaux pluviales au sein des projets.
   d. Développer un système permettant d'augmenter le montant des primes vertes communales allouées dans le cadre de contrats de quartier actifs et utiliser le volet participatif de ces contrats de quartier pour en informer les citoyens (Voir fiche Primes vertes, XL).
   e. Utiliser le volet participatif des contrats de quartier pour inciter les habitants à participer aux projets Maison'eau, Voisin d'eau, Bloc Collectif, etc. ce qui permettrait de déconnecter certaines descentes d'eaux pluviales et de renvoyer leurs eaux vers des dispositifs végétalisés aménagés au sein de l'espace public.

Coopérer

Acteurs internes Ville par ligne d'action
Porteur (= en gras)

Acteurs externes
Proactifs (= en gras)



Objectifs

Objectif 2030 :
» Tous les contrats de quartier réalisés par la Ville disposent d'un volet Eau et sont ambitieux en matière de gestion intégrée des eaux pluviales.
» 1 projet de type 'Voisin d'eau' réalisé.
» 1 projet de type 'Bloc collectif' réalisé.

Objectif 2040 :
» Evaluation et adaptions.

Task Force Eau

- fiche de projet

prioriteit 1 2 3

Opportunités!

» Task Force Eau existante!
» ...

Description

Contexte

La Task Force Eau est un projet qui répond à la politique de la Ville et qui a un impact à l'échelle de la Ville entière. Ce projet se concentre sur le fonctionnement de la Task Force Eau déjà existante.

Fonction

Le Task Force Eau veille à ce que l'eau soit considérée comme une thématique hautement stratégique qui est intégrée de manière transversale au sein des différents services de la Ville. La Task Force est responsable de la mise en œuvre intégrale du Plan Communal Eau et est active sur plusieurs fronts :
1) Diriger : la Task Force garde une vue d'ensemble sur les multiples actions à mener, dirige et combine les forces vives lorsque cela s'avère possible.
2) Communiquer : la Task Force diffuse le Plan Communal Eau et ses actions. Elle lance diverses campagnes vers certains groupes cibles. Progressivement, la Task Force complète un Manuel regroupant les connaissances et les bonnes pratiques. La Task Force sensibilise les services de la Ville (voir fiche Communication sur l'eau, XL).
3) Mettre en œuvre : la Task Force veille à ce que les fiches-projets du Plan Communal Eau soient mises en œuvre via les différents projets (de quartier) en cours et lors du réaménagement d'espaces publics.
4) Tirer les leçons : la Task Force identifie les problèmes, obstacles et difficultés entravant la réalisation d'une Ville d'eau. Cela concerne des projets et d'actions plus complexes qui nécessitent plus d'énergie et d'engagement.

Échelle XS S M L XL (XL)

Groupes cibles: Ville de Bruxelles

Eau'bjectifs: 1. 2. 3. 4. 5. 6.

Chanti'eaux: 1 2 3 4 5 6 7

Axes: 1 2 3 4 5 6 7 8



Interventions

1. Organiser des réunions régulières et évaluer annuellement le travail accompli
2. Diriger
3. Communiquer
4. Mettre en oeuvre
5. Tirer les leçons
6. Développer une base de données GIS à destination de la Taskforce Eau

Task Force Eau

- plan d'action



Lignes d'action

Ligne d'action 1 :
Diriger

1. La Task Force s'organise, recrute des personnes complémentaires si nécessaire et nomme des coordinateurs pour les différentes actions.
2. Si nécessaire, la Task Force fait appel à un opérateur externe en soutien à la mise en œuvre du Plan Communal Eau.
   a. Fournir un soutien par le biais d'un marché-stock concernant divers types de services en lien avec la thématique de l'eau (par exemple, réalisation d'études hydrologiques pour certains sites ainsi que d'études évaluant le potentiel de déconnexion).
   b. En fonction du soutien futur nécessaire, adapter le marché-stock en conséquence.
3. La Task Force garde une vue d'ensemble sur la multitude d'actions, fournit des conseils et unifie ses forces lorsque c'est envisageable.
   a. La Task Force développe une base de données GIS en lien avec l'eau et la diffuse.
4. Le conseiller Eau est le coordinateur de la Task Force Eau et assure le lien avec les niveaux décisionnels (politique).

Ligne d'action 2 :
Communiquer (voir aussi la fiche Communication sur l'eau, XL)

1. La Task Force diffuse le Plan Communal Eau et ses actions auprès d'un public plus large et le sensibilise à l'importance de l'eau.
2. La Task Force lance et coordonne diverses campagnes de communication destinées à certains groupes cibles. Cela se fait sur base des fiches-projets du Plan Communal Eau.
3. Progressivement, la Task Force complète le Manuel régional qui regroupe les connaissances acquises et les bonnes pratiques (voir la fiche Gestion verte et bleue, XL).
4. La Task Force informe les services de la Ville des nouveaux développements ainsi que de l'importance de l'eau. Elle fait elle-même l'objet d'une formation continue.

Ligne d'action 3 :
Mettre en œuvre

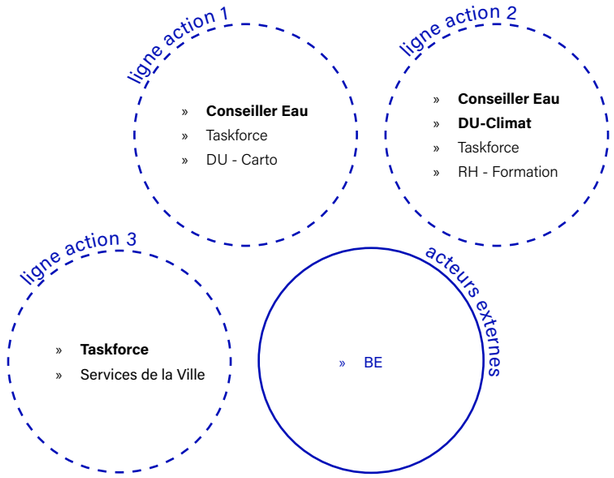
1. La Task Force s'assure que les fiches-projets soient mises en œuvre lors d'aménagements ou d'opportunités planifiées, tels que :
   a. Contrats de quartier durable (voir Contrat de quartier d'eau, XL).
   b. Projets de rénovation urbaine.
   c. Études à l'échelle du quartier.
   d. Réaménagement de l'espace public (par exemple, travaux d'égouttage).
   e. Quartiers prioritaires : la Task Force peut désigner 2 quartiers prioritaires où il est urgent d'intervenir. De cette façon, plusieurs fiches-projets peuvent être exécutées en parallèle.

Ligne d'action 3 (suite), 4 et 5 :
voir page suivante

Coopérer

Acteurs internes Ville par ligne d'action
Porteur (= en gras)

Acteurs externes
Proactifs (= en gras)



Objectifs

» En lien avec la mise en œuvre des autres fiches-projets.
» Le rapport annuel permet de suivre les résultats obtenus.
» A chaque législature, au moins un échevin est responsable de la thématique de l'Eau.

Objectif 2030:
» Développement d'un GIS Eau et le diffuser en interne.

Task Force Eau

- plan d'action



Lignes d'action

2. La Task Force présente le Plan Communal Eau aux différents services de la Ville.
3. La Task Force organise des échanges sur les tâches que chaque service de la Ville doit accomplir en vue de mettre en œuvre le Plan Communal Eau. Ces tâches sont à intégrer, autant que faire se peut, au travail quotidien mené par les services. Les fiches-projets sont utilisées à cette fin.
   a. Par le biais de discussions, mettre en évidence les avantages et inconvénients de la mise en place d'une nouvelle manière d'aborder le travail.
   b. Présenter les bons exemples (Masterplan Van Praet, Guide de l'espace public de Gand, etc.). Voir aussi fiche Communication sur l'eau et son annexe Sensibilisation, XL.
   c. Identifier les obstacles rencontrés et proposer des solutions pour y remédier, dans la ligne d'action 4.
   d. En fonction des besoins et souhaits de chacun, élaborer une méthode de sensibilisation avec les services de la Ville.

Ligne d'action 4 :

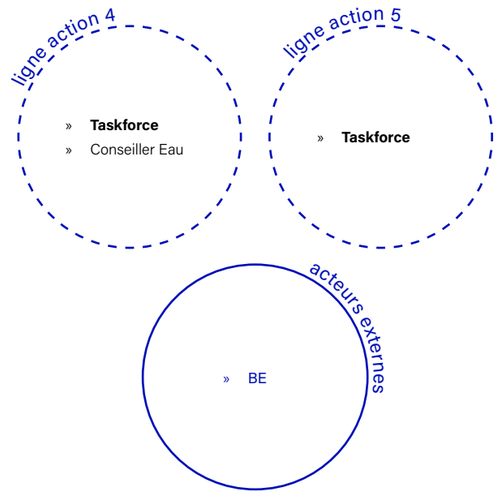
Tirer les leçons

1. La Task Force identifie les obstacles et difficultés rencontrés lors de l'implémentation et de la mise en œuvre.
2. Cela concerne les questions les plus complexes ayant nécessité plus d'énergie, d'engagement et de temps de réalisation (projet à long-terme).

Ligne d'action 5 :

A chaque législature, au moins un échevin dispose de la thématique de l'eau dans ses attributions.

Coopérer



Primes vertes

- fiche-projet

priorité 1 2 3

Opportunités!

» Primes vertes existantes
» ...

Description

Contexte

Les Primes vertes sont un projet qui répond à la politique de la Ville et qui concerne tout son territoire. Il examine les différents moyens de soutien que peut offrir la Ville.

Fonction

Les Primes vertes de la Ville concernent l'ensemble des primes communales existantes qui encouragent les habitants à réaliser des interventions durables. Pour l'eau, il s'agit notamment de subventions pour l'installation d'une citerne ou d'un tonneau de récupération d'eau de pluie, la perméabilisation des sols ou, l'installation d'un dispositif d'infiltration des eaux pluviales. Les Primes vertes incitent les habitants et les usagers à s'engager dans une gestion intégrée de l'eau de pluie. Bien sûr, ces primes ne peuvent être dissociées des règlements sur l'eau, qui tentent d'imposer cette gestion intégrée de manière plus contraignante. Le défi pour la Ville est maintenant de mieux faire connaître ses Primes vertes auprès de ses habitants (y compris ceux qui vivent aux limites communales), de les rendre accessibles à tous (c'est-à-dire à toutes les catégories de revenus mais aussi aux propriétaires, locataires et bailleurs) et enfin, de les étendre davantage. A ce sujet, il est indispensable que les nouvelles primes répondent réellement aux besoins rencontrés sur le terrain et qu'elles contribuent à une gestion intégrée de l'eau de pluie.

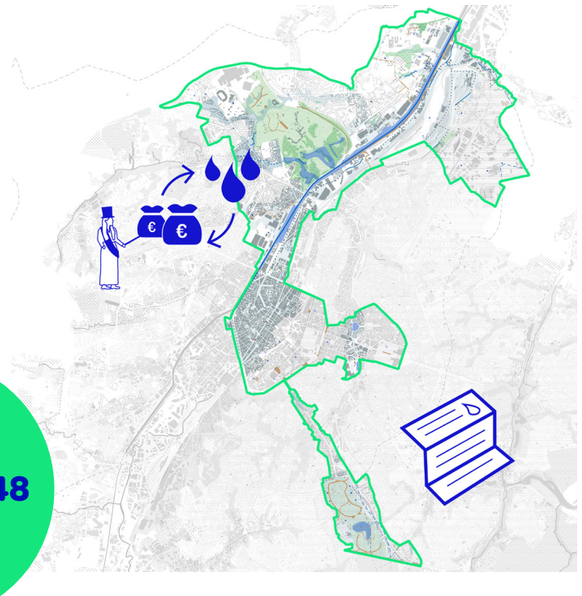
Échelle XS S M L **XL**

Groupes cibles: Propriétaires

Eau'bjectifs: **1.** **2.** **3.** **4.** **5.** **6.**

Chanti'eaux: 1 2 3 4 5 6 **7**

Axes: 1 **2** 3 **4** **5** **6** 7 **8**



Interventions

1. Évaluer les Primes vertes existantes. Envisager d'autres mécanismes de soutien et d'incitation.
2. Faire connaître les Primes vertes à un public plus large, pourquoi pas au-delà des frontières communales.
3. S'engager à assurer l'inclusivité et l'accessibilité des Primes vertes.
4. Augmenter le montant des Primes vertes au sein des périmètres de Contrats de quartier.
5. Établir de nouvelles Primes vertes.

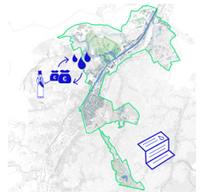
Références

À BRUXELLES

» Primes vertes, Ville de Bruxelles

Primes vertes

- plan d'action



Lignes d'action

Ligne d'action 1 :
Faire connaître les primes existantes aux habitants

1. Voir aussi les fiches Maison'eau, XS, et Communication sur l'eau, XL.
2. Se concentrer d'abord sur la sensibilisation des habitants à un usage rationnel et durable de l'eau :
   a. Voir les fiches Maison'eau, XS, Voisin d'eau, S et Communication sur l'eau, XL.
   b. Lancer une campagne de communication sur l'existence des Primes vertes.
      » Faire circuler une brochure d'information vers différents groupes cibles.
      » Organiser un concours de la 'Meilleure Maison'eau,' tout en soulignant les Primes vertes qui auraient été allouées pour participer à sa concrétisation.
3. Faire connaître les Primes vertes et les rendre également accessibles à des habitants de communes situées en amont.

Ligne d'action 2 :
Examiner l'offre des primes actuelles et concevoir de nouvelles stratégies d'incitation

1. Vérifier si l'offre de primes répond aux actions proposées dans les fiches du Plan Communal Eau (déjà en cours).
2. Veiller à ce que les primes soient inclusives et accessibles à toutes les classes de revenus et en particulier, aux classes de revenus les plus faibles. Augmenter, éventuellement, le montant des primes pour les classes de revenus les moins élevées.
   a. Cela signifie également que la Ville n'accorde pas seulement des subventions sur base de facture, mais qu'elle peut également financer des opérations qui auraient été réalisées par les habitants eux-mêmes.
3. Établir de nouvelles primes telles que la réalisation d'un diagnostic visant à prévenir les inondations, l'épuration individuelle des eaux usées pour les propriétés non raccordées au réseau d'égouttage, l'installation de systèmes de détection de fuites (ex. shayp), l'analyse de la qualité de l'eau, etc.
4. Évaluer les primes vertes et concevoir des stratégies d'incitation alternatives.
5. Elaborer un règlement sur l'eau basé sur les enseignements tirés de l'utilisation et de l'évaluation des primes vertes (voir fiche Règlement sur l'eau, XL).

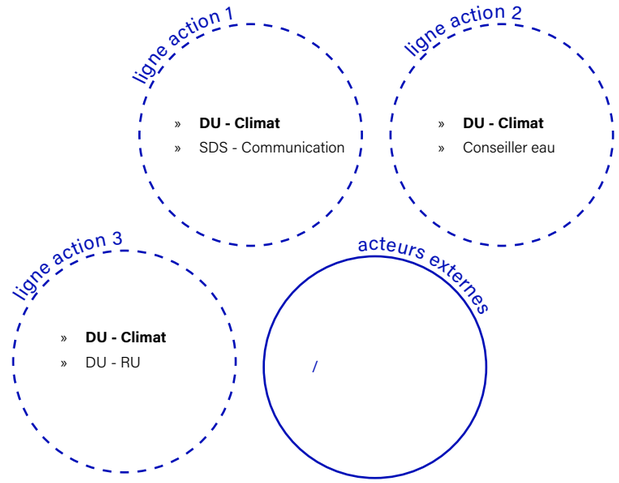
Ligne d'action 3 :
Augmenter le montant des primes vertes dans le cadre de Contrats de quartier durable ou de projets collectifs

1. Voir fiches Contrats de quartier d'eau, XL ; Voisin d'eau, S, Bloc Collectif, S.

Coopérer

Acteurs internes Ville par ligne d'action
Porteur (= en gras)

Acteurs externes
Proactifs (= en gras)



Objectifs

Objectif 2030 :
» Tout le budget prime annuel est alloué.
» Au sein du bassin versant du Molenbeek, la ville ouvre l'accès à ses primes aux habitants de communes situées amont, ou au minimum, participe à des primes communales qui y seraient déjà existantes via un système de surprimes.

Objectif 2040 :
» Evaluation et adaptations.

Règlement sur l'eau

- fiche-projet

priorité 1 2 3

Opportunités!

- Good Living (nouveau Réglement Régional d'Urbanisme)
- Plan communal de lutte contre les inondations à Forest
- Réglement communal d'urbanisme relatif à la gestion des eaux, Uccle

Description

Contexte

Le Règlement sur l'eau est un projet qui répond à la politique de la Ville et qui concerne tout son territoire. Il vise à élaborer un Règlement Communal d'Urbanisme Spécifique sur l'eau.

Fonction

Le Règlement sur l'eau vise à renforcer et à affiner la réglementation sur l'eau au sein d'un nouveau Règlement Communal d'Urbanisme Spécifique (RCUS), à savoir un 'Règlement sur l'eau.' Ce Règlement sur l'eau pourrait remplacer le Règlement Régional d'Urbanisme/Good Living s'il ne répond pas au niveau d'ambition de la Ville, en terme de gestion des eaux pluviales. Ceci permet ainsi d'offrir la possibilité à la Ville d'établir des règles spécifiques pour cetaines zones ou quartiers de son territoire. Le Règlement sur l'eau peut encadrer des réaménagements et développements tant à petite qu'à grande échelle; le tout au sein d'un cadre ambitieux facilitant une transition vers une Ville d'eau d'ici 2050. Les fiches-projets du Plan Communal Eau donnent déjà une certaine orientation au contenu potentiel de cette nouvelle réglementation et identifient même des questions à y traiter (réutilisation, volumes à collecter, taux de perméabilité à respecter, etc.) et ce, spécifiquement pour certains lieux-types. La question du réemploi des eaux d'exhaure, celle de limiter les nouvelles constructions dans les zones inondables (ou du moins que ces constructions soient adaptées et résistantes aux inondations) ou encore, celle relative à l'obligation d'épurer ses eaux usées pour les bâtisses non raccordées au réseau d'égouttage, sont également des éléments à traiter dans ce Règlement sur l'eau.

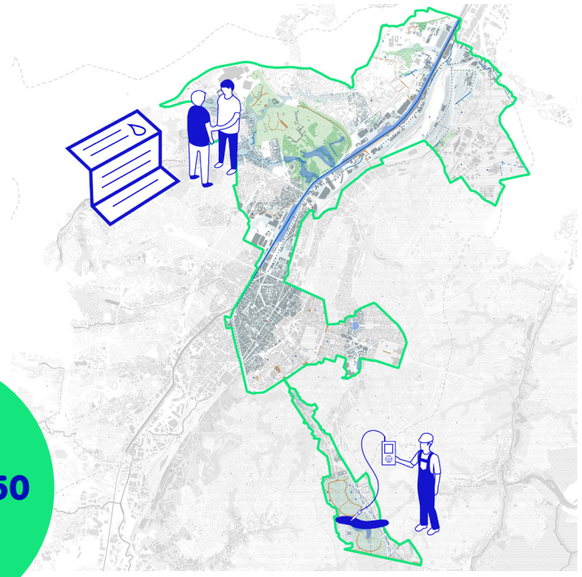
Échelle XS S M L **XL**

Groupes cibles: Habitants, propriétaires

Eau'bjectifs: 1. 2. 3. 4. 5. 6.

Chanti'eaux: 1 2 3 4 5 6 **7**

Axes: **1** **2** **3** **4** **5** 6 7 **8**



Interventions

1. Regrouper et évaluer les réglementations et autorisations existantes en matière d'eau.
2. Élaborer un nouveau Règlement Communal d'Urbanisme Spécifique (RCUS) sur l'eau, sur base des résultats de cette évaluation, des leçons tirés par les autres communes (partage d'expérience) et des ambitions définies dans le présent Plan Communal Eau que ce soit par échelle que par projet-type.
3. Pour les grands sites de développement et certaines zones particulières, développer des stratégies en matière de réglementation sur la gestion intégrée des eaux pluviales.
4. Étudier comment la gestion durable des eaux d'exhaure (pompage de chantier) peut être intégrée dans le nouveau Règlement sur l'eau.

Références

À BRUXELLES

- Uccle, Réglement Communal d'Urbanisme relatif à la gestion des eaux
- Installations-Opensource, Bruxelles

Règlement sur l'eau

- plan d'action



Lignes d'action

Ligne d'action 1:
Rédiger des recommandations Eau et les évaluer ensuite

1. Rédiger des recommandations Eau relatives à la gestion intégrée des eaux pluviales. Celles-ci peuvent se baser sur les fiches-projets du présent Plan Communal Eau.
2. Diffuser ces recommandations Eau et les faire appliquer par les services de la Ville, les opérateurs publics et les particuliers.
3. Suivre et évaluer le bon respect de ces recommandations.

Ligne d'action 2:
Si nécessaire, rédiger un réglement sur l'eau et l'évaluer ensuite

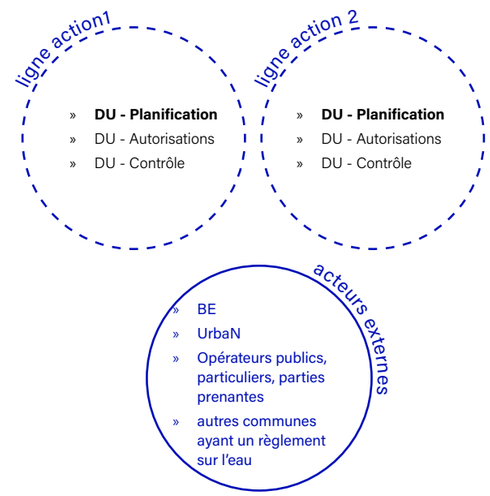
1. Sur base de l'évaluation des recommandations Eau, déterminer les réglementations existantes à adapter et étendre.
2. Si cela s'avère nécessaire, p.e. car certains aspects de Good Living ne sont pas suffisants en matière de gestion des eaux, un nouveau Règlement Communal d'Urbanisme Spécifique sur la thématique de l'eau (ou, réglement sur l'eau) pourrait être rédigé sur base de :
   a. Evaluation des résultats.
   b. Recours aux Primes vertes, XL.
   c. Retour d'expérience d'autres communes.
   d. Ambitions fixées dans le présent Plan Communal Eau que ce soit par échelle ou par projet-type.
3. Encourager partout la gestion intégrée des eaux pluviales selon les priorités suivantes : collecter, infiltrer, tamponner, s'écouler aussi bien dans le domaine privé que public.
4. Le Règlement sur l'eau comprend les éléments suivants :
   a. Pour les fiches Maison'eau, XS ; Travailler avec l'eau, XS ; Bâti'eau de la Ville, XS et Cour de récréation végétalisée, S, il y a lieu d'imposer un taux d'imperméabilisation maximum ainsi que des normes en matière de réutilisation des eaux de pluie.
   b. Pour la fiche Rue d'eau, il s'agit plutôt de considérations en matière de dispositifs d'infiltration.
   c. Réglementer l'usage des pesticides et des produits d'entretien ainsi que la mise en place d'éventuelles zones tampon, dans le but de préserver la qualité de l'eau.
   d. Pour les constructions non raccordées au réseau d'égouttage ('points noirs'), imposer l'installation de station d'épuration autonome.
   e. Renforcer les règles concernant les nouvelles constructions situées en zone inondable (p.e. via la réalisation de bâtiments adaptés, capables de résister aux inondations).
   f. Concernant le pompage d'eaux d'exhaure sur chantier, des normes de réemploi pourraient être envisagées. Les avis d'Opensource et de Bruxelles-Environnement sont ici à prendre en compte.
   g. L'avis technique de la Ville sera requis lors de l'octroi de permis prévoyant l'implantation d'une fontaine (en gestion communale future).

Ligne d'action 2 (suite), 3 et 4 :
voir page suivante

Coopérer

Acteurs internes Ville par ligne d'action
Porteur (= en gras)

Acteurs externes
Proactifs (= en gras)



Objectifs

Objectif 2030 :
- Recommandations Eau rédigées.

Objectif 2040 :
- Développement d'une stratégie Eau globale pour chaque plat'eau/zone stratégique prioritaire.
- Evaluation du bon respect, ou non, des recommandations Eau Ville ainsi que de Good Living (nouveau RRU). Et, rédiger un réglement sur l'eau (Règlement Communal d'Urbanisme Spécifique - RCUS) pour les points qui le mériteraient.

Objectif 2050 :
- Evaluation du respect des recommandations Eau ainsi que du réglement sur l'eau de la Ville.
- Mise en oeuvre de toutes les stratégies Eau globales de chaque plat'eau/zone stratégique prioritaire.

Règlement sur l'eau

- plan d'action



Lignes d'action

5. Adopter et faire appliquer le nouveau réglement sur l'eau.
6. S'engager à assurer un suivi et une application suffisante des nouvelles règles.
7. Evaluer le nouveau Réglement sur l'eau sur base des résultats et questionnements provenant du terrain.

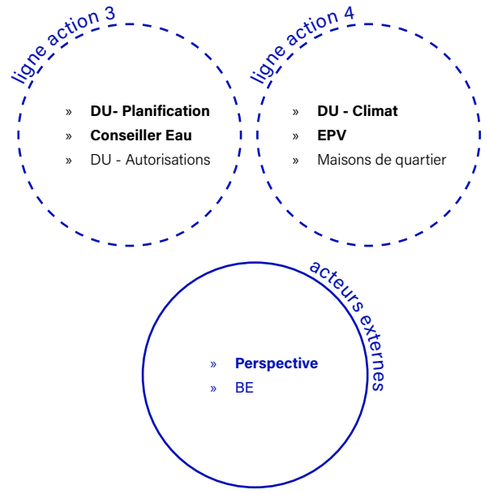
Ligne d'action 3:
Compléter les recommandations Eau et/ ou le réglement sur l'eau sur base de 'stratégies Eau spécifiques'

1. Identifier les zones stratégiques prioritaires (voir cartographie) à soumettre à une réglementation spécifique en matière de gestion intégrée des eaux pluviales. Voir aussi les fiches Plat'eau, S et Contrat de quartier d'eau, XL.
2. Soutenir et accompagner l'intégration de la gestion intégrée de l'eau au sein des sites à l'aide de micro-plans (Masterplan, PPAS, PAD, etc.).

Ligne d'action 4:
Mettre en place un plan d'urgence en cas de sécheresse

1. Etablir un ensemble de mesures de lutte contre la sécheresse que la Ville peut activer progressivement en fonction de l'ampleur de la sécheresse.
2. Elaborer un plan d'urgence qui mobilise divers services de la Ville en cas d'aggravation des niveaux de sécheresse (p.e. interdiction d'arroser les plantations de la Ville, interdiction de laver les véhicules de la Ville, ...)
3. En parallèle, évaluer si l'actuel plan canicule de la Ville pourrait être compléter au moyen de nouvelles actions (p.e. faciliter l'accès aux piscines communales, communiquer sur les îlots de fraîcheur et fournir des conseils sur comment rafraichir son logement).

Coopérer



Eau sans frontières

- fiche-projet

priorité 1 2 3

Opportunités!

» Comité d'accompagnement du Molenbeek (CAM)
» Brusseau Bis
» ...

Description

Contexte

Eau sans frontières est un projet qui répond à la politique de la Ville et dont le périmètre d'action dépasse les limites communales. Ce projet repose sur les interactions possibles entre les communes et la Région au sein des différents bassins versant bruxellois.

Fonction

Les cours d'eau suivent une logique de bassins et de vallées, sans tenir compte des limites administratives. Le projet Eau sans frontières vise le renforcement de la coopération entre les communes et la Région, au sein de zones de convergence stratégiques, afin d'assurer une continuité ainsi qu'une gestion intégrée des eaux pluviales à l'échelle du bassin-versant. Cela peut se faire sur base du modèle du Comité d'Accompagnement du Molenbeek (CAM), dans le cadre duquel plusieurs communes collaborent pour mettre en œuvre une politique globale de gestion intégrée de l'eau de pluie et lancer des projets communs. Ainsi, les cours d'eau et leurs bassins versants sont aménagés et gérés de manière optimale, sans entraves administratives.

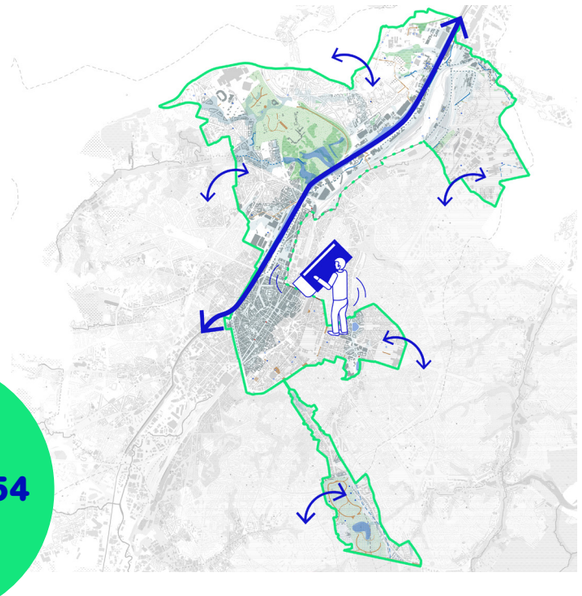
Échelle XS S M L **XL**

Groupes cibles: Habitants, communes voisines

Eau'bjectifs: 1. 2. 3. 4. 5. 6.

Chanti'eaux: 1 2 3 4 5 6 **7**

Axes: **1** **2** 3 4 **5** **6** 7 **8**



Interventions

1. Coopérer par bassin versant au-delà des frontières administratives :
   a. En cours pour le bassin versant du Molenbeek
   b. A réaliser pour le bassin versant du Maelbeek
2. Mettre en place des projets pilotes intercommunaux au sein du bassin versant
3. Identifier les zones de convergence stratégiques
4. Réaliser les projets

Références

À BRUXELLES

» La vallée solidaire du Molenbeek, EGEB et les communes
» Brusseau Bis
» Les communautés hydrologiques, Brusseau

Eau sans frontières

- plan d'action



Lignes d'action

Ligne d'action 1 :
Echanger les connaissances avec les communes voisines

1. Organiser un moment d'échange avec les communes voisines pour discuter de bonnes pratiques et fournir des conseils en matière de gestion de l'eau. Par exemple, des formations conjointes à destination des techniciens/gestionnaires des diverses communes. (voir fiche Communication sur l'eau, XL et son annexe Sensibilisation).
2. Encourager les autres communes à lancer également des primes vertes. Permettre aux habitants des communes situées en amont d'utiliser les primes vertes de la Ville de Bruxelles. (Voir fiche Primes vertes, XL).
3. Mettre en oeuvre les connaissances d'autres communes, tel que le réglement communal d'urbanisme relatif à la gestion des eaux, à Uccle. (voir fiche Réglement sur l'eau, XL).

Ligne d'action 2 :
Poursuivre la coopération au sein du Comité d'accompagnement du Molenbeek (CAM)

1. Poursuivre le fonctionnement actuel et faire connaître cette forme innovante de coopération aux autres communes belges.
2. À cette fin, mettre en avant des réalisations communes telles que la brochure du bassin solidaire du Molenbeek.
3. Faire adopter une Charte de la Véllée Solidaire par les Collèges des 4 communes du bassin versant du Molenbeek (Ville de Bruxelles, Jette, Ganshoren, Berchem-Sainte-Agathe). Et si le besoin s'en fait ressentir, mettre en place des Collèges communs avec les 3 autres communes du bassin versant pour traiter de la question de l'eau.
4. Évaluer le travail accompli: apprendre en permanence et adapter la manière de fonctionner si nécessaire.
5. Transmission des connaissances : impliquer d'autres vallées solidaires dans l'échange et le développement des connaissances.

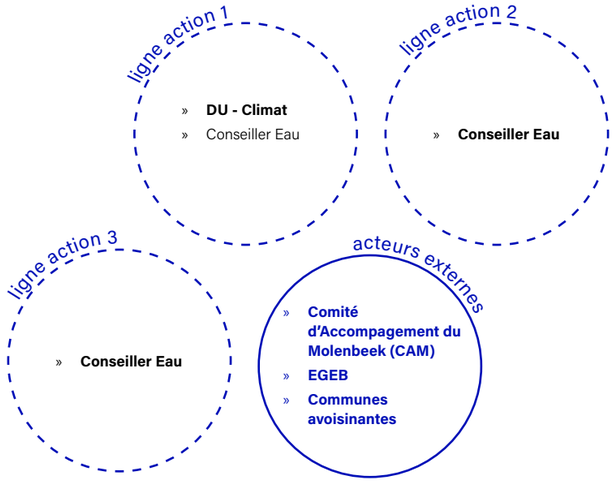
Ligne d'action 3 :
Mettre en place le bassin versant solidaire du Maelbeek

1. Avec Bruxelles-Environnement, étudier le financement des EGEB en vue de mettre en place un bassin versant solidaire du Maelbeek.
2. Sonder les communes concernées (Ixelles, Schaerbeek, Saint-Josse-ten-Noode et Etterbeek) sur leur intérêt à participer à ce bassin versant solidaire.
3. A plus long-terme et si nécessaire, mettre en place des Collèges communs avec les autres communes du bassin versant pour traiter de la question de l'eau.
4. Lancer des projets intercommunaux au niveau de zones prioritaires du bassin versant.
5. Evaluer les projets (durant et après leur mise en oeuvre) et lancer d'autres projets.

Coopérer

Acteurs internes Ville par ligne d'action
Porteur (= en gras)

Acteurs externes
Proactifs (= en gras)



Objectifs

Objectif 2030 :
» En lien avec la mise en œuvre des autres fiches (Communication sur l'eau, XL et Primes vertes, XL).
» Investigations menées auprès d'autres communes pour fonder un éventuel bassin versant solidaire du Maelbeek.

Objectif 2040 :
» Evaluation et adaptions.

La Ville soutient la Région

priorité 1 2 3

Aussi ambitieuses que peuvent être les actions menées par la Ville de Bruxelles sur la thématique de l'eau, celles-ci ne peuvent suffire seules à réaliser tous les objectifs édictés dans le présent Plan Communal Eau. En effet, le pouvoir d'action de la Ville est, en partie limité, par son territoire, ses champs de compétences et ses moyens. Le présent Plan Communal Eau doit donc se voir comme une déclinaison, à l'échelle communale, du Plan de Gestion de l'Eau régional dont la troisième version a été approuvée par le Gouvernement de la Région Bruxelloise en juin 2023. Ainsi, la Ville vient en soutien à la Région dans la mise en œuvre de ce plan régional et ce, en travaillant à une échelle d'intervention plus spécifique et en activant des moyens d'actions complémentaires. Le but est de mobiliser toutes les forces disponibles pour travailler de concert pour que Bruxelles redevienne une Ville d'Eau.

Soutenir les projets régionaux

Restaurer les cours d'eau comme artères bleues vitales et créer des tracés bleus dans la Ville

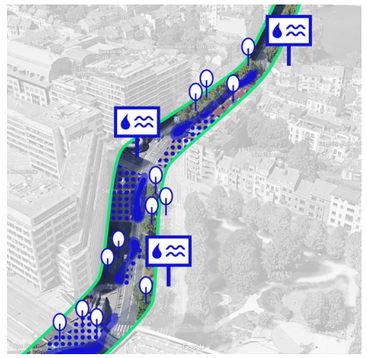
Il y a 150 ans, les travaux de voutement de la Senne ont commencé, faisant disparaître les cours d'eau le long desquels la Ville de Bruxelles s'est implantée. Aujourd'hui, nous savons cependant que les cours d'eau peuvent jouer un rôle important en rendant l'environnement urbain résilient face aux changements climatiques (en favorisant le refroidissement, en réduisant le risque d'inondation, en augmentant la biodiversité) et il est important de les redessiner en tant qu'artères vitales tant vertes que bleues au sein de la Ville. Les rivières à ciel ouvert peuvent collecter mais aussi tamponner les eaux de ruissellement et restaurer le système hydrologique naturel de la Ville. En construisant des berges naturelles et suffisamment de méandres, on peut également faire du cours d'eau à ciel ouvert un corridor écologique dans le tissu urbain gris. La Ville de Bruxelles, ayant peu de marge de manœuvre en la matière, soutient la Région (Bruxelles-Environnement) dans cette opération d'ouverture que ce soit, par exemple, au moyen d'avis officiels, de plans stratégiques et/ou réglementaires, de projets co-portés ; ou encore, lors de la délivrance de permis.

Les interventions importantes, en terme de mise à ciel ouvert de cours d'eau, sur le territoire de la Ville de Bruxelles concernent le Keelbeek avec sa reconnexion au Hollebeek, le Gazenweidebeek, le Tweebeek, le Hollebeek ainsi que la Senne (à hauteur du parc Maximilien et sur le site de Schaerbeek-Formation).

En ce qui concerne la déconnexion du Molenbeek vis-à-vis du réseau d'égouttage, même si elle se fera en souterrain, celle-ci permettra de partiellement soulager le réseau d'égouttage ce qui limitera les déversements d'eaux pollués vers le milieu naturel et augmentera aussi l'efficience de la station d'épuration Nord.

Enfin, s'il est avéré que bon nombre de cours d'eau ne pourront être remis à ciel ouvert tels que le Molenbeek aval, le Maelbeek ou encore, certains tronçons de la Senne, il n'empêche que leur tracé peut être rappeler de manière imaginaire au niveau de l'espace public urbain que ce soit à l'aide de dispositifs de gestion intégrée des eaux pluviales, d'œuvres d'art, de fontaines, etc.

Voir fiche Rivière urbaine (L) ainsi que la cartographie des priorités.



La Ville soutient la Région - plan d'action

Améliorer la qualité des eaux de surface

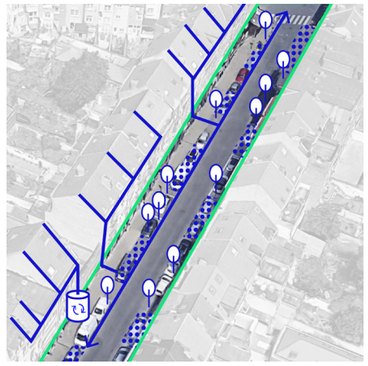
Une qualité de l'eau suffisante est nécessaire pour que les cours d'eau et les étangs puissent être considérés comme des biotopes écologiques précieux. Cependant, de nombreux cours d'eau et étangs sont actuellement dans un mauvais état tant hydrologique qu'écologique. La Ville s'engage donc à améliorer la qualité de l'eau des quelques masses d'eau qu'elle gère (voir fiche Etangs d'eau de pluie, L) et soutient la Région (Bruxelles-Environnement) dans l'accomplissement de cette tâche pour les nombreux cours d'eau et étangs dont elle a la gestion et ce, que ce soit à l'échelle de son territoire qu'à l'échelle régionale. Ce soutien peut prendre différentes formes dont, notamment, des échanges de connaissances entre services gestionnaires ou, le recours à une même méthodologique en vue d'établir des fiches d'identité spécifiques par étangs.

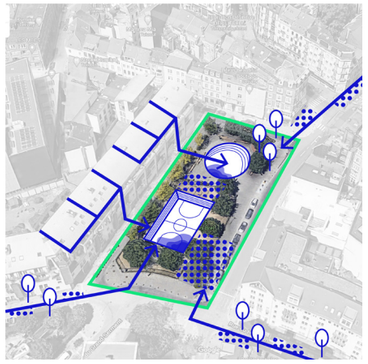
Le fait également que la Ville mènera plusieurs actions visant in fine une réduction des volumes d'eaux pluviales renvoyés vers le réseau d'égouttage, permettra également d'avoir un impact indirect sur la qualité des eaux de surface via une diminution du nombre de déversements du réseau d'égouttage vers la Senne et le Canal qui servent encore trop souvent de soupape de sécurité.

Rues d'eau, Places d'eau et Parcs d'eau aménagés et gérés par la Région

Les rues, les places et les parcs ne sont pas tous gérés par la Ville ; beaucoup sont également aménagés et entretenus par la Région (p.e. Bruxelles-Mobilité, Beliris, STIB). Afin que ces espaces publics régionaux jouent également un rôle dans la gestion intégrée des eaux pluviales, la Ville s'engage à faire connaître son Plan Communal Eau auprès de la Région et ce, plus particulièrement les fiches Rue d'eau (M), Place d'eau (M) et Parc d'eau (L). De même, si des règlements ou plans plus spécifiques, découlant de la fiche Réglement d'eau (XL), venaient à voir le jour, ceux-ci seraient également transmis à la Région en vue de leur bonne application. Ceci participera à assurer une transformation intégrée et évolutive de l'espace public. En outre, la Ville et la Région devraient être amenées à échanger leurs connaissances sur les interventions et projets exemplaires en matière de gestion des eaux pluviales et ce, pour que l'eau fasse dorénavant partie intégrante de tout (ré)aménagement de l'espace public, où les Rues d'eau, Places d'eau et Parcs d'eau seront la norme à l'avenir.







La Ville soutient la Région

priorité 1 2 3

Coopérer avec la Région

La Ville propose ici un certain nombre d'actions qui peuvent être menées conjointement avec la Région afin de contribuer à une politique de l'eau intégrée et à la réalisation d'une Ville d'eau.

Vers une politique de l'eau intégrée

En collaboration avec la Région et plus particulièrement, Bruxelles-Environnement, Hydria, et VIVAQUA mais aussi d'autres partenaires bruxellois, la Ville souhaite mettre en œuvre une politique de l'eau intégrée afin que l'espace urbain bruxellois soit conçu et entretenu de manière résiliente. En effet, les défis climatiques auxquels la Ville est confrontée aujourd'hui, et sera confrontée demain, exigent une coopération solide entre tous les acteurs de l'eau et ce, à différents niveaux.

Pour ce faire et pour faciliter cette solidarité entre acteurs, il semble opportun de clarifier certains éléments qui, actuellement, sont considérés comme des freins à l'émergence de certains projets et actions de terrain. Il s'agit notamment de :

1. **Redéfinir les rôles en matière de gestion des dispositifs de gestion des eaux pluviales dans l'espace public.**
   Actuellement, sur base de l'ordonnance établissant un cadre pour la politique de l'eau, il s'avère que le gestionnaire de l'espace public est responsable (aménagement et entretien) des dispositifs de gestion des eaux pluviales présents qu'ils soient de type classique ou GIEP (Gestion Intégrée des Eaux Pluviales), du moment qu'il n'y ait que des eaux pluviales qui y transitent. Cependant, à l'avenir, la multiplication de ce genre de dispositifs devrait engendrer des coûts supplémentaires tant financiers qu'humains pour la Ville de Bruxelles. De plus, la multitude d'acteurs responsables de tels dispositifs en Région bruxelloise (soit les 19 communes, Bruxelles-Mobilité ou encore, Bruxelles-Environnement) pourrait induire des gestions différentes et inégales de ces ouvrages selon les territoires. Or, les dispositifs de gestion des eaux pluviales nécessitent un entretien régulier (conséquent ou non, selon leur type) et ce, afin qu'ils puissent continuer à jouer leur rôle de lutte contre les inondations et ce, de manière pérenne. Afin de garantir cet entretien efficient, la Ville souhaite que le Gouvernement de la RBC désigne un responsable unique (en application des articles 17 et 18 de l'ordonnance cadre Eau) ne fut-ce que pour les dispositifs souterrains de gestion des eaux pluviales. VIVAQUA pourrait être éligible à cette tâche puisque celui-ci dispose d'une part, des capacités techniques et que, d'autre part, contrairement aux communes, il pourrait financer ces dispositifs via la facture de l'eau (moins d'eau à transporter, usure moindre du réseau, frais d'assainissement réduit, etc.) ainsi que via transfert de moyens entre opérateurs de l'eau (Art.18 4 de l'ordonnance cadre Eau). La mise en œuvre d'autres sources de financement pourraient également être envisageables et mises en place par la Région comme proposé dans le Plan de Gestion de l'Eau régional (Mesures 4.1. Evaluer le mode de facturation du coût du service d'assainissement auprès des entreprises et 5.2. Identifier les sources de financement pour réaliser et entretenir les dispositifs de gestion intégrée des eaux pluviales).

2. **Elaborer un fond de financement des dispositifs de gestion des eaux pluviales.**
   Les investissements d'aujourd'hui sont importants pour réduire les coûts de demain. Actuellement, il n'est pas toujours évident de savoir comment la Ville, en tant que gestionnaire et propriétaire d'une grande partie de l'espace public, peut financer des éléments tels que les systèmes de gestion intégrée des eaux pluviales ou d'autres installations techniques. Il y aurait donc lieu de mettre en place un fond de financement qui serait, notamment, alimenté par la Région de Bruxelles-Capitale. Les prémices de cette proposition se trouvent déjà dans la « Déclaration de politique générale commune au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et au Collège réuni de la Commission communautaire commune » pour la législature 2019-2024. En effet, le Gouvernement y mentionne l'étude de la possibilité de revoir la législation en vue de permettre à VIVAQUA de co-financer des investissements communaux visant la mise en œuvre de solutions de gestion de l'eau alternatives aux bassins d'orage. D'autres mécanismes pourraient être envisagés afin de permettre d'éventuels transferts d'argent entre les gestionnaires de l'eau (dont les communes) pour financer des projets de gestion des eaux pluviales. Enfin, la Ville propose la mise en place d'un organe (par exemple, via Brulocalis) aidant les communes dans la recherche de financements afin de pouvoir assumer leur rôle d'exemplarité en terme de gestion des eaux pluviales (par exemple, subventions européennes pour financer des projets).

3. **Réaliser et tenir à jour un outil de monitoring des projets de gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP), à l'échelle des différents bassins versant.**
   Le projet Brusseau Bis, financé par Innoviris, a développé une méthodologie en vue de cartographier des opportunités au sein du bassin versant du Molenbeek. Cette méthode devra être reprise et éprouvée en vue de créer une carte dynamique qui identifierait les projets tant publics que privés déjà réalisés, ou en cours, ainsi que les sites présentant un réel potentiel en terme de gestion intégrée des eaux pluviales. Ce travail, mené avec les communes, aura pour but de quantifier, à l'aide d'un outil de calcul également développé par Brusseau Bis, les surfaces et donc les volumes d'eau déconnectés, ou potentiellement déconnectables, vis-à-vis du réseau d'égouttage. Ainsi, cet outil souhaite fournir une vue globale de l'état de la situation en matière de gestion intégrée des eaux pluviales et ce, au-delà des frontières administratives. Pour éviter que celui-ci ne soit qu'un 'one-shot', il semble utile de s'assurer de sa pérennité en le tenant à jour et en étendant même sa portée à toute la Région bruxelloise. Sa gestion pourrait alors être reprise par une instance régionale comme Bruxelles-Environnement qui pourrait travailler de concert avec Urban pour alimenter la base de données associée à cette cartographie.

4. **Créer un Guichet de l'eau** (voir fiches Communication sur l'eau, XL ; Maison'eau, XS ; Travailler avec l'eau, XS) qui pourrait recueillir et traiter les questions des particuliers et y répondre aux niveaux régional et communal.

5. **Faciliter les demandes de permis dans l'espace public** quand il s'agit de végétaliser ou de gérer l'eau (projet de minime importance dépourvu de demande de permis). En effet, les procédures de demandes de permis peuvent être longues. De son côté, VIVAQUA souhaite que la Ville aide à faciliter les demandes de chantier.

6. **Réaliser un Plan d'urgence et d'intervention en cas d'inondation** et auquel, les communes seraient également associées en tant qu'opérateurs de terrain en contact plus direct avec la population. Cette action serait accompagnée de la mise en place d'un réseau de communication pour informer les habitants qui vivent ou travaillent en zone inondable en cas de risque d'inondation.

Enfin, la Ville souhaite affirmer son soutien à certaines actions menées, ou qui devraient être menées, au niveau régional et sur lesquelles elle a peu d'impact telles que :

- Associer la Ville aux discussions entre le Port et Bruxelles-Environnement concernant les opportunités que le Canal peut offrir en terme d'amélioration de la qualité de vie dans ses environs, d'augmentation de la visibilité de l'eau ainsi qu'en terme de possibilités de réutilisation de ses eaux. Voir les fiches Travailler avec l'eau, XS ; Loisirs aquatiques, L ; Gestion verte et bleue, XL.
- La poursuite des 'Midis de l'eau' organisés par Bruxelles-Environnement afin de favoriser l'échange de connaissances entre d'autres communes et de permettre le développement de connaissances collectives.
- La mise en place d'une tarification sociale et solidaire de l'eau (VIVAQUA).
- La mise en place d'une protection légale des sources en vue d'éviter leur suppression, assèchement, etc.
- Trouver la (les) cause(s) des inondations fréquentes qui ont lieu dans le quartier Nord afin de pouvoir, ensuite, mettre en place un plan d'actions pour y faire face.

3.

Eau travail !

1. EAU TRAVAIL!

Passer à l'action à partir des fiches-projets et de la cartographie, selon quatre axes

28 Fiches-projets identifient les lieux où la Ville peut jouer un rôle actif en vue de réaliser sa mue pour devenir une ville résiliente où il fait bon vivre. Les fiches-projets ne visent pas uniquement la réalisation de quelques projets exemplaires mais ambitionnent de mettre en oeuvre une nouvelle manière de fonctionner au sein même de la Ville. Le but est que chaque projet immobilier, chaque projet de réaménagement et chaque projet stratégique, inclue systématiquement une gestion intégrée des eaux pluviales. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons réaliser ensemble la transition de la Ville en une ville d'eau.

A l'aide des **fiches-projets**, de la **cartographie** et du travail mené par la **Taskforce Eau,** il est possible de passer à l'action :

- La **cartographie** permet de localiser les opportunités ainsi que les lieux prioritaires. C'est à ces endroits qu'il y a lieu de mener les premiers tests et projets-pilotes.

- Les **fiches-projets** expriment comment tirer les enseignements de ces tests et projets pilotes. Elles présentent également les étapes à franchir en vue d'entamer la transformation de tous les bâtiments, parcs et places de la Ville.

- Enfin, la **Taskforce** joue un rôle crucial dans l'intégration d'une nouvelle manière de travailler au sein même de la Ville. Pour ce faire, 4 axes d'actions sont avancés : **diriger, communiquer, mettre en oeuvre** et **tirer les leçons.** Ces 4 axes sont présentés sur la page suivante.

Pour financer les différentes actions proposées dans le présent Plan Communal Eau, la Ville de Bruxelles évaluera la mise en oeuvre de chaque action sur base des ressources financières et subsides disponibles. De plus, la faisabilité technique des projets, ainsi que les moyens humains à disposition, seront également des critères décisionnels dans la définition du phasage de réalisation des actions du Plan Communal Eau.



Axe 1 - Diriger

» Afin de mener à bien la multitude de fiches et actions, la Task Force Eau garantira une vue d'ensemble en assurant le suivi des actions, en enrichissant la base de données du GIS Eau et en désignant des responsables.
» Le conseiller Eau (et ses suppléants) coordonne la Taskforce Eau et assure le lien avec les niveaux décisionnels (politique).
» A chaque législature, au moins un Echevin dispose dans la thématique Eau dans ses attributions.



Axe 2 - Communiquer

» Le Plan Communal Eau est diffusé au grand public. Diverses campagnes de communication sont lancées à destination de certains groupes-cibles, comme l'indiquent les fiches. Ceci permet de sensibiliser tout un chacun à la gestion intégrée des eaux pluviales et de les encourager à y contribuer.
» Le manuel régional de l'espace public rassemble les connaissances et les bonnes pratiques (voir Gestion verte et bleue, XL).
» La Taskforce informe les services de la Ville des nouveaux développements et de l'importance de l'eau. A cet effet, elle reçoit une formation continue.



Axe 3 - Mettre en oeuvre

» La cartographie est un outil permettant de localiser les priorités à l'échelle de la Ville.
» En plus de ces lieux prioritaires, il existe des opportunités pouvant contribuer à la mise en oeuvre des fiches-projets :
  a. Contrats de quartier durable (voir Contrat de quartier d'eau, XL).
  b. Projets de rénovation urbaine.
  c. Études à l'échelle du quartier.
  d. Réaménagement de l'espace public (par exemple, travaux d'égouttage).
  e. Quartiers prioritaires : la Task Force peut désigner 2 quartiers prioritaires où il est urgent d'intervenir. De cette façon, plusieurs fiches-projets peuvent être exécutées en parallèle. Duurzame Wijkcontracten (zie Waterwijkcontracten, XL)
» La Taskforce a, notamment, pour mission d'identifier ces opportunités et d'en informer les divers services de la Ville concernés (cf. rôles définis dans les fiches-projets). Pour ce faire, des discussions ouvertes sont menées. Et, les obstacles sont recensés afin de les inclure à l'axe 4.



Axe 4 - Tirer les leçons

» En dirigeant, communiquant et mettant en oeuvre, la Ville rencontrera probablement divers obstacles (p.e. mauvaise volonté de certains acteurs, réglementation inappropriée, manque de budget,...).
» Dans ce quatrième axe, ces obstacles sont identifiés et, en collaboration avec un groupe composé de parties prenantes et d'experts, des solutions pour les surmonter seront identifiées.
» Ce travail nécessite également des réunions récurrentes.

2. VUE D'ENSEMBLE DES FICHES

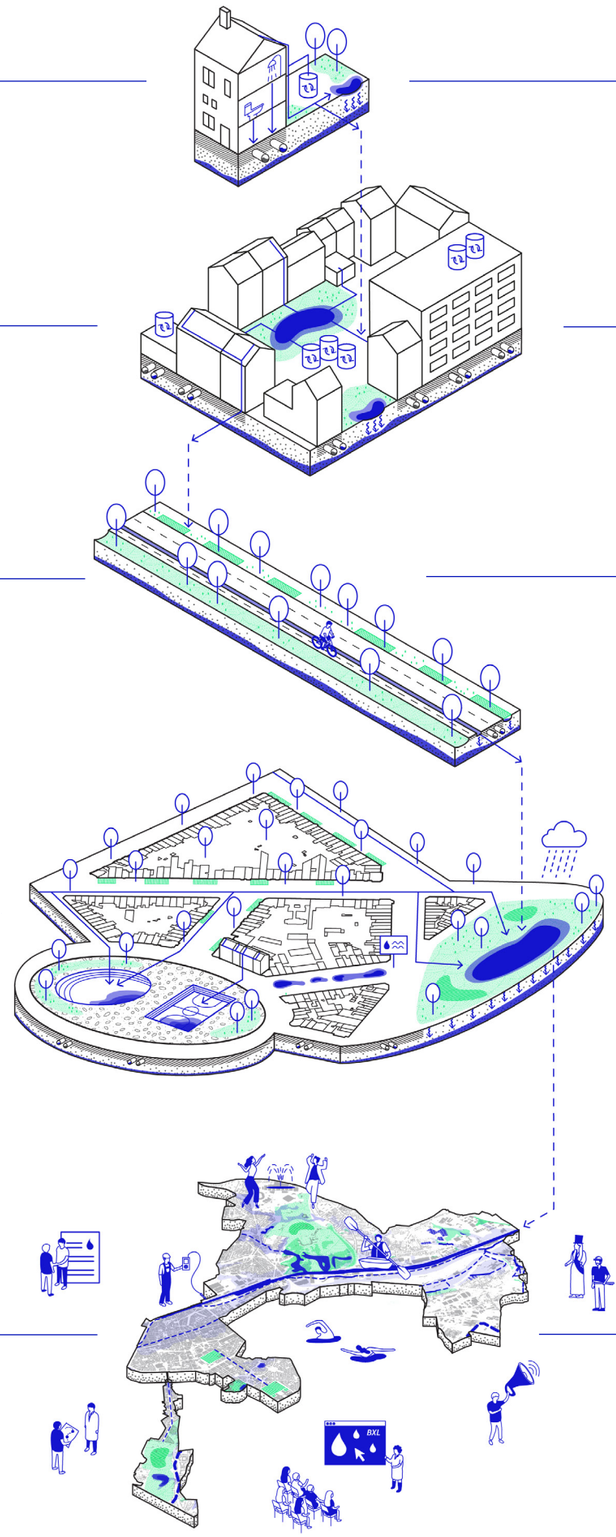
XS

S

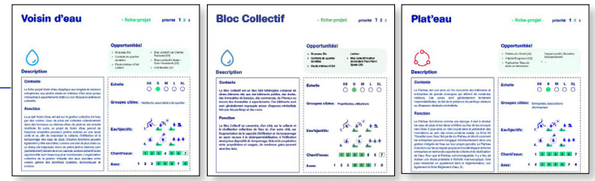
M

L

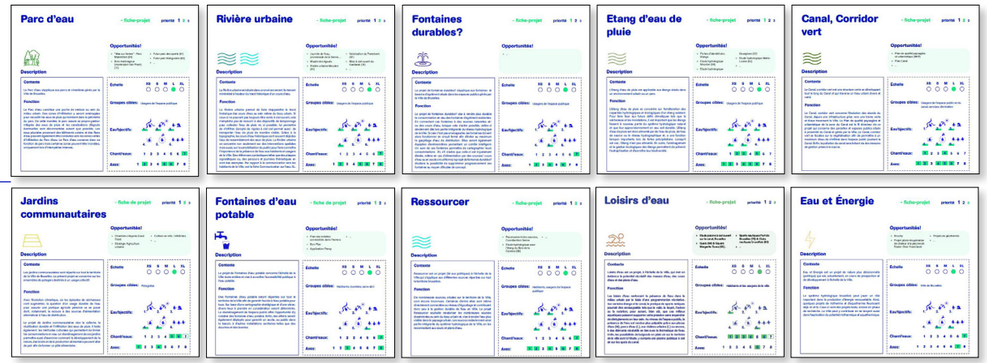
XL





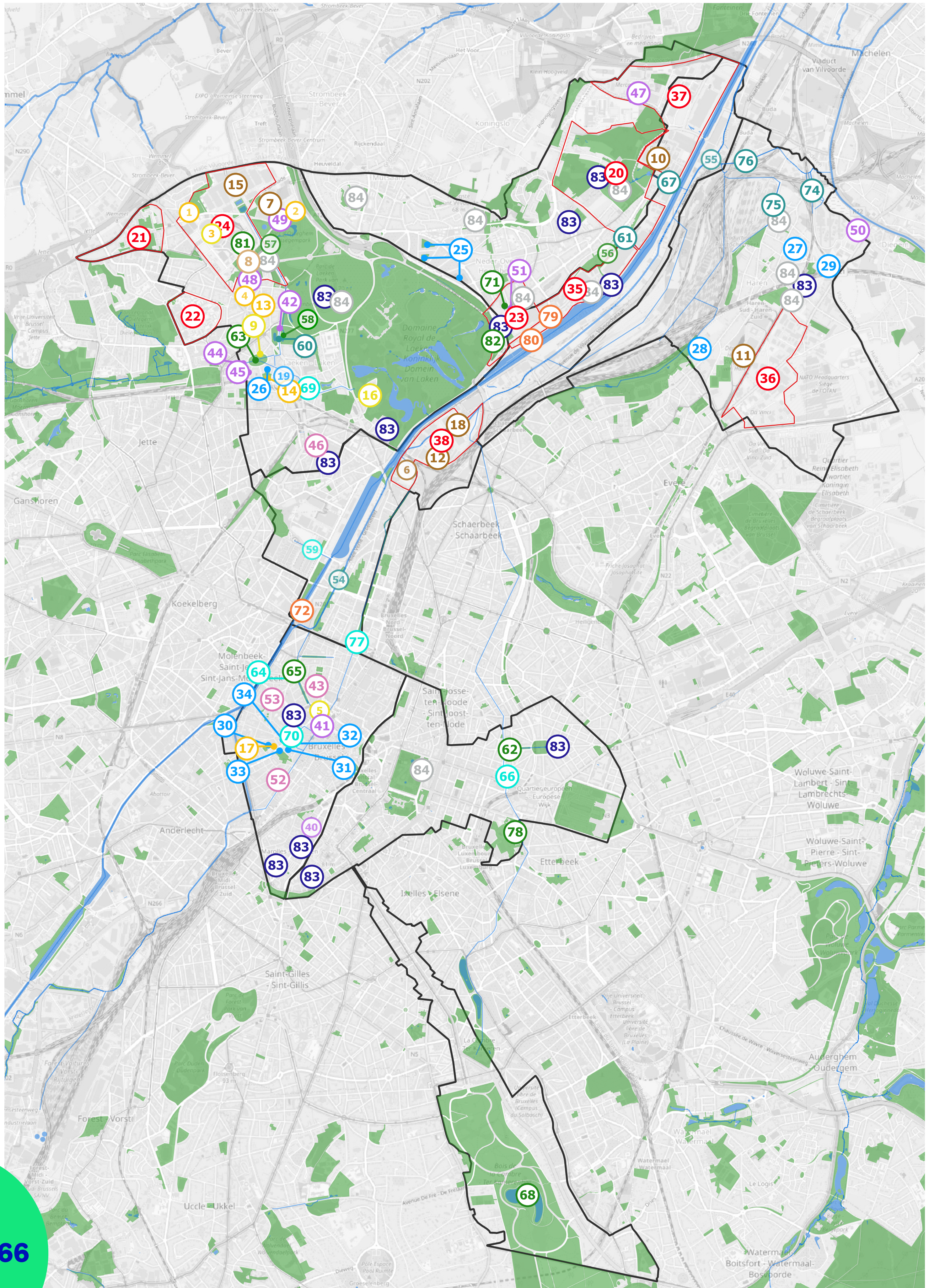












N

1000 m 2000 m

Sources : Ville de Bruxelles (îlot de fraicheur, espaces verts, réseau hydrographique)
Fond : Open Street Map
14 mars 2024

3. Cartographie des projets

Une série de projets pilotes (servant d'exemple) mais aussi de projets prioritaires (à mettre en œuvre) sont recensés sur cette carte. Ceux-ci sont, d'une part, répartis en catégories, et d'autre part, classés par échelle.

Les catégories permettent d'identifier le type de projet dont il est question. Douze catégories ont ainsi été définies : les bâtiments privés ; les bâtiment Ville/CPAS ; les fontaines ; les îlots d'eau (voisin'eau et bloc collectif); le maillage bleu ; les parcs ; les potagers collectifs; les places ; les zones récréatives ; les sanitaires ; la voirie ; et les zones d'action (potentielles ou effectives).

Ces catégories sont identifiées par diverses pastilles de couleur sur la carte des projets ci-jointe. Cette carte met ainsi en évidence la diversité de projets qui ont été, ou qui pourrient être, menés sur le territoire de la Ville.

Il peut aussi y être observé que des synergies entre projets sont également envisageables comme l'illustrent les périmètres des zones d'action où plusieurs projets sont généralement concentrés.

Légende

- Bâtiment privé / Privé gebouw
- Bâtiment privé - Entreprise / Privé gebouw - Bedrijf
- Patrimoine Ville/CPAS / Patrimonium Stad/OCMW
- Patrimoine Ville/CPAS - Éducation / Patrimonium Stad/OCMW- Onderwijs
- Fontaine / Fontein
- Ilot d'eau / Waterbouwblok
- Parc / Park
- Maillage bleu - Rivière urbaine réelle / Blauw netwerk - Stedelijke rivier realisatie
- Maillage bleu - Source / Blauw netwerk - Bron
- Maillage bleu - Rivière urbaine imaginaire / Blauw netwerk - Stedelijke rivier verbeelding
- Maillage bleu - Canal / Blauw netwerk - Kanaal
- Maillage bleu - Étang / Blauw netwerk - Vijver
- Potager collectif / Volkstuin
- Place / Plein
- Récréatif / Recreatie
- Sanitaire / Sanitair
- Voirie / Weg
- Zone d'action (potentielle ou effective) / Actiegebied (potentieel of effectief)
- Périmètre de zone d'action (potentielle ou effective) / Perimeter van het actiegebied (potentieel of effectief)
- Réseau hydrographique / Hydrografisch netwerk
- Espace vert / Groene ruimte

4. Cartographie des priorités

Cette carte identifie les zones où convergent plusieurs eau'bjectifs ainsi que des éléments des maillages bleu et vert. Cette carte permet donc d'identifier des zones prioritaires auxquelles la ville doit accorder une attention toute particulière, notamment, dans le cadre de projets de (re)développement ou de rénovation. Cependant, pour parvenir à une ville d'eau en 2050, il sera nécessaire de mettre en œuvre les différents projets à toutes les échelles de la ville, depuis les maisons, aux rues résidentielles en passant par les parcs.

La carte des priorités propose un zonage, allant du jaune (peu prioritaire) au rouge (très prioritaire), pour chaque sous-bassin versant. Cette carte a pour but de mettre en évidence les zones où il est nécessaire d'intervenir en priorité compte tenu du risque d'inondation. Ainsi, une gradation du degré de priorité a été calculé sur base du nombre de personnes potentiellement exposées à l'aléa d'inondation au sein d'un sous-bassin versant (cartes du risque d'inondation Bruxelles-Environnement et statistiques d'interventions pour inondation des services de secours). Cet exercice permet ainsi de prioriser les projets sur les bassins versants où l'impact sera le plus important, tout en gardant à l'esprit que les mesures de Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (Giep) seront toujours plus appropriées à l'amont plutôt qu'à l'aval. En effet, l'eau ne se limite pas aux limites administratives et pour certains sous-bassins versants, les impacts seront intercommunaux.
Cette priorisation peut aussi être mise en lien avec les parcelles et bâtiments appartenants à la Ville de Bruxelles ou à son CPAS (en gris foncé sur la carte) et où des actions peuvent être menées directement par la Ville.

Les maillages vert et bleu sont également détaillés sur cette carte. Ceux-ci incluent les tracés mentionnés dans le projet de Plan Communal de Développement Durable (PCDD), dont notamment, de nouvelles connexions ou propositions de restauration du réseau hydrographique.
Au sein du milieu urbain, comment pouvons-nous renforcer les interactions entre les eaux de surface et les espaces verts ? Le terme d'espaces verts faisant référence aussi bien aux parcs publics qu'aux potagers (publics). Le renforcement de ces interactions est une stratégie utile en vue de garantir une meilleure écologie et biodiversité, au sein d'un environnement urbain dense.

Légende

- Propriété ville et CPAS (parcelle) / Eigendom stad en CPAS (perceel)
- Propriété ville et CPAS (bâtiment) / Eigendom stad en CPAS (gebouw)
- Paysage humide / Nat landschap

Classe de priorité d'intervention / Interventie prioriteitsklasse

- 0 - Non prioritaire / 0 - Geen prioriteit
- 1 - Peu prioritaire / 1 - Lage prioriteit
- 2 - Moyennement prioritaire / 2 - Medium prioriteit
- 3 - Prioritaire / 3 - Prioriteit
- 4 - Très prioritaire / 4 - Hoge prioriteit

Maillage bleu / Blauwe ruimte

- Mise à ciel ouvert de cours d'eau / Openleggen van waterlopen
- Rivière urbaine réelle ou imaginaire à créer / Te creëren echte of denkbeeldige stedelijke rivier
- Reconnexion des cours d'eau (PRDD) / Heraansluiting van waterlopen (GPDO)
- Cours d'eau voutés existants / Bestaand overwelfde waterlopen
- Cours d'eau à ciel ouvert existants / Bestaand open bedding waterlopen
- Plan d'eau existant / Bestaand open water
- Nouveau plan d'eau / Nieuw open water

Maillage vert / Groene ruimte

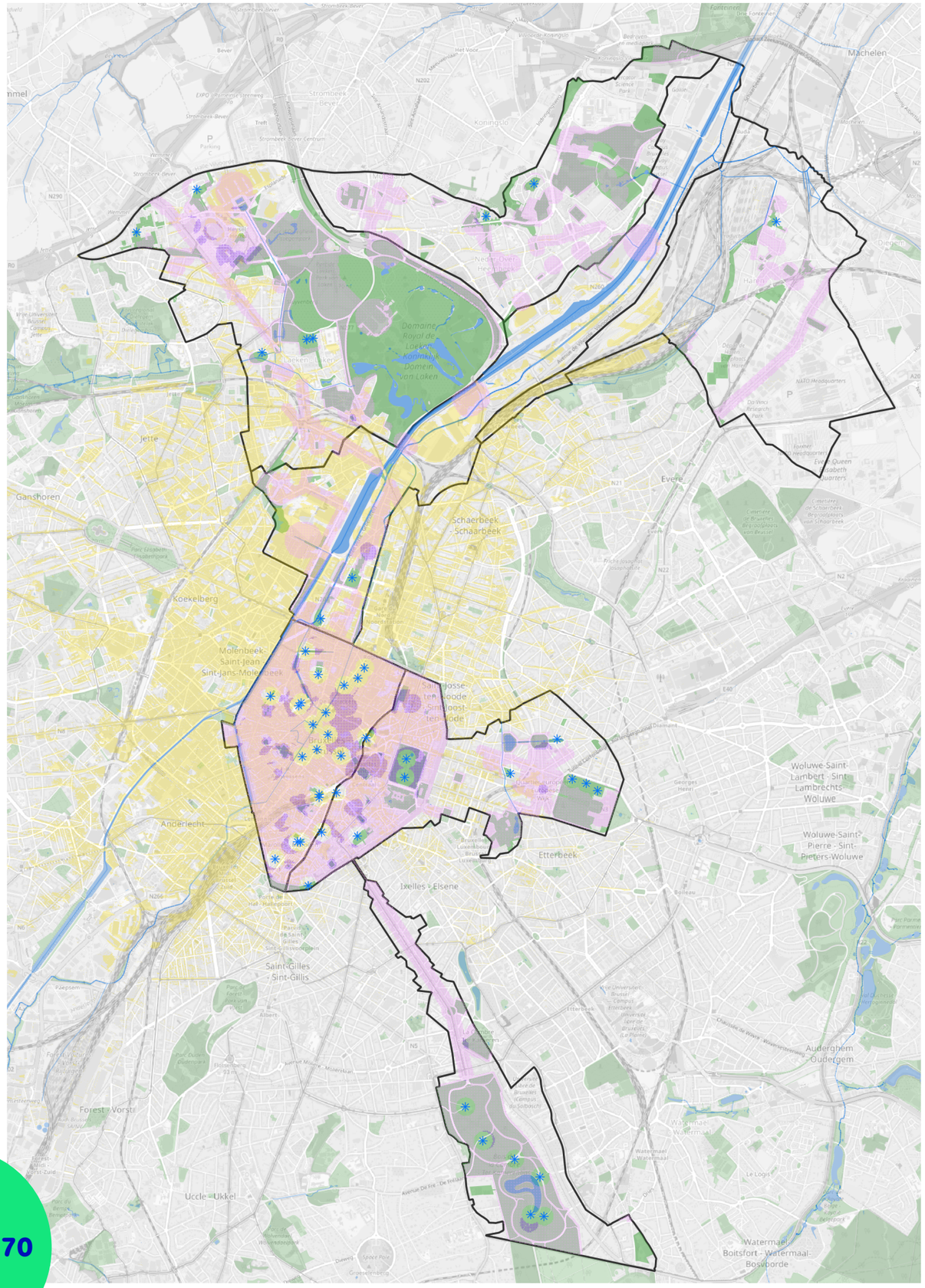
- Promenade verte / Groene wandeling
- Continuités vertes / Groene continuïteiten
- Espace vert en projet / Geplande groene ruimte
- Espace vert existant / Bestaande groene ruimte

N

1000 m 2000 m

Sources : Ville de Bruxelles (ilot de fraicheur, espaces verts, réseau hydrographique)
Fond : Open Street Map
16 janvier 2023

5. Cartographie qualité de vie



N 1000 m 2000 m

Sources : Ville de Bruxelles (ilot de fraicheur, espaces verts, réseau hydrographique)
Fond : Open Street Map
16 janvier 2023

La carte de la qualité de vie présente deux types d'information. D'une part, elle indique les zones présentant un fort effet d'îlot de chaleur. A ces endroits, des fontaines d'eau potable peuvent jouer un rôle particulièrement important pour le confort des personnes séjournant dans l'espace public. Ces zones à rafraîchir figurent en jaune sur la carte. D'autre part, la carte fait figurer les zones où il existe un besoin important en fontaines à boire. Ces sites ont été identifiés sur base des types d'équipements et de bâtiments présents à proximité (parcs, centres sportifs, rues fréquentées, etc.) mais aussi, sur base de l'offre actuelle en fontaines (zones où elles sont trop peu nombreuses par rapport aux besoins). Il en découle des zones de besoin qui sont représentées en violet sur la carte.

Actuellement, les fontaines publiques d'eau potable sont principalement situées dans le chanti'eaux 1 ("Bruxelles sur Senne") et 3 ("Le Heysel comme éponge"). Au total, 47 fontaines d'eau potable sont librement accessibles sur le territoire de la Ville. Cependant, cet accès n'est pas toujours garanti toute l'année. Il est donc nécessaire de renforcer l'offre et de mieux répartir ces fontaines sur l'ensemble du territoire de la Ville.

La méthodologie ayant permis de localiser les zones où il existe un manque en fontaines d'eau potable, s'est d'abord basée sur une série de "hotspots" . Il s'agit de lieux assez fréquentés tels que des sites touristiques (attractions touristiques, zones touristiques), de loisirs (terrains de sport, aires de jeux, centres sportifs, espaces verts) et commerciaux (centres commerciaux, marchés, rues commerçantes). Ces données ont ensuite été agrégées spatialement (en appliquant un rayon de chalandise et une pondération à chaque hotspot) ce qui a permis de déterminer une certaine densité de hotspots. Ainsi, plus ceux-ci se superposent spatialement (du fait de leur nombre et de leur proximité), plus le besoin en fontaine à boire est élevé.*

Enfin, deux classes de besoin ont été définies : besoin élevé et besoin très élevé.

Ainsi, en cartographiant l'offre et la demande, il est possible de déterminer les lieux où la demande est la plus élevée et où l'offre est actuellement insuffisante. Il s'agit, par conséquent, de lieux où de nouvelles fontaines d'eau potable devraient être installées. Il est à préciser que l'approvisionnement en eau dans l'espace public peut également être complété à l'aide de points d'eau accessibles au sein de bâtiments publics, centres sportifs ou autres.

** Une zone de chalandise a souvent été calculée pour refléter la zone d'influence de chaque type de lieux fréquentés ; les détails du rayon d'influence utilisé pour chacun d'eux sont précisés ci-dessous :*
– attractions touristiques : 200 m ;
– terrains de sport : 100 m ;
– aires de jeux : 100 m ;
– centres sportifs : 100 m ;
– espaces verts : 20 m ;
– centres commerciaux : 100 m
– marchés : 100 m ;
– rues commerçantes : 50 m.

Légende

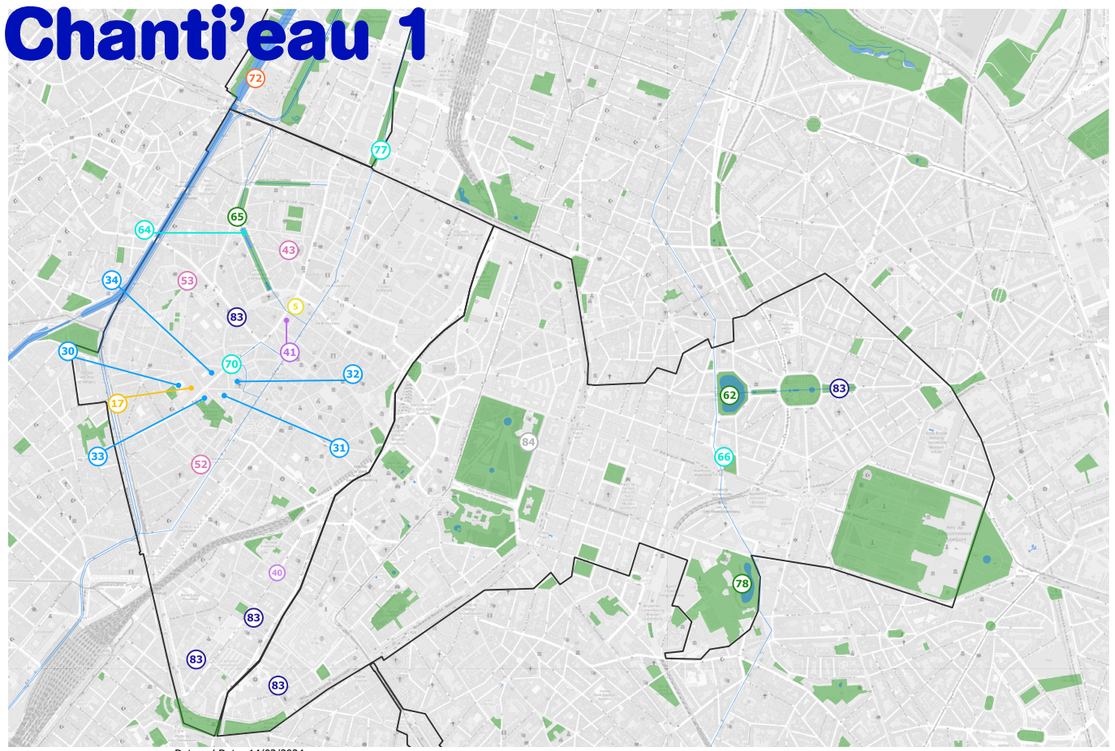
- Fontaines d'eau potable existantes
  Bestaande drinkwaterfonteinen
- Zone à rafraichir prioritairement
  Prioritair te verfrissen gebied
- Réseau hydrographique existant
  Bestaand hydrografisch netwerk
- Espace vert existant
  Bestaande groene ruimte

Zones de besoin en fontaines à boire:
Gebieden waar waterpunten nodig zijn:

- Fort besoin
  Sterke behoefte
- Très fort besoin
  Zeer grote behoefte

6. Vue d'ensemble des projets par chanti'eau

Chanti'eau 1



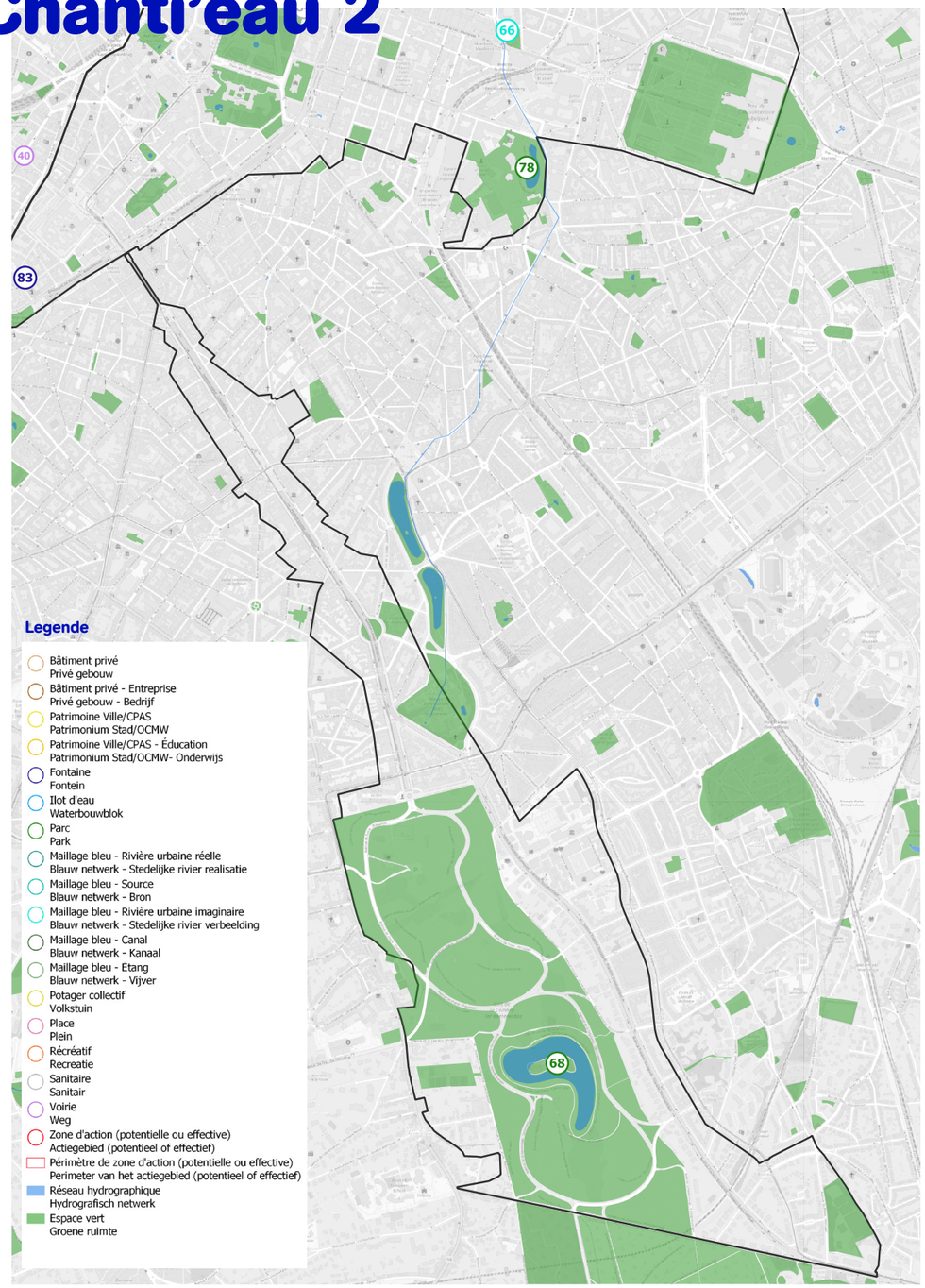
0 250 500 m

Datum / Date: 14/03/2024
Bron / Source: Ville de Bruxelles (espaces verts, réseau hydrographique) / Stad Brussel (groene ruimten, hydrografisch netwerk)
Achtergrond / Fond de plan: Open Street Map

Legende

- Bâtiment privé / Privé gebouw
- Bâtiment privé - Entreprise / Privé gebouw - Bedrijf
- Patrimoine Ville/CPAS / Patrimonium Stad/OCMW
- Patrimoine Ville/CPAS - Éducation / Patrimonium Stad/OCMW- Onderwijs
- Fontaine / Fontein
- Ilot d'eau / Waterbouwblok
- Parc / Park
- Maillage bleu - Rivière urbaine réelle / Blauw netwerk - Stedelijke rivier realisatie
- Maillage bleu - Source / Blauw netwerk - Bron
- Maillage bleu - Rivière urbaine imaginaire / Blauw netwerk - Stedelijke rivier verbeelding
- Maillage bleu - Canal / Blauw netwerk - Kanaal
- Maillage bleu - Etang / Blauw netwerk - Vijver
- Potager collectif / Volkstuin
- Place / Plein
- Récréatif / Recreatie
- Sanitaire / Sanitair
- Voirie / Weg
- Zone d'action (potentielle ou effective) / Actiegebied (potentieel of effectief)
- Périmètre de zone d'action (potentielle ou effective) / Perimeter van het actiegebied (potentieel of effectief)
- Réseau hydrographique / Hydrografisch netwerk
- Espace vert / Groene ruimte

Chanti'eau 2



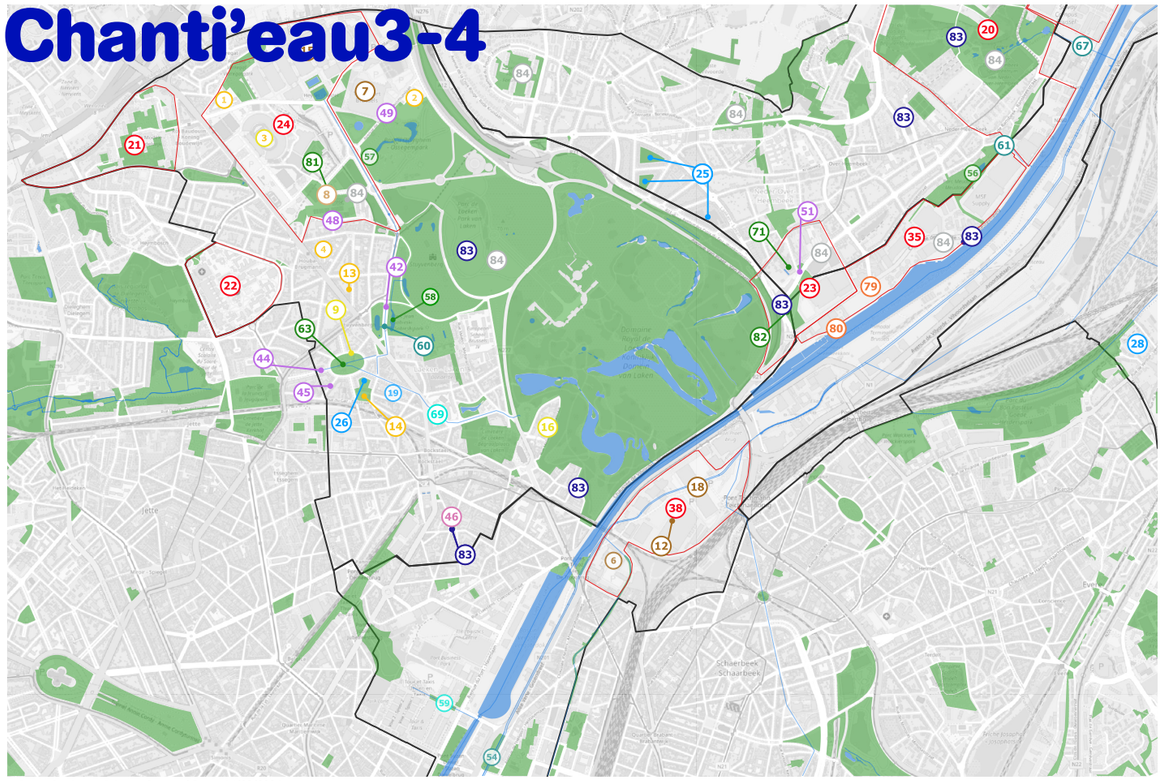
Legende

- Bâtiment privé / Privé gebouw
- Bâtiment privé - Entreprise / Privé gebouw - Bedrijf
- Patrimoine Ville/CPAS / Patrimonium Stad/OCMW
- Patrimoine Ville/CPAS - Éducation / Patrimonium Stad/OCMW- Onderwijs
- Fontaine / Fontein
- Ilot d'eau / Waterbouwblok
- Parc / Park
- Maillage bleu - Rivière urbaine réelle / Blauw netwerk - Stedelijke rivier realisatie
- Maillage bleu - Source / Blauw netwerk - Bron
- Maillage bleu - Rivière urbaine imaginaire / Blauw netwerk - Stedelijke rivier verbeelding
- Maillage bleu - Canal / Blauw netwerk - Kanaal
- Maillage bleu - Etang / Blauw netwerk - Vijver
- Potager collectif / Volkstuin
- Place / Plein
- Récréatif / Recreatie
- Sanitaire / Sanitair
- Voirie / Weg
- Zone d'action (potentielle ou effective) / Actiegebied (potentieel of effectief)
- Périmètre de zone d'action (potentielle ou effective) / Perimeter van het actiegebied (potentieel of effectief)
- Réseau hydrographique / Hydrografisch netwerk
- Espace vert / Groene ruimte

0 250 500 m

Datum / Date: 14/03/2024
Bron / Source: Ville de Bruxelles (espaces verts, réseau hydrographique) / Stad Brussel (groene ruimten, hydrografisch netwerk)
Achtergrond / Fond de plan: Open Street Map

Chanti'eau3-4



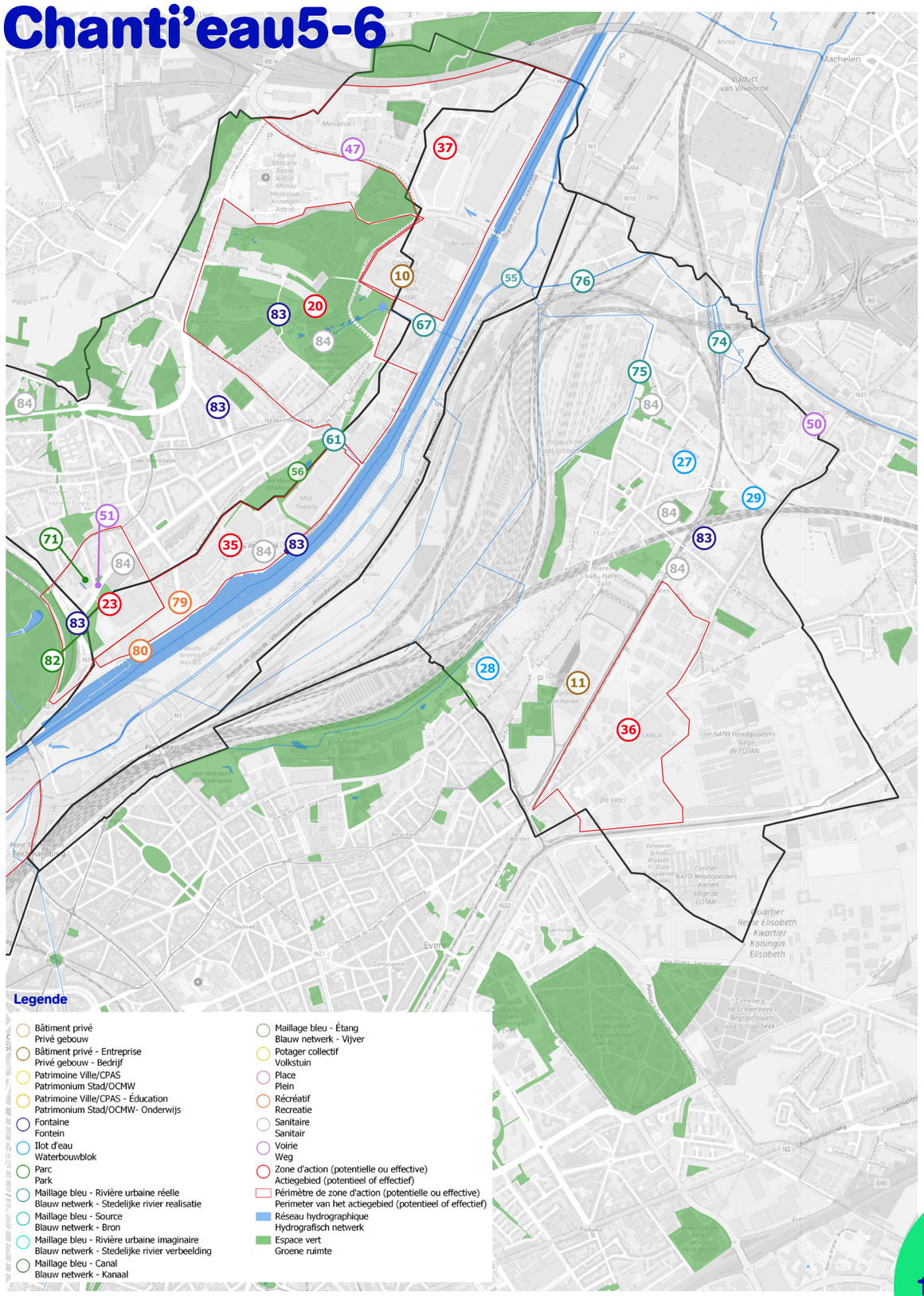
0 250 500 m

Datum / Date: 14/03/2024
Bron / Source: Ville de Bruxelles (espaces verts, réseau hydrographique) / Stad Brussel (groene ruimten, hydrografisch netwerk)
Achtergrond / Fond de plan: Open Street Map

Legende

- Bâtiment privé / Privé gebouw
- Bâtiment privé - Entreprise / Privé gebouw - Bedrijf
- Patrimoine Ville/CPAS / Patrimonium Stad/OCMW
- Patrimoine Ville/CPAS - Éducation / Patrimonium Stad/OCMW- Onderwijs
- Fontaine / Fontein
- Ilot d'eau / Waterbouwblok
- Parc / Park
- Maillage bleu - Rivière urbaine réelle / Blauw netwerk - Stedelijke rivier realisatie
- Maillage bleu - Source / Blauw netwerk - Bron
- Maillage bleu - Rivière urbaine imaginaire / Blauw netwerk - Stedelijke rivier verbeelding
- Maillage bleu - Canal / Blauw netwerk - Kanaal
- Maillage bleu - Etang / Blauw netwerk - Vijver
- Potager collectif / Volkstuin
- Place / Plein
- Récréatif / Recreatie
- Sanitaire / Sanitair
- Voirie / Weg
- Zone d'action (potentielle ou effective) / Actiegebied (potentieel of effectief)
- Périmètre de zone d'action (potentielle ou effective) / Perimeter van het actiegebied (potentieel of effectief)
- Réseau hydrographique / Hydrografisch netwerk
- Espace vert / Groene ruimte

Chanti'eau5-6



Legende

- Bâtiment privé / Privé gebouw
- Bâtiment privé - Entreprise / Privé gebouw - Bedrijf
- Patrimoine Ville/CPAS / Patrimonium Stad/OCMW
- Patrimoine Ville/CPAS - Éducation / Patrimonium Stad/OCMW- Onderwijs
- Fontaine / Fontein
- Ilot d'eau / Waterbouwblok
- Parc / Park
- Maillage bleu - Rivière urbaine réelle / Blauw netwerk - Stedelijke rivier realisatie
- Maillage bleu - Source / Blauw netwerk - Bron
- Maillage bleu - Rivière urbaine imaginaire / Blauw netwerk - Stedelijke rivier verbeelding
- Maillage bleu - Canal / Blauw netwerk - Kanaal
- Maillage bleu - Étang / Blauw netwerk - Vijver
- Potager collectif / Volkstuin
- Place / Plein
- Récréatif / Recreatie
- Sanitaire / Sanitair
- Voirie / Weg
- Zone d'action (potentielle ou effective) / Actiegebied (potentieel of effectief)
- Périmètre de zone d'action (potentielle ou effective) / Perimeter van het actiegebied (potentieel of effectief)
- Réseau hydrographique / Hydrografisch netwerk
- Espace vert / Groene ruimte

0 250 500 m

Datum / Date: 14/03/2024
Bron / Source: Ville de Bruxelles (espaces verts, réseau hydrographique) / Stad Brussel (groene ruimten, hydrografisch netwerk)
Achtergrond / Fond de plan: Open Street Map

Colophon

Plan Communal Eau

Version mars 2024

‘Acteurs de l’eau’ concernés

Ayant participé aux sessions de travail en :
19 nov ‘20,
21 jan ‘21,
25 mai ‘21

Taskforce Eau

Développement Urbain - Planification
Développement Urbain - Climat
Développement Urbain - Aménagement Urbain
Développement Urbain - Autorisations
Développement Urbain - Rénovation Urbaine
Département Culture, Sport et Jeunesse - Infrastructure
Département Culture, Sport et Jeunesse - Musée des égoûts
Département Instruction Publique - Logistique
Département Régie Foncière et Affaires Economiques
Département Espaces publics et Verts
Département Patrimoine Public
Animation Commerciale
CPAS

Opérateurs Publics

Bruxelles-Environnement (BE)
Vivaqua
Hydria
Port de Bruxelles
Perspective
Vlaamse Milieumaatschappij
VGC
Commune de Schaerbeek
Commune de Forest

Associations

Coordination Senne
EGEB
Bral
Natagora
Pool is Cool

Client:

Ville de Bruxelles

Camille Baar - Chef de projet
Milena Vleminckx
Shazna Syed Azor Ali
Véronique Naisse
Francou Lionel

Équipe projet:

Antea Group

Annelies Mertens
Edith Maroy
Tom D’Haeyer

Architecture Workroom Brussels

Carmen Van Maercke
Marie van Loon
Nik Naudts
Nina Pilapil